



Transitions *familiales*

Le rapport
2005 - 2006

sur la situation et les besoins
des familles et des enfants

Conseil de la famille
et de l'enfance

Québec 



Transitions *familiales*

Le rapport
2005 - 2006

sur la situation et les besoins
des familles et des enfants

Conseil de la famille
et de l'enfance

Québec 

Transitions familiales : Le Rapport 2005-2006 sur la situation et les besoins des familles et des enfants a été adopté par le Conseil de la famille et de l'enfance à sa réunion du 9 novembre 2006, conformément à l'article 14 de la Loi sur le Conseil de la famille et de l'enfance.

Ce rapport a été préparé sous la responsabilité d'un comité de travail formé de :

Suzanne Amiot
Marguerite Blais, présidente du Conseil de la famille et de l'enfance
Louise Chabot
Suzanne Couture
Jean-Nil Thériault, président du comité

Recherche et rédaction :	Danielle Aubert
Coordination :	Isabelle Bitadeau, secrétaire générale
Soutien technique :	Nancy Carré; Céline Gariépy
Révision bibliographique :	Pascale Santerre
Responsable des communications :	Odette Plante
Révision linguistique :	Virginie Rompré
Graphisme :	Matteau Parent graphisme et communication inc.

La traduction et la reproduction totales ou partielles de ce rapport sont autorisées à la condition que la source soit mentionnée.

Note: Les illustrations identifiant chacun des chapitres sont issues du code reconnu internationalement par les Sourds.

Conseil de la famille et de l'enfance

900, boulevard René-Lévesque Est
Place Québec, bureau 800
Québec (Québec) G1R 6B5

Téléphone : 418 646-7678

Sans frais : 1 877 221-7024

Télécopieur : 418 643-9832

Site : www.cfe.gouv.qc.ca

© 2007 Conseil de la famille et de l'enfance

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2007
Bibliothèque nationale du Canada, 2007

Avril 2007

ISBN : 978-2-550-49218-4 (imprimé)

ISBN : 978-2-550-49219-1 (pdf)

À la mémoire de Véronique Benk Fortin, oncologue, spécialiste du cancer du sein, décédée en octobre 2005 qui nous a inspiré l'illustration de la page couverture. Sur le napperon d'un restaurant, peu de temps avant sa mort, Véronique, Paul et leurs enfants avaient calqué leurs mains les unes sur les autres.

Table des matières

Message de la présidente	8
Introduction	10
Chapitre 1 La relation parent-enfant s’installe	14
1.1 L’adaptation à la vie de couple	16
1.1.1 Décider de cohabiter dans un contexte d’instabilité	16
1.1.2 De multiples adaptations	20
La conciliation des temps sociaux	
La gestion des finances	
L’apprentissage de l’autonomie	
L’appropriation des dispositions légales	
La convergence des aspirations	
1.2 L’adaptation au moment de l’arrivée d’un enfant	27
1.2.1 Avoir un enfant dans un contexte de dénatalité	27
1.2.2 Une diversité de situations	29
1.2.3 Des adaptations multiples dans un bref délai	30
Le stress entourant l’accouchement	
Un risque d’éloignement dans le couple	
Une réorientation des activités	
Un niveau de vie à rééquilibrer	
Des responsabilités parentales à assumer	
1.2.4 Les naissances multiples	39
1.2.5 L’accueil d’un deuxième enfant, d’un troisième, d’un...	40
1.2.6 L’accueil d’un enfant adopté	42
1.2.7 L’accueil d’un enfant handicapé ou gravement malade	45
Un choc à surmonter	
La conjugaison des rôles de parent et de soignant	

Chapitre 2	La relation parent-enfant s'ouvre	68
2.1	L'adaptation au moment de la fin du congé parental	70
2.1.1	Décider de la prise en charge de l'enfant dans un contexte d'incertitude	70
	La crainte du retour prématuré au travail	
	Le doute par rapport à la multiplicité de l'information spécialisée	
	Le questionnement sur le soutien aux familles	
	Le questionnement sur la conciliation famille-travail ou famille-études	
	Les répercussions financières	
	Les aspirations personnelles, familiales et professionnelles	
	Les questionnements sur les besoins de l'enfant et les services offerts	
2.1.2	S'adapter à la nouvelle situation	84
	S'adapter à la vie au foyer	
	S'adapter à la garde de l'enfant par une tierce personne	
	S'adapter à la garde de l'enfant par un service de garde	
2.2	L'adaptation au moment de la rentrée scolaire	89
2.2.1	Entrer à l'école dans un milieu qui s'est transformé	89
2.2.2	Une adaptation pour tous les membres de la famille	90
	Éléments communs : émotions et inquiétudes	
	L'entrée au primaire	
	L'entrée au secondaire	
	L'entrée au postsecondaire	
Chapitre 3	La relation parent-enfant se transforme	110
3.1	L'adaptation au moment de la rupture du couple	114
3.1.1	S'adapter dans un contexte générateur de conflits	114
	Un portrait difficile à saisir	
	Les risques de séparation	
	Des périodes d'émotions intenses	
	Les motifs de litiges	

3.1.2	S'adapter aux changements multiples et simultanés	121
	L'installation physique	
	La difficile conciliation famille-travail	
	L'adaptation financière et ses conséquences	
3.1.3	Les contextes particuliers	126
	Famille avec un enfant handicapé	
	Famille avec un enfant adopté	
	Famille recomposée	
	Paternité non reconnue légalement	
	Un contexte de violence	
	Le contexte culturel	
3.1.4	L'exercice de la coparentalité	128
	Distinguer relation conjugale et relation parentale	
	La communication à maintenir	
	Les particularités des parents non gardiens	
	La fragilité de la relation parent-enfant	
3.1.5	Des enfants résilients, mais pas invulnérables	133
3.1.6	Le soutien de l'environnement	136
	L'expression de la solidarité familiale	
	Les services d'aide	
	Une question de santé publique	
	Des services spécialisés	
	Les milieux éducatifs	
	Les milieux de travail	
	L'équilibre public-privé	
3.2	L'adaptation au moment de la recomposition familiale	141
3.2.1	Décider de cohabiter sans modèle défini	141
3.2.2	Un long processus d'adaptation	146

3.2.3	Une adaptation de tous les membres de la famille	147
	Des deuils à faire	
	Le choc des cultures	
	Des atouts d'une cohabitation réussie	
3.2.4	La vulnérabilité des enfants	149
3.2.5	La relation parentale à préserver	151
3.2.6	La relation beau-parent et enfant à établir	152
3.2.7	Les répercussions sur la fratrie	154
3.2.8	Les aspects organisationnels et financiers	154
	Des économies souvent surestimées	
	Un passé financier qui impose des contraintes	
	L'effet des mesures fiscales	
	La protection légale à assurer	
3.2.9	Des familles à reconnaître	158
Chapitre 4	La relation parent-enfant se prolonge	166
4.1	L'adaptation à l'entrée dans la vie adulte de l'enfant	168
4.1.1	Le phénomène Tanguy et les enfants boomerang	168
4.1.2	Les syndromes du « nid vide » et du « nid plein »	174
4.2	L'adaptation au moment de l'arrivée du petit-enfant	178
4.2.1	Les réactions au statut de grand-parent	180
4.2.2	Les multiples changements	181
	Les transformations physiques et psychologiques	
	Les transformations des liens familiaux	
	La transition vers la retraite	
	L'aspect financier	
4.2.3	Un modèle à définir	187
4.2.4	Des relations à développer	188
4.2.5	Les contextes particuliers	192

Chapitre 5	Des besoins et des pistes d'action	200
5.1	Des constats généraux	204
5.2	Des besoins analogues	205
	Une diversité familiale de plus en plus acceptée	
	L'importance des réseaux d'entraide	
	L'équilibre entre l'intervention préventive et l'intervention curative	
	L'équilibre entre le domaine privé et le domaine public	
5.3	Des pistes d'action	207
	Information	
	Développement des compétences	
	Reconnaissance de la contribution parentale	
	Soutien économique	
	Une société accueillante	
Conclusion		216
Bibliographie		220
Composition du Conseil de la famille et de l'enfance		230
Remerciements		231

Message de la *présidente*

C'est avec un immense plaisir que je vous convie à la lecture de Transitions familiales, le Rapport 2005-2006 sur la situation et les besoins des familles et des enfants du Conseil de la famille et de l'enfance. L'image qui me vient spontanément à l'esprit pour vous le présenter est celle d'un album de famille. En parcourant ce document, des souvenirs devenus plus impressionnistes ont repris leurs couleurs d'antan. Je suis d'avis que nous pouvons personnellement nous sentir concernés à un moment ou à un autre, en sillonnant les lignes de ce rapport qui analyse des périodes transitionnelles majeures du parcours familial. Il se pourrait fort bien que cette lecture ranime en vous des émotions du passé et soulève des appréhensions et des espoirs entretenus quant à l'avenir. Il vous amènera peut-être aussi à mieux comprendre ce que vivent vos proches et, espérons-le, à mieux soutenir leur démarche d'adaptation aux changements qu'impose la vie.

Dans cette période de l'hypermodernité où tout est trop rapide, où la performance est à l'ordre du jour des agendas, un regard rempli de tendresse, un mot chaleureux et réconfortant, une main tendue vers l'autre, une information plus humaine et accueillante sont autant d'attentions qui peuvent faire la différence sur une route de vie. En ce sens, ce rapport m'apparaît une vaste mine de réflexion nous invitant à prêter attention à ce que vivent les familles. Il vient aussi rappeler l'importance des liens de solidarités familiales. Ces liens sont en quelque sorte des ficelles qui nous unissent les uns aux autres et qui souvent nous permettent de mieux surmonter les difficultés. Des liens, par ailleurs, qui se développent graduellement au fil du temps et qui requièrent parfois une assistance pour que la relation parent-enfant se développe et se préserve harmonieusement.

La richesse de ce document est qu'il rassemble, dans un juste équilibre, les témoignages de parents et de grands-parents, les constats de recherche et les observations d'intervenantes et d'intervenants auprès des enfants et des familles. Il n'est certes pas prétentieux de dire que ce Rapport reflète la réalité des familles dans toute sa multiplicité et sa diversité et qu'il est d'une grande actualité. À chaque jour, les médias attirent notre attention sur la situation d'enfants et de familles qui vivent des problématiques particulières. Des réalités qui sont souvent évoquées et documentées dans le Rapport et ce, dans le plus grand respect des familles.

J'attire particulièrement votre attention sur le dernier chapitre où, à la lumière des informations recueillies, le Conseil dégage ses constats et soumet des pistes d'amélioration des services publics et communautaires.

Je remercie les membres et la permanence du Conseil de la famille et de l'enfance, tout particulièrement M^{me} Danielle Aubert, pour la rigueur intellectuelle et la générosité qu'ils ont apportées à l'élaboration de ce Rapport. En espérant que la contribution du Conseil renforce la conviction de chacune et de chacun en l'inestimable richesse que constitue pour la société québécoise la contribution de celles et de ceux qui assument des responsabilités familiales.

Bonne lecture!

La présidente,

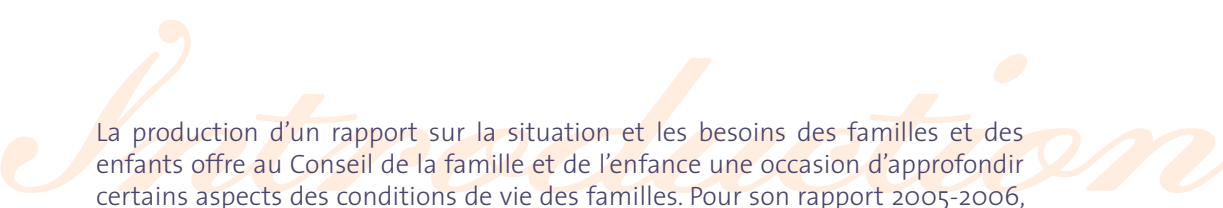


Marguerite Blais

Le 30 janvier 2007

Introduction





La production d'un rapport sur la situation et les besoins des familles et des enfants offre au Conseil de la famille et de l'enfance une occasion d'approfondir certains aspects des conditions de vie des familles. Pour son rapport 2005-2006, il a choisi de suivre un axe temporel en examinant les transformations de la relation parent-enfant au fil du cycle de la vie familiale. Ce faisant, il cherche à mieux cerner la multiplicité des adaptations que doivent entreprendre les familles tout au long de ce parcours.

L'analyse des réalités familiales rejoint les préoccupations du gouvernement du Québec. À cet égard, en 2004, titulaire du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, « souhaitait revoir, dans un contexte de modernité, tout le soutien au rôle parental ». Il conviait le Conseil à « examiner plus en profondeur les difficultés auxquelles font face les familles ».

Pour la production de ce rapport, le Conseil s'appuie sur des constats de recherches et sur sa connaissance des milieux concernés. Il peut compter sur la riche expérience de ses membres, qui sont issus d'univers variés. De plus, le Conseil a développé, au fil des ans, un réseau de partenaires privilégiés, notamment les organismes familiaux et les réseaux institutionnels, avec lesquels il entretient des contacts qui contribuent à sa compréhension des réalités familiales. Par ailleurs, outre les diverses activités publiques qu'il organise et qui l'alimentent, le Conseil a pu s'appuyer pour la rédaction de ce rapport sur une série de rencontres tenues dans plusieurs régions du Québec. Il tenait à permettre aux Québécoises et aux Québécois de s'exprimer sur leur situation. Il lui paraît essentiel, pour une compréhension fine de la réalité des familles, de recueillir les propos des parents et des personnes intervenant dans le domaine familial.

C'est ainsi que sous la direction de la présidente, M^{me} Marguerite Blais, des rencontres ont eu lieu dans sept régions du Québec, soit en Mauricie, en Chaudière-Appalaches, à Montréal, en Montérégie, dans les régions des Laurentides, de Charlevoix et de la Capitale-Nationale. Ont participé aux rencontres des parents, des représentantes et des représentants d'associations, des intervenantes et des intervenants et des bénévoles d'organismes, tels que ceux de la Maison de la Famille et de la Maison des Grands-Parents.

Pour le traitement de l'information, le Conseil ne souhaitait pas procéder à une nomenclature des difficultés familiales, une telle énumération pourrait suggérer que les familles se caractérisent avant tout par les problèmes qu'elles vivent, ce qui ne coïncide pas avec la vision qu'en a le Conseil. Il a plutôt opté pour approfondir certaines transitions du parcours familial qui constituent en quelque sorte des « passages de vie ». Choisis ou subis, ces événements peuvent entraîner un déséquilibre de la dynamique familiale, parfois de courte durée; ils méritent néanmoins qu'on s'y attarde pour mieux saisir les besoins des familles qui vivent ces transitions.

Conscient qu'une multitude d'éléments peuvent influencer sur le parcours de vie des familles, le Conseil a dû limiter le nombre de thèmes abordés. Néanmoins, il a porté son choix sur des périodes transitionnelles importantes qui jouent un rôle significatif sur la dynamique des familles ayant des enfants.

Dans un premier temps, la situation des jeunes couples susceptibles d'avoir des enfants sera examinée. Suivra l'analyse de la situation et des besoins des familles qui accueillent un enfant, qu'il s'agisse ou non d'un premier enfant; que celui-ci soit né de l'union ou adopté. Le Conseil s'attardera aussi à la situation particulière des familles qui doivent s'adapter à un nouvel enfant qui présente un handicap ou une maladie grave. La fin de la période postnatale se prêtera, pour sa part, à l'analyse de la situation des parents qui ont à faire des choix relatifs à la poursuite de leurs activités professionnelles et, selon le cas, au mode de garde à privilégier. Un chapitre sera consacré à l'entrée à l'école, tout d'abord l'entrée à l'école primaire, et, par la suite, le passage au secondaire et au postsecondaire. Puisque la rupture de l'union et la recomposition familiale sont des événements qui exigent de multiples adaptations et qui concernent un nombre important de familles, ces thèmes seront abordés en conservant comme axe d'analyse la relation parent-enfant. Le dernier sujet abordera la dynamique familiale lorsque l'enfant devient adulte et éventuellement parent à son tour. Ce thème permettra notamment de s'intéresser à l'exercice de la grand-parentalité dans un contexte où souvent les parents entreprennent la transition vers la retraite.

La réflexion du Conseil s'est organisée autour du fil conducteur que constitue la relation qui se développe dès le moment où un jeune couple envisage d'avoir un enfant et qui évolue au cours de la vie, en s'ouvrant à la présence d'autres adultes et à la fréquentation du réseau éducatif. La préservation de cette relation est aussi au cœur des préoccupations lorsque les parents connaissent une rupture. L'entrée dans la vie adulte de l'enfant ne met nullement fin à l'évolution de cette relation, qui se prolonge avec l'arrivée d'une nouvelle génération.

En suivant la transformation de la relation parent-enfant au fil du temps et en prenant en compte la multiplicité des réalités familiales, le Conseil sera amené à exposer ses préoccupations et à proposer certains sujets de recherche susceptibles de conduire vers la production d'avis ultérieurs. Le Conseil espère ainsi alimenter la réflexion du gouvernement du Québec, des milieux politiques et des partenaires de la société civile en vue d'actions concertées pour le mieux-être des familles et des enfants du Québec.

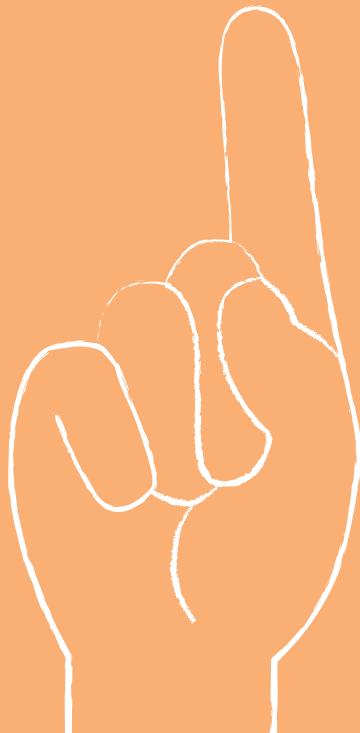


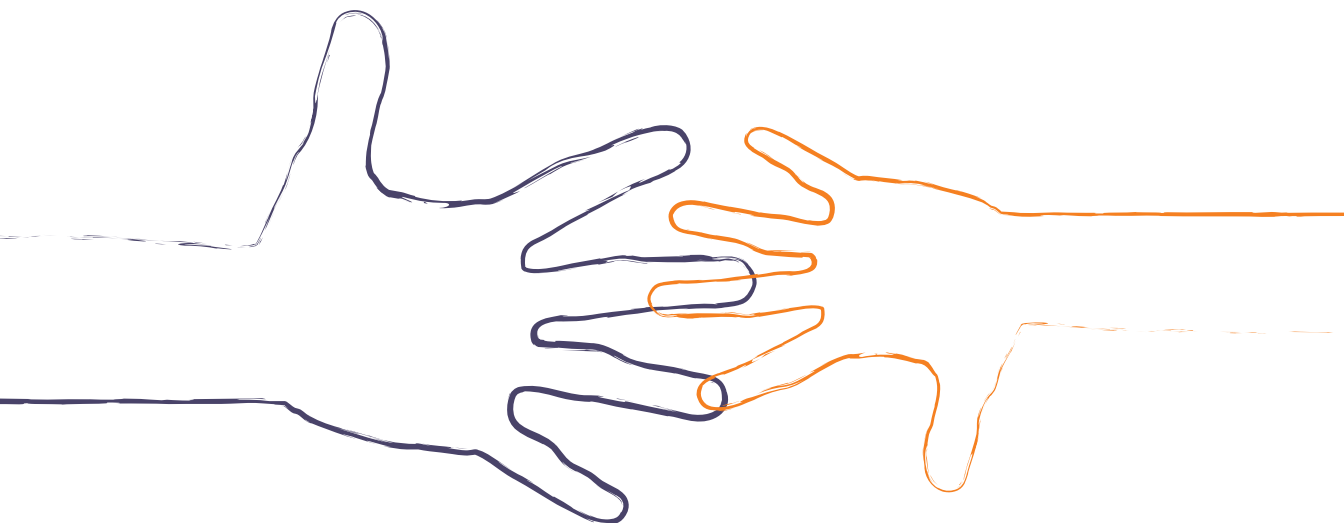
LA RELATION

PARENT-ENFANT

S'INSTALLE

Chapitre 1





La relation parent-enfant **s'installe**

Dans ce rapport, le Conseil retient comme fil conducteur l'évolution de la relation parent-enfant à partir de certains événements de la vie familiale. Ce premier chapitre porte sur l'éclosion de cette relation. On y décrit comment les familles s'adaptent à l'arrivée d'un enfant et quels sont leurs besoins.

Il aurait été possible d'amorcer ce chapitre par l'évocation de l'arrivée du premier enfant. Toutefois, la période préparatoire à sa venue aurait ainsi été occultée. Or, dans la majorité des cas, la venue d'un enfant se produit dans un contexte de cohabitation en couple. Le Conseil a donc cru pertinent de poser un regard sur la situation des jeunes adultes au moment où ils sont les plus susceptibles d'avoir un enfant.

C'est ainsi que, dans un premier temps, il sera fait mention du contexte dans lequel les couples se forment, des multiples aspects de l'adaptation à la vie commune ainsi que des conditions susceptibles d'influencer la réalisation du désir d'enfant. Par la suite, nous nous attarderons au moment de l'arrivée d'un enfant en considérant certaines caractéristiques particulières.

1.1

1.1 L'adaptation à la vie de couple^I

1.1.1 Décider de cohabiter dans un contexte d'instabilité

Le contexte sociodémographique du Québec, à l'instar de celui de nombreux pays occidentaux, est caractérisé par une importante augmentation de l'espérance de vie^{II} ainsi que par une baisse graduelle des naissances^{III}. La proportion des jeunes dans la société québécoise diminue continuellement^{IV}. Ceux-ci sont incités à poursuivre leurs études plus longtemps^V. Leur intégration sur le marché du travail s'inscrit dans un contexte économique où la précarité d'emploi et des conditions de travail atypiques sont des réalités fréquentes^{VI}. Ces phénomènes retardent l'acquisition de l'autonomie financière chez les jeunes adultes, dont un certain nombre vivent dans des conditions de précarité. L'Institut de la statistique du Québec estime qu'en 2003, plus de la moitié (57,7 %) des personnes seules de moins de 25 ans étaient à faible revenu, comparativement à un peu plus que le cinquième (22,4 %) pour l'ensemble des personnes seules^{VII} (tableau 1).

- I Les chiffres romains réfèrent aux notes de bas de page et les chiffres arabes réfèrent aux notes bibliographiques en fin de chapitre. — Pour les fins de ce rapport, les mots *conjointe* et *conjoint* désigneront tout autant les personnes mariées que celles vivant en union libre — Il est à noter qu'un certain nombre de réserves indiennes n'ont pas participé au recensement de 2001, d'où un sous-dénombrement de cette population. Voir à ce sujet : Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, *Un portrait statistique des familles au Québec*, p. 36).
- II L'Institut de la Statistique du Québec (ISQ) estime que l'espérance de vie, en 2003-2005, au Québec, à la naissance, est de 80,27 ans; 77,63 ans pour les hommes et de 82,68 ans pour les femmes (Institut de la Statistique du Québec, tableau, *Espérance de vie à la naissance et à 65 ans selon le sexe, Québec, 1980-1982 à 2003-2005*, site consulté le 12 janvier 2007).
- III Au début des années 2 000, le nombre des naissances variait entre 72 000 et 74 000. On note, en 2005, une augmentation de 2,9 % par rapport à 2004, soit 76 200 naissances. La tendance à la hausse se poursuit au début du premier semestre de 2006. Ce niveau est comparable à celui de 1998, mais loin du sommet de 98 013 naissances atteint en 1990 (Normand Thibault, 2006, « Plus de bébés au Québec en 2005 et 2006 », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 11, no 1, octobre, p. 1).
- IV Les 15-29 ans représentaient 19,7 % de la population québécoise en 2001 comparativement à 22,6 % en 1991 (Conseil permanent de la jeunesse, tableau, *Évolution de la population des 15-29 ans, Québec, 1991, 1996, 2001*, site consulté le 13 septembre 2006).
- V Le taux de fréquentation scolaire à temps plein des 20-24 ans était de 16,5 % en 1971. Il était de 41,4 % en 2001 (Institut de la statistique du Québec, tableau, *Taux de fréquentation scolaire à temps plein de la population de 15-24 ans selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, Ontario, Canada, 1971-2001*, site consulté le 13 septembre 2006).
- VI En 1999 (ce sont les données les plus récentes disponibles sur le travail atypique des jeunes), 46,5 % des jeunes adultes occupaient un emploi temporaire ou à temps partiel ou exerçaient des activités de travail autonome, contre 33,1 % des travailleurs de plus de 30 ans. La proportion des jeunes travaillant à temps partiel a presque triplé entre 1976 et 1999. Plus d'un jeune sur cinq (23 %) occupe un emploi temporaire, en comparaison de moins de 10 % chez les plus de 30 ans (Conseil permanent de la jeunesse, *Emploi atypique et précarité chez les jeunes : une main-d'œuvre à bas prix, compétente et jetable!*, p. 21-33).
- VII En comparaison, le taux est de 4,8 % chez les personnes seules de 65 ans et plus. L'estimation est fondée sur la mesure de faible revenu (MFR) après impôt (Institut de la statistique du Québec, tableau, *Proportion de familles et de personnes seules à faible revenu après impôt selon certaines caractéristiques 1996-2003*, site consulté le 14 novembre 2006).

**TABLEAU 1 Proportion de familles et de personnes seules
à faible revenu après impôt¹, Québec, 1996 et 2003**

Âge du soutien unique ou principal	1996	2003
Personne seule	26,2 %	22,4 %
Moins de 25 ans	53,9 %	57,7 %
25-44 ans	24,3 %	20,7 %
45-64 ans	42,5 %	29,2 %
65 ans et plus	2,1 %	4,8 %
Famille	9,3 %	7,9 %
Moins de 25 ans	35,5 %	22,9 %
25-44 ans	9,6 %	8,4 %
45-64 ans	8,8 %	7,9 %
65 ans et plus	2,7 %	1,6 %

1. Estimation fondée sur la mesure de faible revenu (MFR).

Il existe différentes façons de mesurer le niveau de faible revenu. La mesure de faible revenu (MFR) après impôt a été retenue pour ce tableau. La mesure correspond à 50 % du revenu du ménage médian rajusté selon la taille du ménage. Ainsi, la moitié des ménages a un revenu inférieur à ce revenu et l'autre, un revenu supérieur. La famille est définie comme un couple avec enfant ou sans enfant.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*.

Compilation : Institut de la statistique du Québec

[http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_megs_niv_vie/revenus/faiblerev_tab1.htm]

(Site consulté le 14 novembre 2006).

Dans ces circonstances, les parents sont appelés – parfois, et même souvent – à soutenir financièrement leurs enfants majeurs^I. Dans certains cas, des parents accepteraient d'accueillir la conjointe ou le conjoint de leur enfant lorsque le couple n'est pas en mesure d'assumer les frais d'un logement. L'aide des parents se manifeste aussi lorsque leurs enfants quittent la région pour poursuivre leurs études ou pour occuper un emploi^{II}. Bien qu'ils soient nombreux à le faire et peu à y revenir de façon permanente^{III}, le foyer familial constitue souvent un tremplin économique pour les jeunes adultes, qui y reviennent de façon sporadique lorsque leur situation financière se précarise ou encore à la suite d'une rupture du couple.

Les modes de vie des jeunes adultes se sont transformés au cours des dernières décennies. La littérature fait mention d'une prolongation de la jeunesse. La vie en couple est retardée^{IV}. Les possibilités de rencontrer l'âme sœur semblent plus rares^V. Les couples ne se « fréquentent » plus, mais « sortent » ensemble, souvent en groupe. Les activités entre amies et amis prennent une place très importante dans la vie des jeunes adultes. L'attitude plus permissive des parents et de la société concernant la sexualité a possiblement contribué à diminuer le désir des jeunes à l'égard d'une cohabitation conjugale précoce^{VI}. À ce point de vue, le comportement des jeunes hommes se distingue de celui des jeunes femmes, celles-ci ayant tendance à quitter le foyer parental plus tôt et étant en couple dans une proportion plus importante que les jeunes hommes au même âge^{VII} (tableau 2).

- I Le chapitre 4 aborde les questions relatives à la relation parent et enfant adulte.
- II L'offre de formation des institutions d'enseignement en région étant plus limitée, cela contribuerait au départ des jeunes. Il a aussi été démontré que les jeunes migrent vers les grands centres par désir de vivre une expérience nouvelle.
- III L'Institut de la statistique estime que 36 % des Québécois qui ont eu 32 ans en 2004 vivent dans une région différente de celle qu'ils habitaient à 16 ans. La situation varie de façon importante selon la région d'origine (Chantal Girard, 2006, « Combien partent? Combien reviennent? Suivi des trajectoires migratoires des jeunes au Québec », *Données sociodémographiques en bref*, février, vol. 10, no 2, p. 2).
- IV Entre 1981 et 1996, la proportion des hommes de 20 à 24 ans en couple est passée de 26 % à 16 %; chez les femmes du même âge, cette proportion est passée de 48 % à 36 %. La tendance à la baisse se manifesterait pour l'ensemble des personnes de moins de 35 ans (Madeleine Gauthier (sous la dir. de), *La jeunesse au Québec*, p. 81).
- V La prolifération des sites de rencontre en est une illustration.
- VI Selon un sondage canadien, en 2000, 84 % des gens acceptaient que les couples aient des relations sexuelles avant le mariage; en 1975, le taux était de 68 % (Institut Vanier de la famille, *Les fréquentations, la sexualité et la cohabitation. Les fréquentations et les sorties*, site consulté le 3 octobre 2005).
- VII En 2001, 47,3 % des femmes de 20 à 24 ans vivaient chez leurs parents, comparativement à 62,6 % des hommes; entre 25 et 29 ans, 24,6 % des hommes demeuraient dans le foyer parental, contre 13,1 % des femmes; entre 30 et 34 ans, c'était le cas de 10,7 % des hommes et de 4,9 % des femmes (Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, *Un portrait statistique des familles au Québec*, p. 220-222).

TABLEAU 2 Proportion des jeunes adultes qui sont en couple, avec ou sans enfant, Québec, 2001

Âge	Hommes	Femmes
20-24 ans	15,2 %	29,4 %
25-29 ans	46,6 %	60,2 %
30-34 ans	64 %	71,2 %

Tiré de : Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, *Un portrait statistique des familles au Québec*, p. 220, 222.

L'entrée dans la vie adulte se fait dans une société qui s'est transformée rapidement au cours des dernières décennies. Ces transformations se sont effectuées en même temps qu'émergeaient des valeurs telles que l'individualisme et l'autonomie. La majorité des nouveaux couples choisissent de vivre ensemble^I et même d'avoir des enfants hors mariage^{II}. Le taux de rupture conjugale est élevé, et celle-ci survient de plus en plus tôt dans la vie des enfants^{III}. Les structures familiales et les parcours conjugaux sont diversifiés. La monoparentalité constitue de moins en moins une condition permanente. Différents modèles de familles recomposées coexistent ainsi qu'une variété de modes de garde de l'enfant. Des phénomènes sont en émergence, en autres celui des couples dont les partenaires décident de conserver chacun son lieu de résidence^{IV} et des couples de même sexe reconnus conjointement parents, ce qui est possible depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'union civile en 2002.

- I On estime que plus de 80 % des jeunes vivant en couple et âgés de moins de 25 ans ont opté pour l'union libre. La proportion diminue avec l'âge mais, chez les 30-34 ans, environ la moitié des personnes en couple vivent en union libre (Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, *Un portrait statistique des familles au Québec*, p. 47).
- II Au Québec, 59,2 % des naissances en 2003 étaient hors mariage, comparativement à 46,3 % en 1993 et à 20,4 % en 1983 (Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, *Un portrait statistique des familles au Québec*, p. 53).
- III Plus de la moitié des mariages se terminent par un divorce (Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, *Un portrait statistique des familles au Québec*, p. 49, tableau 1.11). L'information n'est pas disponible pour les unions de fait, mais certaines indications laissent entendre que les ruptures seraient plus fréquentes hors mariage. Il faut toutefois prendre en compte que ces données intègrent les couples sans enfant. Bien que la majorité des enfants vivent avec leurs deux parents, des études longitudinales font ressortir que 20 % des enfants nés en famille « intacte » en 1983-1984 ont connu la séparation de leurs parents avant d'avoir dix ans (Pour un complément d'information, consulter le chapitre 3 de ce rapport).
- IV L'enquête sociale générale de 2001 de Statistique Canada estimait à 313 000 hommes et à 336 000 femmes le nombre de personnes qui considèrent faire partie d'un couple non cohabitant au Québec. Chez les 20-24 ans, environ les deux tiers des hommes et la moitié des femmes qui sont en couple ne cohabitent pas. Selon des chercheurs de l'ISQ, le phénomène des jeunes vivant chez leurs parents et se déclarant en union intime aide à expliquer la baisse de la cohabitation des jeunes adultes (Louis Duchesne et Feryaz Kilic, 2005, « Les couples non cohabitants », *Données sociodémographiques en bref*, octobre, vol. 10, no 1 p. 4).

Malgré tout, les jeunes adultes d'aujourd'hui, dont plusieurs ont connu le divorce de leurs parents, croient en un projet de vie commun. C'est du moins ce qui se dégage des enquêtes faites auprès de cette génération^I. Selon la démographe Nicole Marcil-Gratton, les jeunes « continuent de placer l'engagement dans la vie de couple au premier rang de ce qui est jugé indispensable au bonheur, avant l'emploi, le mariage ou avoir un enfant¹ ». Ce qui lui apparaît nouveau, c'est que le couple doit contribuer au bonheur et à l'épanouissement de l'individu plutôt que l'inverse. « Cet objectif est par ailleurs distinct de la fondation d'une famille », précise-t-elle².

Dans une société où l'accroissement de l'espérance de vie fera en sorte que jamais dans l'histoire de l'humanité des hommes et des femmes n'auront été appelés à vivre aussi longtemps ensemble, « réussir son couple » peut s'avérer un défi de taille.

1.1.2 De multiples adaptations

Quoique la formation d'un couple demeure un des événements transitionnels les plus courants, porté par des aspirations au bonheur, il n'en demeure pas moins qu'appriivoiser la vie à deux requiert de multiples adaptations qui s'étaleront dans le temps^{II}.

Malgré le fait que plusieurs jeunes aient connu préalablement des expériences de cohabitation^{III}, ils se rendent vite compte que la vie de couple a ses spécificités. Les conjoints n'ont pas les mêmes habitudes et ne partagent pas nécessairement les mêmes valeurs. Le besoin d'autonomie et d'intimité varie beaucoup chez les uns et les autres. C'est ainsi que dans un premier temps, en prenant conscience de ces différences, les couples sont susceptibles de ressentir un « choc » dont l'intensité varie d'une personne à l'autre. Cette étape nécessite peut-être de renoncer à certains projets ou à certaines façons de vivre.

L'expérience de la cohabitation conjugale appelle aussi l'acquisition d'habiletés particulières, notamment sur le plan de la communication et des techniques de résolution de problèmes, ainsi que de multiples ajustements qui seront ici regroupés sous cinq thèmes : la conciliation des temps sociaux, la gestion des finances, l'apprentissage des activités de la vie quotidienne, l'appropriation des dispositions légales et la convergence des aspirations.

...les jeunes continuent de placer l'engagement dans la vie de couple au premier rang de ce qui est indispensable au bonheur

I La vie à deux arrive au premier rang des conditions pour être heureux chez les jeunes (Madeleine Gauthier (sous la dir. de), *La jeunesse au Québec*, p. 81).

II La psychologue Johanne Côté évalue à environ douze mois la période d'adaptation à la vie de couple (Geneviève Bouchard, 2006, « Bientôt la vie à deux. Une première cohabitation demande une adaptation », *Le Soleil*, 25 mars, p. E2).

III Parmi les jeunes de 20 à 34 ans qui ont quitté leur région, en 1998-1999, 80 % avaient connu des expériences de cohabitation (Madeleine Gauthier et autres, *La migration des jeunes au Québec: résultats d'un sondage auprès des 20-34 ans du Québec*, p. XIII).

La conciliation des temps sociaux

Lorsqu'il est question de la première expérience de cohabitation, tous reconnaissent qu'il s'agit d'une période de multiples conciliations. Très tôt, les jeunes adultes font face à la difficulté de conjuguer les activités professionnelles et personnelles de manière à préserver l'intimité nécessaire à la vie de couple. Les contraintes peuvent apparaître encore plus lourdes pour celles et ceux qui se retrouvent en situation d'emploi précaire ou atypique. La coordination des horaires entraîne des difficultés particulières, comme le rapporte une participante aux consultations: « Quand on se voit seulement à 23 h 30, juste avant de se coucher, il y a un problème! », déplore-t-elle. Il est aussi de moins en moins rare de voir « des couples de fin de semaine », l'un des conjoints devant prendre un pied-à-terre dans une autre région à cause de son emploi.

Le lien entre les conditions de travail et l'insatisfaction conjugale se retrouverait parmi les raisons fréquemment évoquées au moment d'une séparation. Quoique les études sur les circonstances entourant la séparation des couples restent rares, des résultats d'enquêtes longitudinales montrent que, lorsqu'au moins un des conjoints travaille le soir ou la fin de semaine, le pourcentage de séparation au bout de deux ans est significativement plus élevé que chez les autres couples³.

Par ailleurs, une intervenante, s'appuyant sur son expérience auprès de jeunes couples, signale que, chez certains d'entre eux, la fréquentation des amis devient une cause majeure de mésentente, tout comme les loisirs⁴. Cette observation va dans le sens des recherches montrant que les jeunes consacrent de plus en plus de temps aux activités sociales avec leurs pairs⁵.

Certains émettent l'hypothèse que de jeunes adultes habitués à mener une vie active lorsqu'ils résidaient chez leurs parents (études, travail à temps partiel, activités sociales et sports) peuvent éprouver quelques difficultés à intégrer à leur mode de vie les contraintes qu'imposent la vie de couple et la gestion courante de la maisonnée. Par ailleurs, certains spécialistes observent de plus en plus un risque d'épuisement psychologique chez des jeunes aux prises avec un emploi du temps chargé⁵. Ainsi, la conciliation des temps sociaux serait un défi majeur pour les jeunes adultes qui entreprennent une vie de couple.

La gestion des finances

Des recherches conduites par l'Institut national de recherche scientifique Urbanisation, Culture et Société confirment les risques d'insécurité financière des jeunes adultes. Chez les moins de 24 ans, le revenu moyen, peu importe le niveau de scolarité, était inférieur à 10 000 \$ en 1995. Il se situe autour de 13 000 \$ en 2001. Le revenu augmente avec l'âge, mais, pour la grande majorité des jeunes, il faudra attendre 35 ans avant d'atteindre un revenu de 30 000 \$⁶ (tableau 3).

...la conciliation des temps sociaux serait un défi majeur pour les jeunes adultes qui entreprennent une vie de couple



1 Des auteurs évoquent le maintien d'une sociabilité juvénile (Madeleine Gauthier et autres, *Jeunes et fécondité: les facteurs en cause, revue de la littérature et synthèse critique*, p. 27-29; 39-41).

TABLEAU 3 Revenu moyen d'emploi selon le groupe d'âge et le plus haut niveau de scolarité atteint, Québec, 2001

	Total	Certificat d'études secondaires	Certificat ou diplôme d'études collégiales	Baccalauréat
	\$			
20-24 ans	13 265	12 606	12 533	13 744
25-29 ans	24 585	21 393	25 012	29 603
30-34 ans	30 321	25 594	30 788	38 771
35-39 ans	33 820	27 672	34 759	47 859
40-44 ans	35 715	30 119	36 984	52 235
45-64 ans	35 989	30 700	37 106	54 102

Source : Institut de la statistique du Québec, commande spéciale, 18 avril 2006.

Tiré du tableau Plus haut grade, certificat ou diplôme (12), revenu moyen d'emploi et 2000 (3), groupes d'âges (13B) pour la population totale de 15 ans et plus, Québec, 2001.

Malgré un accroissement de la scolarisation chez les jeunes générations, la qualité des emplois obtenus par les jeunes semble s'être détériorée. À titre d'exemple, 57 % des jeunes qui avaient un baccalauréat avaient trouvé un emploi permanent à temps plein en 1997. Cette proportion était de 77 % quinze ans plus tôt⁷.

Or, l'aspect financier est un élément incontournable de la décision de s'installer en couple. Certes, la cohabitation permet certaines économies, mais les frais de déménagement et d'emménagement et les dettes de chacun sont des éléments susceptibles de réduire de façon importante la marge de manœuvre réelle du couple.

De nombreux jeunes commencent leur vie de couple avec d'importantes dettes d'études. Selon le Conseil permanent de la jeunesse, en 2003-2004, la dette moyenne d'études à la fin d'un premier cycle universitaire était de 9 850 \$. Pour un couple d'universitaires, cela représente une dette d'environ 20 000 \$ à rembourser dans un maximum de dix ans. Aux dettes d'études s'ajoutent celles liées à la consommation. L'utilisation du crédit est en croissance depuis dix ans chez les jeunes Québécois de 18 à 29 ans, selon une étude faite en 2004; en excluant l'hypothèque et les prêts étudiants, 43 % des jeunes sondés avaient accumulé des prêts personnels non remboursés¹¹.

- I Au Québec, 56 % des emprunteuses et des emprunteurs au Programme de prêts et bourses ont des dettes d'études de 5 000 \$ et plus, parmi lesquels 15,5 % ont une dette de plus de 15 000 \$. La dette moyenne serait de 12 880 \$ pour le deuxième cycle et de 18 360 \$ pour le troisième cycle (Conseil permanent de la jeunesse, *L'accessibilité: c'est de valeur!: contrer les obstacles aux études postsecondaires!*, p. 34).
- II La dette personnelle moyenne des jeunes Québécois, excluant les hypothèques, mais incluant les prêts étudiants, serait de 6 575 \$. Ce montant comprend notamment les soldes impayés sur les cartes de crédit, les prêts pour l'achat ou la location d'un véhicule ou pour des meubles ou électroménagers (Marie J. Lachance, Pierre Beaudoin et Jean Robitaille, 2005, « Les jeunes adultes québécois et le crédit », *Enfances, Familles, Générations*, no 2, printemps, site consulté le 16 septembre 2006).

Quoique cette étude tende à montrer que les jeunes adultes ont une approche somme toute prudente vis-à-vis du crédit, des intervenants consultés soutiennent qu'il est nécessaire que les questions relatives à la gestion de l'argent soient abordées tôt, car il n'est pas souhaitable que l'apprentissage du crédit se fasse par des essais et des erreurs qui risquent de compromettre l'avenir des jeunes. Or, selon des commentaires recueillis lors des consultations, certaines lacunes seraient observables dans la gestion des finances chez les jeunes. Beaucoup de couples entreprendraient la cohabitation sans savoir faire un budget. Tout comme leurs aînés, les jeunes adultes sont sollicités fortement par la société de consommation. Le début de la cohabitation réclame du jeune couple qu'il fasse preuve à la fois de maturité et de discipline dans la gestion des finances personnelles, mais aussi qu'il pratique une gestion commune des finances du ménage, un apprentissage qui met à contribution sa capacité de négocier dans le respect mutuel, car les questions financières peuvent être sources de conflits au sein du couple.

L'apprentissage de l'autonomie

Des opinions variées s'expriment sur le degré de préparation des jeunes à la vie de couple. Pour certains, il y aurait un manque de préparation tant sur le plan relationnel que financier. Cet aspect problématique serait peu considéré, comme le montre le commentaire suivant : « En dehors des courants religieux et des thérapeutes, qui s'intéresse aujourd'hui à faire de la prévention auprès des couples? »

Outre la méconnaissance de la gestion du budget, certaines personnes ont déploré la perte de transmission des savoirs pratiques sur le fonctionnement de la vie quotidienne : par exemple, la capacité de se nourrir sans acheter de mets préparés. Selon elles, il y a un réel besoin d'intégrer ces savoirs à la formation générale des jeunes. À cet égard, lors des consultations, une convergence d'opinions s'est manifestée en faveur de l'implication de l'école dans le soutien à l'appropriation des connaissances nécessaires au développement de l'autonomie dans la gestion des activités courantes de la vie quotidienne. C'est ainsi que plusieurs parents et intervenants communautaires ont déploré les orientations du nouveau régime pédagogique au secondaire relativement à la réduction de la part consacrée à la formation personnelle et sociale, à l'économie familiale et au domaine des relations interpersonnelles et sexuelles. Plusieurs personnes ont soutenu la pertinence de proposer aux jeunes des lieux d'échange pour susciter la réflexion non seulement sur les aspects matériels, mais aussi sur des thèmes tels la communication, l'égalité des sexes et le partage des tâches domestiques. Ce serait aussi l'occasion d'aborder la question de la violence dans les relations amoureuses, un problème que les jeunes auraient de la difficulté à reconnaître et qui les laisserait démunis.

Par ailleurs, d'autres interventions mettent l'accent sur le fait que le manque de connaissances domestiques affecterait l'ensemble des ménages et que les jeunes d'aujourd'hui se débrouilleraient aussi bien et parfois mieux que les générations précédentes, surtout s'ils ont connu l'expérience de cohabitation avec des pairs, soit la vie de « colocataires ».

L'appropriation des dispositions légales

Dans un autre ordre d'idées, pour vivre en couple, il est important d'intégrer certaines connaissances en relation avec des dispositions juridiques et fiscales. Or, il apparaît que les jeunes, qui souvent possèdent peu de biens matériels, ne voient pas la nécessité de se doter d'une entente formelle (contrat d'union, testament) en cas de rupture ou de décès. Sur le plan fiscal, la notion de conjoint apparaît, selon des intervenants consultés, en net décalage avec les pratiques administratives des jeunes couples, qui, la plupart du temps, ne mettent pas tous leurs revenus en commun. Ainsi, les jeunes couples sont souvent surpris de constater que, malgré le fait que leurs revenus sont peu élevés, ils perdent rapidement certains avantages fiscaux (ex.: remboursement des taxes à la consommation) à partir du moment où c'est le revenu familial qui est pris en compte.

La convergence des aspirations

Un autre point souligné lors des consultations concerne la signification que les individus donnent à la vie de couple. Ceux-ci ne partagent pas nécessairement les mêmes rêves, la même vision de la vie à deux. Ainsi, le début de la cohabitation pose le défi de la convergence des aspirations de chacun des conjoints.

C'est un défi de taille dans un contexte où les attentes à l'égard de la vie de couple semblent très élevées. Des chercheurs estiment que le sens même de la vie de couple a changé au fil des années. Désormais, il semble essentiellement basé sur le sentiment amoureux, la relation conjugale étant perçue comme une forme d'épanouissement personnel qui ne doit pas contraindre les partenaires⁸. Ainsi,

on observe que les jeunes auraient tendance à considérer que la dissolution du couple sera préférable à une relation qui brime l'individualité.

Cette transformation dans la signification du couple est aussi perçue chez les groupes consultés, qui s'interrogent sur le sérieux de la démarche des jeunes couples. « Est-ce qu'ils se voient dans une relation durable lorsqu'ils décident de former un couple? », se demande-t-on. Dans la vie commune, qui implique le partage et la conciliation au quotidien, comment effectuer la transition du moi au nous? Une personne dira: « La société de performance pousserait-elle les couples à chercher à atteindre l'idéal, celui de la conjointe parfaite et du conjoint parfait? » Elle rappelle qu'aujourd'hui, « on se doit d'être un bon étudiant, un bon travailleur, un bon parent et aussi un bon conjoint ».

...aujourd'hui, on se doit
d'être un bon étudiant,
un bon travailleur,
un bon parent et aussi
un bon conjoint

Il semble exister un certain scepticisme dans la population à l'égard de l'engagement amoureux des jeunes. Ceux-ci le ressentent. Ainsi, quoique généralement ils puissent compter sur l'appui de leur entourage (se manifestant par des dons de biens, d'argent et de services), il arrive, en contrepartie, que les couples doivent faire face aux préjugés et à la réprobation de leurs proches, qui critiquent leurs priorités ou leurs choix.

Dans certaines circonstances s'ajoutent des pressions sociales liées aux particularités culturelles, ethniques ou religieuses. Toutefois, des chercheurs remarquent une tendance chez des jeunes de divers groupes ethniques à souscrire aux valeurs familiales transmises, et ce, malgré l'existence de conflits entre eux et leurs parents à propos de certaines restrictions à leur autonomie⁹.

Par ailleurs, certains problèmes particuliers se posent, dont parle une personne impliquée auprès des communautés culturelles. Elle relate les cas où la conjointe ou le conjoint réside dans un autre pays. Dans ces circonstances, les coûts, les délais et le stress éprouvent la relation : « Quand la personne aimée finit par arriver seize mois, deux ou trois ans plus tard, les jeunes ne se reconnaissent plus. En plus de s'adapter à la vie québécoise, ils doivent apprendre à vivre ensemble. C'est très difficile. Le couple en arrache pas mal. » Par surcroît, ajoute-t-elle, le jeune couple peut faire face à la pression culturelle, par exemple, le fait qu'il faut avoir rapidement des enfants, alors qu'il n'est prêt ni sur le plan matériel ni sur le plan économique. Il arrive, poursuit-elle, que « la situation soit particulièrement difficile pour les femmes. Surtout pour celles qui ne connaissent pas la langue et qui ne savent pas comment avoir accès à des cours. Souvent, elles ont perdu leur réseau d'entraide et ne connaissent pas leurs droits. C'est un moment très difficile à vivre pour certaines de ces femmes ».

Cela dit, peu importe l'appartenance culturelle, vient un moment dans la vie d'un couple où se pose la question d'avoir ou non des enfants. Toutes les enquêtes le confirment : la majorité des jeunes adultes aspirent à avoir des enfants. Encore faut-il que ce désir se manifeste en même temps chez les deux partenaires et au bon moment. Chez certains couples se présente un problème de fertilité, une situation problématique qui risque de s'accroître compte tenu du recul de l'âge de la femme à la première naissance. Dans d'autres circonstances, la grossesse arrive à un moment non approprié. Rappelons que la proportion d'interruptions volontaires de grossesse, en 2002, au Québec, était de 40 pour 100 naissances, soit un nombre d'environ vingt-neuf mille¹.



¹ La proportion d'interruptions volontaires de grossesse pour 100 naissances vivantes a doublé entre 1989 et 2002, passant de 20,1% à 40,4% (Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, *Un portrait statistique des familles au Québec*, p. 59). Il s'est pratiqué 29 140 interruptions volontaires de grossesse, l'âge moyen est de 26,1 ans en 2002

La réalisation du désir d'enfant a été le sujet de nombreux travaux, dont plusieurs du Conseil de la famille et de l'enfance¹⁰. Il se dégage des recherches qu'une diversité de facteurs est susceptible d'influencer le taux de natalité, notamment la transformation des valeurs – les jeunes voulant « réussir leur couple et leur enfant ». La stabilité conjugale et économique compte aussi parmi les éléments majeurs de la décision d'avoir ou non un enfant. Plusieurs études mettent en relief que les dettes ajoutées à des salaires insuffisants et instables peuvent rendre difficile la réalisation de projets communs, dont celui d'avoir un enfant. Les jeunes eux-mêmes, dans différents sondages, révèlent que la stabilité professionnelle s'avère un élément prédominant dans leur projet d'avoir un enfant¹¹.

Par ailleurs, s'imaginer comme parent, c'est aussi estimer les conséquences de cette décision. Or, il apparaît que les jeunes appréhendent les risques d'appauvrissement économique à court et à long terme¹² ainsi que les difficultés majeures

On constate que dans certains cas, les frais engendrés par l'arrivée d'un enfant conduiront des familles à vivre une situation de pauvreté ou, à tout le moins, rendront leur niveau de vie plus précaire

de conciliation susceptibles d'affecter leur qualité de vie. Malgré un contexte économique favorable, la situation financière des jeunes adultes demeure préoccupante. On constate que dans certains cas, les frais engendrés par l'arrivée d'un enfant conduiront des familles à vivre une situation de pauvreté ou, à tout le moins, rendront leur niveau de vie plus précaire. En outre, les jeunes ont besoin de perspectives d'avenir rassurantes pour mener à terme leur projet. Le maintien du soutien gouvernemental aux familles apparaît donc crucial pour atténuer les inquiétudes perceptibles chez la jeune génération d'adultes.

Cela dit, malgré toutes ces incertitudes, il reste que des jeunes décident de franchir une autre étape, celle d'avoir un enfant. Une nouvelle adaptation sera alors nécessaire.

- I Il ressort que la stabilité du revenu de l'homme dans le couple, davantage que la stabilité du revenu de la femme, est un élément déterminant au moment de prendre la décision d'avoir un enfant (Madeleine Gauthier et autres, *Jeunes et fécondité: les facteurs en cause, revue de la littérature et synthèse critique*, p. 35).
- II Il est fait référence aux dépenses liées au coût de l'enfant et aux pertes financières indirectes (perte salariale durant les périodes pré et postnatale). La menace est réelle si on compare les taux de faible revenu des ménages.

1.2

1.2 L'adaptation au moment de l'arrivée d'un enfant

1.2.1 Avoir un enfant dans un contexte de dénatalité

Malgré des risques d'instabilité conjugale, professionnelle et financière, des Québécoises et des Québécois surmontent leurs inquiétudes et font confiance à l'avenir en choisissant d'avoir des enfants (tableau 4).

TABLEAU 4 Répartition des familles de moins de 35 ans, Québec, 2001

Total des familles (peu importe l'âge des parents avec ou sans enfant)	Total des jeunes ¹ familles (avec enfant ou sans enfant)	Total des jeunes ¹ couples (avec enfant ou sans enfant)	Total des jeunes ¹ couples sans enfant	Total des jeunes couples de moins de 25 ans sans enfant
2 019 555	475 215	411 960	156 920	57 045
	23,5 % de l'ensemble des familles	86,6 % des familles de moins de 35 ans	38 % des couples de moins de 35 ans	66,4 % des couples de moins de 25 ans

1. Total des familles dont le plus jeune des conjoints ou les deux, ou le parent seul, ont moins de 35 ans.

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2001, compilation effectuée par le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine à partir des données des tableaux 2 et 4 de la commande spéciale CO-07000.

Tiré de Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, *Un portrait statistique des familles au Québec*, p. 112, tableau 3.1.13.; p. 113, tableau 3.1.14.

Accueillir un enfant est certes un choix personnel, mais il est reconnu qu'un enfant est aussi une richesse collective. Les préoccupations politiques et économiques que soulèvent les changements démographiques reflètent l'importance de la natalité pour le maintien du niveau de vie de l'ensemble de la population¹. Le taux de natalité s'inscrit d'ailleurs au centre d'enjeux sociaux déterminants pour l'avenir de communautés locales et régionales. La démographie a notamment constitué l'un des thèmes centraux des forums régionaux et du Forum des générations organisés par le gouvernement du Québec en 2005.

¹ En 2004, la proportion des naissances au Québec représente 22 % des naissances canadiennes (Statistique Canada, *Naissances mortinaissances*, p. 12). La baisse des naissances étant plus rapide au Québec que dans l'ensemble des autres provinces, la proportion de la population du Québec va diminuer au sein de la fédération canadienne, ce qui est susceptible d'influer sur la représentation (nombre de députés) et le taux de transfert établi en fonction des données du recensement. Sur le plan économique, on prévoit des difficultés de recrutement de main-d'œuvre dans certains secteurs. Sur le plan fiscal, des inquiétudes se manifestent à l'égard du maintien de revenus suffisants pour assurer les services à la population.

Le Québec fait face aux mêmes problèmes démographiques que l'ensemble des pays industrialisés, mais avec la particularité que les changements surviennent plus rapidement. En un peu plus de dix ans, le nombre annuel de naissances est passé de 98 013 (1990) à 76 100 (2005)¹¹. Le nombre moyen d'enfants par femme était en 2005 de 1,51, en progression par rapport à 2004 (1,48), mais nettement en dessous du seuil de 2,1 qui est jugé nécessaire pour assurer le renouvellement de la population¹². Ce qui distingue particulièrement la situation actuelle est la très faible proportion des familles nombreuses¹ (tableau 5). Cela s'explique en partie par l'âge des mères à la naissance du premier enfant. Or, l'âge moyen de celles-ci augmente régulièrement depuis les deux dernières décennies. Il s'établissait à 27,6 ans en 2003 comparativement à 25,2 ans en 1976. L'âge moyen des mères pour l'ensemble des naissances était de 29,1 ans en 2003 en regard de 27,3 ans en 1976¹³ (tableau 6).

TABLEAU 5 Répartition des naissances, selon le rang de naissance, Québec, 1976, 1990 et 2003

Année	N ^{bre} total de naissances	Rang de naissance			
		Rang 1	Rang 2	Rang 3	Rang 4 et plus
		nombre			
1976	98 022	46 912	33 517	11 855	5 738
1990	98 013	46 104	34 755	12 711	4 443
2003 ^e	73 601	35 208	25 594	8 873	3 926

e = estimation

Source: Institut de la statistique du Québec, site Internet.

Tiré de: Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, *Un portrait statistique des familles au Québec*, p. 56.

1 Pendant longtemps, les familles québécoises étaient reconnues pour leurs grandes fratries. Aujourd'hui, on considère qu'une famille est nombreuse avec trois enfants et plus. En 2001, 15 % des familles québécoises étaient dites nombreuses (Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, *Un portrait statistique des familles au Québec*, p. 107).

TABLEAU 6 Âge moyen des mères, selon le rang de naissance, Québec, 1976, 1990 et 2003

Année	Rang 1	Rang 2	Rang 3	Rang 4 ou plus	Tous les rangs
1976	25,2	27,8	30,0	33,4	27,3
1990	26,0	28,6	30,3	32,4	27,7
2003 ^e	27,6	29,9	31,2	32,6	29,1

e = estimation

Source : Institut de la statistique du Québec, site Internet.

Tiré de : Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, *Un portrait statistique des familles au Québec*, p. 57.

Dans la majorité des cas, il s'agit de naissance unique, mais les données de 1999 indiquent que sur 72 812 naissances, on comptait 1 836 naissances doubles, 33 triples et 4 quadruples¹⁴. Il y aurait une tendance à un accroissement de la proportion des grossesses multiples au Québec qui peut s'expliquer notamment par le recours accru aux nouvelles techniques de reproduction¹. Ces naissances représentaient 1,8 % de l'ensemble des naissances en 1984, 2 % en 1994 et 2,8 % en 2004¹⁵.

1.2.2 Une diversité de situations

Accueillir un enfant est généralement un événement heureux pour le couple et pour les proches. Il faut toutefois ne pas perdre de vue la diversité des situations qui peuvent se présenter. Ainsi, un certain nombre de grossesses ne sont pas planifiées; certaines sont précoces, comme à l'adolescence. Exceptionnellement, la situation provoquera la rupture du couple, laissant parfois la mère seule face à l'accouchement. La naissance peut aussi être issue d'un long processus pour favoriser la fertilité¹¹. Sur ce, des spécialistes sont d'avis que les jeunes adultes ne sont pas suffisamment informés sur les risques du report du moment de la grossesse. Ils s'interrogent sur les conséquences médicales des grossesses tardives pour les femmes et les coûts engendrés par les complications pour la mère et l'enfant.

I La majorité de ces traitements médicaux ne sont pas couverts par le régime québécois d'assurance maladie. Malgré les risques de complications à la suite d'une grossesse multiple, il existe une tendance à implanter plus d'un ovule. Des spécialistes déplorent cette pratique risquée pour la santé de la mère et celle des enfants à naître.

II Selon les données du Département d'obstétrique-gynécologie de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal (1998), près de 15 % des couples éprouvent des problèmes d'infertilité. Les problèmes d'infertilité surviennent chez la femme dans 35 % des cas, chez l'homme, dans 35 % des cas, chez les deux, dans 25 % des cas, et 3,5 % des cas restent inexplicables (Protégez-vous, 2006, « Être parent, tout un contrat! : tout ce que vous devez savoir », *Protégez-vous*, p. 11).



L'enfant peut être né dans une famille dite intacte, c'est-à-dire incluant ses deux parents, ou dans une famille recomposée où vivent des enfants issus d'unions antérieures. La responsabilité juridique de l'enfant peut être assumée par un seul parent (par exemple lorsqu'il n'y a pas de reconnaissance de paternité) ou, dans des cas d'exception, l'enfant peut être confié à ses grands-parents ou à une famille d'accueil.

La situation économique influence aussi l'accueil de l'enfant selon la situation d'emploi des parents : sans emploi, aux études, travailleurs autonomes, salariés dans un emploi à temps partiel ou à temps plein. L'état de santé physique ou mentale de l'enfant ou des parents sera aussi déterminant. Il est noté notamment que la scolarité, particulièrement celle de la mère, a une influence sur le développement de l'enfant¹. Tous ces éléments jouent dans l'adaptation de la famille au moment de l'arrivée d'un nouveau membre.

Dans ce rapport, il ne sera pas possible d'approfondir chacune des situations particulières, l'objectif du Conseil étant de mieux comprendre la situation et les besoins de l'ensemble des familles au moment de l'arrivée d'un enfant. Par ailleurs, ce qui est commun à toutes ces situations, ce sont les importants investissements humains et financiers associés à la venue de l'enfant.

1.2.3 Des adaptations multiples dans un bref délai

Le stress entourant l'accouchement

L'arrivée d'un enfant constitue incontestablement un événement majeur dans une vie. Les conjoints deviennent alors un couple parental, un lien qui les unira pour la vie. Mais, ce n'est pas parce qu'il s'agit d'un événement heureux que des difficultés ne se présentent pas. Cette transition de vie appelle des adaptations sur les plans personnel, relationnel, organisationnel et financier.

Ainsi, en plus des joies que procure l'arrivée de l'enfant, des changements multiples et rapides bouleversent le quotidien des parents. Des conditions favorables peuvent atténuer ce choc (attitude des proches, aide matérielle et financière...); d'autres éléments, au contraire, sont susceptibles d'accentuer les difficultés d'adaptation.

Les conjoints deviennent alors un couple parental, un lien qui les unira pour la vie

¹ Une étude de Statistique Canada qui portait sur toutes les naissances au Québec de 1991 à 2000 établit des liens entre le niveau de scolarité de la mère ainsi que le statut économique du quartier où elle habite et certains risques de mortalité du bébé ou de problèmes de santé à la naissance (naissance prématurée, faible poids) (Statistique Canada, 2006, « Étude : Revenu du quartier, scolarité de la mère et issues de grossesse au Québec », *Le Quotidien*, 6 juin, site consulté le 6 juin 2006).

Mentionnons tout d'abord que plusieurs recherches et commentaires recueillis par le Conseil laissent entrevoir l'existence de situations de vulnérabilité au moment de la période prénatale. Le stress, l'anxiété seraient liés à des complications de la grossesse, des accouchements avant terme et un faible poids à la naissance¹⁶. Par exemple, une récente étude tend à montrer qu'il y a une augmentation des risques pour l'enfant et pour la mère lorsque la femme enceinte travaille dans un environnement stressant^I.

Or, des personnes consultées ont observé que de plus en plus de femmes arrivent à l'accouchement épuisées, notamment parce qu'elles ont tendance à retarder au maximum leur arrêt de travail avant l'accouchement pour pouvoir bénéficier d'un congé de maternité plus long après la naissance. En outre, certaines caractéristiques des emplois occupés par des femmes enceintes les prédisposeraient à donner naissance à des enfants de faible poids, rapportent des chercheurs de l'Institut national de santé publique du Québec. À elle seule, l'irrégularité de l'horaire de travail augmenterait ce risque de 30 %. Selon leurs calculs, « la probabilité d'avoir un enfant de petit poids redevient presque à la normale lorsque les conditions de travail qui augmentent les risques sont modifiées avant la 24^e semaine de grossesse »^{II}. Sur ce point, des participantes aux consultations ont déploré que le retrait préventif^{III} soit de plus en plus difficile à obtenir pour les femmes en emploi. Au stress lié à l'emploi s'ajoutent les appréhensions parfois vives à l'égard de l'accouchement, surtout avant une première naissance.

Le stress de l'accouchement affecterait aussi les pères, mais rares seraient les hommes qui acceptent de parler franchement de leurs réticences à l'endroit de l'accouchement de leur femme

L'accouchement en lui-même comporte son lot de stress, et le type d'accouchement peut accentuer les difficultés d'adaptation à la nouvelle situation. Notons que 22% des naissances au Québec l'ont été par césariennes en 2004, ce qui n'est pas sans conséquences sur l'état de santé de la mère durant la période postnatale^{IV}.

Le stress de l'accouchement affecterait aussi les pères, mais rares seraient les hommes qui acceptent de parler franchement de leurs réticences à l'endroit de l'accouchement de leur femme¹⁷. Ce sujet serait encore tabou, les hommes cacheraient la plupart du temps leurs émotions. De l'avis d'une accompagnatrice à la naissance, « certains hommes connaissent un choc psychologique au cours de

I L'étude effectuée auprès de sept mille futures mères d'Amsterdam par Gouke Bonsel tend à établir que, dans un contexte d'emploi stressant, le risque est plus élevé d'avoir un enfant plus petit et pleurant excessivement, en plus que cela augmente dangereusement la pression artérielle chez la femme. L'auteur recommande de réduire les heures travaillées à 24 par semaine (Agence France-Presse, 2006, « Les femmes enceintes devraient travailler moins », *La Presse*, 22 avril, p. 15).

II Il est fait référence aux travaux d'Agathe Croteau, de Sylvie Marcoux et de Chantal Brisson. Il s'agit d'une étude conduite dans six régions du Québec de 1997 à 1999 auprès de 1 536 cas (Jean Hamann, 2006, « Des emplois à risque? Les conditions de travail de la future maman influencent la croissance de son enfant », *Le Soleil*, 27 mai, p. 51). (Pour plus d'information, consultez l'article des auteurs paru dans *l'American Journal of public Health*).

III Le programme *Pour une maternité sans danger* est administré par la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

IV (Louis Duchesne, *La situation démographique du Québec: bilan 2005: les familles au tournant du XXI^e siècle*, p. 93). Certains s'interrogent sur la pertinence médicale de l'usage de la césarienne dans tous ces cas. On observe dans différents pays la pratique de la césarienne sur demande, qui s'expliquerait en partie par le refus de souffrir des femmes et par leurs craintes que les suites de l'accouchement naturel nuisent à leur relation de couple.

l'accouchement. De cela peut naître un blocage sexuel ». Des pères font mention de pressions qui s'exercent sur eux, par exemple pour couper le cordon ou voir sortir le bébé. Des praticiennes constatent qu'il n'est pas rare de voir des pères en train de pleurer : « ils sont mal préparés à cette étape et craquent¹⁸ ». Selon elles, les intervenants médicaux devraient se contenter de proposer certains gestes au père et respecter les refus (2 à 3 % des pères n'assisteraient pas à l'accouchement). Des pères qui ont bénéficié du soutien d'une accompagnatrice ont indiqué les bienfaits que cela leur a procurés et le recommandent. Ce besoin d'accompagnement du couple se remarque aussi par l'accroissement du nombre d'enfants nés en maison de naissance au Québec^I.

Par ailleurs, rappelons que l'approche médicale des dernières années amène les mères à quitter le centre hospitalier très rapidement, généralement dans les 48 heures suivant l'accouchement. Cette pratique qui peut paraître bien fondée médicalement semble susciter un stress important chez des parents qui ne disposent pas nécessairement des ressources appropriées et disponibles durant la période des relevailles et qui sont sujets à des inquiétudes, particulièrement lorsqu'il s'agit des soins à donner à leur premier enfant. Plusieurs déplorent que trop souvent les femmes se retrouvent seules à la maison. À cet égard, une jeune mère a confié l'isolement qu'elle a ressenti durant cette période compte tenu du fait que le travail de son conjoint l'appelle à voyager à l'extérieur du territoire durant toute la semaine et qu'ils vivent loin de leur parenté.

Au stress de l'accouchement s'ajoute possiblement le syndrome dit « bébé blues ». Il se dégage de la littérature scientifique que « les bleues » toucheraient jusqu'à 80 % des femmes. Généralement, constatent des spécialistes de la question, il s'agit d'une situation transitoire qui ne requiert pas de traitement particulier si ce n'est le réconfort et le soutien des pairs et le repos¹⁹. Toutefois, chez un certain nombre de femmes touchées, les symptômes évolueront vers une dépression post-partum^{II}. Celle-ci résulterait d'un déséquilibre hormonal. Une condition qui ne serait pas toujours bien connue, ni bien traitée et, qui pourtant, s'avèrerait pathogène et dangereuse, soutient-on. « Une femme en dépression post-partum a honte, elle se sent coupable », explique la psychiatre périnatale Marie-Josée Poulin, qui cherche depuis 25 ans à faire mieux connaître ce phénomène et souhaite une amélioration des recherches pour mieux prévenir et traiter les troubles psychiatriques périnataux²⁰. Les symptômes de la dépression post-partum, rappelle-t-on, sont l'anxiété, la fatigue, la confusion, la culpabilité et l'impression d'avoir manqué sa vie. Des chercheurs québécois évoquent que le risque suicidaire chez la mère est élevé dans l'année suivant l'accouchement^{III}. Ils constatent aussi l'existence d'un

I En 1999, il y a eu 143 naissances à domicile (0,2 % du total des naissances) et 785 en maison de naissance (1,1 %) (Ministère de la Santé et des Services sociaux, tableau, *Évolution du nombre de naissances vivantes à domicile ou en maison de naissances*, Québec, 1982 à 1999, site consulté le 5 octobre 2006).

II Le taux varie selon des recherches, généralement entre 13 % et 20 % (Marie-Josée Poulin et autres, *Programme-clientèle régional et suprarégional de psychiatrie périnatale*, p. 26-27). Pour leur part, les chercheuses Nicole Létourneau et Linda Duffett-Léger, qui ont examiné des mères de l'Alberta et du Nouveau-Brunswick, évaluent le taux de dépression post-partum à 30 % (Presse Canadienne, 2005, « La dépression « post-partum » peut être dangereuse pour la mère, selon une étude », *Le Soleil*, 9 octobre).

III Chez les mères ayant déjà connu des troubles psychiatriques, le taux de suicide serait de 70 fois plus élevé après un accouchement que pendant tout autre période de leur vie (Marie-Josée Poulin et autres, *Programme-clientèle régional et suprarégional de psychiatrie périnatale*, p. 9).

« potentiel d’infanticide non-négligeable requerrant la mise sur pied de services accessibles et efficaces »²¹.

Pour sa part, la chercheuse en sociologie de la santé de l’Université du Québec à Montréal, Catherine des Rivières-Pigeon, a comparé le phénomène au Québec avec la situation en France et en Italie. Il se dégage de ses recherches que le taux de dépression post-partum serait ici presque deux fois plus élevé qu’ailleurs, ce que la chercheuse explique notamment par la solitude que vivent les mères. Elle constate que « [l]es Québécoises sont plus autosuffisantes; souvent, elles ne peuvent compter que sur leur conjoint; parfois, elles sont même déçues de sa participation. En Italie, le conjoint est plutôt absent, mais la mère, les sœurs et les amies de la mère vont se mobiliser²². »

Selon une récente étude canadienne, parmi toutes les mères examinées pour voir si elles souffrent de dépression, une sur deux refuse de faire appel aux services existants, il faut donc aller vers elles, estiment les Dres Nicole Létourneau et Linda Duffett-Léger. Celles-ci constatent aussi que, lorsque peu de services sont consacrés à ce problème, les femmes hésitent à demander de l’aide de peur d’être considérées comme de mauvaises mères²³.

Préoccupés par la fréquence des difficultés postnatales, fréquence confirmée notamment par une étude française qui constate que 60 % des congés de maternité sont prolongés par des congés pathologiques, des pays européens en sont venus à considérer qu’il s’agit d’un problème de santé publique²⁴. Certains s’interrogent aussi sur l’augmentation possible des risques de dépression post-partum dans un contexte de grossesses de plus en plus tardives. Enfin, certaines recherches feraient état de risques de dépression post-naissance chez les pères, dépression qui aurait un effet sur la relation de couple et le lien avec l’enfant²⁵.

Comme on le constate, la solitude des nouveaux parents n’est pas un phénomène québécois, nombre de professionnels se penchent sur la dépression maternelle, notamment la pédopsychiatre et psychanalyste Myriam Szejer, qui porte un jugement sévère sur la situation. Selon elle, « tout est mis en place pour que les dépressions se multiplient, car jamais une société humaine n’a été aussi dure avec les jeunes mères, ne les a laissées aussi seules²⁶ ».

Tout est mis en place pour que les dépressions se multiplient, car jamais une société humaine n’a été aussi dure avec les jeunes mères, ne les a laissées aussi seules

Devant ces constats, un consensus se dégage sur l’importance du dépistage précoce des problèmes liés à l’accouchement et sur la nécessité d’avoir du personnel formé qui suit les femmes tout au long de leur grossesse! À cet égard, les commentaires recueillis relèvent des lacunes dans le suivi médical au moment des relevailles. Il appert qu’une courte visite à domicile d’une intervenante ou d’un intervenant d’un centre de santé (CLSC) ou encore un entretien téléphonique, comme cela

I Des chercheurs recommandent des personnes spécialement formées qui évaluent l’état de santé physique et mentale de la femme durant cette période (Vivette Glover, 2003, « Commentaire sur « Le stress prénatal et périnatal et son impact sur le développement psychosocial de l’enfant » du docteur Janet DiPietro », *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants*, p. 3). Par ailleurs, il est rappelé que l’approche adoptée ne doit pas culpabiliser les mères qui vivent ces situations afin de ne pas ajouter au stress de celles-ci (Pathik. D. Wabhwa, 2003, « Commentaire sur l’article du docteur Janet DiPietro intitulé L’impact du stress prénatal et périnatal sur le développement psychosocial de l’enfant », *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants*, p. 4).

se pratiquerait parfois, ne peuvent permettre de détecter la détresse postnatale. Des chercheurs attirent aussi l'attention sur les pratiques des fournisseurs de services d'aide; selon le cas, les visites à domicile peuvent représenter une aide efficace pour les nouveaux parents ou générer des angoisses, notamment la crainte qu'un professionnel ne vienne s'immiscer indûment dans leur vie privée²⁷.

Il est aussi reconnu que les parents manquent de sommeil au cours des semaines suivant l'accouchement. Or, cela accroîtrait les difficultés à coordonner toutes les activités quotidiennes et peut accentuer la tension au sein du couple, d'où un risque d'éloignement dans la relation conjugale.

Un risque d'éloignement dans le couple

Outre les difficultés associées à l'accouchement, les changements provoqués par la venue de l'enfant dans les habitudes de vie du couple suscitent généralement, chez chacun des conjoints, une remise en question de ses priorités personnelles et professionnelles. L'un et l'autre auront à faire des compromis qui seront plus ou moins difficiles selon chaque individu et qui se répercuteront éventuellement sur la relation de couple. Or, la façon dont le couple s'adapte à la nouvelle situation et aux exigences associées au rôle de parent est susceptible d'avoir des répercussions sur la qualité de sa relation future.

Il est reconnu en effet, tant par les intervenants que par les chercheurs, que la naissance d'un premier enfant constitue un événement qui peut fragiliser la relation. Certains facteurs sont avancés. Outre la condition physique et psychologique des femmes après l'accouchement, les recherches font état de la tendance des mères à se concentrer uniquement sur leur relation avec l'enfant. Elles agiraient parfois, souvent inconsciemment, en mettant le père de côté.

Les nouveaux pères ont un réel besoin d'exprimer leurs émotions et leurs inquiétudes entre hommes

Pour leur part, les hommes ne seraient pas toujours sensibilisés aux difficultés de leur conjointe après l'accouchement. «Ils ne savent pas toujours construire leur place de père», convient un père engagé dans un organisme communautaire. Selon lui, les hommes ne sont pas certains de ce qu'ils doivent faire ni de ce qu'ils sont capables de faire. Ces propos rejoignent les observations du professeur et chercheur Jean Le Camus, qui décèle quatre séries d'obstacles à surmonter pour les nouveaux pères: les transformations du corps et du caractère de la conjointe, le choc de l'enfantement, la priorité accordée au bébé et les contraintes du partage des tâches²⁸. Il constate que les nouveaux pères ont un réel besoin d'exprimer leurs émotions et leurs inquiétudes entre hommes. Au Québec, les interventions postnatales rejoignent peu les jeunes pères. D'une part, note-t-on, celles-ci se font souvent à des moments où les pères sont au travail et, d'autre part, l'approche serait peu adaptée au caractère masculin. Il a été fait mention lors des consultations d'expériences communautaires intéressantes, mais trop peu répandues.

Somme toute, les points de vue de spécialistes, d'intervenants et de parents convergent: l'arrivée d'un enfant exige du couple des facultés d'adaptation qu'il est important de considérer, d'autant plus que des études établissent un lien entre la qualité de la relation conjugale et le niveau d'attachement que le parent

développe à l'égard de l'enfant. Ainsi, le soutien affectif mutuel des conjoints (le soutien d'un proche dans le cas de mères seules) est susceptible de fournir les ressources nécessaires pour être en mesure de contribuer « au développement d'une relation d'attachement sécurisante pour l'enfant²⁹ ».

La façon de prendre soin de l'enfant peut aussi s'avérer une source de conflits entre les conjoints, notamment parce qu'il s'agit d'une question qui rejoint les valeurs profondes de chacun et qui est souvent empreinte des habitudes du milieu familial d'origine. Un représentant d'organisme d'aide l'illustre par un exemple : « un désaccord profond sur l'approche à adopter lorsque l'enfant pleure peut être le début du désengagement d'un des parents à l'égard de l'enfant et d'une distanciation au sein du couple ».

Les transformations profondes que provoque l'arrivée d'un premier enfant se manifesteront dans ces différends. Des chercheurs soutiennent que le changement de statut social associé au fait d'être parent générerait des tiraillements chez l'individu qui « peuvent apparaître entre les loyautés verticales, par rapport aux origines et, horizontales, liés aux valeurs du couple lui-même³⁰ ». La femme et l'homme se découvriront des attachements ou des priorités autres que ceux qui allaient de soi dans le couple, ce qui provoquerait des bouleversements intérieurs chez de nouveaux parents. Avec l'annonce de l'arrivée de l'enfant, ce serait la question du lien qui se poserait, le lien d'allégeance à l'intérieur du couple et le lien à la lignée. À cet égard, les réactions de la famille élargie peuvent apaiser les doutes des parents ou encore alimenter les conflits. Certes, les nouveaux parents apprécient généralement le soutien des proches pendant cette période, mais il arrive aussi qu'ils subissent des critiques sur leur façon de prendre soin de l'enfant.

L'effet psychologique du devenir parent est le sujet d'études que le témoignage suivant résume bien : « On n'est plus que l'enfant de ses parents, on devient à notre tour un parent, c'est à la fois merveilleux et angoissant. » L'accueil d'un enfant soulève des appréhensions par rapport à l'exercice de la parentalité, mais ferait aussi ressortir des souvenirs d'enfance qui sont parfois douloureux. Le désir de faire mieux ou d'être à la hauteur aurait tendance à accroître la pression chez l'individu. Toute cette tension, souvent non verbalisée, est susceptible de nuire à la communication entre les conjoints.

On n'est plus que l'enfant de ses parents, on devient à notre tour un parent, c'est à la fois merveilleux et angoissant

Ainsi, le manque de communication et d'intimité de même que l'attention centrée sur l'enfant sont susceptibles de créer un éloignement des conjoints qui se répercutera sur les relations affectives et sexuelles. Or, le maintien ou non de relations affectives harmonieuses et d'une sexualité épanouie entre les deux partenaires aura des répercussions sur la stabilité de la relation conjugale. Cette étape de la vie du couple peut donc apparaître à la fois comme une source de bonheur et d'épanouissement et être porteuse de facteurs de risque pour la relation conjugale. Pour préserver l'union, des praticiens invitent les couples à se donner du temps. « Pas facile », diront des parents, lorsqu'il faut réorganiser de multiples éléments de la vie familiale.

Une réorientation des activités

Avec la venue d'un enfant, les parents seront amenés à réorienter l'organisation des activités familiales et financières en fonction des besoins de celui-ci. Dans un premier temps, plusieurs jeunes couples devront dénicher un endroit convenable pour se loger, ce qui peut devenir problématique dans un contexte de pénurie de logements abordables pour des jeunes adultes dont les revenus sont instables. Certains feront face à la réticence de locataires à accueillir une famille avec de jeunes enfants.

La prise en charge d'un enfant soumet aussi les parents à une redéfinition de leur rôle respectif. Un équilibrage des tâches domestiques et des soins à l'enfant s'impose. Il apparaît que les mères, qui, majoritairement, profitent d'un congé parental, assument davantage la gestion de la vie quotidienne. Par ailleurs, il est de plus en plus reconnu que les jeunes hommes s'impliquent plus dans les soins à l'enfant et les tâches domestiques. Toutefois, leur implication ne serait pas toujours à la hauteur des attentes de leur conjointe.

L'Institut de la statistique du Québec fournit quelques indications sur la perception qu'ont les mères québécoises du soutien qu'elles reçoivent de leur conjoint environ cinq mois après la naissance^I. Quoique la perception des mères sondées s'avère généralement très positive à cet égard, c'est au chapitre des tâches domestiques que le niveau de satisfaction apparaît le moins élevé. L'étude rapporte que « l'évaluation que font les mères du soutien global apporté par leur conjoint semble plus fortement associée au soutien émotionnel qu'à l'aide instrumentale »^{II}.

Un niveau de vie à rééquilibrer

L'arrivée d'un enfant provoque inmanquablement de nouvelles dépenses qui exercent une forte pression sur les finances du ménage. Selon une jeune mère, cette pression fut un des aspects les plus difficiles à gérer à l'arrivée de son premier enfant. Une intervenante sociale a observé que généralement les jeunes parents sont peu préparés au coût réel que représente un enfant : « Quand l'enfant arrive, ils font face à la réalité de ce que cela coûte. »

I Cette étude ne donne pas d'indication sur la perception des pères (Institut de la statistique du Québec, *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002): les nourrissons de 5 mois: vie conjugale des parents*, 54 p.).

II Alors qu'environ 45 % des mères se disent tout à fait soutenues au regard du soutien global ou, de manière particulière, quant aux soins à donner au bébé ou dans les moments de peine et de surmenage, il n'y a que 27 % des mères qui disent bénéficier d'un tel soutien pour les travaux ménagers (Institut de la statistique du Québec, *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002): les nourrissons de 5 mois: vie conjugale des parents*, p. 41).

Certes, les coûts d'un enfant ne peuvent se mesurer à l'aune de ce qu'il représente, mais on ne peut négliger leurs répercussions. Considérant les frais directs (achats d'ameublement, logement adapté, frais de subsistance et d'entretien) et les frais indirects (perte de salaire), il est difficile, voire impossible, à une famille de maintenir le même niveau de vie sans modifier ses priorités financières. L'entretien et l'éducation des enfants impliquent des coûts qui sont difficiles à établir, car de multiples facteurs sont en cause^I. Toutefois, des chercheurs avancent assez couramment une moyenne de 8 000 \$ par enfant, par année, ou 15 à 25 % du revenu annuel brut de la famille^{II}.

Rappelons que la situation des jeunes familles demeure fragile étant donné le niveau élevé d'endettement et le taux d'épargne presque nul³¹. Le rééquilibrage du budget passe donc par une réorganisation des dépenses familiales. À cet égard, on constate chez les familles avec enfants une diminution constante au fil des ans de la proportion du budget consacrée à l'alimentation et à l'habillement. En contrepartie, la part consacrée au logement et au transport a augmenté depuis dix ans³².

La gestion des finances est encore plus difficile pour les couples dont la stabilité professionnelle n'est pas assurée, surtout s'ils connaissent des périodes de chômage cycliques, une situation qui devient problématique lorsque la mère n'a pas accès à un remplacement du revenu durant la période postnatale^{III}. Les coûts additionnels ainsi que les pertes salariales amènent plusieurs chercheurs à établir un lien entre l'arrivée d'un nouvel enfant dans la famille et la détérioration du niveau de vie de la famille susceptible de faire basculer le couple dans une situation de pauvreté.

À cet égard, notons que l'Institut de la statistique du Québec, à partir d'indicateurs, a établi que le risque de pauvreté d'une famille de deux adultes et d'un enfant est de 7 %, de 12 % pour une famille avec deux enfants, et de 21 % lorsqu'il y a trois enfants et plus dans la famille^{IV}. L'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec donne aussi quelques indications sur le sujet³³. Cette étude amorcée en 1998 et menée auprès d'une cohorte de près de deux mille enfants suivis annuellement de l'âge de cinq mois à l'âge d'environ quatre ans fait ressortir que « le tiers des enfants québécois âgés d'environ 2 ½ ans en 2000 ont été exposés à un moment ou l'autre à au moins une période de faible revenu depuis leur naissance³⁴ ». Dans près de la moitié des cas, les enfants ont vécu dans la précarité durant toute la période couverte. Au total, il est établi que « 6 % des

I Notamment, le revenu des parents, l'âge de l'enfant, son rang.

II Estimation respective des chercheurs J. Henripin et P. Lefebvre (Conseil de la famille et de l'enfance, *Démographie et famille: avoir des enfants, un choix à soutenir*, p. 58). En outre, selon les estimations d'une étude récente sur une famille typique canadienne produite par le Service d'économie familiale du ministère de l'Agriculture du Manitoba, il en coûterait en moyenne 4 000 \$ en excluant les frais de garde pour la première année de l'enfant (Institut Vanier de la famille, *Profil des familles canadiennes III*, p. 119).

III Avec l'entrée en vigueur du Régime québécois d'assurance parentale, on constate que davantage de parents ont accès à un remplacement du revenu.

IV L'indice monétaire de Laeken a été utilisé. Cet indice correspond au pourcentage de personnes dont le revenu équivalent est inférieur à 60 % du revenu équivalent médian national. Le revenu équivalent est le revenu disponible divisé par une échelle d'équivalence qui tient compte du nombre de personnes dans la famille (Sylvie Jean, 2006, « Le risque de pauvreté au Québec selon les indicateurs monétaires de Laeken », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 10, no 3, p. 4-5).

enfants ont vécu dans un ménage dont le revenu était très insuffisant, soit en deçà de 60 % du seuil de faible revenu, depuis leur naissance³⁵ ».

Notons que, la situation économique de jeunes familles pourrait être encore plus problématique sans l'expression de la solidarité familiale. On observe en effet que les grands-parents, la fratrie et les amies et amis se révèlent souvent des ressources de première importance au moment de l'arrivée d'un enfant dans la famille. La contribution des proches s'exprime de diverses façons, souvent sur les plans financier et organisationnel, mais aussi dans le soutien aux responsabilités parentales.

Des responsabilités parentales à assumer

De tout temps, l'inexpérience des jeunes couples a incité les proches à intervenir dans les soins et l'éducation à donner au jeune enfant. Le plus souvent, ces interventions sont souhaitées et réconfortent les nouveaux parents, surtout ceux ayant été élevés dans des familles peu nombreuses qui ont eu peu de contacts avec des bébés. Ce manque d'expérience semble toutefois inciter l'entourage à intervenir davantage en adoptant parfois une approche directive.

Une mère de deux enfants affirme que « ce qui caractérise l'arrivée de l'enfant, c'est le poids des gens alentour ». Elle fait référence notamment au « CLSC qui te dit quoi manger pour être une bonne mère [...], aux collègues de travail qui te disent de rester le plus longtemps possible avant de partir en congé de maternité [...], à la famille qui y va de ses multiples recommandations. Tu vis beaucoup de pression par rapport à ce que tu es censée faire », conclut-elle. Ce constat confirme les observations du Conseil sur le fait que, si les parents sont parfois heureux de trouver du soutien et des conseils auprès d'une variété de ressources (livres, ateliers de formation, etc.),

il arrive qu'ils se sentent submergés par cette masse d'information et parfois déstabilisés devant la multiplication des exigences à leur égard³⁶.

Par ailleurs, des parents ont relaté des expériences démontrant que la collectivité pose souvent sur eux un regard sévère et réprobateur. Un jeune père a relaté, entre autres, qu'un inconnu l'a interpellé, avec des propos disgracieux, parce qu'il jugeait que son enfant était trop jeune pour être amené dans un centre commercial. Et que dire des endroits publics où l'enfant dérange et où les gens manifestent leur mécontentement directement aux parents? En outre, la grossesse d'une salariée n'est pas toujours bien accueillie par son employeur et par ses collègues lorsque le congé parental génère des difficultés de gestion des ressources humaines qui se répercuteront sur la charge de travail des autres salariés.

La pression sociale peut accentuer les attentes personnelles des parents à l'égard de leur enfant; ils peuvent être incités à s'investir totalement dans l'enfant, adoptant une approche dite d'« hyper-éducation ». Cette situation de « surimplication » des parents inquiète le professeur Richard Koestner du Département de psychologie de l'Université McGill. Selon son analyse, ce comportement peut déséquilibrer la vie familiale en causant plus de tort que de bien et en accentuant le stress chez l'enfant et les parents. Ceux-ci peuvent se retrouver à négliger leur vie de couple,

Une mère de deux enfants affirme que « ce qui caractérise l'arrivée de l'enfant, c'est le poids des gens alentour »

leurs amis ou leur propre développement personnel parce qu'ils sont trop occupés à faire tout ce qu'il leur est possible pour maximiser le développement de leur enfant. Il rappelle l'importance pour les parents de mener une vie de couple en santé, d'entretenir un bon réseau d'amis. Il souhaite des parents plus décontractés et rappelle que ceux-ci sont avant tout des modèles, des sources d'inspiration pour leurs enfants, et non des entraîneurs ou des patrons³⁷.

Les propos recueillis soulèvent des questions sur les approches des intervenants professionnels. À certains égards, les jeunes parents se sentent dépossédés, dans l'obligation de suivre les recommandations des spécialistes. Plutôt que de soutenir, ces attitudes d'experts insécuriseraient. Une participante aux consultations a confié au Conseil : « Quand on te dit quoi faire, ça ne te donne pas confiance en toi. »

S'approprier l'information pertinente et adapter les connaissances aux circonstances et à sa personnalité pose un défi que tentent de relever tous les parents. Certaines situations génèrent des défis supplémentaires, dont les naissances multiples, l'arrivée d'un autre enfant, l'accueil d'un enfant adopté et l'accueil d'un enfant handicapé ou gravement malade.

1.2.4 Les naissances multiples

Il est admis que les naissances multiples entraînent des difficultés d'adaptation particulières. Elles accentuent les problèmes organisationnels et occasionnent des frais additionnels importants pour les parents. Une récente étude québécoise faite auprès de parents de jumeaux et de triplés estime le coût total pour la première année (matériel de base pour l'accueil et soins de base mensuels : préparations lactées et couches) à 7 000 \$ pour des jumeaux et à plus de 11 000 \$ pour des triplés³⁸. Un programme administré par le ministère de la Santé et des Services sociaux accorde une aide financière, non récurrente, de 6 000 \$ aux familles dont la mère donne naissance à des triplés et de 8 000 \$ pour des quadruplés. Aucun montant n'est donné aux familles ayant des jumeaux.

Quand on te dit quoi faire,
ça ne te donne pas
confiance en toi

L'étude fait aussi ressortir que, sur le plan médical, ces grossesses sont plus à risque et que les naissances sont davantage prématurées. Malgré les risques de complications, ces familles bénéficieraient peu des services d'aide domestique, de travailleurs sociaux, d'infirmières et même de psychologues. Des parents qui ont vécu la situation déplorent avoir dû réclamer cette aide au lieu qu'elle soit offerte avant qu'ils soient « au bout du rouleau ». Ils s'expliquent mal pourquoi, malgré une charge énorme – par exemple, quatorze à seize biberons par jour pour des jumeaux –, il n'y a aucun mécanisme d'aide systématique pour soutenir les familles en cas de naissances multiples, particulièrement pour la période des 24 premiers mois.

C'est un constat fait aussi par une mère de jumeaux qui estime qu'il existe bien peu, pour ne pas dire aucun, programme visant ce type de grossesse. Ainsi, il est souhaité que des dispositions particulières s'appliquent à ces situations dans le Régime québécois d'assurance parentale, comme c'est le cas dans certains pays européens, par exemple permettre au père de prendre un congé parental plus long pour que les parents puissent assumer, à deux, les soins à donner aux enfants pendant les premiers mois de leur vie.

1.2.5 L'accueil d'un deuxième enfant, d'un troisième, d'un...

Accueillir un enfant dans un contexte où il y a au moins un autre enfant dans la famille comporte aussi son lot de particularités. Notamment, la grossesse et la période des relevailles peuvent être plus difficiles lorsqu'il y a d'autres jeunes enfants à la maison. Le soutien du conjoint et des proches prend alors toute son importance. Or, le niveau de satisfaction des mères à l'égard de leur conjoint serait différent lorsqu'il s'agit d'un premier né ou d'un deuxième ou troisième enfant.

Selon les auteurs d'une étude sur le sujet, la composition de la famille et, plus précisément, le stade de la vie familiale, aurait une influence sur le degré de satisfaction de la mère. Ainsi, les mères de nourrissons ayant des frères ou des sœurs auraient une perception généralement moins favorable du soutien reçu de leur conjoint que les mères de premiers nés, constatent-ils³⁹. Cette perception ne différerait pas entre les mères d'enfants de rang deux et celles d'enfants de rang supérieur (trois ou plus). Les auteurs de l'étude évoquent différents éléments susceptibles d'influencer la perception qu'ont les conjoints du soutien qu'ils s'offrent l'un à l'autre, dont les caractéristiques socioéconomiques et le niveau de scolarité¹. Considérant ces résultats, les chercheurs estiment « qu'il serait important de ne pas centrer les efforts uniquement sur les nouveaux parents dans la planification des programmes de soutien aux familles⁴⁰ ». À la lumière de ce constat, les propos recueillis par le Conseil d'une mère venant de donner naissance à son troisième enfant prennent tout leur sens. La détresse pouvait se lire dans son témoignage sur le fait que le père s'impliquait de moins en moins de naissance en naissance.

La perte de revenu semble déterminante dans le choix de ne pas se rendre jusqu'au troisième enfant

On remarque aussi une tendance des familles à l'endettement avec l'arrivée d'un deuxième enfant, notamment pour combler des besoins liés au logement⁴¹. Quant aux répercussions économiques du troisième enfant, outre la nécessité de dépenses additionnelles, par exemple une automobile mieux adaptée, ce serait la perte de revenu familial qui s'avérerait la répercussion financière la plus significative. Dans des recherches, il est observé en effet la tendance des mères à demeurer plus longtemps à la maison. Ce serait le cas de près de 50 % des femmes après la naissance d'un troisième enfant. Une telle décision a des répercussions financières majeures, notent les chercheurs puisque : « En comparant les revenus moyens des familles avec deux pourvoyeurs à celles à revenu unique, on note une différence de l'ordre de 8 000 \$ »⁴². Certains estiment que les répercussions potentielles sur le parcours professionnel expliqueraient les réticences de plusieurs femmes à s'engager dans une troisième grossesse. Selon la chercheuse Marie-Thérèse Lacourse, la perte de revenu semble déterminante dans le choix de ne pas se rendre jusqu'au troisième enfant. Elle ajoute : « le désir qui était jusqu'ici celui du couple se déplace davantage vers des décisions qui touchent directement la femme »⁴³.

1 Les mères dont le conjoint est plus scolarisé sont moins nombreuses à être faiblement satisfaites de leur conjoint. L'état de santé (ex. : dépression) de chacun des parents est aussi évoqué (Institut de la statistique du Québec, *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ) 1998-2002 : les nourrissons de 5 mois : vie conjugale des parents*, p. 46-50).

La rareté des logements locatifs adaptés aux besoins de la famille ayant des enfants (nombre suffisant de pièces, insonorisation convenable, espace d’amusement extérieur...) et, surtout, à un coût qui tient compte des ressources disponibles, pose de réels problèmes pour de nombreux parents. Cette difficulté amènerait des familles à s’établir dans des banlieues toujours plus éloignées. Si l’accès à une propriété rejoint les idéaux familiaux, cela ne se fait pas sans conséquences sur les finances familiales. En outre, l’accès au logement et à la propriété pour les familles serait tout aussi difficile hors des grands centres. Des parents d’une région touristique en périphérie de Québec évoquent la flambée des prix résidentiels, qui rend quasiment impossible l’accès à une habitation convenable pour élever des enfants.

Autre fait marquant, la proportion de familles à faible revenu varie selon le nombre d’enfants dans la famille. Par exemple, au Québec, en 2003, 6,5 % des familles biparentales avec un enfant étaient considérées comme à faible revenu; ce taux montait à 11,4 % lorsqu’il y avait trois enfants et plus dans la famille (tableau 7). La situation est encore plus marquée pour les familles monoparentales, dont 23,1 % sont à faible revenu lorsqu’il y a un enfant à charge, 29,3 %, lorsqu’il y en a deux, et 45,6 %, lorsqu’il y a trois enfants et plus¹.

TABLEAU 7 Taux de faible revenu (MFR)¹ après impôt, pour les familles de recensement comptant un couple, Québec, 2003

	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus	Total
	%			
Montréal	14,3	13,4	22,5	13,1
Le Québec	6,5	6,0	11,4	6,8

¹ La mesure de faible revenu (MFR) ici présentée est basée sur la médiane des revenus québécois.

Source : Statistique Canada, Division des données régionales et administratives, Banque de données sur les familles.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

Tiré de : Alexandre Morin, *Recueil statistique sur la pauvreté et les inégalités socioéconomiques au Québec*, Québec, tableaux, 1.2.20 et 1.2.22, p. 50-51.

I Le taux de faible revenu est établi d’après la mesure de faible revenu (MFR), laquelle est basée sur la médiane des revenus québécois. Le taux de faible revenu pour un couple sans enfant est établi à 6,1 % (Alexandre Morin, *Recueil statistique sur la pauvreté et les inégalités socioéconomiques au Québec*, tableaux 1.2.20, 1.2.22, p. 50-51).

Outre l'adaptation du couple et les difficultés organisationnelles et financières, l'arrivée d'une sœur ou d'un frère n'est pas sans conséquences sur la fratrie. Les recherches sur ce sujet font état de sentiments ambivalents, les enfants ressentant diverses émotions, de la joie, mais aussi la peur de perdre leur place. L'âge des autres enfants à l'arrivée du nouveau-né influencerait le processus d'adaptation. Les plus âgés peuvent se voir conviés à prendre plus de responsabilités; dans la plupart des cas, ils vont réagir positivement, mais chez d'autres, cela va déclencher un sentiment d'hostilité. À cet égard, une intervenante du milieu scolaire a remarqué une augmentation des troubles de comportement chez certains écoliers à la suite de la venue d'un nouvel enfant dans la famille. Des enfants plus jeunes vivront possiblement une régression temporaire de leurs acquis d'autonomie et adopteront des comportements de bébé. En outre, l'arrivée d'un nouveau-né dans une famille recomposée ne se fait pas sans conséquences, parfois positives, parfois négatives, un phénomène que reconnaissent les parents consultés. C'est pourquoi, d'une manière générale, ils se montrent soucieux de préparer la fratrie à la venue du nouvel enfant. Souvent, convient-on, quelques semaines suffiront à assurer un rééquilibrage au sein de la dynamique familiale. Toutefois, selon des experts, dans un contexte où tout l'entourage est « en amour » avec le bébé, il peut être difficile pour une sœur ou un frère, peu importe son âge, de trouver une oreille attentive à qui exprimer des émotions négatives à l'égard de la nouvelle situation et de développer ses propres mécanismes d'adaptation.

1.2.6 L'accueil d'un enfant adopté

Accueillir un enfant à la suite d'un processus d'adoption s'apparente, sur certains aspects, à ce que vivent les parents biologiques. Certains auteurs évoquent le « bébé blues de l'adoption⁴⁴ ». Toutefois, certains éléments invitent à prendre en considération les particularités de la situation que vivent les parents adoptants.

Le Québec est la province où les adoptions sont les plus nombreuses et un des endroits au monde où l'on adopte le plus d'enfants proportionnellement au nombre d'habitants, soit deux fois plus qu'en France et trois fois plus qu'aux États-Unis⁴⁵. Au cours de la dernière décennie, le nombre annuel de nouvelles adoptions a varié entre sept cents et mille^I. La majorité des adoptions sont internationales. La Chine demeure le pays d'origine le plus populaire, suivi de Haïti. Les trois quarts des enfants adoptés sont des filles.

Les données recueillies, notamment celles d'une importante enquête portant sur l'adoption internationale au Québec de 1985 à 2002, mettent en relief certaines caractéristiques socio-économiques des parents adoptants⁴⁶. L'âge moyen de ceux-ci est de dix ans supérieur à celui de la moyenne des parents^{II}. Cette situation peut s'expliquer par le fait que généralement la décision d'adopter un enfant se prend après un cheminement personnel et conjugal qui implique des deuils,

I En 1990, le nombre d'adoptions internationales était de 456; il était de 697 en 2000 (Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, *Un portrait statistique des familles au Québec*, p. 61-64).

II En 2000, 80 % des parents adoptants à l'international avaient entre 30 et 44 ans. L'âge moyen des femmes adoptantes est de 38,6 ans; celui des hommes est de 39,8 ans (Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, *Un portrait statistique des familles au Québec*, p. 64; Réjean Tessier et autres, *L'adoption internationale au Québec de 1985 à 2002 l'adaptation sociale des enfants nés à l'étranger et adoptés par des familles du Québec*, p. 14).

dont celui de l'enfant biologique. Dans plusieurs cas, ce processus succède à un suivi médical en clinique de fertilité. S'ajoutent à ce délai les procédures administratives d'adoption.

On observe aussi que le niveau de scolarité et le statut socio-économique des parents adoptants sont aussi plus élevés que ceux de la moyenne des parents québécois^I. Il apparaît pertinent de faire ici le lien avec le coût élevé des frais d'adoption. Ceux-ci varient selon le pays d'adoption. On estime entre 6 000\$ et 32 000\$ les frais administratifs, judiciaires et de voyage pour adopter un enfant en provenance d'un autre pays⁴⁷. Des frais que les parents assumaient entièrement jusqu'à tout récemment; désormais, le gouvernement fédéral et celui du Québec accordent un crédit d'impôt pour une partie des dépenses^{II}.

Un certain nombre d'adoptions se font au Québec, mais le délai pour adopter un très jeune enfant s'avère très long^{III}. Des parents adoptants estiment que le processus d'adoption au Québec est des plus complexes. De l'avis de l'un d'eux, il aurait été plus « facile » d'adopter à l'étranger. La révision de la Loi sur la protection de la jeunesse pourrait avoir éventuellement une incidence sur le nombre d'adoptions d'enfants québécois^{IV}.

La majorité des adoptions se fait par des couples^V et, comparativement à l'ensemble des enfants québécois, une proportion plus élevée d'enfants adoptés vivent avec leurs deux parents. Par ailleurs, contrairement à ce que l'on pourrait penser, ces familles sont moins souvent composées d'enfant unique; dans la majorité des cas, elles comprennent deux enfants et plus^{VI}.

I Le revenu familial annuel moyen des parents adoptants serait de 88 060 \$ par rapport à 56 940 \$ pour la population de référence. Le niveau d'éducation des parents adoptifs est plus élevé, 48 % des mères et 47 % des pères ont des diplômes universitaires comparativement à 31,6 % dans la population de référence (Réjean Tessier et autres, *L'adoption internationale au Québec de 1985 à 2002 l'adaptation sociale des enfants nés à l'étranger et adoptés par des familles du Québec*, p. 36).

II Le gouvernement du Canada a accordé des crédits d'impôt pour frais d'adoption à compter de l'année d'imposition 2005. Une telle mesure a été introduite dans la fiscalité québécoise pour les parents adoptants qui résidaient au Québec le 31 décembre 2004.

III Le délai d'attente au Québec à partir de la banque régulière (enfant laissé en adoption à la naissance ou enfant orphelin confié à la Direction de la protection de la jeunesse) est en moyenne de cinq à huit ans. En ce qui concerne la banque mixte (enfant retiré à ses parents par la Direction de la protection de la jeunesse), le délai d'attente pour un enfant de moins de deux ans est d'environ une année et demie, mais cet enfant peut ne jamais être « adoptable » (Protégez-vous, 2006, « Être parent, tout un contrat!: tout ce que vous devez savoir », *Protégez-vous*, p. 5).

IV L'intention du gouvernement est de favoriser un milieu stable pour l'enfant, dans un délai raisonnable. À cet égard, le Conseil a déposé un mémoire concernant le projet de loi 125, Loi modifiant la loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives.

V En 2000, 87,5 % des parents adoptants sont en couple, comparativement à 75,5% pour l'ensemble des familles biparentales avec enfants. Une proportion de 10,9% des adoptions sont faites par des femmes seules, 1,6 %, par des hommes seuls (Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, *Un portrait statistique des familles au Québec*, p. 64; 95).

VI La proportion des familles adoptantes (concernées par l'enquête) qui ont deux enfants, incluant l'enfant adopté, est de 42,5 %. La proportion de familles avec un enfant unique est de 27,8 %. Celle des familles avec trois enfants et plus est de 29,7 % (Réjean Tessier et autres, *L'adoption internationale au Québec de 1985 à 2002 l'adaptation sociale des enfants nés à l'étranger et adoptés par des familles du Québec*, p. 16).

L'âge de l'enfant au moment de l'adoption influence l'adaptation. En 2000, l'âge moyen de l'enfant était de 27,4 mois. Ainsi, il est prévisible que les familles connaissent des difficultés de communication liées à la langue et aux habitudes culturelles de l'enfant plus âgé. Parents et enfants doivent donc apprendre à s'approprier, selon le sens que donne à cette notion Antoine de Saint-Exupéry dans *Le Petit Prince*, et cela exige du temps.

De l'avis de spécialistes, l'un des défis majeurs qui se pose aux familles adoptantes tient à l'attachement, objet de recherches des dernières décennies. Les chercheurs étudient comment s'établissent les liens affectifs entre les parents et l'enfant. Dans certains pays, les troubles d'attachement seraient reconnus officiellement comme une maladie⁴⁸.

La question de l'attachement touche également les parents biologiques, qui ont, eux aussi, à développer un lien d'attachement avec le nouveau-né. Toutefois, le sujet concerne particulièrement les parents adoptifs^{II} parce que l'enfant est susceptible d'avoir subi une série de ruptures dans un court délai (mère biologique, différents intervenants à l'orphelinat, foyers d'accueil, changements de résidence, perte de camarades). Chaque rupture provoque un deuil; avec leur accumulation, ils deviennent comme des ponts qui deviennent toujours plus longs à franchir, selon l'image évoquée par Johanne De Champlain, infirmière bachelière du CLSC Lac Saint-Louis et co-animatrice du programme de pré et de post-adoption internationale, lors du colloque organisé par le Conseil en 2005 *Regards sur la diversité des familles*: mieux comprendre pour mieux soutenir⁴⁹. L'enfant qui a subi des traumatismes depuis sa naissance, explique-t-elle, a dû lutter pour survivre et souvent, il a développé des « mécanismes de réaction d'urgence pour parvenir à pallier de graves carences au plan de l'attachement ». Ces mécanismes peuvent engendrer différents troubles (de comportement, du sommeil...) malgré toute l'attention et l'amour de l'entourage.

Ces enfants peuvent, dans certains cas, se montrer hostiles ou craintifs. Or, il peut être difficile pour des parents qui attendent l'arrivée de l'enfant depuis des années de ne pas se sentir personnellement atteints face à de telles réactions. Des parents qui ont vécu l'expérience de l'adoption et des intervenants dans ce domaine constatent une tendance à idéaliser l'adoption. Le risque de désillusion s'accroît pour les personnes qui n'ont pas mesuré toutes les difficultés pouvant survenir quand on accueille un enfant susceptible d'avoir vécu dans un contexte non favorable. Une de celles-ci serait liée aux problèmes de santé ou aux handicaps non détectés avant l'arrivée au pays⁵⁰. D'où, précise-t-on, la nécessité d'offrir des lieux d'échange entre familles adoptantes et des services de soutien psychologique pour les personnes qui vivent cette transition familiale.

Des parents qui ont vécu l'expérience de l'adoption et des intervenants dans ce domaine constatent une tendance à idéaliser l'adoption

I On estime que 40,2 % des enfants adoptés le sont entre 6 et 11 mois, 18,1 % ont moins de 6 mois, 18,7 % ont entre 12 et 23 mois, 12,2 %, entre 24 et 59 mois, et 10,9 % ont 5 ans et plus. L'âge de l'enfant est celui qui correspond au moment de la lettre de non-objection. Il peut s'écouler plusieurs mois entre la date de cette lettre et l'arrivée de l'enfant dans la famille (Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, *Un portrait statistique des familles au Québec*, p. 65).

II Ainsi que les adultes qui accueillent un enfant qui est sous la protection d'un Centre jeunesse.

Dans d'autres cas, on observe une tendance chez des enfants adoptés à devenir perfectionnistes dans le but de se faire aimer à tout prix, ce qui, éventuellement pourrait les pousser vers des comportements pathologiques⁵¹. En outre, l'enfant peut s'adapter à la nouvelle situation sans nécessairement s'attacher à son nouvel environnement. La gravité de la situation requerra dans des cas exceptionnels un placement dans un foyer d'accueil, ce qui constitue pour l'enfant adopté une nouvelle rupture et pour les parents, un échec cuisant^I.

Cela dit, des constats de recherche sont à l'effet que: « Les enfants adoptés ne sont pas une population clinique et ils démontrent dans l'ensemble une sécurité d'attachement et une adaptation sociale et secondaire comparable aux enfants de la population générale du Québec. »⁵². Toutefois, rappelle-t-on, ces constats ne doivent pas éluder le besoin d'un accompagnement soutenu et durable des familles adoptantes^{II}. Le suivi professionnel serait d'autant plus nécessaire que, faisant face à de multiples difficultés, dont, dans certains cas, un diagnostic de handicap physique, psychologique ou intellectuel chez l'enfant adopté, les parents auraient tendance à hésiter à consulter. Ils sont alors susceptibles de vivre ces difficultés comme un échec honteux qui mine à la fois la relation parent-enfant, mais aussi l'estime de soi. D'où l'importance, selon les spécialistes, d'aller vers les familles qui adoptent avant que la situation se dégrade. Cela les amène à recommander la création de programmes de prévention adaptés à la situation des familles adoptantes, une stratégie qui tiendrait compte notamment de l'âge de l'enfant lors de l'adoption. Ces programmes, de l'avis de parents et d'intervenants, ne seraient pas actuellement offerts dans l'ensemble des régions du Québec^{III}. Certains organismes existent^{IV}, mais leur financement demeurerait précaire, ce qui ne permet pas d'envisager une propagation de leurs actions.



1.2.7 L'accueil d'un enfant handicapé ou gravement malade

Pour un certain nombre de familles québécoises, aux joies de la venue d'un enfant succède le choc de l'annonce du diagnostic d'une maladie ou d'un handicap qui limitera la capacité d'autonomie de l'enfant et exigera qu'on lui offre un soutien personnalisé pour l'accomplissement de ses activités courantes. Ce moment

- I Le taux de placement d'enfants adoptés serait de 1,1 %, comparativement à 0,2 % dans la population de référence, ce qui laisse entrevoir les difficultés que fait naître la situation. Les données doivent par contre être mises en perspective compte tenu du petit nombre de cas sur le plan statistique (Réjean Tessier et autres, *L'adoption internationale au Québec de 1985 à 2002 l'adaptation sociale des enfants nés à l'étranger et adoptés par des familles du Québec*, p. 15).
- II Les besoins seraient plus grands la première année de l'adoption, moins la deuxième et redeviendraient plus importants au cours de la troisième année après l'adoption. Le suivi deviendrait aussi très important au moment de l'entrée à l'école (Réjean Tessier et autres, *L'adoption internationale au Québec de 1985 à 2002 l'adaptation sociale des enfants nés à l'étranger et adoptés par des familles du Québec*, p. 28). Certains praticiens craignent que ces constats portent à réduire l'aide aux familles adoptantes (Denis Bolduc, 2005, « Les services postadoption: une honte nationale », *Le Journal de Québec*, 18 novembre, p. 8).
- III Il est prévu que les CSLC doivent effectuer une visite obligatoire chez les familles adoptantes dans les deux semaines de l'arrivée de l'enfant. Cette règle ne serait pas toujours respectée compte tenu de certaines lacunes dans le processus de transmission de l'information. Un projet de formation post-adoption à l'intention d'équipes multidisciplinaires du domaine de la santé et des services sociaux est en cours d'élaboration selon le Secrétaire à l'adoption internationale. Toutefois, on ignore si cette formation sera disponible dans toutes les régions du Québec.
- IV Notamment l'organisme PETALES voué, entre autres, aux troubles d'attachement après l'adoption.

crucial vient bouleverser tous les membres de la famille et a des effets importants tant sur les plans personnel, relationnel et organisationnel que financier, comme le confirme une récente étude de l'Office des personnes handicapées du Québec⁵³.

Pour les fins de ce rapport, le terme handicap fera référence à la situation de « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes »^I. Certes, le handicap ou la maladie peut entraîner une dépendance plus ou moins importante. Puisque les individus réagissent de manière différente, le processus d'adaptation est variable d'une famille à l'autre. Toutefois, des points communs se dégagent des propos recueillis par le Conseil auprès des familles et des intervenants médicaux, sociaux et communautaires. Souvent, les constats rejoignent ceux d'études sur le sujet. C'est à partir de cet ensemble d'éléments d'information que les caractéristiques de la situation de ces familles ont été établies.

D'après l'Enquête québécoise sur les limitations d'activité, (EQLA, 1998) un million de personnes vivent avec un incapacité, soit 15 % de la population du Québec. Parmi celles-ci, on dénombre 116 400 enfants de 0 à 14 ans, ce qui représente 8,6 % de l'ensemble des enfants québécois du même âge^{II}. Selon la tendance observée entre 1989 et 1998, le taux d'« incapacité » serait en progression dans la population québécoise : il est passé de 11 % à 15 %⁵⁴. Contrairement à la situation qui avait cours il y a quelques décennies, presque tous les enfants présentant un handicap vivent maintenant à domicile avec leur famille^{III}. Lorsque l'on prend en compte les familles avec des enfants mineurs et celles avec des enfants majeurs affectés d'un handicap vivant au domicile, ce sont 5 % des ménages privés québécois qui sont concernés par la situation de handicap d'un enfant⁵⁵ (tableau 8).

I Définition légale au Québec, Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1).

II Il est complexe d'avoir un portrait exact de la situation des familles québécoises dont un membre a un handicap, notamment parce que les diverses enquêtes n'utilisent pas les mêmes définitions du handicap. Le terme « incapacité » est retenu pour respecter la terminologie utilisée dans les recherches citées. Ce terme fait référence aux limitations générales des activités (Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*, p. 78; Conseil de la famille et de l'enfance, *5 Bilans et perspectives, le rapport 2004-2005 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, p. 109).

III Au Canada, 99 % des enfants ayant des incapacités vivent dans leur famille (Sylvie Tétreault et autres, *Famille et situation de handicap : comprendre pour mieux intervenir*, p. 51).

TABLEAU 8 Proportion des divers types de ménages¹ où au moins une personne a une incapacité sur l'ensemble des ménages privés québécois et nombre estimé de ménages, Québec, 1998

	Ménages privés québécois %	Nombre estimé de ménages ⁴ N
Ménages familiaux		
Famille où un enfant mineur a une incapacité	3,4	101 500
Famille avec enfants mineurs où un parent a une incapacité	4,8	143 300
Famille où un enfant majeur ² a une incapacité	1,5	43 800
Famille avec enfants majeurs seulement où un parent a une incapacité	3,1	92 700
Ménage avec couple sans enfant où un conjoint a une incapacité	8,0	236 000
Ménage où une personne apparentée ³ a une incapacité	1,2	36 100
Ménages non familiaux		
Personne ayant une incapacité vivant seule	8,6	255 100
Ménage où au moins une personne non apparentée a une incapacité	0,8	25 000
Ménage où au moins une personne a une incapacité	29,4	870 700

1. Un ménage peut faire partie de plus d'un type. Dans la construction de ces types, un petit nombre de ménages inclassables sont exclus, parmi lesquels des familles d'accueil et des ménages où la nature des liens entre les personnes est inconnue. (L'incapacité est définie principalement par la limitation générale des activités.)

2. Enfants majeurs n'ayant pas d'enfants eux-mêmes et ne vivant pas en couple.

3. Liens de parenté autres que ceux des types de ménages précédents.

4. Nombre arrondi à la centaine.

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Tiré de: Institut de la statistique du Québec, *L'incapacité dans les familles québécoises: composition et conditions de vie des familles, santé et bien-être des proches*, p. 79.

Ces familles présentent un ensemble de caractéristiques comparables à celles des autres familles. Toutefois, notons quelques distinctions. Tout d'abord, elles comptent davantage d'enfants. Il est estimé en effet que 21 % de ces familles ont trois enfants et plus (d'âge mineur et majeur à la maison), comparativement à 13 % pour les familles dont aucun membre n'a d'incapacité physique ou mentale diagnostiquée^I.

En ce qui concerne les caractéristiques des enfants mineurs ayant un handicap, celles-ci sont analogues à celles des autres enfants, sauf en ce qui concerne le sexe, puisque ce sont plus souvent des garçons (58 % contre 51 %)⁵⁶. Si la majorité des enfants ayant un handicap vit dans une famille biparentale, les auteurs de l'étude observent que, « lorsque l'on compare les différents types de familles, on constate que la proportion de familles monoparentales est plus élevée dans les familles où un enfant a une incapacité que dans les familles sans incapacité (27 % contre 20 %) »^{II}.

Un choc à surmonter

Les familles dont l'un des membres a un handicap évoluent dans le même contexte que l'ensemble des familles québécoises. Elles remplissent les mêmes fonctions et endossent les mêmes responsabilités parentales. Elles partagent les mêmes valeurs familiales empreintes du désir d'autonomie et d'épanouissement personnel de chaque membre de la famille. À plusieurs égards, leurs difficultés sont comparables à celles des autres familles.

Toutefois, la prise en charge d'un membre de la famille qui présente des besoins particuliers et dont l'autonomie est restreinte, constituerait une tâche très exigeante en matière de temps, d'argent et d'engagement personnel. Les recherches font ressortir que ces familles sont susceptibles d'être exposées à un stress intense et persistant, car elles ont à surmonter la déficience, mais aussi la discrimination. S'il est reconnu et appuyé par un sondage que les familles touchées par le handicap peuvent connaître le bonheur, les familles questionnées sont les premières à avouer qu'il leur a fallu plus d'une année pour surmonter le choc initial⁵⁷.

Tous les commentaires et les recherches consultées convergent : l'annonce du diagnostic constitue un choc pour l'ensemble de la famille et des proches et crée une situation traumatisante. « J'ai pleuré pendant trois ans », dira la mère d'un enfant handicapé. La littérature scientifique le confirme, l'annonce est le début d'un long cheminement, une succession d'adaptations que devront vivre les familles, une évolution décrite comme étant silencieuse et souffrante⁵⁸.

I On observe que 31 % des familles avec enfant handicapé ne comptent qu'un enfant, comparativement à 45 % chez les groupes témoins (Jocelyne Camirand, et Jacinthe Aubin, *L'incapacité dans les familles québécoises : composition et conditions de vie des familles, santé et bien-être des proches*, p. 92).

II Il est aussi noté une surreprésentation des femmes à la tête de ces familles monoparentales (Jocelyne Camirand et Jacinthe Aubin, *L'incapacité dans les familles québécoises : composition et conditions de vie des familles, santé et bien-être des proches*, p. 92).

C'est un processus que les spécialistes ont cherché à décrire par étapes (choc et peur; négation et retrait défensif; détresse, colère et sentiment d'injustice; réorganisation; adaptation à la différence; acceptation), mais l'acceptation n'est jamais acquise complètement⁵⁹. « La maladie, on n'accepte pas cela, on s'adapte comme on peut », dira une participante aux consultations.

Le processus d'adaptation ne se fait pas au même rythme chez chacun des membres de la famille et n'est pas linéaire. Les familles sont sujettes à des périodes cycliques d'espoir et de désespoir, des « up and down » diront des chercheurs⁶⁰; des ajustements constants sont donc nécessaires. La phase dite d'acceptation n'étant jamais atteinte, certains parlent d'une « tristesse ou d'une souffrance chroniques » chez les parents d'enfants handicapés pour décrire la réalité de ceux qui voient les sentiments qu'ils ont vécus au départ resurgir à divers moments de la vie de l'enfant⁶¹. Des parents d'un enfant extrêmement prématuré confient qu'ils vivent « un stress intense et chronique qui ne s'estompe pas avec le passage du temps⁶² ». Il leur apparaît que la situation n'est jamais résolue et que l'inconnu subsiste.

Les qualificatifs ne manquent pas pour décrire le choc que provoque l'annonce du diagnostic de handicap. Il est question d'un état qui provoque un déséquilibre émotionnel, une angoisse, une sorte de torpeur, de désarroi, un sentiment d'impuissance, de culpabilité, de peur devant l'inconnu et devant ses capacités personnelles de surmonter le choc, d'exercer ses responsabilités parentales ou familiales. C'est un sentiment d'être comme dans une bulle, une impression que la réalité est désorganisée, une profonde blessure personnelle qui souvent heurte l'estime de soi et crée un stress intense. Dans le cas d'un enfant extrêmement prématuré, des chercheurs avancent que l'annonce peut déstabiliser le processus d'identification amorcé par la mère puisqu'il survient dans une période où la mère et l'enfant ne font qu'un⁶³.

L'annonce est un moment crucial reconnu comme ayant une incidence directe sur la capacité d'adaptation de toute la famille, c'est pourquoi des auteurs préfèrent parler de processus de révélation plutôt que d'annonce⁶⁴. Des spécialistes de la question considèrent que « les mots prononcés et les émotions ressenties vont rester ancrés profondément dans la mémoire des parents⁶⁵ ». Ils soutiennent que ces mots auront des répercussions importantes sur la relation parent-enfant et détermineront le niveau de stress sur le plan de l'adaptation. Ils ajoutent que, « dans une certaine mesure, le discours professionnel va fonder la trame de la future identité de l'enfant⁶⁶. »

Il se dégage de la littérature scientifique qu'un handicap ou une maladie grave ne sera jamais facile à accepter, mais que certains modes d'intervention peuvent adoucir ou empirer la situation. Les conditions propices sont connues. Des paramètres ont été établis⁶⁷. Dans le cas d'un enfant, l'annonce doit se faire dans un endroit approprié et en présence des deux parents. La situation doit être expliquée clairement et simplement. Le contenu de l'information doit être honnête, franc, compréhensible et dénué de préjugés. La personne qui fait l'annonce doit donner l'information juste, faire valoir les capacités et non seulement les limites de l'enfant. Elle doit informer les parents sur les services existants, faire connaître le pronostic lorsque possible et répondre aux questions, tout en répétant et s'il

y a lieu en reformulant. Les parents devraient aussi bénéficier des services d'un interprète lorsque nécessaire.

La parole revêt une importance capitale, mais elle doit s'accompagner d'une attitude de compréhension, d'empathie, de soutien, de disponibilité et de reconnaissance des compétences parentales, ajoutent des chercheurs. C'est aussi à ce moment précis que les parents doivent être informés de l'aide et du soutien qui existent. L'information doit être verbale, mais aussi écrite pour que les parents puissent s'y référer plus tard, souligne-t-on. De préférence, la personne qui annonce la nouvelle devrait être connue des parents. La démarche d'intervention doit être expliquée à l'équipe d'intervenants. La présence d'une personne-ressource qui suivra la famille est un atout, elle pourra notamment aider les parents à présenter la situation aux autres membres de la famille⁶⁸. Une intervention rapide fait toute la différence, disent les experts, et tout retard risque d'avoir un effet néfaste sur le niveau d'adaptation des parents.

Or, entre les règles évoquées et les pratiques usuelles, il semble y avoir un fossé. En effet, des constats de recherche⁶⁹ et des commentaires recueillis laissent penser que ces conditions sont rarement réunies lorsque se fait l'annonce du diagnostic de handicap. L'information fournie serait considérée comme étant généralement inappropriée et incomplète. Des parents parlent d'une attitude trop souvent froide et expéditive, parfois irrespectueuse. Des personnes qui ont vécu ce choc disent qu'elles auraient souhaité un contexte plus humanisant, « où un humain s'adresse à un autre humain », où elles auraient pu exprimer leurs émotions sans se sentir jugées, mais respectées dans ce qu'elles vivent. Des témoignages confirment que souvent le professionnel ne s'adresse qu'à un seul parent, laissant celui-ci dans un état de choc. Malgré que des besoins de formation des intervenants aient été reconnus depuis plusieurs années déjà, les progrès en ce domaine seraient plus ou moins probants; les familles touchées continueraient trop souvent à affronter la révélation du diagnostic dans des conditions inadéquates et insatisfaisantes.

Avec le choc du diagnostic, les attentes et les espoirs liés à l'arrivée d'un enfant sont remis en question. Les parents seront appelés à faire le deuil de l'enfant dit « normal » et de certains projets d'avenir¹. Ces deuils, ou tout au moins ces renoncements, estiment les psychologues, sont nécessaires pour atteindre un certain équilibre, mais constituent néanmoins un processus douloureux qui peut ébranler le fondement même de la structure familiale.

La nécessité de donner des soins spéciaux accentue les craintes des parents, auxquelles s'ajoutent les délais d'intervention, comme le dénonce le témoignage suivant: « D'une part, des spécialistes nous disent que la stimulation précoce pourrait accroître la qualité de vie et l'autonomie de notre enfant et, d'autre part, on nous laisse entendre que ces services ne seront pas disponibles avant des mois et même des années. »

Une intervention rapide fait toute la différence, disent les experts, et tout retard risque d'avoir un effet néfaste sur le niveau d'adaptation des parents

1 Les projets d'avenir pour l'enfant, mais aussi pour les parents, qui, parfois, devront assumer la responsabilité de l'enfant non autonome tout au long de leur vie.

Des parents confient leur peur de ne pas être à la hauteur, d'autant plus que les progrès accomplis dans le domaine biomédical ont fait en sorte que des personnes gravement malades survivent plus longtemps qu'auparavant, ce qui a entraîné une complexification des soins et un alourdissement de la prise en charge⁷⁰. S'il est vrai que les interventions in utero et le suivi de grossesse permettent un certain dépistage des cas, ces situations soumettent les parents et les intervenants à des décisions déchirantes. Ainsi, de grands prématurés sont rescapés¹, mais plusieurs conservent des séquelles importantes. Alors qu'en 1950 une personne atteinte de trisomie 21 parvenait rarement à l'âge adulte, son espérance de vie se situe aujourd'hui autour de 55 ans⁷¹.

De plus, les avancées dans le domaine médical et de la réadaptation se sont accompagnées de changements des mentalités. Le maintien dans le milieu familial s'est ancré comme le choix le plus propice au mieux-être des personnes nécessitant une assistance. Selon certains observateurs, cette conjugaison de facteurs est susceptible d'exercer une pression sur des familles, celles-ci se sentant dans l'obligation d'assumer la pleine et entière responsabilité de leur enfant même si celui-ci est lourdement handicapé et a besoin de soins constants de nature médicale.

S'enclenche une lutte entre la satisfaction de ses propres besoins et celle des besoins de la personne atteinte d'un handicap, ajoutent des spécialistes de la question. Ils font la démonstration que les responsabilités à l'égard d'un membre de la famille ayant une autonomie réduite font augmenter chez les aidants des risques de développer des problèmes de santé. Ainsi, des symptômes physiques peuvent apparaître, parmi lesquels l'insomnie et l'anémie ainsi que d'autres problèmes de santé.

Le sentiment de culpabilité ressenti après avoir donné naissance à un enfant ayant une malformation congénitale peut aussi entraîner une détresse psychologique, selon des recherches. Ce sentiment de culpabilité peut mener à une perte d'estime de soi pouvant même conduire à la rupture de l'attachement parental. Chez d'autres personnes, le handicap d'un enfant peut susciter des relations de type fusionnel, particulièrement mère-enfant, soutiennent des spécialistes de la santé. Dans d'autres cas, il arrive que la personne ne parvienne pas à se sentir parent, une situation relevée par des recherches auprès de parents d'enfants chez qui a été détecté un lourd handicap après l'adoption. Un sentiment d'agressivité et même de rejet ou de haine peut alors envahir les personnes qui avaient idéalisé leur projet d'avoir un enfant⁷². Des récits de vie évoquent des pensées suicidaires associées aux situations d'impasse que perçoivent des parents en détresse psychologiques⁷³. Toutes ces situations nécessiteront des interventions professionnelles pour aider à préserver ou à rétablir l'équilibre psychologique du parent, selon les experts consultés.

¹ Lorsque la naissance a lieu la 23^e, la 24^e ou la 25^e semaine, le terme *extrême prématurité* est retenu dans la littérature scientifique. On note une augmentation du taux de prématurité au Québec. En 2005, ce taux était estimé à 7,6 % au Québec, à 7,1 % au Canada et à 7,6 % aux États-Unis. Un prématuré est défini comme naissant à 37 semaines et moins (Michel T. Giroux, Réjean Tessier et Line Nadeau (sous la dir. de), *L'extrême prématurité : les enjeux parentaux, éthiques et légaux*, p. 3).



Mentionnons toutefois que les réactions au moment de l'annonce du diagnostic ne sont pas le reflet de l'attitude future. La plupart du temps, les personnes placées devant une situation traumatisante, comme le handicap d'un enfant, diront qu'elles ont développé des ressources insoupçonnées qui les surprennent. Elles affirment ressentir un sentiment d'accomplissement et de satisfaction. Elles disent avoir puisé la force nécessaire et avoir acquis des compétences, tout en développant une vision différente de la vie. Selon certains parents, le handicap de l'un des membres de la famille fut une occasion de grandir, à la condition d'accepter la situation et de l'intégrer au projet familial. Par contre, l'adaptation ne se faisant pas nécessairement au même rythme chez tous les membres de la famille, la relation de couple peut être compromise, et la fratrie est susceptible de subir des contrecoups. Selon le cas, c'est toute la dynamique familiale qui est à recomposer.

La conjugaison des rôles de parent et de soignant

Dans l'ensemble, les familles cherchent à atteindre la « normalité », mais on remarque qu'il peut être difficile, lorsque des parents ont en charge le soin constant de leur enfant de dépasser le lien thérapeutique qui a tendance à s'installer dans la relation. Cela risque de modifier le rôle parental comme le laisse entendre une mère d'un enfant né à 25 semaines : «...dans notre cas, tous les jeux auxquels nous jouons avec lui étaient basés non pas sur le plaisir, mais sur l'apprentissage qu'il pourrait en retirer⁷⁴ ». Une situation que d'autres parents avouent avoir connue.

La particularité des familles qui accueillent un enfant ayant un handicap ou une la maladie est qu'elles auront à lui donner des soins constants. Cela appelle les parents à concilier leurs responsabilités parentales et leurs responsabilités de soignants.

La coordination des activités

Tout d'abord, mentionnons qu'aux activités de la vie courante s'ajoutent les multiples activités, complexes à gérer, liées au rôle de soignant et au rôle de gestionnaire de soins particuliers et de services spécialisés. La liste est longue, soutiennent des parents concernés.

Le plus grand défi qui se pose à ces familles, particulièrement l'année suivant le diagnostic de handicap, est celui de la réorganisation

Des chercheurs qui se sont penchés sur le sujet ont déterminé que le plus grand défi qui se pose à ces familles, particulièrement l'année suivant le diagnostic de handicap, est celui de la réorganisation. Outre les activités familiales courantes et le maintien des rôles socioéconomiques (emploi, études...), les parents devront apprendre à planifier un horaire en fonction de rencontres avec divers intervenants et, souvent, en tenant compte des problèmes de santé qui accompagnent le handicap. En plus de ces activités, un certain nombre de parents entreprendront de nombreuses démarches en vue de l'intégration de l'enfant dans la société (ex.: accès aux services de garde), participeront à des comités ou s'impliqueront dans une association liée au handicap ou à la maladie de l'enfant. Lorsqu'il y a une fratrie, cet horaire doit aussi prévoir du temps à consacrer aux autres enfants. Dans ces circonstances, estiment les chercheurs, il ne faut pas se surprendre que l'épuisement guette les parents : un tel horaire leur laisse peu de temps pour eux, d'où l'importance de la notion de répit.

Il est certain que la nature du handicap influence l'organisation familiale, et le problème est accentué lorsqu'une assistance de tous les instants est nécessaire. Dans ces circonstances, les membres de la famille «aidante» sont appelés à acquérir une foule de qualités personnelles et d'habiletés, telles que donner des soins et gérer de multiples tâches. Elles ont aussi à communiquer et à négocier avec plusieurs intervenants. Elles doivent s'approprier diverses techniques et élaborer des stratégies d'adaptation à court, moyen et long terme⁷⁵.

Par ailleurs, on observe que le handicap a tendance à provoquer une remise en question des rôles et des responsabilités familiales qui conduit le plus souvent à un retour au mode traditionnel de partage des tâches. Les témoignages recueillis et la littérature confirment que, dans la majorité des familles concernées par la maladie ou le handicap d'un enfant, ce sont majoritairement les mères qui exercent les tâches liées aux soins. La diminution du nombre d'heures travaillées des femmes ou l'abandon de leur activité professionnelle illustre cette tendance (tableau 9).

TABLEAU 9 Parents avec enfants mineurs occupant un emploi, Québec, 1998

	Familles avec incapacité			Familles où personne n'a d'incapacité
	Enfant mineur avec incapacité	Enfant mineur et autre personne avec incapacité	Total des familles avec incapacité	
Parents masculins	90,8 %	79,8 %	87,3 %	90,9 %
Parents féminins	59,8 %	48,6 %	56,1 %	66,3 %

Note: Dans l'étude, l'incapacité est définie principalement par la limitation générale des activités.

Source: Institut de la statistique du Québec, Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998.

Tiré de: Institut de la statistique du Québec, *L'incapacité dans les familles québécoises: composition et conditions de vie des familles, santé et bien-être des proches*, tableau 5.11, p. 99.

Le témoignage d'une mère évoque de manière éloquent la situation des familles avec un enfant lourdement handicapé ou atteint d'une maladie grave. Celle-ci estime que la fourniture de soins spécialisés fait d'elle une soignante à temps plein. Pour compenser le manque à gagner et assumer les frais additionnels, son mari cherche à augmenter le nombre des heures travaillées, ce qui l'éloigne davantage de la vie familiale. Elle avoue: « Ce rôle de père pourvoyeur est pesant pour lui, tout autant que le rôle de soignante à temps plein l'est pour moi. »

Le stress lié à l'avenir amène souvent ces familles à adopter une philosophie du quotidien et des stratégies visant à créer au jour le jour le cadre de vie le plus normal possible⁷⁶. Toutefois, un obstacle majeur se dresse: les limites financières.

Les coûts additionnels

Il est reconnu que le coût d'un enfant est difficile à quantifier. Dans le cas d'un enfant présentant des besoins spéciaux, il faut, en plus des frais habituels, prendre en compte les coûts en médicaments, en soins de santé facturés, l'achat d'aides techniques (prothèses, orthèses), les frais de déplacement et d'hébergement pour des traitements ou des hospitalisations. Certains de ces frais sont admissibles à des programmes ou couverts par des assurances familiales, mais généralement cela ne couvre que partiellement les dépenses encourues. S'ajoutent éventuellement le salaire d'une tierce personne pour des services spécialisés, le coût de l'adaptation de la résidence et de l'achat d'un véhicule adapté, etc.

La présence d'une personne handicapée entraînerait des répercussions financières importantes qui font en sorte qu'un certain nombre de ces familles connaissent une situation économique précaire

Quoiqu'il soit difficile d'établir un coût lié au handicap, il apparaît qu'il existe un écart entre les besoins des familles concernées et les revenus dont elles disposent. La présence d'une personne handicapée entraînerait des répercussions financières importantes qui font en sorte qu'un certain nombre de ces familles connaissent une situation économique précaire (tableau 10). Les frais que représente la réorganisation familiale, surtout au cours de la première année, viendraient rapidement gruger les économies et auraient un effet sur les autres dépenses. À titre d'illustration, l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes fait ressortir que 12 % des enfants canadiens ayant des besoins spéciaux vivent dans une maison nécessitant des réparations majeures, comparativement à 7 % de l'ensemble des enfants visés par l'enquête. On mentionne aussi que le taux d'enfants ayant vécu dans une famille qui a manqué au moins une fois d'argent pour acheter de la nourriture est plus élevé chez les enfants avec un handicap que chez les autres enfants (14 % par rapport à 9 %)⁷⁷.

TABLEAU 10 Revenu annuel total des ménages selon le groupe de familles avec enfants mineurs, Québec, 1998

	Familles avec incapacité			Familles où personne n'a d'incapacité
	Enfant mineur avec incapacité	Enfant mineur et autre personne avec incapacité	Total des familles avec incapacité	
	%			
Moins de 15 000 \$	17,4*	25,6*	20,1	12,5
15 000 - 29 999 \$	25,0	21,9*	24,0	17,9
30 000 - 39 999 \$	14,9*	12,0**	13,9*	16,7
40 000 \$ et plus	42,7	40,6	42,0	53,0

Note: Dans l'étude, l'incapacité est définie principalement par la limitation générale des activités.

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Source: Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*.

Tiré de: Institut de la statistique du Québec, *L'incapacité dans les familles québécoises:*

composition et conditions de vie des familles, santé et bien-être des proches, tableau 5.6, p. 95.

Autre illustration, selon l'Institut de la statistique du Québec, l'examen du revenu annuel total de l'ensemble des ménages montre des écarts importants entre les familles selon que la famille compte ou non un membre ayant un handicap. On observe en effet qu'une famille sur cinq a un revenu annuel de moins de 15 000 \$ parmi les familles où au moins un enfant présente une incapacité physique ou mentale, comparativement à 12,5 % parmi les autres familles. Les risques de pauvreté sont aussi plus élevés en raison des conséquences des ruptures conjugales. On se rappellera que leur taux est particulièrement élevé chez ces familles. Le constat de l'Institut de la statistique est « que la moitié (51 %) des familles monoparentales ayant un enfant mineur avec incapacité sont classées comme pauvres ou très pauvres⁷⁸ ». Ainsi, les familles monoparentales, les jeunes familles, les familles nombreuses seraient doublement démunies lorsqu'elles sont touchées par le handicap d'un des leurs.

Par ailleurs, l'accès aux services de proximité, l'emplacement des services spécialisés, la souplesse des modalités d'utilisation de ces services peuvent accentuer ou atténuer les difficultés financières des familles. Les services coûtent cher, notamment le gardiennage, le transport, les équipements de stimulation, et ces dépenses seraient loin d'être compensées adéquatement par les aides financières octroyées par les gouvernements, peut-on dégager des commentaires recueillis. Il est fait aussi mention des frais liés à l'adaptation du domicile au handicap de l'enfant et des longs délais pour avoir droit à une aide financière.

Les répercussions sur le couple

C'est généralement à l'arrivée à la maison de l'enfant atteint d'un handicap que les problèmes conjugaux émergent, constatent des chercheurs. Outre les problèmes d'organisation matérielle, l'exigence des soins fait en sorte que les parents ont peu de temps à consacrer à leur vie de couple. Certains arrivent à se voir comme des donneurs de soins vivant côte à côte : « On n'est plus un couple, on est rendus deux infirmiers⁷⁹ ».

Le handicap fait aussi ressortir les écarts de points de vue sur l'approche à adopter. Doit-on envisager le placement en institution, opter pour tel traitement médical? Les chercheurs observent chez des parents des divergences sur la façon de concevoir le développement de l'enfant. Certains parents auraient tendance à vouloir davantage promouvoir le développement maximal de l'enfant, alors que d'autres accepteraient plus facilement les limites de ce dernier, une attitude parfois perçue comme un désintéressement à son égard⁸⁰. Certains avancent que le silence des pères serait souvent le reflet de leur attitude de protecteur voulant épargner des désillusions à leur entourage. L'attitude surprotectrice adoptée par un parent peut aussi provoquer chez l'autre un repli, une difficulté à trouver sa place⁸¹. Pour certains couples, le renoncement à avoir d'autres enfants ou, au contraire, le désir d'en avoir d'autres peut devenir sources de conflits menant à la rupture.

Il se dégage de la littérature scientifique que les situations de handicap ou de maladie invalidante chez l'enfant fragilisent les couples. Chacun vit au rythme de ses émotions, qui sont difficiles à verbaliser. La communication devient ardue, le dialogue, réduit souvent au strict minimum. « Un fossé se creuse, et

chacun se retrouve dans sa bulle », dit-on⁸². On observe une augmentation des tensions, les parents faisant plus rapidement face à leurs limites. Cette situation de détresse est susceptible de conduire à l'élaboration de systèmes défensifs comme celui de « chercher la faute » en accusant son partenaire. Des gestes de violence verbale ou physique peuvent survenir ou une forte angoisse peut apparaître chez des parents qui, « à bout de nerfs », vivent avec la peur d'adopter des comportements violents à l'égard de leurs proches.

Au cours de cette période, les projets du couple sont suspendus, chacun se sentant profondément remis en question dans son identité, ses origines, son image

Au cours de cette période, les projets du couple sont suspendus, chacun se sentant profondément remis en question dans son identité, ses origines, son image. À cet égard, une intervenante dans les relations familiales rappelle que le sentiment de culpabilité, la dévalorisation de soi sont des poisons pernicieux qui sapent la relation de couple⁸³. Quoiqu'il soit impossible d'établir un lien direct entre le handicap d'un enfant et la séparation conjugale, le taux relativement élevé de familles monoparentales qui comptent un enfant dont l'autonomie est restreinte constitue un indice significatif

de la difficulté de préserver le couple. Un parent qui a vécu cette expérience rapporte : « Notre couple n'a pas réussi à se garder d'espace personnel, il a craqué⁸⁴. »

Si un certain nombre de couples se séparent, d'autres vont découvrir une solidité chez la conjointe ou le conjoint qui resserrera leurs liens. Toutefois, les couples qui survivent doivent se reconstruire sur de nouvelles bases, estime-t-on. Les rôles de chacun ont changé, les responsabilités aussi. Les moments intimes se font rares et, même lorsqu'ils se produisent, les préoccupations constantes peuvent constituer une barrière entre les partenaires. Une mère raconte la difficulté de reprendre contact : « La première fois que j'ai été seule avec mon conjoint pour quelques jours, j'étais inquiète de laisser mon enfant à une gardienne. Tous les deux, on ne savait plus quoi faire ensemble. À force de se permettre de petits congés, on a retrouvé le plaisir d'être ensemble. Aujourd'hui, c'est essentiel à notre couple⁸⁵. »

La vulnérabilité du couple au cours de cette période appelle à des interventions spécialisées, disent certains observateurs, d'autant plus qu'au sentiment d'incompétence s'ajoute souvent celui de culpabilité. Des parents avouent se sentir coupables de ne pas répondre aux besoins de leur couple et à ceux des autres membres de la famille.

Les répercussions sur la fratrie

S'il est reconnu que l'annonce du diagnostic de handicap d'un frère ou d'une sœur a des conséquences sur la fratrie, la situation apparaît peu documentée et motiverait peu d'interventions spécialisées. Des parents expliquent s'être retrouvés seuls pour gérer à la fois leurs émotions et soutenir leurs proches. Or, la fratrie ressent à la fois l'angoisse des parents et sa propre angoisse vis-à-vis de cette sœur ou de ce frère ayant des limitations physiques ou intellectuelles. Selon des chercheurs, parfois, « les enfants de fratries comprenant un enfant porteur de handicap ont des difficultés à trouver le lien, la juste distance, le degré de séparation qui existent ou devraient exister entre eux et leur pair atteint d'une déficience⁸⁶ ». Cette difficulté provoquerait de multiples sentiments souvent ambivalents et contradictoires à l'égard de la situation.

Ainsi, la surprotection côtoie la jalousie, l'attention étant concentrée sur ce membre de la famille. L'affection coexiste avec des sentiments négatifs à l'égard de la personne vivant avec une limitation fonctionnelle. La fratrie vit aussi des peurs : celle de perdre cette sœur ou ce frère que l'on aime, de transmettre la maladie, de devenir elle-même atteinte. Peur aussi de l'avenir, particulièrement à l'égard des responsabilités à assumer lorsque les parents ne pourront plus le faire. Ces sentiments négatifs risquent de miner l'estime de soi et l'harmonie familiale, soutient-on.

La situation des membres de la fratrie apparaît particulièrement préoccupante, car ceux-ci hésitent à parler de ce qu'ils ressentent avec leurs parents. Ils ont pourtant un grand besoin d'évacuer leurs émotions, conviennent des intervenants. À cet égard, l'attitude des parents est déterminante, notamment en prévoyant du temps et un budget pour répondre aux besoins particuliers des autres enfants.

Malheureusement, dans certains cas rapportés dans des recherches, l'attitude parentale peut renforcer la difficulté du jeune à jouir de sa normalité. Certains parents le culpabilisent de la chance qu'il a par des propos tels que : « tu es normal... tu n'as pas honte de... »⁸⁷. Cette difficulté est accentuée dans le cas de jumelles ou de jumeaux, car la personne non atteinte de handicap peut avoir l'impression qu'elle a pris à l'autre sa « normalité ». Dans ces circonstances, le soutien d'une personne significative sera déterminant. Si le silence s'installe, estime-t-on, l'isolement social ira jusqu'à provoquer dans la fratrie des problèmes physiques ou psychologiques.

Il est aussi signalé que les enfants d'une famille dont un des membres a des limitations fonctionnelles importantes sont susceptibles de se voir confier de grandes responsabilités pour leur âge. Cette situation peut engendrer des problèmes, comme cela fut constaté chez des sœurs et des frères d'un enfant sourd. Selon l'auteure d'une étude sur le sujet, certains d'entre eux peuvent « se sentir investis d'une mission de « protecteur », souvent liée à une injonction de la part d'un parent, de la mère en particulier⁸⁸».

Les réactions des proches

Le choc vécu par la famille immédiate est aussi ressenti par l'ensemble des proches. Chacun vit la situation avec ses peurs et ses doutes. Tout comme la fratrie, les grands-parents vivent une gamme d'émotions variée : inquiétude, colère, espoir, impuissance et questionnement sur leur rôle.

Les recherches montrent que, au moment de l'annonce du handicap, les premières réactions des grands-parents influencent l'adaptation de la mère et du père ainsi que de l'ensemble de la fratrie. C'est par l'attitude des proches que les parents voient le regard que le société risque de poser sur leur situation, évoque-t-on. Une intervenante auprès des familles soutient que : « si les grands-parents assument bien leur propre déception, la souffrance des parents sera moins vive. Ils pourront partager ensemble ce qu'ils vivent de si cruel, de si angoissant »⁸⁹.

La fratrie vit aussi des peurs : celle de perdre cette sœur ou ce frère que l'on aime, de transmettre la maladie, de devenir elle-même atteinte

Interrogés sur le soutien de leur entourage, des parents d'enfants handicapés intellectuellement affirment pouvoir compter « parfois » sur celui-ci lorsqu'ils en ont besoin⁹⁰. « Heureusement que ma mère était là », confiera une mère éprouvée, lors de la consultation. Bien qu'un grand nombre de familles disent recevoir un certain soutien physique et psychologique de membres de la famille élargie ou de proches (amis, voisins...), celui-ci n'est pas acquis systématiquement. Des chercheurs constatent que : « l'ensemble des parents ne peut s'appuyer sur les proches pour recevoir un soutien significatif et durable de leur entourage⁹¹.

La nature et la gravité du handicap influenceraient les relations familiales et sociales. À cela s'ajoute le fait que les parents, toujours sous le choc, ne sont pas toujours disponibles psychologiquement pour les autres, ce qui peut créer des tensions. Les proches ne comprenant pas toujours les réactions des parents, il arrive qu'ils ne savent que dire ni que faire et qu'ils en viennent à espacer leurs visites. La disparition des intérêts communs, la peur de se faire demander de l'aide qu'ils considèrent ne pas être en mesure de donner en éloignent d'autres, particulièrement lorsque la nature des soins et les comportements exigent des compétences particulières⁹².

Les parents dont l'enfant présente des besoins spéciaux souhaiteraient que ceux qu'ils aiment ressentent le même attachement qu'eux pour lui. Or, ce n'est pas toujours le cas, constate-t-on. Les non-dits et les gestes informels deviennent très significatifs dans ces situations. Quand on « rejette » le contact avec l'enfant, c'est toute la famille qui se sent rejetée. Les parents peuvent comprendre les réactions des autres, mais « ça fait encore plus mal quand ça vient de ta sœur ou de ton frère que tu aimes », dit l'un d'eux.

La souffrance isole.
On est isolé dans sa famille,
dans sa communauté,
dans son couple

Lorsque les familles concernées par le handicap ressentent le trouble d'un proche et qu'un malaise s'installe, elles en viennent à se replier sur elles-mêmes pour éviter de souffrir davantage, dit une mère affectée par la situation. Le risque est grand d'effritement du réseau familial et social, note-t-on dans le milieu scientifique, un constat qu'ont fait plusieurs des parents touchés par la maladie ou le handicap de leur enfant lors des consultations et que traduit bien le témoignage émouvant d'une mère d'un enfant lourdement handicapé : « La souffrance isole. On est isolé dans sa famille, dans sa communauté, dans son couple. »

Le regard de la communauté

Dès l'annonce du diagnostic, des parents disent devoir vite affronter les regards de la société, les réactions que provoque la différence, les peurs que la situation suscite. Ils disent avoir souvent à faire face aux critiques qui se dévoilent par certains conseils, par des remarques parfois malveillantes ou maladroitement, par une attitude condescendante qui laisse entendre qu'à leur place, on n'agirait pas comme eux. Des parents soutiennent avoir fréquemment l'impression qu'on les juge hâtivement et qu'on les considère à travers des idées préconçues. Si leur enfant est étiqueté, eux aussi ont le sentiment d'être catalogués, constate-t-on. L'environnement social aurait tendance à les considérer comme trop émotifs et à sous-estimer l'ampleur de leurs responsabilités.

Certains membres de familles dont l'enfant exige des soins particuliers s'investiront dans des associations et certains se donneront la mission de devenir des personnes-ressources pour d'autres parents. Aux parents concernés, les associations apportent un soutien psychosocial important et des aides ponctuelles indispensables pour s'adapter à la situation. Ainsi, un certain nombre de parents adhèrent aux groupes d'entraide et aux associations¹. Toutefois, il est constaté que ces associations agissent chacune dans un secteur particulier, en silo et, dans certains cas, des recherches ont établi qu'il peut se développer un excès de militantisme pouvant avoir des conséquences sur la qualité de la vie familiale et même, provoquer davantage d'isolement social⁹³.

L'annonce du diagnostic de handicap dans une famille d'immigration récente viendrait s'ajouter au traumatisme de l'exil. C'est ce qui se dégage d'une recherche sur le sujet. L'enfant handicapé risque alors d'être perçu comme un enfant doublement étranger. «L'immigration peut être vécue comme un facteur handicapant et le handicap comme une forme d'exil et d'étrangeté», estime un chercheur⁹⁴. Certaines enquêtes font état de cas de parents d'un enfant fréquemment hospitalisé qui semblaient revivre à chaque hospitalisation leur expérience de l'exil et du déracinement⁹⁵. Par contre, il est mentionné que le handicap de l'enfant peut parfois favoriser l'intégration si la famille peut compter sur le soutien d'associations.

Les familles immigrées seraient aussi partagées entre les modèles culturels traditionnels et les modèles culturels occidentaux en ce qui concerne la conception du handicap et son traitement médical (par exemple, le recours à des pratiques traditionnelles ou non). Il est constaté que des conflits peuvent naître au sein de la famille lorsque l'un des parents adhère au modèle médical, alors que l'autre reste plus attaché aux approches traditionnelles. L'enfant devient alors l'incarnation de choix, de difficultés ou du refus d'adaptation de l'un des parents ou l'emblème de la volonté d'intégration de l'autre parent, explique un membre d'un organisme communautaire.

Les croyances et la spiritualité jouent aussi un rôle dans l'adaptation à la situation, «comme si les représentations religieuses et culturelles constituaient un écran, qui filtre, protège et atténue les effets dévastateurs de la culpabilité», observe-t-on⁹⁶. On explique que, selon la philosophie bouddhiste, la réincarnation confère un sens au handicap, «l'anormalité» étant présentée comme le fruit d'une longue suite de morts, de naissances et de réincarnations, ce qui peut aider les parents à surmonter leur sentiment de culpabilité. Dans les religions chrétiennes, l'amour du prochain, l'esprit de sacrifice et de dévouement invitent les croyants à trouver un sens à leur vie, ce qui peut reconforter.

1 En France, 61% de ces familles sont membres d'au moins une association. (Pascal Dreyer et Jean-Yves Riou, 1997, «Enquête dé clic: la longue marche des familles vers l'intégration», *Dé clic: le magazine de la famille et du handicap*, n° 37, juin, p. 10). De telles données ne sont pas disponibles pour le Québec.

Des chercheurs spécialistes de la question soutiennent l'importance d'un environnement propice à l'accueil d'un enfant ayant des besoins spéciaux. Comme le rappelle Michelle Leduc, représentante de la Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec, « pour les familles qui vivent avec un membre ayant des limitations fonctionnelles, la question de l'adaptation du milieu de vie est primordiale⁹⁷ ». Des parents sondés lors d'une récente étude ont confirmé que l'aide de la collectivité (services publics et autres) a pu faciliter leur processus d'adaptation, mais des améliorations étaient néanmoins souhaitées¹. Il se dégage de l'ensemble de l'information recueillie qu'autant ces familles doivent affronter le regard sévère de la communauté, autant c'est précisément dans leur environnement qu'elles puisent l'énergie dont elles ont besoin pour s'adapter à des situations nouvelles et pour faire face au stress et aux demandes particulières engendrées par un changement. D'où l'importance de se questionner sur l'accueil et l'ouverture que montre la communauté à ces familles.



1 Dans l'étude, les chercheuses énumèrent, selon le type d'handicap, les améliorations souhaitées par les parents et les présentent sous forme de tableaux (Carmen Dionne et Nadia Rousseau, *Évaluation qualitative de la situation des familles où vit une personne handicapée : programme de subventions à l'expérimentation*, 162 p.).

Notes bibliographiques

- 1 Nicole Marcil-Gratton et Nicole Beaudoin (2001). « Formation des couples : quelles trajectoires? », dans Conseil de la famille et de l'enfance. *Démographie et famille : les impacts sur la société de demain : les actes du colloque*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, p. 94. (Gouvernement du Québec).
- 2 Nicole Marcil-Gratton et Nicole Beaudoin (2001). « Formation des couples : quelles trajectoires? », dans Conseil de la famille et de l'enfance. *Démographie et famille : les impacts sur la société de demain : les actes du colloque*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, p. 94. (Gouvernement du Québec).
- 3 Nicole Marcil-Gratton et Nicole Beaudoin (2001). « Formation des couples : quelles trajectoires? », dans Conseil de la famille et de l'enfance. *Démographie et famille : les impacts sur la société de demain : les actes du colloque*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, p. 100-101. (Gouvernement du Québec).
- 4 Propos de Nicole Beaudoin, créatrice du programme « Partenaires », recueillis lors du colloque, Nicole Marcil-Gratton et Nicole Beaudoin (2001). « Formation des couples : quelles trajectoires? », dans Conseil de la famille et de l'enfance. *Démographie et famille : les impacts sur la société de demain : les actes du colloque*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance p. 101. (Gouvernement du Québec).
- 5 Anne Drolet (2006). « Jeunes et épuisés : craquer sur les bancs d'école, la combinaison études-travail-famille, un cocktail dangereux », *Le Soleil*, 25 mars, p. D2.
- 6 Madeleine Gauthier et autres (2002). Jeunes et fécondité : *les facteurs en cause, revue de la littérature et synthèse critique*, Montréal, INRS, Urbanisation, Culture et Société, p. 29-30.
- 7 Clairandrée Cauchy (2003). « Emploi atypique et précarité chez les jeunes : une main-d'œuvre à bas prix, compétente et jetable! », dans Conseil permanent de la jeunesse. *Actes du colloque vivre à l'ère précaire, causes et conséquences de l'emploi atypique chez les jeunes*, Québec, Conseil permanent de la jeunesse, p. 16. (Gouvernement du Québec).
- 8 Marc Molgat et Johanne Charbonneau (2003). « Les relations sociales », dans Madeleine Gauthier (sous la dir. de). *La jeunesse au Québec*, Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC, Les Presses de l'Université Laval, p. 82-83.
- 9 Josiane Le Gall (2000). « La famille : une ressource pour les jeunes « d'origine immigrée » à Montréal », dans Madeleine Gauthier et autres (sous la dir. de). *Être Jeune en l'an 2000*, Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC, Les Presses de l'Université Laval, p. 97.
- 10 Conseil de la famille et de l'enfance (2001). *Démographie et famille : les impacts sur la société de demain : les actes du colloque*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 255 p. (Gouvernement du Québec); Conseil de la famille et de l'enfance (2002). *Démographie et famille : avoir des enfants, un choix à soutenir*, Avis, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 110 p. (Gouvernement du Québec); Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (2004). *Natalité et interventions publiques*, Québec, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Direction des communications, 52 p. (Gouvernement du Québec).
- 11 Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (2005). *Un portrait statistique des familles au Québec*, Québec, Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Direction des relations publiques et des communications p. 52 (Gouvernement du Québec).
- 12 Institut de la statistique du Québec (2006). *Taux de fécondité, selon le groupe d'âge et indices globaux*, Québec, 1951-2005. [En ligne]
http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/naisn_decés/naissance/402.htm
Naissances et taux de natalité, Québec, 1900-2005 Québec. [En ligne]
http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/naisn_decés/naissance/401.htm
(Sites consultés le 12 décembre 2006) (Gouvernement du Québec).

- 13 Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (2005). *Un portrait statistique des familles au Québec*, Québec, Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Direction des relations publiques et des communications, p. 52, p.57 (Gouvernement du Québec).
- 14 Ministère de la Santé et des Services sociaux (2002). *Naissances selon le type (simple ou multiple)*, Québec 1999. [En ligne] <http://msssa4.msss.gouv.qc.ca/fr/statisti/accounais.nsf/vsite#1?OpenView&Expand=1> (Site consulté le 29 novembre 2006) (Gouvernement du Québec).
- 15 Louis Duchesne (2005). *La situation démographique au Québec: bilan 2005: les familles au tournant du XXIe siècle*, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 93-94 (Gouvernement du Québec).
- 16 Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants. *Stress parental et périnatal*, Montréal, Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants, p. i.
- 17 Presse Canadienne (2005). « Le stress de l'accouchement... vécu par les hommes », *Le Soleil*, 28 novembre, p. A 13.
- 18 Presse Canadienne (2005). « Le stress de l'accouchement... vécu par les hommes », *Le Soleil*, 28 novembre, p. A 13.
- 19 Marie-Josée Poulin, Geneviève Sauvageau, Émilie Côté, Sylvain Pouliot, Hélène Gendreau et Julie Cummings. *Programme-clientèle régional et suprarégional de psychiatrie périnatale*, [Québec, Institut universitaire en santé mentale de Québec, Centre Hospitalier Robert-Giffard], p. 9.
- 20 Isabelle Maher (2006). « Mal de « mère », *Le Journal de Montréal*, 6 avril, p. 46.
- 21 Marie-Josée Poulin, Geneviève Sauvageau, Émilie Côté, Sylvain Pouliot, Hélène Gendreau et Julie Cummings. *Programme-clientèle régional et suprarégional de psychiatrie périnatale*, [Québec, Institut universitaire en santé mentale de Québec, Centre Hospitalier Robert-Giffard], p. 9.
- 22 Propos rapportés par Isabelle Maher (2006). « Championnes de la dépression », *Le Journal de Québec*, 6 avril, p. 37.
- 23 Presse Canadienne (2005). « La dépression « post-partum » peut être dangereuse pour la mère, selon une étude », *Le Soleil*, 9 octobre.
- 24 Groupe de travail Enjeux démographiques et accompagnement du désir d'enfants des familles (2005). *Enjeux démographiques et accompagnement du désir d'enfants des familles: conférence de la famille 2005*, France, République française, Ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille, Délégation Interministérielle à la famille, p. 76.
- 25 Baptiste Ricard-Châtelain (2005). « Le bébé blues affecte papa aussi », *Le Soleil*, 30 juillet.
- 26 Myriam Szejer (2006). « Pour une médicalisation raisonnée de la maternité: protéger l'environnement de la naissance », *Informations sociales*, no 132, juin, p. 62.
- 27 Catherine Mauffoy (2006). « Quand la PMI se rend au domicile: une puéricultrice témoigne », *Informations sociales*, no 132, juin, p. 92.
- 28 Jean Le Camus (2006). « Le devenir père: merveilles et déconvenues », *Informations sociales*, no 132, juin, p. 26.
- 29, Institut de la statistique du Québec (2000). *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002): les nourrissons de 5 mois: vie conjugale des parents*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 1, no 11, p. 50 (Gouvernement du Québec).
- 30 Caisse nationale des allocations familiales (2006). « L'heureux événement: effet d'annonce: entretien avec Serge Hefez », *Informations sociales*, no 132, juin, p. 13.
- 31 Conseil de la famille et de l'enfance (2005). *5 Bilans et perspectives: le rapport 2004-2005 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, p. 67-68 (Gouvernement du Québec).
- 32 Conseil de la famille et de l'enfance (2005). *5 Bilans et perspectives: le rapport 2004-2005 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, p. 72-73 (Gouvernement du Québec).

- 33 Institut de la statistique du Québec (2002). *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002) : de la naissance à 29 mois : grandir dans un environnement en changement*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 2, no 2, 61 p. (Gouvernement du Québec).
- 34 Institut de la statistique du Québec (2002). *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002) : de la naissance à 29 mois : grandir dans un environnement en changement*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 2, no 2, p. 46 (Gouvernement du Québec).
- 35 Institut de la statistique du Québec (2002). *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002) : de la naissance à 29 mois : grandir dans un environnement en changement*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 2, no 2, p. 46 (Gouvernement du Québec).
- 36 Conseil de la famille et de l'enfance (2004). *Les parents au quotidien : le rapport 2003-2004 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, p. 34 (Gouvernement du Québec).
- 37 Steve Proulx (2004). « Être parent...un peu trop? », *Montréal pour enfants*, octobre-novembre, p. 13-14.
- 38 Colette Michaud (2006). *Naissance multiple : impacts sur la trajectoire personnelle et professionnelle de la femme et de son conjoint*, [Rimouski], Université du Québec à Rimouski, p. 46, 47, 70.
- 39 Institut de la statistique du Québec (2000). *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002) : les nourrissons de 5 mois : vie conjugale des parents*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 1, no 11 p. 53 (Gouvernement du Québec).
- 40 Institut de la statistique du Québec (2000). *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002) : les nourrissons de 5 mois : vie conjugale des parents*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 1, no 11, p. 53 (Gouvernement du Québec).
- 41 Conseil de la famille et de l'enfance (2001). *Démographie et famille : avoir des enfants, un choix à soutenir*, Avis, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, p. 59 (Gouvernement du Québec).
- 42 Marie-Thérèse Lacourse (1999). *Famille et société*, Montréal, Chenelière/McGraw-Hill, p. 218.
- 43 Marie-Thérèse Lacourse (1999). *Famille et société*, Montréal, Chenelière/McGraw-Hill, p. 220.
- 44 Bernard Tomianka (2006). « Ces enfants qui « naissent » dans le ventre de l'avion : l'accompagnement à l'arrivée de l'enfant adopté », *Information sociale*, no 132, juin, p. 80.
- 45 Denis Bolduc (2005). « Le Québec craque pour les poupons étrangers », *Le Journal de Québec*, 18 novembre, p. 9.
- 46 Réjean Tessier et autres (2005). *L'adoption internationale au Québec de 1985 à 2002 : l'adaptation sociale des enfants nés à l'étranger et adoptés par des familles du Québec*, [Québec, École de psychologie], 36 p.
- 47 Protégez-vous (2006). « Être parent, tout un contrat! : tout ce que vous devez savoir », *Protégez-vous*, p. 6.
- 48 Denis Bolduc (2005). « L'adoption...quand ça dérape! Quand l'amour et les bons soins ne règlent pas tout », *Le Journal de Québec*, 18 novembre, p. 8.
- 49 Conseil de la famille et de l'enfance (2005). *Colloque « Regards sur la diversité des familles » : mieux comprendre pour mieux soutenir*. [En ligne] <http://agora.qc.ca/colloque/cfe2005.nsf> (Gouvernement du Québec).
- 50 Pier-Luc Dupont (2006). « La face cachée de l'adoption internationale », *Le Soleil*, 20 juillet p. 6.
- 51 Jean-François Chicoine, Patricia Germain et Johanne Lemieux (2003). *L'enfant adopté dans le monde en quinze chapitres et demi*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, p. 351-384.
- 52 Réjean Tessier et autres (2005). *L'adoption internationale au Québec de 1985 à 2002 : l'adaptation sociale des enfants nés à l'étranger et adoptés par des familles du Québec*, [Québec, École de psychologie], p. 31.
- 53 Carmen Dionne et Nadia Rousseau (2006). *Évaluation qualitative de la situation des familles où vit une personne handicapée : programme de subventions à l'expérimentation*, Drummondville, Office des personnes handicapées du Québec, 162 p. (Gouvernement du Québec).

- 54 Conseil de la famille et de l'enfance (2005). *5 Bilans et perspectives: le rapport 2004-2005 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, p. 110 (Gouvernement du Québec).
- 55 Conseil de la famille et de l'enfance (2005). *5 Bilans et perspectives: le rapport 2004-2005 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, p. 110 (Gouvernement du Québec).
- 56 Jocelyne Camirand et Jacinthe Aubin (2004). *L'incapacité dans les familles québécoises: composition et conditions de vie des familles, santé et bien-être des proches*, Québec, Institut de la statistique du Québec, Office des personnes handicapées du Québec, p. 91 (Gouvernement du Québec).
- 57 Pascal Dreyer et Jean-Yves Riou (1997). « Enquête déclin: la longue marche des familles vers l'intégration », *Déclin: le magazine de la famille et du handicap*, no 37, juin, p. 8.
- 58 Pascal Dreyer et Jean-Yves Riou (1997). « Enquête déclin: la longue marche des familles vers l'intégration », *Déclin: le magazine de la famille et du handicap*, no 37, juin, p. 12.
- 59 Jean-Marie Bouchard et autres (1994). *Déficiences, incapacités et handicaps: processus d'adaptation et qualité de vie de la famille*, Montréal, Guérin Universitaire, p. 19.
- 60 Table de concertation sur le soutien aux familles de la région de Montréal (1999). *Prévention et résolution des situations de crise chez les familles où vit une personne handicapée: rapport de recherche*, Montréal, Table de concertation sur le soutien aux familles de la région de Montréal, p. 22.
- 61 Jean-Marie Bouchard et autres (1994). *Déficiences, incapacités et handicaps: processus d'adaptation et qualité de vie de la famille*, Montréal, Guérin Universitaire, p. 20.
- 62 Michel T. Giroux, Réjean Tessier et Line Nadeau (sous la dir. de) (2005). *L'extrême prématuré: les enjeux parentaux, éthiques et légaux*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 14.
- 63 Michel T. Giroux, Réjean Tessier et Line Nadeau (sous la dir. de) (2005). *L'extrême prématuré: les enjeux parentaux, éthiques et légaux*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 20.
- 64 Régine Scelles (2006). « Devenir parent d'un enfant handicapé: une affaire d'homme, de femme, de couple, d'enfant et de société », *Informations sociales*, no 132, juin, p. 89.
- 65 Jean-Marie Bouchard et autres (1994). *Déficiences, incapacités et handicaps: processus d'adaptation et qualité de vie de la famille*, Montréal, Guérin Universitaire, p. 18.
- 66 Jean-Marie Bouchard et autres (1994). *Déficiences, incapacités et handicaps: processus d'adaptation et qualité de vie de la famille*, Montréal, Guérin Universitaire, p. 18.
- 67 Jean-Marie Bouchard et autres (1994). *Déficiences, incapacités et handicaps: processus d'adaptation et qualité de vie de la famille*, Montréal, Guérin Universitaire, p. 123. Voir aussi Association pour l'intégration sociale (1998). *Annnonce du diagnostic, guide à l'intention des professionnels/les de la santé*, Québec, Association pour l'intégration sociale, 8 p.
- 68 Nicole Boucher, Grazyna Kerner et Annick Piquet (1989). « Révélation du handicap de l'enfant et conséquences sur son environnement: analyse bibliographique », *Handicaps et inadaptations*, no 47-48, p. 122.
- 69 Carmen Dionne et Nadia Rousseau (2006). *Évaluation qualitative de la situation des familles où vit une personne handicapée: programme de subventions à l'expérimentation*, Drummondville, Office des personnes handicapées du Québec, p. 73 (Gouvernement du Québec).
- 70 Suzanne Mongeau, Marie-Claire Laurendeau et Pauline Carignan (2002). « Le répit pour les familles ayant un enfant atteint d'une maladie à issue fatale », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 15, no 2, p. 170.
- 71 Conseil de la famille et de l'enfance (2005). *5 Bilans et perspectives: le rapport 2004-2005 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, p. 105 (Gouvernement du Québec).
- 72 Régine Scelles (2006). « Devenir parent d'un enfant handicapé: une affaire d'homme, de femme, de couple, d'enfant et de société », *Informations sociales*, no 132, juin, p. 87.

- 73 Table de concertation sur le soutien aux familles de la région de Montréal (1999). *Prévention et résolution des situations de crise chez les familles où vit une personne handicapée: rapport de recherche*, Montréal, Table de concertation sur le soutien aux familles de la région de Montréal, p. 26-28.
- 74 Conseil de la famille et de l'enfance (2005). *Colloque « Regards sur la diversité des familles »: mieux comprendre pour mieux soutenir*. [En ligne] <http://agora.qc.ca/colloque/cfe2005.nsf> ; Conseil de la famille et de l'enfance (2005). *Prendre en compte la diversité des familles*, Avis, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, p. 52 (Gouvernement du Québec).
- 75 Jean-Marie Bouchard et autres (1994). *Déficiences, incapacités et handicaps: processus d'adaptation et qualité de vie de la famille*, Montréal, Guérin Universitaire, p. 21.
- 76 Jean-Marie Bouchard et autres (1994). *Déficiences, incapacités et handicaps: processus d'adaptation et qualité de vie de la famille*, Montréal, Guérin Universitaire, p. 126.
- 77 Jocelyne Camirand et Jacinthe Aubin (2004). *L'incapacité dans les familles québécoises: composition et conditions de vie des familles, santé et bien-être des proches*, Québec, Institut de la statistique du Québec, Office des personnes handicapées du Québec, p. 29. (Gouvernement du Québec).
- 78 Jocelyne Camirand et Jacinthe Aubin (2004). *L'incapacité dans les familles québécoises: composition et conditions de vie des familles, santé et bien-être des proches*, Québec, Institut de la statistique du Québec, Office des personnes handicapées du Québec, p. 29. (Gouvernement du Québec).
- 79 Table de concertation sur le soutien aux familles de la région de Montréal (1999). *Prévention et résolution des situations de crise chez les familles où vit une personne handicapée: rapport de recherche*, Montréal, Table de concertation sur le soutien aux familles de la région de Montréal, p. 41.
- 80 Table de concertation sur le soutien aux familles de la région de Montréal (1999). *Prévention et résolution des situations de crise chez les familles où vit une personne handicapée: rapport de recherche*, Montréal, Table de concertation sur le soutien aux familles de la région de Montréal, p.40-43.
- 81 Marie-Noëlle Gauthier (1997). *Le jeu des sept familles*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 65.
- 82 Table de concertation sur le soutien aux familles de la région de Montréal (1999). *Prévention et résolution des situations de crise chez les familles où vit une personne handicapée: rapport de recherche*, Montréal, Table de concertation sur le soutien aux familles de la région de Montréal, p.41.
- 83 Marie-Noëlle Gauthier (1997). *Le jeu des sept familles*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 50.
- 84 Élisabeth Tingry (2001). « Nous nous séparons à cause du handicap? », *Déclic: le magazine de la famille et du handicap*, no 80, p. 48-49.
- 85 Diane Pelchat et autres (2004). « Acquisition de savoirs professionnels et de savoirs parentaux dans le cadre du programme d'intervention PRIFAM », *La revue internationale de l'éducation familiale*, vol. 8, no 2, p. 66.
- 86 Régine Scelles (1995). « Les frères et sœurs: les oubliés de l'intégration scolaire des enfants porteurs d'un handicap », dans Serban Inescu et autres. *L'intégration des personnes présentant une déficience intellectuelle. Actes du III^e Congrès de l'Association Internationale de Recherche scientifique en faveur des personnes handicapées mentales*, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, Département de psychologie AIRHM, p. 231.
- 87 Régine Scelles (2003). « L'enfant handicapé dans la fratrie: comment favoriser l'instauration du lien fraternel ? », *Informations sociales*, no 112, décembre, p. 41.
- 88 Marguerite Blais (2006). *La culture sourde - Quêtes identitaires au cœur de la communication*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 251.
- 89 Marie-Noëlle Gauthier (1997). *Le jeu des sept familles*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 88-89.
- 90 Lise Lachance et autres (2003). « Conciliation travail-famille chez les parents d'enfants ayant une déficience intellectuelle », *Revue francophone de la déficience intellectuelle*, vol. 14, mai, p. 52.
- 91 Suzanne Mongeau, Marie-Claude Laurendeau et Pauline Carignan (2002). « Le répit pour les familles ayant un enfant atteint d'une maladie à issue fatale », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 15, no 2, p. 182.

- 92 Table de concertation sur le soutien aux familles de la région de Montréal (1999). *Prévention et résolution des situations de crise chez les familles où vit une personne handicapée: rapport de recherche*, Montréal, Table de concertation sur le soutien aux familles de la région de Montréal, p. 43-45.
- 93 Jean-Marie Bouchard et autres (1994). *Déficiences, incapacités et handicaps: processus d'adaptation et qualité de vie de la famille*, Montréal, Guérin Universitaire, p. 26.
- 94 Simone Sausse (1997). « Doublement étranger: l'enfant handicapé de famille immigrée », *Inforum*, no 3, p. 31.
- 95 Simone Sausse (1997). « Doublement étranger: l'enfant handicapé de famille immigrée », *Inforum*, no 3, p. 26-27.
- 96 Simone Sausse (1997). « Doublement étranger: l'enfant handicapé de famille immigrée », *Inforum*, no 3, p. 30.
- 97 Conseil de la famille et de l'enfance (2005). *Prendre en compte la diversité des familles*, Avis, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, p. 75 (Gouvernement du Québec).

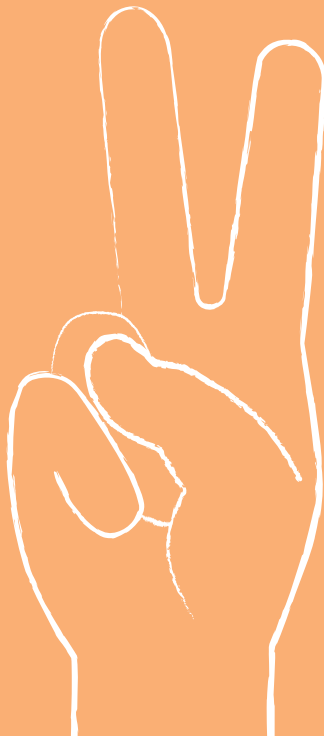


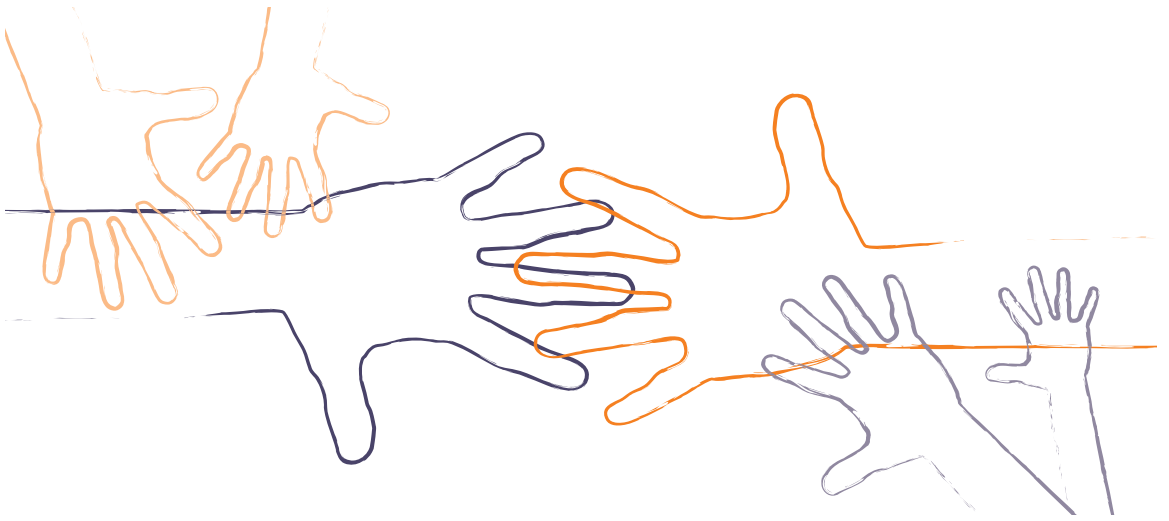
LA RELATION

PARENT-ENFANT

S'OUVRE

Chapitre 2





La relation parent-enfant **s'ouvre**

Au cours des premiers mois suivant l'arrivée de l'enfant dans la famille, la relation parent-enfant s'est installée. Graduellement, celle-ci devra tenir compte de l'influence des relations extrafamiliales qui s'établissent au fil du temps autour de l'enfant; c'est pourquoi nous parlons d'ouverture de la relation parent-enfant. Deux transitions importantes seront abordées pour illustrer cette ouverture au monde. Tout d'abord, on analysera la situation et les besoins des familles pendant la période entourant la prise de décision à la suite de la fin du congé parental. Ensuite, l'attention se concentrera sur l'entrée à l'école, particulièrement lorsque pour la première fois l'enfant fréquente une institution d'enseignement primaire, secondaire ou postsecondaire.

2.1

2.1 L'adaptation au moment de la fin du congé parental

À un moment ou l'autre, les parents seront inévitablement amenés à réfléchir sur la prise en charge de l'enfant après la période postnatale. Pour la plupart des parents, cette réflexion anticipe la fin des prestations liées à un programme de remplacement du revenu de travail, comme le Régime d'assurance parentale. Le Conseil constate que cette décision se prend dans un contexte d'incertitude, particulièrement pour les parents qui vivent l'expérience pour la première fois. Les conjoints découvrent un « monde » qui ne leur était pas familier. Mille questions se posent alors. La situation permet-elle à l'un des parents de prolonger sa présence quotidienne au foyer? Si ce n'est pas le cas, à qui confier la garde de l'enfant? Certes, les parents souhaitent le meilleur pour leur enfant, mais quel est le bon choix, étant donné les facteurs en jeu et les conséquences de cette décision à court et à long terme sur la vie des enfants et celle des parents?

Le Conseil a puisé l'information sur les préoccupations des parents à cette étape de la vie familiale dans les propos recueillis lors de plusieurs événements publics et de commentaires tirés de divers médias et d'ouvrages spécialisés.

2.1.1 Décider de la prise en charge de l'enfant dans un contexte d'incertitude

Il se dégage de cet ensemble d'information que la période entourant la décision relative à la prise en charge de l'enfant après le congé parental est susceptible d'accroître le stress familial. Quoique dans ce domaine il n'y a pas de bon ou de mauvais choix, un grand nombre de parents confient que cette période s'accompagne de déchirements et d'insécurité. En outre, comme le rappelait le père d'un bébé d'un an, la décision est toujours remise en question au fil des événements et, éventuellement, à chacune des naissances.

Une constante se dégage : les parents disent ressentir de fortes pressions – sociales et économiques –, peu importe la décision qu'ils prennent. Trop souvent, déplorent-ils, des jugements réprobateurs s'abattent sur eux. Des mères qui ont fait le choix de demeurer à la maison disent se sentir isolées et ignorées par la société. D'autres qui sont en emploi se disent stressées et blâmées. Ces deux réalités sont au centre d'un débat où trop souvent la tendance est de mettre en opposition des choix

de vie qui devraient pourtant pouvoir coexister paisiblement, un débat qui par ailleurs, observe-t-on, ne prend pas toujours en compte les aspirations des pères, puisqu'il se concentre généralement sur la présence ou l'absence de la *mère* et non du *parent* au foyer.

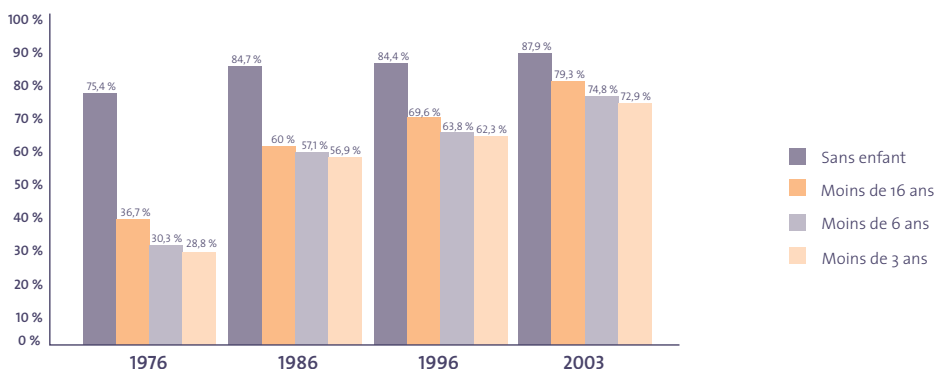
Des mères qui ont fait le choix de demeurer à la maison disent se sentir isolées et ignorées par la société. D'autres qui sont en emploi se disent stressées et blâmées

En vue de cerner l'adaptation que cette transition exige des parents, on traitera dans un premier temps des sujets qui préoccupent tous les parents, pour ensuite aborder les difficultés d'adaptation en fonction du mode de garde choisi. Cette section tentera, dans la mesure du possible, de rendre compte de différents points de vue qui s'expriment actuellement dans la société québécoise sur toutes les questions qui touchent la réalité des parents par rapport à la garde de jeunes enfants.

La crainte du retour prématuré au travail

Une des préoccupations majeures des parents et souvent même une des plus grandes appréhensions des mères apparaît de devoir retourner au travail de façon prématurée. Il faut rappeler que la grande majorité des femmes, avant la naissance des enfants, sont actives sur le marché du travail (figures 1 et 2 tableau 11). En outre, la plupart des femmes qui font le choix de demeurer à la maison soutiennent qu'il ne s'agit pas pour elles d'un choix définitif. Dans l'ensemble, on observe une volonté des parents qui se sont absentes pour une période plus ou moins longue de reprendre éventuellement leurs activités sur le marché du travail.

FIGURE 1 Taux d'activité¹ des femmes de 20 à 44 ans selon la présence d'enfants et l'âge du plus jeune enfant², Québec



1. Incluant les chômeuses et les travailleuses.

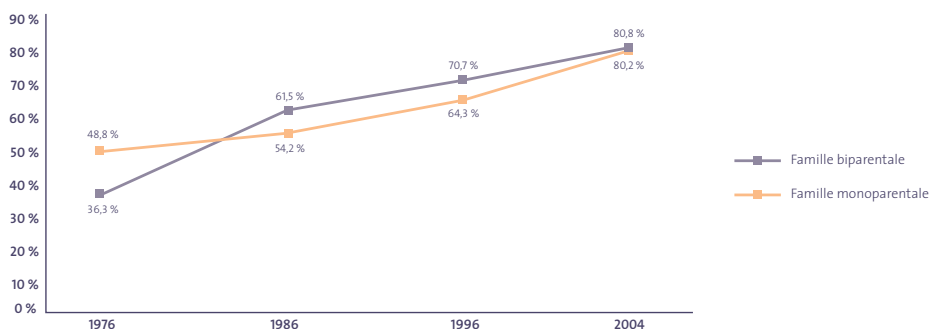
2. Enfant de moins de 16 ans.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.

Institut de la statistique du Québec, *Taux d'activité des femmes de 20 à 44 ans selon la présence d'enfants et l'âge du plus jeune enfant*, Québec, 1976 à 2003, [En ligne].

[http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/tendances_travail/famille_maio4_1.htm] (Site consulté le 17 mai 2006).

FIGURE 2 Taux d'activité des femmes chefs de famille ou conjointes de 25 à 44 ans selon le type de famille et l'âge du plus jeune enfant¹, Québec, 1976-2004



1. Enfant de moins de 16 ans.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, 16 août 2005.

Institut de la statistique du Québec, *Taux d'activité des femmes chefs de famille ou conjointes de 25 à 44 ans selon le type de famille et l'âge du plus jeune enfant*, Québec, 1976-2004, [En ligne]. [http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/tendances_travail/t5merebi-prmon.htm] (Site consulté le 17 mai 2006).

TABLEAU 11 Familles biparentales dont les deux parents ont un emploi chez les familles dont la mère est âgée de 25 à 44 ans¹, selon l'âge du plus jeune enfant, Québec, 1976-2004

	Avec enfants			
	Moins de 6 ans		De 6 à 15 ans	
	Deux parents à l'emploi			
1976	778 000	24,7 %	1 028 000	37,5 %
1986	1 581 000	49,2 %	1 534 000	52,9 %
1996	1 769 000	56,1 %	1 688 000	60,7 %
2002	1 737 000	65,9 %	1 905 000	71,5 %
2003	1 689 000	66,4 %	1 886 000	71,0 %
2004	1 712 000	67,6 %	1 850 000	71,9 %

1. Le père est âgé de 15 ans et plus.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.

Compilation : Institut de la statistique du Québec, 16 août 2005.

Institut de la statistique du Québec, *Familles biparentales dont les deux parents ont un emploi chez les familles dont la mère est âgée de 25 à 44 ans, selon l'âge du plus jeune enfant*, Québec, 1976-2004, [En ligne]. [http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/tendances_travail/t92paremp.htm] (Site consulté le 17 mai 2006).

Notons qu'il est trop tôt pour évaluer dans quelle mesure les améliorations apportées par le Régime québécois d'assurance parentale auront pu contribuer à réduire les appréhensions des parents à l'égard d'un retour prématuré au travail. Il est toutefois vraisemblable que ce régime, plus accessible que le précédent, répondra davantage aux besoins des familles, d'autant plus que les prestataires ont un remplacement du revenu plus généreux. Toutefois, le climat d'incertitude risque de persister, et des opinions diverses continueront de s'exprimer, si on se fie aux réactions suscitées par le lancement du livre *Le bébé et l'eau du bain* signé par le Dr Jean-François Chicoine et Nathalie Collard qui traite notamment du concept d'attachement¹.

Le doute par rapport à la multiplicité de l'information spécialisée

Les réactions suscitées par cette publication et bien d'autres sur le même sujet mettent en évidence la multitude des avis émanant de spécialistes de nombreuses disciplines – psychologie, médecine, pédiatrie, étude du développement et du comportement – qui s'offre aux nouveaux parents. Or, selon plusieurs observateurs, ce qui déstabilise les parents d'aujourd'hui est, paradoxalement, la quantité d'information accessible sur l'éducation des enfants. « Parfois, cette information est contradictoire, ce qui augmente l'anxiété de performance », explique la psychologue Nadia Gagnier¹. La divergence des points de vue concernant les effets des modes de garde sur le développement du jeune enfant en est une illustration. Cette attitude de spécialistes que certains parents consultés ont dit retrouver dans leur entourage, dans la société en général et même au sein de services publics en irrite plus d'un. À certains égards, de jeunes parents disent s'être sentis dépossédés, se voyant dans l'obligation de suivre les recommandations d'experts. Cette pression pour assurer un développement optimal, un attachement de bonne qualité, une stimulation dès le plus jeune âge, amène des parents à douter de leur capacité à assumer leur rôle parental.

Le questionnement sur le soutien aux familles

Les sentiments de culpabilité et d'incompétence – la crainte de ne pas être à la hauteur – apparaissent très présents chez les parents pendant cette période où il est question de garde d'enfant. Pour les familles, ce moment devient propice à l'analyse du soutien sur lequel elles peuvent compter. Certes, reconnaît-on, la solidarité familiale est toujours bien présente, mais certaines conditions de vie, comme l'éloignement par exemple, qui touche une large part des jeunes familles québécoises qui ont quitté leur région natale, font en sorte que cette solidarité s'exprime différemment. Cette situation a été illustrée par une jeune mère, qui disait ne pouvoir compter sur ses parents ni sur ses beaux-parents pour garder ses enfants ou pour la dépanner au besoin parce que ceux-ci demeureraient trop loin.

¹ Les auteurs soutiennent que le développement de l'enfant requiert généralement la présence de la mère sur une période qui va au-delà de celle du remplacement de revenu consenti par le Régime québécois d'assurance parentale. Une exception est faite pour les enfants d'un milieu familial défavorisé, car il est reconnu que ces enfants bénéficient particulièrement des services de garde (Jean-François Chicoine et Nathalie Collard, *Le bébé et l'eau du bain : comment la garderie change la vie de vos enfants*, 513 p.)



À maintes reprises, le Conseil a recueilli des témoignages évoquant des milieux peu accueillants pour les familles avec de jeunes enfants. Il apparaît que notre société est très exigeante à l'égard des parents. « Quand l'enfant a quelques difficultés, c'est toujours la faute des parents », dira une mère. Ils furent nombreux à soulever le manque de reconnaissance de la société en général à l'égard des fonctions parentales. Cette reconnaissance passerait, selon des parents qui se sont exprimés sur le sujet, par un ensemble de mesures qui permettraient de véritables choix au regard de la garde des très jeunes enfants.

Le soutien public est incontestablement pris en compte dans la décision des parents à l'égard de la prise en charge des soins aux enfants après le congé parental. Quel est le niveau d'aide financière sur lequel ils peuvent compter? Quels sont les services offerts aux familles? L'incertitude au sujet de l'après-congé parental a fait dire à une mère que les multiples questionnements l'avaient empêchée de profiter pleinement de sa grossesse.

La variété des points de vue recueillis sur la forme que devrait prendre le soutien aux parents ayant de jeunes enfants sont analogues aux constats de recherche sur les approches des politiques familiales dans les pays développés. Pour certains,

la famille est du domaine strictement privé et, par conséquent, l'intervention de l'État doit être minimale¹. Une autre option favorisée est de soutenir les parents exclusivement par une aide financière. Enfin, certaines approches recherchent une bonne conjugaison de services aux familles et d'allocations. Dans tous les cas, les chercheurs notent que les orientations politiques ont une influence directe sur les comportements, et particulièrement sur le cheminement professionnel des mères après le congé parental subventionné. À cet égard, le chercheur Peter McDonald, qui semble faire autorité depuis quelques années dans ce domaine, « avance qu'il existe des liens évidents entre les niveaux de fécondité observés dans certains pays et la présence de mesures facilitant l'emploi des

femmes dans la population active, ainsi que l'existence de l'égalité des sexes à l'intérieur de la famille elle-même² ». Il a montré que les pays « où il est difficile de concilier travail et famille, ou, les pays qui ont des incitatifs pour que les mères restent à la maison plutôt que de travailler à l'extérieur, sont les pays qui ont les taux de fécondité les plus bas³ ». Ce serait le cas des pays du sud de l'Europe et de l'Allemagne, notamment.

Le questionnement sur la conciliation famille-travail ou famille-études

Des économistes ont estimé, au Canada, à « environ 27 milliards de dollars la contribution économique des mères d'enfants d'âge préscolaire actives sur le marché du travail⁴ ». Pourtant, la conjugaison des rôles de parent et de travailleur apparaît encore aujourd'hui difficile dans un monde économique de performance où les horaires non usuels sont courants de même que les emplois précaires. Ce constat se dégage autant des résultats de recherche que de témoignages de parents. Il existerait un net décalage entre ces deux univers. La tendance serait

Les chercheurs notent que les orientations politiques ont une influence directe sur les comportements, et particulièrement sur le cheminement professionnel des mères après le congé parental subventionné

1 Par exemple, il n'y a pas de programmes publics concernant le congé de maternité aux États-Unis. Les parents ne peuvent compter que sur des programmes d'assurance privée ou fournis par l'employeur.

encore très forte dans nos sociétés modernes de considérer que la responsabilité de la conciliation est strictement du domaine privé. Tout se passe comme si la société en général et le monde du travail en particulier exigeaient des travailleurs performants, prêts à tout donner pour leur travail et, en même temps, comptaient sur les parents pour exercer leurs responsabilités de façon parfaite. Se basant notamment sur une étude de l'OCDE, Gilles Pronovost, professeur et directeur général du Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec, soutient que, « dans la plupart des pays, les femmes sont encore largement pénalisées lorsqu'elles deviennent mères⁵ ».

On observe que des voix se lèvent pour réclamer une plus grande prise en compte du fait qu'il est difficile d'élever un enfant. C'est ainsi qu'après la « superwoman », on aborde de plus en plus dans les médias le mythe de la « mère parfaite »⁶. Toutefois, la pression demeurerait forte, particulièrement pour les jeunes femmes qui ont été incitées toute leur vie à développer leur autonomie, à être performantes et à qui on a laissé entendre que tout était possible.

Le Conseil a pu constater à maintes reprises le dilemme des nouveaux parents. Le manque de véritable choix a souvent été évoqué lors des consultations, et ce, par des parents qui ont fait des choix diversifiés concernant la garde de leur jeune enfant. Certains disent qu'il est impossible d'arriver à concilier des activités professionnelles et familiales; en conséquence, ils font la promotion des mères au foyer (ou plus rarement du parent au foyer)⁷. Pour d'autres, la baisse drastique du niveau de vie sans un deuxième revenu laisse peu de choix.

Le lien entre l'indice de main-d'œuvre féminine et la pauvreté qui ressort de plusieurs études comparatives entre des pays (incluant le Canada) semble venir confirmer la thèse de la nécessité d'un deuxième revenu pour une majorité de familles. Alain Noël, professeur et chercheur avançait, lors du Forum sur le soutien économique aux familles organisé par le Conseil de la famille et de l'enfance en 2003, que, « [e]n général, plus les femmes ont des emplois, moins la pauvreté a tendance à prévaloir⁸ ». Quelques pays où l'on note que les familles demeurent pauvres malgré un taux d'activité élevé des femmes feraient exception. Dans ces cas, le chercheur soutenait que « la relation est très claire entre le nombre d'emplois offrant des salaires insuffisants pour assurer un niveau de vie convenable et la pauvreté⁹ ». En outre, Statistique Canada s'interroge sur le fait que malgré l'augmentation de l'expérience de travail et le niveau de scolarité de la main-d'œuvre, le salaire médian n'a été, en 2004, que de 2 % supérieur à celui de 1981¹⁰. Ce qui amène certains analystes à considérer que n'eût été le deuxième emploi dans les familles la situation économique de celles-ci se serait gravement détériorée¹.

Des cas particuliers sont mentionnés, notamment les parents qui exercent seuls la gestion de la maisonnée, ceux dont les conditions d'emploi s'arriment mal avec la vie familiale et ceux qui doivent donner des soins constants à leur enfant handicapé ou gravement malade. S'ajoutent le cas des enfants nouvellement adoptés et la situation des parents aux études.

¹ En 21 ans, le revenu moyen des familles avec enfants, en dollars constants, a crû de 7 869 \$. Or, durant la même période (1981-2002), le taux d'activité des mères avec enfants de moins de 16 ans est passé de 50 % à 78 % (*Conseil de la famille et de l'enfance, 5 Bilans et perspectives: le rapport 2004-2005 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, p. 65-66).

C'est ainsi que le retour au travail quelques mois après un accouchement poserait un réel défi pour une personne qui doit se débrouiller seule pour les soins quotidiens des enfants. On pense particulièrement à la situation des familles dites monoparentales, où, malgré le fait que les deux parents puissent exercer des responsabilités parentales conjointes même s'ils ne vivent plus ensemble, la gestion courante des activités demeure la responsabilité entière de chacun d'eux selon le mode de garde déterminé. À cela s'ajoutent des situations de pauvreté, un problème qui est bien documenté dans la littérature spécialisée. Il existe aussi une variété de situations où l'un des conjoints dans une famille biparentale doit assumer régulièrement la charge entière de l'enfant. C'est le cas lorsque l'emploi d'un des parents l'amène à l'extérieur du domicile familial pour de longues périodes (ex.: camionneurs faisant de longues distances, militaires). D'autres familles sont aux prises avec des situations problématiques, par exemple lorsque l'un des parents présente un problème de santé physique ou mentale qui limite son exercice des activités fonctionnelles et de ses responsabilités parentales.

Il a aussi été porté à l'attention du Conseil la situation des familles où l'un des conjoints et même les deux exercent des activités de travail selon des horaires non conventionnels, une situation de plus en plus courante qui préoccupe les parents concernés, comme le laissent entendre certains témoignages. « La famille entière n'est réunie qu'un soir par semaine », déplore une mère. « On se laisse constamment des messages concernant les enfants et la gestion de la maison parce que l'on ne se voit presque plus », entend-on de parents pour qui le travail et le temps consacré au transport rendent ardu de maintenir une vie familiale de qualité.

L'exercice de la parentalité dans un contexte où l'enfant exige des soins spécialisés impose aussi des contraintes aux familles. Ainsi, la perte du soutien financier à la fin du remplacement du revenu pour congés parentaux serait problématique pour des familles d'enfants handicapés qui vivent encore les effets du choc du diagnostic. La lourdeur de la tâche de soignant et les multiples rendez-vous médicaux pèsent lourd dans la décision de reprendre ou non le travail, soutiennent des parents qui ont vécu la situation. Les absences répétées du travail, souvent en situation d'urgence, épuisent toute bonne volonté d'un employeur compréhensif, laisse entendre une mère. Des parents constatent le manque de choix, considérant qu'il n'existe pas vraiment d'option de rechange pour prendre soin d'un jeune enfant qui a des besoins spéciaux. Certains qui vivent cette situation ont parlé des difficultés qu'ils éprouvent à avoir accès à des services adaptés et souhaitent des dispositions spéciales pour pouvoir s'absenter du travail lorsque nécessaire en ayant droit à un remplacement du revenu, comme cela se fait dans certains pays européens. Le taux de participation plus faible des mères dans les familles avec un enfant handicapé tend à confirmer leurs difficultés à cet égard (chapitre 1, tableau 9).

En outre, pour des parents qui viennent de vivre l'expérience de l'adoption, le choix de retourner ou non au travail serait particulièrement difficile à faire, laisse-t-on entendre, puisqu'il leur est fortement recommandé d'exercer une présence parentale intensive auprès de l'enfant pendant une période prolongée.



Enfin, une autre situation susceptible d'entraîner des difficultés particulières pendant cette transition est celle des personnes qui ont des enfants et qui sont étudiants ou qui comptent faire un retour aux études. On retrouve des parents étudiants de tous âges et à tous les ordres d'enseignement, du secondaire au troisième cycle universitaire^I. Selon le Conseil national des cycles supérieurs, un étudiant sur cinq poursuivant ses études postsecondaires à temps plein aurait au moins un enfant; ce chiffre augmenterait à 50 % chez les étudiants à temps partiel^{II}. L'évaluation de la situation des mères étudiantes faite par le Conseil du statut de la femme met en évidence qu'il est difficile d'accueillir un enfant dans ce contexte². Outre la difficile conciliation famille-étude, l'accès à l'assistance financière pour les études serait peu adapté aux réalités des parents étudiants. Dans un rapport de 2001, le ministère de l'Éducation constatait que le système est peu adapté à la pluralité des réalités et aux difficultés familiales. Selon ses constats, « les bases de calcul des montants accordés correspondraient actuellement peu aux besoins d'adultes plus âgés et sans emploi »³. De plus, il n'existerait pas de politique de prise en compte de cette situation. Par exemple, la décision concernant la remise des travaux ou le report des examens d'un parent étudiant qui accueille un enfant serait laissée à la discrétion des professeurs. Des ententes sont généralement convenues avec l'étudiante ou l'étudiant, mais il appert que, comme dans le milieu du travail, il peut être difficile d'avoir accès à des conditions favorables à l'exercice des obligations familiales. Il paraît peu évident de pouvoir compter sur la compréhension du milieu à l'égard du fait que les premiers mois d'un enfant génèrent des difficultés particulières autant pour la mère, qui vient d'accoucher, que pour le père, qui cherche à contribuer aux soins à donner au nouveau-né.

Les répercussions financières

On peut sans aucun doute affirmer que la situation financière joue un rôle déterminant dans la décision du couple, comme le confie une mère : « Quand les dettes s'accumulent par-dessus les dettes d'études, tu n'as pas le choix, tu retournes travailler. »

Le congé parental rémunéré apparaît un atout majeur pour les parents consultés, mais, peut-on entendre, il ne compense pas pleinement la perte salariale, d'autant plus que des frais se sont ajoutés avec l'arrivée de l'enfant. De plus, malgré le fait que son accessibilité est notablement plus étendue que celle du régime antérieur, il s'agit d'un remplacement du revenu de travail et non d'une allocation offerte à toutes les mères. Par exemple, les mères aux études ou sans emploi avant l'accouchement sont exclues de toute compensation financière si elles n'ont pas un revenu de travail minimal pour être admissibles à l'assurance parentale^{II}. En outre, la prestation versée sera en proportion de ce revenu, ce qui peut s'avérer nettement insuffisant pour répondre aux besoins de la famille.

Le congé parental rémunéré apparaît un atout majeur pour les parents consultés, mais, peut-on entendre, il ne compense pas pleinement la perte salariale, d'autant plus que des frais se sont ajoutés avec l'arrivée de l'enfant

- I Il y aurait 17,5 % des élèves de l'enseignement secondaire professionnel et près de 10 % des étudiantes et étudiants universitaires qui ont plus de 30 ans et sont donc susceptibles d'être parents (Conseil du statut de la femme, *Étudiante et mère : un double défi : les conditions de vie et les besoins des mères étudiantes*, p. 11-12).
- II Les gains de travail doivent être minimalement de 2 000 \$. La période servant à déterminer le montant des prestations est habituellement de 52 semaines.

Des situations particulières ont été évoquées. Des femmes qui voulaient que les naissances des enfants soient rapprochées dans le temps ont dit se sentir contraintes de retourner en emploi le temps nécessaire pour se rendre de nouveau admissibles au régime de façon à pouvoir compter sur une prestation de base nécessaire pour éviter une détérioration rapide du niveau de vie familial. La situation des femmes qui exercent des activités de travail autonome fut aussi soulignée car, note-t-on, elles doivent souvent écourter leur congé parental pour ne pas perdre leur clientèle, et ce, indépendamment du niveau de remplacement du revenu. Cela dit, quoique des améliorations souhaitées aient été mentionnées lors des consultations tenues par le Conseil, on constate un large consensus des familles en faveur du Régime québécois d'assurance parentale, qui apparaît comme étant une nette amélioration dans la prise en compte de leurs besoins.

Malgré ces avancées, la fin du versement des allocations de remplacement du revenu semble poser un véritable dilemme aux parents d'un nouvel enfant. Ceux-ci sont conscients des avantages qu'offre un deuxième revenu dans la famille (tableau 12). Ils aspirent à un milieu de vie favorable à la vie familiale (maison, quartier sécuritaire, etc.). Ils sont informés des résultats de recherches qui établissent un lien direct entre les ressources financières des familles et les possibilités de développement de l'enfant, études qui toutefois ne sont pas en mesure d'établir clairement quel est ce niveau de revenu essentiel. Ils souhaitent aussi avoir les ressources nécessaires pour offrir à la famille des activités variées qui stimulent les jeunes, mais aussi qui sont nécessaires pour préserver la relation de couple et contribuer à une bonne harmonie familiale. Par ailleurs, des parents sont sensibles aux propos de celles et ceux qui déplorent le matérialisme et qui prônent la simplicité volontaire. Ainsi, pour une grande partie des familles, le choix apparaît restreint : est-il mieux d'assurer une présence constante auprès de l'enfant avec des ressources financières réduites (ou insuffisantes) ou d'accroître le revenu familial et d'essayer de concilier les exigences du marché du travail et celles de la famille ?

TABLEAU 12 Revenu médian des familles avec enfants (0 à 24 ans) après impôt, Québec, 2000

Type de famille	Revenu médian après impôt \$
Toutes les familles¹	44 515
Aucun revenu gagné	13 300
Un revenu gagné	29 325
Deux revenus gagnés	47 645
Trois revenus gagnés ou plus	67 110
Familles biparentales	50 795
Aucun revenu gagné	16 850
Un revenu gagné	33 165
Deux revenus gagnés	50 640
Trois revenus gagnés ou plus	68 330
Familles monoparentales	27 375
Aucun revenu gagné	12 825
Un revenu gagné	27 420
Deux revenus gagnés	33 715

1. Le revenu familial comprend à la fois le revenu des parents et celui des enfants vivant sous le même toit.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*, compilation effectuée par le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.

Tiré du document *Un portrait statistique des familles au Québec*, tableau 5.2.1, p. 273.

Le retrait du marché du travail a aussi des répercussions financières à long terme. Le coût de cette décision sur les revenus de retraite est sous-estimé par les parents, soutiennent des analystes financiers. Ce sont généralement des femmes qui devront travailler plus longtemps ou subir parfois de fortes pénalités actuarielles à leur retraite. Ce ne sont pas tous les couples qui auront pu accumuler des REER pour compenser la perte liée à la parentalité, souligne-t-on.

L'incidence financière d'un arrêt de travail prolongé préoccupe particulièrement des femmes qui étaient habituées à leur autonomie financière et qui sont conscientes des problèmes que le fait de ne pas travailler peut occasionner dans l'adversité, par exemple si le conjoint devient invalide et n'a pas une protection de revenu suffisante ou au moment d'une rupture conjugale. Or, décider lequel des conjoints prendra le congé parental ou prolongera l'arrêt de travail sans solde se fait souvent en fonction du revenu potentiel de chacun. À cet égard, il est établi qu'en majorité le revenu de travail des femmes au Québec, tout comme ailleurs, est en deçà de celui des hommes.

Les aspirations personnelles, familiales et professionnelles

Outre la question financière, les aspirations personnelles, familiales et professionnelles des jeunes générations s'entrecroisent. Les jeunes femmes et les jeunes hommes du Québec sont incités à poursuivre leurs études plus longtemps;



par conséquent, une part croissante d'entre eux sont diplômés et tentent de se tailler une place sur le marché du travail dans un emploi valorisant. À ce sujet, les observations de recherche de Renée B. Dandurand l'amènent à avancer que « [l]a plupart des mères ont dorénavant un projet professionnel en plus d'avoir un projet familial¹⁴ ». Au moment de l'arrivée de l'enfant, les couples chercheraient à intégrer la parentalité dans l'ensemble de leur projet de vie. Ils veulent s'épanouir dans leurs activités personnelles (amitiés, loisirs, voyages), professionnelles, dans leur relation amoureuse et dans leur relation parentale.

Quoique le congé parental soit offert aussi bien à la mère qu'au père selon les dispositions du Régime québécois d'assurance parentale, on observe que, dans la majorité des cas, le retrait du marché du travail permanent ou à mi-temps concerne encore davantage les femmes. Certes, convient-on, les mentalités évoluent à l'égard des pères, mais il apparaît qu'il est encore difficilement admis socialement que ceux-ci s'absentent du travail à temps plein – et même occasionnellement – pour prendre soin d'un jeune enfant. Par ailleurs, la croissance du nombre de pères qui souhaitent s'investir davantage auprès du nourrisson pourrait dans la prochaine décennie modifier des comportements, estiment certains observateurs. Quelle sera alors la réaction des femmes, lorsque le père insistera pour prendre la moitié du congé parental? Assistera-t-on à un conflit potentiel dans le couple, se questionne-t-on?

Ainsi, l'arrivée de l'enfant suscite des remises en question chez les deux partenaires. Le Conseil dégage de ses observations une tendance chez les parents à se sentir déchirés entre leur désir de demeurer plus longtemps auprès de leur enfant et celui de reprendre leurs activités professionnelles, ce qui entraîne une décision difficile pour les personnes pour qui le travail représente une occasion de réalisation de soi. Une recherche du Conseil du statut de la femme confirme les aspirations professionnelles des Québécoises de 18 à 25 ans¹⁵. Le travail serait apprécié, car il donnerait la possibilité d'être reconnue et valorisée. « Lieu de réalisation de soi, la vie professionnelle devient une source de fierté et elle est perçue comme une occasion importante de rencontrer des gens, d'échanger et de communiquer¹⁶ », soutient-on. Ainsi, leur participation à long terme à la vie active serait vue comme normale non seulement pour assurer leur autonomie financière, mais aussi pour s'épanouir personnellement. Ce désir d'être active sur le marché du travail ressort d'une étude faite par des économistes. Selon leurs constats, si on allouait un allègement fiscal de l'ordre de 7 500 \$ pour une mère canadienne à la maison, cela aurait peu d'effet sur le taux de participation des mères actives au marché du travail, soit « une diminution de 15 % par rapport à leur taux de participation actuel »¹.

1 Selon les auteurs, le coût pour le trésor public d'un tel allègement serait d'environ 7,5 milliards de dollars par année en perte de revenus d'impôts. Ce qui constituerait des investissements plus élevés que le coût d'un éventuel programme de services de garde de bonne qualité offert à tous les enfants de deux à cinq ans au Canada (Gordon Cleveland et Michael Krashinsky, 2003, « Huit mythes à propos des services éducatifs et de garde à l'enfance : résumé », *Child care briefing notes*, p. 6).

Aux aspirations personnelles, les parents sont appelés à ajouter le prix de l'évolution rapide du marché du travail. La difficulté potentielle à retrouver un emploi en relation avec ses intérêts et ses compétences après une absence prolongée en préoccupent plusieurs, comme le laisse entendre ce commentaire d'une mère: « Si tu sors un an, tu perds ta place, à moins d'être syndiquée. Et même là, quand tu retournes, les choses ont changé. » Cette inquiétude semble fondée, selon des résultats de recherches qui relèvent des difficultés d'insertion importantes dans des pays où sont instaurées des mesures favorisant un retrait prolongé des mères. Le dilemme a fait dire à une mère: « Tu finis par considérer qu'avoir un enfant, c'est compliqué. » Les difficultés vécues pendant cette transition joueraient sur la décision d'avoir un autre enfant, selon elle.

Les conditions de travail et la satisfaction personnelle liée à l'emploi influenceraient le choix du mode de garde. « Lorsque tu n'aimais pas ton emploi avant la naissance de l'enfant ou que le travail est toujours sous pression ou mal rémunéré, c'est certain que tu penses améliorer ta situation en demeurant à la maison », peut-on entendre. Par ailleurs, les médias font une large diffusion d'exemples de femmes qui quittent leur emploi même si celui-ci était valorisant et rémunérateur. Sur ce, des mères qui ont vécu l'expérience conviennent que les ressources financières du conjoint ont beaucoup compté dans la décision. D'autres personnes ajoutent que la présence permanente d'un ou des deux parents auprès des enfants n'est pas nécessairement le gage qu'ils profiteront d'un milieu stimulant et des meilleures conditions, surtout si la famille vit dans un contexte de pauvreté. Par ailleurs, des mères confient qu'elles auraient souhaité prolonger leur arrêt de travail; toutefois, la seule alternative qui se présentait à elles consistait soit à quitter leur emploi, soit à y retourner à temps plein. D'après les commentaires recueillis, le retour progressif au travail aurait intéressé un certain nombre de parents s'il avait été possible d'atténuer la perte financière en permettant, par exemple, de continuer de bénéficier des prestations du Régime québécois d'assurance parentale pour les journées non travaillées.

L'implication des pères dans les soins aux enfants est de plus en plus importante, particulièrement au Québec, qui fait figure de précurseur en Amérique du Nord

Des chercheurs observent chez les plus jeunes générations de parents de grandes aspirations familiales. L'implication des pères dans les soins aux enfants est de plus en plus importante, particulièrement au Québec, qui fait figure de précurseur en Amérique du Nord. Beaucoup de jeunes adultes manifestent publiquement leur désir de trouver un juste équilibre entre la vie personnelle, familiale et professionnelle. Leurs aspirations les conduisent à une redéfinition des responsabilités de chacun des conjoints. C'est ainsi que, parmi les questions multiples des parents à la fin du congé parental, se profile celle de l'égalité des sexes. Pour certains, il s'agit d'une période critique pour les relations conjugales, car, bien qu'il soit souhaitable que la décision concernant le retrait du marché du travail soit conjointe, assumée pleinement par chacun et ne pénalise aucun des conjoints, ce n'est pas toujours le cas.

Les questionnements sur les besoins de l'enfant et les services offerts

À tous les éléments susmentionnés s'ajoutent les questions liées aux besoins de l'enfant. La plupart des parents sont soucieux d'offrir un milieu familial propice au développement des enfants et qui tient compte de leurs besoins selon leur stade

Les parents consultés sont conscients de l'importance d'assurer à leurs enfants un bon départ dans la vie, mais ils adhèrent aussi à l'idée que les enfants ont besoin de parents heureux

de développement. Dans l'ensemble, on observe que les parents ont acquis des notions de psychologie infantile de plus en plus approfondies. Ils savent que les enfants ont besoin, à partir d'un certain âge, de socialisation. Ils sont au courant des bienfaits du dépistage précoce et d'un milieu stable. Ils suivent, grâce aux médias, les débats sur le sujet. Ils sont amenés à prendre connaissance d'études qui observent une montée de l'agressivité chez les enfants utilisateurs des services de garde¹⁷ et le risque de problèmes éventuels¹. Ils en lisent d'autres qui par ailleurs montrent que « la garde de nourrissons avait des effets négatifs sur la formation des liens affectifs entre mère et enfant uniquement lorsque les enfants sont confiés à un service de garde pour des périodes prolongées ou de mauvaise qualité et que de surcroît les soins maternels manquaient de constance et de sensibilité¹⁸ ». Les parents consultés sont conscients de l'importance d'assurer à leurs enfants un bon départ dans la vie, mais ils adhèrent aussi à l'idée que les enfants ont besoin de parents heureux. Or, ce qui rend heureux les uns n'est pas nécessairement ce qui rend heureux les autres.

On observe que l'accessibilité et la qualité des services de garde constituent une préoccupation majeure pour les parents¹¹. « Aussitôt que tu apprends que tu es enceinte, dira une mère, tu te mets déjà à la recherche d'un service de garde. » Malgré l'accélération de la création de services de garde subventionnés, il semble encore difficile pour les parents de trouver un service de garde qui accueille leur enfant selon les modalités et la qualité souhaitées. Cette situation serait particulièrement difficile pour les parents d'enfants de moins de deux ans et spécialement pour la garde de nourrissons.

Un grand nombre de nouveaux parents auraient souhaité pouvoir choisir entre différents milieux de garde, ce qui leur aurait permis d'opter pour celui qui rejoint davantage leurs valeurs et leurs approches éducatives. Ils savent pertinemment que des écarts de qualité existent entre les services, ce que confirment plusieurs études qui affirment la nécessité d'améliorer la qualité des services particulièrement dans les milieux défavorisés économiquement¹⁹. Il est aussi fait mention d'écarts entre les types de services. Or, faire un véritable choix leur apparaît presque impossible compte tenu des longues listes d'attente dans les services de garde. Le témoignage d'un parent résume la situation : « Tu es presque obligé de prendre ce qui est disponible, sinon tu te retrouves le bec à l'eau. » Plusieurs commentaires laissent entendre que les choix des parents sont limités dans toutes les régions du Québec, une situation particulièrement problématique dans les milieux ruraux, où les distances sont importantes et la densité de population moindre.

- I Selon des recherches, des périodes prolongées dans un service de garde pourraient avoir comme incidence une augmentation de problèmes de comportement à la maternelle, tels que l'affirmation de soi, la désobéissance et l'agressivité (Heather Pengelley, 2004, « Le dilemme de l'équilibre », *Bulletin du Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants*, vol. 3, no 1, mars, p. 4).
- II Des chercheurs reconnaissent qu'un service de garde est de qualité notamment lorsque le personnel est bien formé et éduqué, qu'il y a un faible nombre d'enfants par adulte, un faible taux de roulement, de bons salaires (ce qui évite un fort taux de roulement du personnel) et un leadership efficace (Liz Warwick, 2004, « Le meilleur pour les jeunes enfants », *Bulletin du Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants*, vol. 3, no 1, mars p. 2).

Des préoccupations de différents ordres ont été portées à l'attention du Conseil. Des parents ont déploré certaines situations, tel le fait d'être obligés d'envoyer leur enfant à temps plein même s'ils auraient souhaité pouvoir le garder auprès d'eux les journées où ils ne travaillent pas. L'inadéquation entre les besoins des parents qui ont des horaires non conventionnels et les services offerts a aussi été le sujet de maints commentaires. L'ensemble de l'information recueillie amène à constater que la recherche d'un milieu de garde approprié et de qualité engendrerait un stress considérable chez beaucoup de parents. Cette situation contribuerait, selon certains, à accroître le sentiment de culpabilité des parents. Ceux-ci ont l'impression de n'avoir pas véritablement la possibilité de choisir le milieu d'accueil de leur enfant et de ne pouvoir prendre une décision qu'ils assumeront sereinement.

La recherche d'un milieu de garde approprié et de qualité engendrerait un stress considérable chez beaucoup de parents

Dans certains cas, la difficulté à trouver un mode de garde approprié priverait les parents du choix et contraindrait à la décision de demeurer à la maison. À cet égard, des chercheurs de Statistique Canada ont comparé le taux de participation au marché du travail des femmes canadiennes ayant des enfants de moins de six ans. Ils se sont interrogés sur la baisse constante des dernières années du taux de participation des femmes dans l'ouest du Canada^I, une baisse jugée préoccupante compte tenu des conséquences qu'aura l'absence de trente mille femmes sur le marché du travail dans ces régions en pénurie de main-d'œuvre^{II}. Cette tendance à la baisse ne se constate pas dans l'est du pays. Les auteurs de l'étude avancent que « [l]a hausse du taux d'activité des femmes de l'Est semble associée à une plus grande utilisation des services de garde et aux niveaux de scolarité plus élevés au Québec [...] »^{III}.

La difficulté de faire un choix porte généralement les parents à vouloir échanger sur leur vécu avec des pairs. Souvent, ils retrouvent dans l'entourage immédiat des façons de répondre à leurs besoins. Toutefois, plusieurs témoignages laissent entendre que des personnes éprouvant le besoin de parler ne savent ni quoi faire ni où aller. Selon des parents consultés, des lieux d'échange où l'on peut véritablement se confier sans que des jugements soient portés et, surtout, sans ressentir le poids de l'attitude de spécialistes manquent. À cet égard, une maman au foyer qui a bénéficié dans le passé d'un programme d'insertion dans la collectivité affirme que ce contact entre pairs lui a permis de trouver un ensemble de ressources qui l'a sécurisée et qui a facilité grandement la vie familiale.

- I Par exemple, le taux d'activité de ces femmes en Alberta a baissé d'un point de pourcentage en 2005 pour se situer à 64,9 %, soit un taux inférieur de trois points à son sommet de 1999. Le Québec, qui avait un taux de participation plus faible que l'Alberta en 1999, la devance désormais de douze points de pourcentage. Or, en Alberta, le nombre de places dans les services de garde a reculé au cours de la décennie écoulée. (Francine Roy, 2006, « D'une mère à l'autre : l'évolution de la population active féminine au Canada », *L'Observateur économique canadien*, juin, p. 3.1 à 3.10).
- II Selon les chercheurs, si le taux d'activité des femmes ayant de jeunes enfants avait augmenté en Alberta et en Colombie au même rythme qu'au Québec, 30 000 femmes de plus auraient fait partie des populations actives de ces provinces en 2005 (Statistique Canada, 2006, « Étude : L'évolution de la population active féminine au Canada », *Le Quotidien*, 15 juin, site consulté le 20 juin 2006).
- III Il est aussi avancé pour expliquer les écarts entre les provinces l'effet du taux de natalité, la proportion d'immigran-tes dans la population féminine, les types d'emplois créés et la structure d'âge.

2.1.2 S'adapter à la nouvelle situation

Une fois leur choix fixé, vient le moment où les parents doivent s'adapter à la nouvelle situation. Rappelons que ces choix sont susceptibles de varier dans le temps. Ainsi, la transition entre la garde parentale et la garde par une tierce personne peut survenir à différents moments au cours de la petite enfance. En outre, un ensemble de facteurs influencera l'adaptation.

S'adapter à la vie au foyer

L'un des commentaires les plus courants de celles et ceux qui ont fait le choix de demeurer au foyer familial pour prendre soin des enfants à temps plein concerne le manque de reconnaissance sociale du rôle de parent au foyer. Le choix de rester à la maison suscite de l'incompréhension et semble déranger. En référence aux mères qui décident d'abandonner leur emploi, la journaliste Daphné Bédard relate : « Elle se font traiter de profiteuses, de paresseuses. Elles se font dire qu'elles sont bien chanceuses d'avoir un mari riche, qu'elles manquent d'ambition²⁰ ». Certaines personnes disent se sentir jugées, ignorées. « La conversation s'arrête vite quand tu dis que tu ne travailles pas, que tu restes à la maison », déplore une mère.

Des parents consultés disent voir des avantages à demeurer à la maison. Ils apprécient pouvoir profiter du temps passé avec leur enfant. Une mère considère que c'est plus relaxant, qu'elle a le temps de s'occuper de son enfant, de faire ses courses. « Le revers, ajoute-t-elle, c'est que peu de services sont offerts aux parents qui ne sont pas sur le marché du travail; pourtant, estime-t-elle, nos enfants ont besoin d'être socialisés, eux aussi. » Il apparaît que des parents qui vivent cette situation hésitent à confier leurs enfants à des services de garde, alléguant qu'ils auraient l'impression de voler la place de celles et ceux qui travaillent à temps plein. Pour d'autres, ce sont les ressources financières qui restreignent leur choix.

Le parent au foyer a aussi besoin de rencontrer des gens. L'isolement de ceux qui vivent cette situation est un risque soulevé dans plusieurs recherches. Dans certains cas, la situation peut mener à des problèmes de détresse psychologique. Différents éléments influenceraient la situation, dont le statut socio-économique, la scolarité, le niveau d'intégration sociale (par exemple, la connaissance de la langue et des habitudes du milieu) et les caractéristiques personnelles (par exemple, la capacité d'aller vers les autres).

Plusieurs personnes ont fait part de leur besoin d'échanger avec des pairs. Cela a donné lieu à l'occasion à des activités plus ou moins structurées, comme des « clubs de poussettes »¹. D'autres ont parlé des bienfaits que leur procure la participation à des activités de bénévolat ou communautaires, comme des ateliers organisés notamment par des Maisons de la famille. Ces moments de répit s'avèrent indispensables, estiment-elles. Ces activités permettraient un ressourcement. Il a toutefois été déploré la faible offre de services de loisirs ou d'activités physiques conçus pour que le parent et son enfant participent en même temps ou tout au

¹ Il est fait référence à un groupe informel de parents avec des bébés qui se réunissent une fois par semaine pour échanger de l'information, des conseils et des trucs. C'est à la suite d'une activité postnatale d'un CLSC que le groupe a décidé de poursuivre les rencontres. Des initiatives analogues existent à certains endroits, par exemple des Clubs famille, des cours de cardio-poussette. (Marie Caouette, 2005, « Les mardis du Club des poussettes : quelques heures pour parler purées, couches et dodos entre jeunes mamans », *Le Soleil*, 27 novembre, p. B1).

moins pourvus d'un service de halte-garderie. Lorsqu'ils existent, les services ne seraient pas toujours offerts dans l'environnement immédiat. Or, le problème du transport se pose pour plusieurs de ces familles qui, avec un seul revenu de travail, ne disposent pas toujours d'une deuxième automobile. Souvent, le transport en commun est inexistant ou son usage est difficile lorsqu'on utilise une poussette, surtout à cause de l'achalandage et de l'accès pas toujours adapté.

Il ressort des consultations que les services sont souvent peu ou mal connus. Des parents hésiteraient à se joindre à des activités communautaires, présumant que celles-ci s'adressent à des clientèles particulières ou craignant d'être étiquetés comme une famille à problèmes.

Un certain sentiment de frustration était palpable chez des parents au foyer qui font le lien entre les investissements publics pour les services de garde et l'aide financière qu'ils reçoivent. « Pourquoi les mères qui jouent leur rôle auprès de leurs enfants ne seraient-elles pas compensées financièrement? », s'interrogeait une mère lors des consultations. Certaines personnes suggèrent qu'on verse un revenu minimum garanti aux parents au foyer de sorte à reconnaître leur contribution sociale. Sur ce, d'autres objectent que ce ne serait pas équitable pour celles et ceux qui exercent à la fois des responsabilités parentales et professionnelles. Ce type d'allocation ne compensera jamais la perte financière des femmes dont le revenu est supérieur au salaire minimum, ajoute-t-on. Pour sa part, une représentante d'un organisme invitait à la prudence, mentionnant que ce ne sont pas toutes les femmes au foyer qui y sont par choix personnel : plusieurs ont dû quitter leur emploi afin de prendre soin d'un enfant handicapé ou d'un aîné non autonome.

Il arrive aussi que, pour compenser la perte d'un revenu de travail, l'autre conjoint en vienne à accroître son nombre d'heures travaillées. Les difficultés de conciliation famille-travail affecteraient donc aussi les familles dont un des parents est à la maison. Certaines mères disent sentir le poids de la gestion courante de la famille. On souligne aussi que cette situation exige une très bonne entente entre les conjoints de façon que soient préservés l'autonomie de chacun dans la relation et un partage équitable des tâches.

S'adapter à la garde de l'enfant par une tierce personne

Lorsqu'est prise la décision de reprendre le travail ou les études, les parents recherchent un milieu de vie sécurisant et aimant pour leur enfant. En acceptant de faire garder leur enfant par une tierce personne, ils délèguent leurs responsabilités. Ils doivent donc accepter que les façons de faire ne soient pas exactement les leurs. Cependant, malgré cette acceptation, le partage d'influence demeure une réalité difficile à assumer pour des parents qui vivent l'expérience pour la première fois.

Dans un premier temps, le réflexe de la majorité des parents sera d'explorer l'entourage immédiat à la recherche d'une personne de confiance qui prendra en charge l'enfant durant leur absence. Il peut être merveilleux de pouvoir compter sur ses parents, entendra-t-on, mais cela comporte aussi des inconvénients, selon des personnes qui ont vécu l'expérience. Tant les grands-parents que les nouveaux

Des parents hésiteraient à se joindre à des activités communautaires, présumant que celles-ci s'adressent à des clientèles particulières ou craignant d'être étiquetés comme une famille à problèmes

parents peuvent éprouver des difficultés de communication^I. Le respect mutuel est essentiel, puisqu'il faut trouver un juste équilibre dans la relation pour préserver l'intimité de chacun et éviter des situations conflictuelles. La garde régulière par une tierce personne apparentée soulèverait aussi des questions de rémunération financière qui, selon des personnes consultées, peuvent susciter un certain malaise au sein de la famille élargie.

Par ailleurs, lorsque la garde de l'enfant est confiée à une personne non apparentée, par exemple à une gardienne à la maison, l'un des principaux problèmes s'avérerait de trouver une personne de confiance prête à s'investir à long terme dans la garde de l'enfant. De plus, les coûts sont généralement élevés, estime-t-on, bien qu'ils donnent droit à un crédit d'impôt. Cette situation a amené des parents à privilégier les services de garde régis.

S'adapter à la garde de l'enfant par un service de garde

Le Québec dispose de différentes formes de services de garde réglementés : les centres de la petite enfance, les services de garde en milieu familial dont la responsable est reconnue par un bureau coordonnateur, ainsi que les garderies (services à but lucratif)^{II}. Le gouvernement du Québec subventionne les centres de la petite enfance, les services de garde en milieu familial et les garderies qui ont signé une entente avec le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine permettant ainsi aux parents de profiter d'un tarif réduit pour la garde de leurs jeunes enfants. La création du réseau de services éducatifs à la petite enfance a suscité un large consensus, au Québec. Les parents et la population en général s'accordent sur le fait qu'il est approprié que l'État soutienne des services de garde de qualité, à tarif réduit, ce qui facilite la conciliation des activités professionnelles et familiales.

Quoique des opinions différentes cohabitent sur les éventuels effets à long terme chez les enfants de la fréquentation régulière des services de garde, l'unanimité semble ressortir des recherches quant aux bienfaits que peuvent retirer de la fréquentation d'un service éducatif de qualité les enfants issus d'un milieu familial peu stimulant pour leur développement. Ces services s'avèrent aussi un outil précieux d'intégration sociale, rappellent des intervenants communautaires de milieux multiethniques. Cela amène certaines personnes à déplorer le faible taux de fréquentation des services de garde éducatifs chez ces familles et à souhaiter des mesures incitatives pour les rejoindre, d'autant plus, peut-on entendre, que l'accès à ces services est universel : ainsi, les enfants ne sont pas discriminés en fonction du statut socio-économique de leur famille.

En règle générale, les parents expriment leur confiance en ces services, mais des réserves sont émises. Ainsi, des parents s'inquiètent s'il y a un fort roulement du personnel qui prend soin des enfants, s'il y a trop d'enfants dans le groupe ou si certains d'entre eux accaparent toute l'attention au détriment des autres

I Pour en savoir davantage, consulter le chapitre 4 qui aborde la relation parents et grand-parents lors de la naissance du petit-enfant.

II Pour obtenir des renseignements sur l'évolution des services de garde au Québec, consultez : Conseil de la famille et de l'enfance, 5 *Bilans et perspectives : le rapport 2004-2005 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, p. 13-51.

enfants. Ce dernier élément fait particulièrement référence au fait qu'il y aurait une augmentation des troubles de comportement chez les enfants d'âge préscolaire, selon notamment des personnes travaillant dans le milieu éducatif. Cette situation nécessiterait une intervention préventive considère Égide Royer qui a dirigé le Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire. Selon lui, les psychologues scolaires devraient rencontrer les enfants dans les centres de la petite enfance pour faire du dépistage. « Un dollar investi en prévention permet de sauver 6 \$ en coûts sociaux », estime-t-il²¹.

Les parents sont attentifs à de multiples éléments de ce nouvel environnement, tels la sécurité, l'approche éducative, les règles de discipline, le matériel pédagogique, l'hygiène. « Les premiers mois, on est sur le qui-vive », dira un père, qui reconnaît que l'inquiétude est toujours présente. La communication quotidienne verbale et écrite (un journal de bord) aurait un effet bénéfique sur les parents, ainsi que les rencontres de parents au sein des comités ou du conseil d'administration.

L'une des inquiétudes des parents qui ont traversé cette période réside dans le fait que l'environnement collectif est propice à la propagation des maladies contagieuses, même si elles sont le plus souvent bénignes. Certes, l'enfant développe son système immunitaire plus tôt, dira un parent, mais cela pose divers problèmes, particulièrement dans les milieux de travail peu compréhensifs à l'égard de la situation. Même s'il est possible de s'absenter, il s'agit généralement d'un congé sans solde. Ce sont des situations difficiles pour les familles qui ne peuvent compter sur le soutien d'un proche pour les dépanner, constate-t-on, car parfois des parents devront ensuite écourter leurs vacances, ce qui réduit la période de ressourcement en famille. D'où, affirment certaines personnes, la nécessité de soutenir des organismes comme Grands-parents tendresse qui ont comme mission de compenser l'absence ou la faiblesse du réseau familial naturel des jeunes parents. D'autres proposent la constitution d'une banque de congés rémunérés que l'on pourrait prendre selon les besoins familiaux¹.

On note aussi des effets sur le partage des responsabilités dans le couple. Les conjoints procèdent aux ajustements nécessaires en fonction de la nouvelle situation, par exemple, déterminer qui ira chercher l'enfant au service de garde. Des études sur l'emploi du temps indiqueraient que la participation des femmes au marché du travail aurait eu pour conséquence un meilleur partage des tâches familiales et parentales avec les hommes²².

D'autres effets sur la relation conjugale sont soulignés. Il existerait manifestement une tendance chez les nouveaux parents à éviter de faire garder l'enfant en dehors des heures normales de travail. Or, selon certains spécialistes, cette pratique, lorsqu'elle se perpétue trop longtemps, entraîne un risque réel d'éloignement dans la relation. « Lorsque tout tourne autour de l'enfant, il est facile d'oublier de répondre à ses besoins personnels et aux besoins du couple », souligne-t-on. À l'inverse, des cas d'enfants confiés à des services de garde pendant une trop longue période journalière ou les fréquentant durant la période de vacances des parents pour des raisons jugées plus ou moins justifiables ont été dénoncés.

¹ Les normes du travail au Québec prévoient dix jours non rémunérés de congé par année pour des raisons liées à la garde, à la santé ou à l'éducation d'un enfant du salarié ou d'un enfant de son conjoint. Cette période sert aussi à s'absenter pour des raisons liées à l'état de santé du conjoint ou d'un proche parent.

En somme, peu importe la forme de garde, les mois suivant la reprise des activités (emploi, études) antérieures à la naissance de l'enfant s'avèrent, de l'avis général, une période difficile pour l'enfant et les parents, qui doivent s'adapter à la nouvelle situation. Le retour au travail ou la reprise des études ne se fait pas sans ajustements, lesquels demandent de l'énergie. Les parents réengagés dans leur milieu de travail disposent de moins de temps pour assurer la gestion domestique quotidienne et préserver du temps conjugal et familial. Concilier les horaires et gérer les multiples activités représente un défi dont parlent de nombreuses publications et qui a fait le sujet de représentations. Cette période apparaît critique pour la santé physique, et surtout psychologique, des parents, pour le maintien de la qualité de la relation de couple et pour le développement de l'enfant.



2.2

2.2 L'adaptation au moment de la rentrée scolaire

Chacune des rentrées scolaires est un moment d'émotion pour l'enfant et ses parents. L'événement est une transition importante lorsqu'il s'agit de la première expérience scolaire ou du passage au secondaire ou au postsecondaire. Peu importe l'ordre d'enseignement, la rentrée demeure un événement qui exige une adaptation de la part de tous les membres de la famille.

Les parents qui ont partagé leur expérience avec le Conseil souhaitent que ces transitions de vie se fassent harmonieusement, car ils sont conscients que la bonne intégration dans ce nouveau milieu est susceptible d'influencer la motivation de leur enfant et, par conséquent, d'avoir une incidence sur son cheminement scolaire et son avenir.

Le Conseil, dans un avis antérieur, a examiné la relation entre la famille et le milieu scolaire²³. Il a été en mesure de constater que des conditions particulières peuvent complexifier l'intégration scolaire pour certains enfants. Toutefois, dans le présent rapport, il s'attardera davantage aux difficultés et aux besoins de la majorité des familles au moment de transitions scolaires importantes, soit l'entrée au primaire, au secondaire ou au postsecondaire.

2.2.1 Entrer à l'école dans un milieu qui s'est transformé

Les parents qui font l'expérience de la rentrée de leur premier enfant risquent de constater que le milieu scolaire s'est, dans une bonne mesure, transformé par rapport à ce qu'ils ont vraisemblablement vécu dans leur enfance. Le milieu scolaire, tout comme d'autres milieux, subit les effets des changements démographiques. La clientèle au primaire poursuit sa diminution, ce qui devrait se refléter d'ici quelques années dans tous les autres secteurs de l'éducation (tableau 13). La réduction du bassin de clientèle a pu conduire à la fermeture de l'école du village ou du quartier qu'ils avaient fréquentée. Généralement, les parents appréhendent les effets de ces fermetures ou de la dispersion des enfants d'un même quartier dans des écoles différentes¹. Ils souhaitent préserver le réseau d'amies et d'amis de leur enfant et s'inquiètent des parcours d'autobus trop longs. Pour lutter contre les effets de cette baisse de fréquentation, on crée de plus en plus des classes multiniveaux dans les milieux ruraux et parfois dans des centres urbains.

¹ Les fermetures d'écoles ont aussi un effet important sur la vitalité des milieux.

TABLEAU 13 Nombre de premières inscriptions selon le niveau scolaire, Québec, 1998-2005

Première inscription selon le niveau scolaire	1998-1999	2001-2002	2003-2004	2004-2005
Au premier cycle du primaire	101 537	90 147	82 538	78 295
Au premier cycle du secondaire	87 050	89 990	98 059	ND
Au collégial	71 280	66 141	62 431	63 101
Au baccalauréat	nd	38 038	39 949	40 125

Note: Les données ont été recueillies de façon à éviter les doublons, c'est-à-dire que, même si une personne a changé de programme, seule sa première entrée dans cet ordre d'enseignement est prise en compte.

Les données sont au 30 septembre pour les inscriptions au primaire et au secondaire. Les premières inscriptions au collégial et à l'université sont compilées à partir de toutes les nouvelles inscriptions de l'année.

Compilation spéciale Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 8 février 2006.

Les parents constateront aussi que, malgré des efforts visant à améliorer le taux de diplômation, l'abandon scolaire demeure préoccupant, particulièrement chez les garçons.

En outre, la pauvreté interpelle de plus en plus les milieux éducatifs, qui doivent conjuguer avec la précarité économique des familles de leurs élèves. Les institutions scolaires cherchent également à s'adapter au multiculturalisme, déjà très présent dans la grande région de Montréal. Les changements de régime pédagogique et la volonté d'intégrer des clientèles ayant des besoins spéciaux pourront enfin surprendre les parents qui, en même temps que leur enfant, font eux aussi une nouvelle entrée dans le monde scolaire.

2.2.2 Une adaptation pour tous les membres de la famille

Les parents sont conscients que l'instruction accroît les chances d'un meilleur avenir pour leur enfant, ce qui suscite chez eux des attentes élevées, mais aussi des inquiétudes. C'est ainsi que chaque transition scolaire peut faire éclore toute une gamme d'émotions. Voyons tout d'abord les éléments qui sont communs à chacune de ces transitions pour ensuite nous attarder aux spécificités de chacune des étapes de la vie scolaire à franchir.

Éléments communs : émotions et inquiétudes

Il ressort clairement que la rentrée suscite un sentiment d'insécurité. Le niveau d'anxiété varie d'un individu à l'autre, mais tous les enfants et les parents sont susceptibles de ressentir des inquiétudes au moment de l'intégration dans un nouveau milieu. Pour la psychoéducatrice Ginette Lajoie, chacune des transitions scolaires est planifiée en fonction de l'âge, « ce qui ne veut pas dire que tous les

jeunes y arrivent également préparés²⁴». Selon elle, ces moments de transition invitent à se montrer bienveillant et sensible à la situation.

Les parents s'inquiètent des difficultés que vivra potentiellement l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte. Ils s'interrogent aussi sur leurs propres capacités d'aider leur enfant dans ses apprentissages. Règle générale, ils souhaitent lui offrir les meilleures conditions d'instruction, mais ils se questionnent sur l'attitude à adopter. Comment soutenir la progression scolaire en tenant compte de la capacité du jeune, et ce, sans exercer de pression induite? Cette question les préoccupe. Ils se demandent s'ils exigent trop ou pas assez d'efforts de la part de leur enfant. Des parents marqués par une scolarisation qui a laissé chez eux des souvenirs douloureux craignent d'influencer négativement leur enfant. D'autres peuvent avoir tendance à projeter leurs propres aspirations sur leur enfant. Il peut être difficile pour des parents, en effet, de trouver l'approche adéquate, puisque la littérature spécialisée leur recommande à la fois de ne pas faire peur au jeune tout en ayant un discours responsabilisant invitant celui-ci à relever ce nouveau défi.

En outre, à chacune des transitions scolaires, les parents doivent partager leur pouvoir d'influence. Certains expriment leur crainte que les valeurs véhiculées dans ces nouveaux milieux correspondent peu à celles qu'ils souhaitent léguer à leur enfant. À ce deuil de l'influence exclusive, d'autres s'ajoutent, notamment celui de l'enfant, qui grandit trop vite. Les parents d'un enfant handicapé peuvent devoir de nouveau faire le deuil des aspirations qu'ils avaient pour lui. Selon des chercheurs, l'annonce du diagnostic et l'entrée à l'école constituent les deux étapes les plus critiques dans la vie de ces familles²⁵.

À chacune des transitions scolaires, les parents doivent partager leur pouvoir d'influence

L'entrée au primaire

L'entrée à la maternelle et en première année du primaire constitue, de l'aveu même de parents, une transition qui est encore empreinte de vives émotions. Cet événement remémore aux parents que c'est la fin de la petite enfance: « L'entrée à la maternelle, confie une mère, ça te remet en question. Ça te rappelle ta propre expérience de l'école. C'est un tapis roulant. Il [l'enfant] est parti et tu ne peux plus le rattraper. »

Certes, la transition implique un changement moins brusque qu'auparavant, car la majorité des enfants a connu, à un moment ou un autre, des lieux d'apprentissage (ou de gardiennage) en dehors du domicile familial. Toutefois, l'entrée dans le réseau scolaire constitue une étape particulière qui nécessitera des adaptations pour l'enfant, mais aussi pour les parents. À cet égard, un intervenant communautaire a soutenu que des parents qui avaient développé une complicité faite de rapports quotidiens avec le personnel des milieux de garde à la petite enfance et qui en étaient venus à considérer le centre de la petite enfance comme le prolongement de la famille, étaient susceptibles d'avoir de la difficulté à s'adapter à cette nouvelle situation où les liens avec les enseignants sont moins étroits et les contacts, plus rares.

Les parents espèrent que la rentrée se fasse en douceur. Il est rappelé que le passage d'un service de garde à la maternelle est exigeant pour l'enfant, qui doit développer sa capacité de concentration. «Ce n'est pas rien de partager l'attention d'une enseignante avec une vingtaine d'amis plutôt qu'avec huit, tel que c'était en milieu de garde», affirme-t-on, tout en rappelant que l'enfant doit apprendre à gérer son goût de bouger et à exprimer ses émotions, ce qui n'est pas nécessairement facile²⁶. L'adaptation est tout aussi exigeante pour l'enfant qui entreprend sa première année du primaire, où les attentes scolaires sont accrues. Certains observent des risques de difficultés d'adaptation plus importants chez les jeunes garçons, considérant que l'école valorise des attitudes et des habiletés traditionnellement reconnues au sexe féminin, telles que les habiletés langagières, la coopération, la docilité, plutôt que les comportements plus compétitifs des garçons²⁷.



Interrogés sur la façon dont ils ont vécu les premiers jours de la rentrée, les parents expriment une satisfaction variable en fonction de la qualité perçue au moment des premiers contacts avec le milieu scolaire. Les personnes qui avaient participé à des activités de préparation à la rentrée au primaire se montraient nettement plus satisfaites de leur expérience¹. Elles rapportaient qu'il ne s'agissait pas d'une simple activité d'information, mais d'un accompagnement entourant les semaines de la rentrée scolaire. Cela aurait contribué à réduire leurs appréhensions et celles de leurs enfants et les aurait aidés à mieux comprendre leur rôle d'accompagnateur de la réussite scolaire de leur enfant.

La rentrée scolaire apparaît aussi être une occasion de prendre connaissance des services éducatifs offerts et éventuellement d'en évaluer la qualité. Les consultations ont permis à des parents de s'exprimer sur des situations qui accroissent le stress de la rentrée. Ainsi, le nombre d'élèves par classe semble inquiéter plus d'un parent, qui craint une détérioration de la qualité de l'enseignement.

Certains ont déploré les délais trop longs avant que leur enfant puisse bénéficier des services spécialisés nécessaires à sa progression ou, tout au moins, d'une intervention préventive avant que la situation se détériore. D'autres remettent en question la façon dont s'est faite l'évaluation du potentiel et des besoins de leur enfant, ce qui a été une source de conflits entre eux et des intervenants du milieu scolaire. Ces parents auraient souhaité participer à la prise de décision concernant le cheminement scolaire de leur enfant. Une mère avoue craindre l'«étiquetage» rapide qui peut être fait d'un enfant marqué comme ayant des difficultés d'apprentissage ou de comportement. «L'enfant rentre dans le collimateur», dira-t-elle, manifestant ainsi sa crainte que celui-ci soit marginalisé dans son milieu. Elle dit craindre que l'étiquette donnée puisse suivre l'enfant durant toutes les années du primaire. Par exemple, déplore-t-elle, la situation peut avoir évolué, mais la perception qu'il est un enfant «à problèmes» continuera à se transmettre dans le milieu. Un intervenant communautaire explique par le manque de confiance dans le système le fait que certains parents hésitent à faire mention des difficultés scolaires et comportementales de leur enfant au moment de l'entrée à l'école ou d'un changement d'école. Ces parents craignent que les

1 Par exemple, des parents de la rive sud de Montréal ont fait référence à l'activité Passe-Partout. Ce type d'activité offert par des organismes communautaires est généralement réservé à des milieux ciblés. Les activités s'adressent aux parents et aux enfants et s'échelonnent sur une certaine période.

« classes spécialisées » ou les « parcours particuliers » diminuent les chances de succès de leur enfant. De l'avis d'une personne impliquée dans le milieu éducatif, il est délicat d'aborder avec les parents des sujets qui touchent le développement de leur enfant, et il peut aussi être difficile pour des parents d'accepter les limites de leur enfant. « Tout est une question de qualité de communication », croit-elle.

Si des parents se montrent insatisfaits vis-à-vis de l'accès aux services spécialisés, d'autres s'inquiètent des effets sur leur enfant de la Politique d'intégration scolaire. Ce n'est pas tant le principe qui semble troubler des parents, mais la façon de faire et les moyens mis à la disposition des enseignants pour limiter les conséquences sur les autres élèves de la présence d'enfants présentant un handicap ou ayant des difficultés sérieuses.

À ces questionnements s'ajoute l'information laissant croire que la formation des enseignants ne serait pas adaptée à la situation des enfants présentant des troubles de comportement. Il n'est pas sécurisant, a avoué un parent, que des personnes du milieu scolaire évoquent la hausse du nombre d'enfants à problèmes au début du primaire. Cette réalité est mentionnée par le psychologue et professeur Égide Royer. Il estime qu'à « la fin des années 80, on considérait qu'il y avait un élève par classe de maternelle qui présentait des problèmes de comportement sévères. Aujourd'hui, on en retrouve environ trois par groupe²⁸ ». D'où, souligne-t-il, la pertinence d'intervenir à titre préventif, une opinion partagée par d'autres, qui déplorent la tendance à invoquer des problèmes « d'enfants rois » ou d'enfants de familles dites « dysfonctionnelles ». Sur cette question, Ginette Lajoie, psychoéducatrice agissant depuis des années dans le milieu scolaire, déclare : « [l]es enfants n'ont pas besoin de ces étiquettes, mais plutôt d'aide²⁹! »

Par ailleurs, les réformes pédagogiques et la multiplicité des approches suscitent des questions chez des parents. Est-ce que l'approche retenue est la meilleure pour les enfants? Plusieurs sont préoccupés par les effets à long terme. En outre, ils entendent des avis contradictoires sur le bien-fondé du renouveau pédagogique, ce qui accroît leurs inquiétudes. Le témoignage suivant l'illustre : « Le fonctionnement par projets, ça marche pour les enfants qui fonctionnent bien dans ça, mais avec certains enfants, ça ne marche pas du tout. Va-t-on aggraver le décrochage? »

Pour les familles nouvellement installées dans une région, une rentrée scolaire réussie est susceptible de contribuer à l'intégration de toute la famille dans le milieu, un enjeu des plus importants lorsque les parents sont originaires d'un autre pays et s'expriment peu en français. Le documentaire « La classe de Madame Lise » traduit bien les difficultés des enfants qui entrent à l'école avec une faible connaissance de la langue et le défi que cela pose aux enseignantes et aux enseignants quand la majorité des élèves de la classe ont une origine différente³⁰.

Une intervenante communautaire d'un milieu multiethnique a rappelé l'importance que revêt l'instruction pour ces familles, qui y voient un précieux moyen d'intégration sociale. L'espoir côtoie la peur que leur enfant soit marginalisé au moment de la rentrée scolaire. Des détails anodins, dira une mère sud-américaine installée en région, comme le contenu de la « boîte à lunch » peuvent devenir un

De l'avis d'une personne impliquée dans le milieu éducatif, il est délicat d'aborder avec les parents des sujets qui touchent le développement de leur enfant, et il peut aussi être difficile pour des parents d'accepter les limites de leur enfant

obstacle à l'intégration scolaire, l'enfant ne voulant plus aller à l'école où il a été l'objet de railleries du fait qu'il avait apporté un plat typique de sa région. Selon elle, des services d'accompagnement auraient pu éviter certaines difficultés liées à la différence culturelle. Il a aussi été porté à l'attention du Conseil la situation des parents qui, faute des services d'un interprète, deviennent dépendants de leurs enfants dans la relation avec le milieu scolaire, ce qui est susceptible de faire porter à ces derniers une responsabilité qui les dépasse.

La répartition des ressources sur le territoire a aussi été le sujet de discussions. Des recherches révèlent un étalement de la pauvreté dans des territoires généralement caractérisés par des revenus moyens ou élevés. Certains parlent de « poches de pauvreté » pour décrire une concentration de familles démunies économiquement. Or, selon des parents et des intervenants communautaires et scolaires, le mode de répartition des ressources financières aux institutions d'enseignement ne se serait pas toujours adapté à ces nouvelles réalités. D'où des risques d'iniquité dans l'offre des services spécialisés aux enfants et aux familles des différentes régions et à l'intérieur même d'un territoire.

Une réorganisation des activités familiales

L'entrée à l'école nécessite des ajustements dans la routine familiale, que les deux parents participent ou non au marché du travail. Pour la Fédération des comités de parents du Québec, la rentrée scolaire signifie aussi « l'entrée des parents à l'école », les parents d'élèves devant jongler non seulement avec les obligations familiales et professionnelles, mais aussi avec des obligations scolaires³¹. Dans plusieurs situations, les parents devront concilier les horaires à la fois de leur enfant inscrit dans un centre de la petite enfance et de leur enfant en milieu scolaire. Se pose donc avec acuité la question de la difficile conciliation famille-travail.

Il est reconnu que d'importants progrès ont été accomplis dans les milieux scolaires pour s'adapter aux réalités des familles dont les deux parents travaillent, ce qui constitue le cas de la majorité des familles québécoises (tableau 11). Toutefois, les parents consultés évoquent les conséquences sur la vie quotidienne de contraintes liées aux exigences scolaires, aux horaires des services de garde, au calendrier scolaire ainsi qu'au transport scolaire.

Les exigences scolaires

Lors des consultations, le bien-fondé des devoirs et des leçons à la maison dans un contexte de difficile conciliation famille-travail a été maintes fois remis en question. En outre, aucun consensus ne se dégage des recherches sur les bienfaits réels des travaux à la maison pour les enfants du primaire. De l'avis de Roch Chouinard, professeur de psychopédagogie et d'andragogie, « [l]es devoirs ne possèdent pas toutes les vertus que plusieurs leur prêtent³² ». Il soutient que, pour que les devoirs aident les enfants dans leurs apprentissages, il faut certaines conditions, soit une explication claire du rôle attendu du parent et de la raison d'être du devoir. Or, les

L'entrée à l'école nécessite des ajustements dans la routine familiale, que les deux parents participent ou non au marché du travail

résultats d'une enquête canadienne révèlent la difficulté des parents à définir leur rôle : « Deux parents canadiens sur trois (65%) estiment ne pas avoir les connaissances nécessaires pour aider leurs enfants à faire leurs devoirs¹ ». Plusieurs parents disent que la façon d'enseigner a changé et se sentent dépassés. D'autres avouent que la période des devoirs provoque des tensions parent-enfant. De plus en plus de parents feraient appel à des services privés pour les remplacer dans cette tâche. Il existe aussi des services téléphoniques d'aide aux devoirs et des sites Internet, mais ceux-ci ne seraient pas toujours connus des parents dont l'enfant entre à l'école^{II}.

Deux parents canadiens sur trois (65%) estiment ne pas avoir les connaissances nécessaires pour aider leurs enfants à faire leurs devoirs

Des représentants d'organismes communautaires ont mentionné le défi important que posent les devoirs et les leçons à la maison dans des milieux défavorisés et/ou allophones. D'où, souligne-t-on, l'utilité des activités d'aide aux devoirs. Depuis 2004-2005, le programme Aide aux devoirs permet à l'ensemble des écoles de bénéficier d'une enveloppe budgétaire pour leur projet. Toutefois, il est souhaité que ce service soit offert à tous les enfants, de manière à éviter de marginaliser ses utilisateurs.

Par ailleurs, on rappellera que « stimuler la réussite scolaire de son enfant, c'est plus qu'exiger que les devoirs soient faits³³ ». Les parents accordent une grande importance à ce que l'école donne le goût d'apprendre aux élèves. Par exemple, 96% des Canadiens sont d'accord avec cet énoncé, mais 65% des personnes sondées estiment que les écoles réussissent à atteindre cet objectif³⁴. Si l'approche pédagogique par projets peut être un incitatif pour les enfants, certaines personnes ont constaté qu'elle impose régulièrement des contraintes additionnelles, les parents étant appelés à s'investir davantage.

Selon l'expérience d'un membre d'un conseil d'établissement, il est possible de favoriser la conciliation des exigences scolaires et des contraintes familiales, mais cela demande des efforts de concertation de la part de tous les intervenants du milieu scolaire et une excellente communication avec les parents. On observe que le partenariat famille-école n'est pas toujours acquis. Sans généraliser, des personnes ont déploré l'attitude de certains milieux scolaires qui considèrent la coopération avec les parents comme à sens unique. L'un d'eux soutenait que « [l]es parents veulent s'investir, mais à la mesure de leur capacité, de leur disponibilité et surtout lorsque les dés ne sont pas pipés d'avance ». Un autre ajoutait : « Ils [les parents] ne veulent pas faire de la figuration, notamment dans les conseils d'établissement. » Le partenariat, rappelle-t-on, passe par des processus qui favorisent la communication. Pour certains, tous les efforts n'ont pas été faits pour améliorer la relation famille-école.

Les horaires des services de garde en milieu scolaire

Il est largement reconnu que l'offre de services de garde en milieu scolaire a grandement facilité l'organisation du temps des parents travailleurs et amélioré le

I Les résultats sont tirés d'entrevues téléphoniques menées auprès de 5 266 Canadiens entre le 25 avril et le 20 mai 2006 (Conseil canadien sur l'apprentissage, *L'Enquête sur les attitudes des Canadiens à l'égard de l'apprentissage*, site consulté le 7 novembre 2006).

II Il est fait référence à des services, tels Allô prof (www.alloprof.qc.ca).

bien-être des enfants en réduisant le nombre d'enfants « avec des clés dans le cou », c'est-à-dire d'enfants laissés à eux-mêmes après l'école. Il est estimé qu'il existait 1 582 services de garde en milieu scolaire au Québec en 2005³⁵. On observe l'essor de ces services depuis l'introduction de la tarification unique à coût modique (5 \$) à partir de 1996-1997. La clientèle est passée de 92 664 enfants cette année-là à 230 698 pour l'année scolaire 2004-2005³⁶.

Toutefois, les commentaires recueillis laissent entendre que des améliorations seraient souhaitées pour un meilleur arrimage aux réalités des familles. On parle notamment des heures d'ouverture des services de garde, qui imposent des contraintes majeures aux parents travailleurs considérant que souvent ces services ne sont pas offerts après 17 h 30. En outre, des parents dont l'emploi est saisonnier ou qui travaillent de façon irrégulière ont exprimé leurs insatisfactions à l'égard de l'accès à ces services compte tenu des règles administratives qui les obligent de prévoir à long terme les périodes de fréquentation des services¹. À cet égard, on note une variation dans la façon d'appliquer les règles d'un endroit à l'autre, certains gestionnaires de services de garde faisant preuve d'une plus grande souplesse.

Le calendrier scolaire

Des parents qui étaient utilisateurs des services de garde à la petite enfance et étaient donc habitués à trouver un service de qualité douze mois par année font face semble-t-il à un problème de taille lorsque les enfants entrent à l'école. Plusieurs parents ont déploré que les services de garde ne soient pas offerts pendant toutes les journées pédagogiques et durant la semaine de relâche, étant donné que l'offre de service peut varier d'une école à l'autre. Des personnes expliquent que le nombre d'inscriptions insuffisant qui a amené la fermeture de certains services pendant la semaine de relâche peut, en partie, s'expliquer par le prix élevé (plus de 20 \$) qui était fixé. Il sera intéressant d'évaluer les effets de la nouvelle tarification annoncée par le gouvernement, qui devrait réduire les coûts¹.

La période estivale serait particulièrement problématique pour un grand nombre de parents. Un bon nombre d'entre eux ne disposent que des deux semaines de vacances prévues par les normes du travail. Certaines municipalités, par l'entremise de l'offre de loisirs, se sont impliquées dans l'organisation d'activités pour les jeunes afin de soutenir les parents durant les congés scolaires (semaine de relâche, période estivale), mais l'instauration de ces mesures demeure à la discrétion des élus municipaux, et les camps spécialisés sont souvent trop chers pour des familles. Plusieurs parents ont fait part du véritable casse-tête que représente le vide entre la fin des camps d'été et le début des services de garde en milieu scolaire.

- I La pratique courante serait que les parents doivent déterminer au début de l'année scolaire le nombre de jours par semaine de fréquentation des services de garde. À défaut de pouvoir le faire, ces parents doivent inscrire les enfants pour toute l'année scolaire ou ne pas les y inscrire.
- II Le gouvernement du Québec a alloué, dans son budget 2005-2006, des ressources additionnelles pour permettre aux services de garde en milieu scolaire de réduire le montant exigé pour la garde durant la semaine de relâche. Ainsi, le montant pourrait être réduit de 25 \$ à 14 \$ par jour, par enfant. Ce montant serait aussi admissible au crédit d'impôt pour garde d'enfants. Toutefois, les institutions d'enseignement ne sont pas tenues de rendre ces services durant cette semaine.

Le transport scolaire

Un père inquiet de voir son jeune enfant quitter très tôt le matin le domicile familial a manifesté sa préoccupation vis-à-vis des contraintes imposées par le transport scolaire : « C'est comme si toutes les activités de l'école étaient réglées en fonction du transport scolaire. » Dans certains cas, les répercussions de ces contraintes sur l'horaire de la journée de l'élève apparaissent non favorables à l'apprentissage, par exemple lorsque l'heure du repas du midi est établie trop tôt ou trop tard par rapport aux besoins des enfants. La sécurité routière préoccupe aussi les parents. Certains disent avoir dû faire des pressions auprès des autorités parce qu'ils considéraient que le parcours pédestre que devait emprunter leur jeune enfant présentait des risques d'accident. Dans certains cas, enfin, ils auraient souhaité plus de souplesse dans les règles d'accès au transport scolaire.

Le partage des rôles parentaux

La réorganisation des activités familiales au moment de l'entrée au primaire amène à reconsidérer le partage des rôles à l'égard du soutien et du suivi parental relativement aux activités scolaires. Il apparaît que, dans ce domaine, le rôle maternel traditionnel est encore très présent, quoique de plus en plus de pères s'impliquent dans le suivi des travaux scolaires des enfants.

La situation entraînerait des difficultés particulières pour les parents séparés. On constate que des aménagements administratifs^I ont été faits dans les commissions scolaires pour tenir compte de la situation des parents séparés et de ceux qui exercent une garde alternée. Toutefois, des parents rapportent des contraintes qui persistent dans le quotidien et des pratiques qui demeurent encore trop peu attentives aux difficultés que génère la garde alternée de l'enfant^{II}. Par exemple, dira une mère concernée par la situation, les délais fixés par les enseignants sont souvent trop courts pour permettre aux deux parents de prendre connaissance des résultats de l'enfant et pour se consulter. Certes, note-t-on, les difficultés des familles diffèrent selon la qualité de la communication entre les parents, mais elles varient aussi selon le niveau de sensibilisation du milieu scolaire.

Les répercussions sur la fratrie

Les répercussions sur la fratrie de l'entrée à l'école d'une sœur ou d'un frère semblent peu étudiées. Pourtant, soutiennent des intervenants, il y a lieu d'être attentif aux réactions du jeune enfant qui perd son principal compagnon de jeu. S'il peut être plus facile de suivre les traces d'une sœur ou d'un frère, certaines personnes mentionnent qu'un enfant peut vivre des expériences difficiles pendant la rentrée lorsqu'un autre membre de la famille fréquente ou a déjà fréquenté la même école. On a noté que l'enfant qui débute dans ce nouvel environnement

- I Par exemple, le bulletin scolaire peut, sur demande, être envoyé à chacune des adresses des parents. Selon les disponibilités, l'enfant peut prendre un autobus scolaire différent selon le parent chez qui il demeure pendant la semaine.
- II À titre d'exemple, des parents séparés, qui demandent que leurs enfants fréquentent une école différente de celle prévue par la Commission scolaire, ne sont pas assurés que ce choix soit respecté. La décision sera confirmée seulement après la rentrée scolaire et cette période d'incertitude se renouvellera à chacune des années de fréquentation de l'enfant.

sera affecté dans certains cas par des idées préconçues sur son potentiel ou son comportement. Par ailleurs, le handicap physique ou intellectuel d'une sœur ou d'un frère qui fréquente la même école peut entraîner des difficultés pour la fratrie, constatent des chercheurs^I.

Des coûts à assumer

La rentrée impose aux familles un stress financier à la fois à cause des frais scolaires, mais aussi parce qu'elle occasionne des dépenses connexes, une situation qui s'accroît lorsqu'il y a plusieurs enfants. Par exemple, une mère rapporte avoir déjà dû acheter trois paires d'espadrilles par enfant : l'une pour la classe, l'autre pour les cours d'éducation physique et une autre qui devait rester dans les locaux du service de garde. Cette situation serait plus rare aujourd'hui grâce à de multiples représentations faites dans différents milieux au sujet du fardeau financier que représente la rentrée pour les familles. Certaines estimations montrent une tendance à la réduction des frais scolaires imposés aux parents au cours des dernières années^{II}.

Les commentaires recueillis portent à croire que des efforts importants ont été faits pour réduire les coûts imposés aux parents, grâce notamment au concours des conseils d'établissement et de comités de parents des commissions scolaires. Des balises du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur les frais pouvant être exigés des parents auraient aussi eu un effet positif sur les pratiques du milieu éducatif^{III}. Des représentants d'organismes communautaires ont noté que, dans des quartiers défavorisés, un réel progrès a été accompli au cours des dernières années. Ils observent toutefois que le monde scolaire tarde à modifier ses pratiques dans des milieux où l'on présume que la population a des revenus moyens-élevés. Pourtant, la rentrée peut occasionner des difficultés financières majeures pour toutes les familles.

Ainsi, malgré les efforts faits, le fardeau financier de la rentrée demeure élevé. C'est ce qui se dégage d'un sondage auprès des familles canadiennes. Il en coûterait au Québec environ 407 \$ en dépenses liées à la rentrée scolaire (167 \$ pour les fournitures scolaires et 176 \$ pour les vêtements). Ce montant exclut le coût des cahiers pédagogiques et les autres frais exigés par l'école^{IV}. Ceux-ci seraient de l'ordre de

- I Il arrive que la fratrie peut se faire attribuer des qualificatifs liés au handicap du frère ou de la sœur. Dans d'autres cas, des membres de la fratrie craignent le jugement des autres lorsqu'ils voudront se confier sur les sentiments qu'il ressent vis-à-vis de la situation de handicap de ce membre de la famille (Régine Scelles, *Les frères et sœurs : les oubliés de l'intégration scolaire des enfants porteurs d'un handicap*, p. 229-235).
- II Selon des données colligées par Kenneth George, commissaire à la Commission scolaire de Montréal, les frais pour une école primaire seraient passés de 50 \$ en 1996-1997 à 23,50 \$ en 2005-2006; pour une école secondaire, les frais auraient diminué, passant de 101 \$ à 64 \$ (La Presse, 2006, « Rentrée... et sortie de fonds », *La Presse*, 20 août, p. LPA3).
- III Chaque commission scolaire devait se doter d'une politique sur les frais exigés des parents pour la rentrée de septembre 2006 et chaque conseil d'établissement devait approuver la liste des articles scolaires demandés (*Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2005, Modifications des responsabilités des conseils d'établissement et des commissions scolaires. Les frais exigés des parents seront dorénavant mieux encadrés*, communiqué de presse, 4 novembre 2005, site consulté le 19 septembre 2006).
- IV La moyenne canadienne est estimée à 337 \$. C'est au Québec que les frais seraient les plus élevés (il est fait référence au sondage Pollara mené pour le Conseil canadien du commerce de détail entre le 31 juillet et le 8 août 2006 (Marc Tison, 2006, « Le retour du temps (des) frais », *La Presse*, 20 août, p. LPA3).

40 \$ à 80 \$ au primaire selon une estimation faite par l'Association coopérative d'économie familiale de la Rive-Sud de Québec (ACEF)³⁷.

En ce qui concerne ces derniers frais, il existe des dispositions pouvant permettre aux parents d'étaler les paiements exigés par l'école. Certains parents concernés déplorent cependant que les accords demeurent à la discrétion des directions d'école et que les règles varient d'un endroit à l'autre. On observe aussi une augmentation du nombre de projets d'organismes ou de fondations voués au soutien des familles pendant la rentrée (ex.: don de sacs d'école, de matériel scolaire), ce qui peut constituer un indicateur de la gravité de la situation.

Le recours à des organismes caritatifs apparaît la seule solution possible pour certaines familles. Cependant, les critères d'accès peuvent exclure des familles, lesquelles se retrouvent alors dans une situation de crise. C'est ce que relate une mère de six enfants dont le revenu familial est modeste. Elle confie que la situation devient problématique lorsqu'on a un revenu de travail, car l'accès à toute aide est quasiment nul. Elle ajoute: «Même avec un revenu d'emploi, tu peux avoir des fins de mois difficiles, surtout au début de l'année scolaire lorsque tu as plusieurs enfants aux études.» Cette situation amène plusieurs parents à souhaiter la création d'une aide financière versée spécialement pour aider à payer ces frais, tout comme cela se fait dans certains pays: «Cela atténuerait véritablement le stress de la rentrée», soutient-on.

Outre les dépenses liées aux besoins scolaires, plusieurs des commentaires recueillis portaient sur les frais de garde. Une mère déplore que ceux exigés pour la garde du midi soient fixés sans égard au nombre d'enfants par famille: «Pourtant, plus tu as d'enfants, moins tu as d'argent», soutient-elle. Par ailleurs, les effets du passage des frais de garde de 5 à 7 \$ par jour suscitent des questionnements. Constatant une première réduction du nombre d'inscriptions depuis vingt ans, le Conseil supérieur de l'éducation, dans un récent avis, notait: «Il est difficile d'établir un lien direct entre la baisse de clientèle en 2004-2005 et la hausse de la contribution réduite [de 5 à 7 \$], mais il reste que cette augmentation est entrée en vigueur à partir de septembre 2004». Les recommandations formulées dans cet avis rejoignent les préoccupations des parents consultés à l'égard de l'amélioration de la qualité des services de garde en milieu scolaire^{II}. Ceux-ci ont relevé des écarts entre les écoles sur le plan de la qualité des services, des locaux et du matériel propice à stimuler les jeunes durant les périodes de garde.

D'autres commentaires portaient sur le fait que souvent des activités spéciales sont organisées durant les journées pédagogiques avec des coûts additionnels qui peuvent être trop élevés pour bon nombre de familles qui ont plusieurs enfants

I On dénombre 2 110 enfants de moins entre les deux années. Le Conseil avance aussi un autre élément, soit la baisse du nombre d'enfants de 5 à 12 ans entre 2001 et 2005 (63 328 enfants de moins) (*Conseil supérieur de l'éducation, Les services de garde en milieu scolaire: inscrire la qualité au cœur des priorités*, p. 18).

II Plusieurs recommandations sont émises. Certaines visent le rehaussement des exigences de formation du personnel (*Conseil supérieur de l'éducation, Les services de garde en milieu scolaire: inscrire la qualité au cœur des priorités*, p. 61-86; Le Conseil de la famille et de l'enfance a aussi soumis une étude sur ce thème: *Les familles, l'école et son service de garde: un projet éducatif partagé?*, 64 p.).



à l'école. Ainsi, au sujet des multiples frais exigés, plusieurs parents préconisent l'adoption d'une politique de coûts familiaux qui ferait en sorte que l'on prenne en compte le nombre d'enfants dans la famille.

L'entrée au secondaire

L'entrée au secondaire du premier enfant de la famille constitue une étape qui provoque son lot d'émotions et d'inquiétudes, d'autant plus que cette période s'inscrit dans une autre transition, soit celle vers l'adolescence, qui provoque des bouleversements physiques et psychologiques chez le jeune et s'accompagne souvent d'une influence accrue du groupe d'amies et d'amis. C'est ainsi que le Conseil a observé un certain déchirement chez les parents qui, d'une part, souhaitent voir leur enfant développer son autonomie et, d'autre part, craignent l'instauration d'une distance dans leur relation avec lui.

L'influence des pairs, l'accès aux drogues, les expériences amoureuses et sexuelles inquiètent plusieurs parents, qui craignent la perte de la communication. « Avant, mon enfant me parlait, maintenant, il ne nous dit plus rien », confie un parent dont l'adolescent fréquente l'école secondaire. Cette perte d'influence préoccupe plus d'un parent, et ses effets se répercutent sur de multiples éléments de la vie quotidienne, comme l'illustre le propos d'une mère : « Nous avons cherché à transmettre à notre enfant de saines habitudes alimentaires, mais on dirait que, depuis qu'il va au secondaire, tout est perdu. » Au regard des appréhensions des parents, la psychoéducatrice Ginette Lajoie soutient que « les risques semblent davantage associés à l'adolescence qu'aux études secondaires³⁸ ».

Outre les changements psychosociaux liés à l'adolescence, l'école, particulièrement pendant cette période, devient pour le jeune un milieu de vie. Il ne faut donc pas prendre à la légère les émotions qui envahissent un jeune lorsqu'il déménage ou qu'il doit changer d'école à cause de contraintes administratives, souligne-t-on. Cette période peut aussi entraîner des deuils à faire pour ceux qui voient leurs camarades du primaire se disperser dans différentes institutions d'enseignement.

La nécessité de composer avec les exigences de plusieurs enseignants semble représenter un défi important au moment de cette transition scolaire. De plus, des observations de chercheurs montrent que l'intérêt pour les études diminue progressivement au fil des années du secondaire. Certains chercheurs, comme Roch Chouinard et Normand Roy, observent que cette diminution de la motivation scolaire serait entre autre associée à certaines caractéristiques de l'école secondaire. Selon eux, « l'école secondaire est contrôlante alors que les élèves recherchent davantage d'autonomie³⁹ ». En outre, déplorent des personnes impliquées dans le milieu, d'autres éléments sont peu pris en compte par l'administration scolaire, par exemple le besoin accru de sommeil matinal à l'adolescence pourtant démontré par des recherches, mais généralement ignoré lorsqu'il s'agit d'établir les horaires du début des classes⁴⁰. Trop souvent, observe-t-on, des considérations économiques, telles que la réduction des coûts de transport par une utilisation maximale des autobus scolaires, priment sur la prise en compte des besoins des jeunes à cet âge.

Le regard posé par plusieurs parents sur la situation des écoles secondaires est vraisemblablement le reflet de l'image qui en est véhiculée dans la population en général. Cette image est souvent empreinte d'une méconnaissance du milieu scolaire et parfois même de préjugés, estiment certaines personnes. C'est ainsi que les craintes, particulièrement à l'égard de la qualité de l'encadrement, amènent de nombreux parents à s'interroger sur le choix de l'école lorsque survient le passage du primaire au secondaire.

Le choix de l'école

Des questionnements sont soulevés par rapport à la qualité de l'enseignement dans les écoles privées et publiques. La publication annuelle d'un palmarès des écoles suscite intérêt et doute chez plus d'un parent. S'ajoute la multiplication des écoles à vocation particulière à l'intérieur même du réseau public. Pour plusieurs familles, il peut être difficile de faire un choix éclairé à cet égard, d'autant plus qu'une simple visite de l'école secondaire lors d'une journée portes ouvertes est jugée insuffisante pour une réelle préparation à cette transition de vie, selon des commentaires recueillis.

Des parents s'interrogent aussi sur les conséquences de choisir une école qui risque d'établir une coupure entre leur enfant et son milieu

Le choix de l'école peut aussi être propice au déclenchement de conflits conjugaux et familiaux en relation avec les valeurs et les priorités de chacun, rapporte-t-on. Par exemple, les ressources financières que nécessite la fréquentation d'une école privée ou d'un programme particulier (sport-études, arts-études, option internationale, etc.) peuvent accentuer les mésententes. Les coûts associés à la fréquentation d'une école secondaire privée sont cités à titre d'illustration. Ainsi, les frais d'étude pour la fréquentation d'une école privée de la région de Montréal, en 2005-2006, sont estimés à environ 4 255 \$^I. Dans certains cas, soutient un participant aux consultations, cela suscitera une certaine angoisse chez des parents qui n'ont pas les ressources nécessaires^{II}. Des parents s'interrogent aussi sur les conséquences de choisir une école qui risque d'établir une coupure entre leur enfant et son milieu. Un père exprime cette préoccupation. Il craint qu'après un long trajet en transport scolaire, « les enfants reviennent dans leur quartier où ils ne connaissent presque pas les autres enfants de leur âge ».

Les frais liés aux études

On constate une grande variation des frais en fournitures scolaires et en matériel didactique obligatoire au secondaire^{III}. Les écarts sont dus au choix de l'école, mais aussi aux types de programmes, qui se multiplient autant dans le secteur privé

- I Dont 2 450 \$ pour les frais pour la scolarité, 130 \$ pour le matériel didactique, l'assurance scolaire et les sorties, 450 \$ si le jeune est inscrit dans un programme particulier, 125 \$ pour les études surveillées (facultatif); jusqu'à 990 \$ pour le transport scolaire (facultatif). Les frais d'uniforme ne sont pas compris (La Presse, 2006, « Rentrée... et sortie de fonds », *La Presse*, 20 août, p. LPA3).
- II Il existe généralement des fondations ou des dispositions spéciales pour les familles à faible revenu qui souhaitent inscrire leur enfant dans une école privée. Par contre, la fréquentation de ces établissements occasionne différents types de frais généralement non couverts par une aide financière.
- III L'Association coopérative d'économie familiale de la Rive-Sud de Québec évalue qu'il en coûte entre 130 \$ et 185 \$ pour les fournitures scolaires et les frais imposés par l'école (La Presse, 2006, « Rentrée... et sortie de fonds », *La Presse*, 20 août, p. LPA3).

que public. Par exemple, selon les estimations de la Fédération des comités de parents du Québec, les frais d'inscription pour un programme en sports ou en arts peuvent aller jusqu'à 1 000 \$ pour une année scolaire; pour un programme international, le coût peut être de 200 \$⁴¹.

Outre le coût du matériel scolaire, la spécificité de la rentrée au secondaire tient souvent à l'importance que prennent les autres frais liés à la rentrée. Parmi ceux-ci, on retrouve les sommes consacrées aux vêtements et aux accessoires. L'entrée au secondaire correspond à la période où le jeune veut s'affirmer, il est donc normal, dira une participante aux consultations, que cette affirmation de soi passe notamment par le « look ». Se pose alors, dans certains milieux, la question du port d'un uniforme obligatoire, une approche qui ne fait toutefois pas l'unanimité selon les observations du Conseil. Pour certains, en uniformisant la tenue, on évite les abus vestimentaires et on diminue les risques d'identification à une gang. Pour d'autres, il est possible, par l'adoption d'un code vestimentaire dans l'école, d'atteindre les mêmes objectifs tout en permettant aux jeunes d'exprimer leur personnalité par le vêtement. Les avis sont tout autant partagés concernant les coûts qu'entraîne la décision d'opter pour des vêtements aux couleurs de l'institution d'enseignement.

Les activités parascolaires s'avèrent un autre type de dépenses que l'on retrouve plus fréquemment au secondaire qu'au primaire. Ces activités représentent des frais additionnels pour les parents (inscription, équipement, tournois, etc.). Par exemple, l'équipement modeste pour jouer au hockey est estimé à 350 \$, et l'inscription coûte autour de 200 \$⁴². Un parent se questionne : « Il y a quelques années, le gouvernement incitait les familles à s'abonner à Internet. Pourquoi ne

permet-il pas des programmes incitatifs analogues pour favoriser l'activité physique? »⁴³. On rappelle que de nombreuses études établissent que la participation à une activité parascolaire, peu importe le domaine (sport, musique, théâtre, etc.), contribue à réduire le risque de décrochage scolaire.

Selon un parent impliqué dans son milieu, des encouragements concrets devraient être apportés pour favoriser la participation des jeunes à des activités parascolaires. Un des moyens cités est l'accès au transport à coût réduit. Plusieurs personnes consultées soutiennent que l'accroissement de la participation des jeunes à ces activités passe par une plus grande concertation des décideurs sur le plan des transports publics. « À cause du manque de concertation, déplore-t-on, des jeunes sont privés d'activités parascolaires puisqu'ils ne disposent pas de moyens de transport pour retourner à la maison. » L'accès au transport fut soulevé à maintes reprises lors de consultations menées par le Conseil dans différentes régions du Québec⁴⁴. Elle apparaît particulièrement préoccupante dans les communautés dépourvues de service de transport en commun. On évoque aussi la situation des familles en régions

Selon un parent impliqué dans son milieu, des encouragements concrets devraient être apportés pour favoriser la participation des jeunes à des activités parascolaires

- I Dans le budget fédéral de 2005-2006, il fut annoncé des crédits fiscaux pour la pratique de sports sous certaines conditions.
- II La problématique du transport fut soulevée, notamment lors des consultations portant sur les familles avec adolescentes et adolescents (*Conseil de la famille et de l'enfance, Les familles avec adolescents, entre le doute et l'incertitude: le rapport 2001-2002 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, 119 p.).

faiblement peuplées dont les enfants doivent être en pension à l'extérieur du domicile familial pour poursuivre leurs études dès la quatrième année du secondaire.

L'entrée au postsecondaire

Le passage au postsecondaire correspond à l'entrée dans la vie adulte^I. Cette période donne lieu à des situations très variées en fonction notamment du degré de maturité des jeunes. Certains d'entre eux éprouveront des difficultés à s'adapter à leur nouveau milieu, par exemple aux cours donnés à de grands groupes dans des amphithéâtres. Souvent, ils auront à se créer un nouveau réseau de camarades. Ayant moins de cours, certains évalueront mal les efforts intellectuels qu'ils doivent fournir pour satisfaire aux exigences scolaires. Plusieurs jeunes s'engageront aussi à occuper un emploi ou à augmenter le nombre d'heures travaillées, ce qui insécurise plus d'un parent, qui craignent les effets de cette décision sur la réussite scolaire de leur enfant^{II}.

Plusieurs s'interrogent sur le rythme de vie effréné de leur enfant et s'inquiètent du risque que cela peut représenter pour sa santé et pour ses études. Cela se reflétait dans les propos d'une mère : « Je ne vois presque plus mon fils, il travaille en plus de ses études, il sort avec sa blonde et ses amis, il fait du sport. » Dans d'autres situations, ce sont les incertitudes du jeune adulte à l'égard de son projet professionnel ou son apathie qui deviennent des sources de soucis pour des parents, qui appréhendent un avenir difficile pour leur enfant.

Plusieurs s'interrogent sur le rythme de vie effréné de leur enfant et s'inquiètent du risque que cela peut représenter pour sa santé et pour ses études

Par ailleurs, la présence ou non d'une institution collégiale ou universitaire dans les environs du domicile familial a une incidence sur plusieurs plans, notamment sur la décision de poursuivre les études, mais aussi sur la dynamique familiale. C'est ainsi que le passage à une institution postsecondaire amène pour un grand nombre de jeunes, particulièrement ceux des régions à la périphérie des grands centres, le départ du domicile familial. C'est un moment difficile pour plusieurs parents, qui pressentent que ce départ précoce de la région risque d'être définitif. C'est toute la dynamique familiale qui est susceptible de se transformer, soutiennent des chercheurs. Par exemple, ce départ peut être vécu comme une véritable perte pour un membre de la fratrie qui avait développé une belle complicité avec la personne qui quitte le foyer familial. La situation peut aussi provoquer des différends chez les conjoints au regard du niveau d'aide financière à allouer à cet enfant.

La contribution financière des parents

Toutefois, que l'étudiant demeure ou non à la maison, la majorité des parents seront éventuellement amenés à contribuer aux frais de subsistance et/ou d'études de leur enfant aux études postsecondaires (tableau 14). De nombreux parents disent

I La relation parent-enfant adulte est aussi évoquée au chapitre 4.

II Un taux record de 45,9 % des étudiants canadiens de 18 à 24 ans ont travaillé durant l'année scolaire 2004-2005. Le taux d'emploi des étudiants de 15 à 17 ans était de 31,2 %. Toutes les provinces ont connu une croissance du taux d'emploi des étudiants inscrits à temps plein entre 1997-1998 et 2004-2005 (hausse de sept points de pourcentage). La croissance la plus forte a eu lieu au Québec et au Nouveau-Brunswick (Statistique Canada, 2006, « Questions d'éducation : les étudiants sur le marché du travail », *Le Quotidien*, 27 avril, site consulté le 19 octobre 2006).

chercher à soutenir leurs enfants dans la poursuite de leur projet éducatif, lorsque cela est possible, en les aidant à réduire leur niveau d'endettement lié aux études. Ils sont conscients que commencer dans la vie avec de fortes dettes réduit la marge de manœuvre pour différents projets professionnels et familiaux.

TABLEAU 14 Coût d'une année d'études universitaires pour l'année 2003-2004 au Québec

	Réside chez ses parents	Réside à l'extérieur
	\$	
Frais de scolarité (Québec) ¹	1 862	1 862
Autres frais obligatoires (Québec)	685	685
Livres et matériel scolaire	800	800
Frais de subsistance²		
Logement, électricité, chauffage	0	2 000
Nourriture, pharmacie	800	1 920
Transport	384	800
Téléphone, câble, Internet	160	680
Vêtements	640	640
Loisirs	640	640
Divers	640	640
Total annuel	6 611	11 227

1. Frais de scolarité : Moyenne des frais de scolarité des étudiants inscrits à un programme de premier cycle en arts d'une université du Québec pour l'année scolaire 2003-2004. Les frais de scolarité diffèrent grandement d'une province à l'autre et parfois d'un programme d'études à l'autre (Source : Statistique Canada).

2. Frais de subsistance : Les frais de subsistance présentés ici sont un minimum et peuvent varier grandement en fonction des besoins particuliers de chaque individu et en fonction de la ville où il choisit d'étudier (source : Service d'aide financière de l'Université de Sherbrooke, *Outil budgétaire*, [En ligne]. <http://www.usherbrooke.ca/admission/budget/>) (Site consulté le 1er novembre 2006).

Tiré de Fonds Desjardins, *Coût des études postsecondaires*, [En ligne]. [<http://www.fondsdesjardins.co/fr/etudes/cout.jsp>] (Site consulté le 26 juillet 2005).

Selon les résultats d'études, le coût d'une année universitaire pour l'année 2003-2004 était, au Québec, de 6 611 \$ pour un étudiant qui résidait chez ses parents et de 11 227 \$ s'il résidait à l'extérieur du domicile familial^I. Dans certains cas, les coûts liés aux études contraignent les parents à des choix déchirants. Une projection financière faite d'après des données de Statistique Canada et de l'Université de Sherbrooke établit qu'un enfant né en 2003 qui amorcerait en 2021 un cycle de quatre ans d'études universitaires aurait à déboursier au moins 55 000 \$^{II}. Des dispositions fiscales (régime enregistré d'épargne-études [REEE], subvention canadienne pour l'épargne-études [SCEE]) ont été instaurées par les deux paliers de gouvernement pour favoriser l'épargne en vue des études supérieures des enfants. Toutefois, considérant le faible niveau d'épargne des familles, il peut être difficile pour des parents, estiment les chercheurs, de choisir entre l'épargne courante, la cotisation à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et l'épargne-études (REEE) pour leurs enfants.

Compte tenu du fait que le revenu familial médian^I après transferts et impôts au Québec, en 2000, est de 44 515 \$^{II}, une spécialiste des questions financières convient qu'il est vraisemblable que dans une majorité de cas la poursuite des études affectera le budget familial. Cette affirmation rejoint les propos de parents consultés, qui rappellent que, malgré le fait que le Programme de prêts et bourses puisse alléger dans une certaine mesure le fardeau financier de certaines familles, le revenu des parents est pris en compte très rapidement dans l'octroi des prêts^{III}. En outre, déplore un parent, les mesures fiscales ne tiennent pas compte à sa juste valeur de la charge financière que représente le soutien d'un enfant adulte majeur.



- I Le revenu familial (avec enfants de 0 à 24 ans) comprend à la fois le revenu des parents et celui des enfants vivant sous le même toit. Le revenu médian est le revenu à mi-chemin, de telle sorte que la moitié des familles a un revenu supérieur au revenu médian et l'autre moitié, un revenu inférieur à celui-ci.
- II Le revenu médian est de 50 795 \$ pour les familles biparentales; 27 375 \$ pour les familles monoparentales (Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, *Un portrait statistique des familles au Québec*, tableau 5.1.1, p. 270).
- III La contribution des parents est prise en compte à partir d'un revenu familial de 8 000 \$ (Aide financière aux études, *Programme de prêts et bourses: le calcul de l'aide: un nouveau programme en 2004-2005*, p. 20).

Notes bibliographiques

- 1 Propos recueillis par Patricia Cloutier (2006). « Voix d'apaisement », *Le Soleil*, 30 avril, p. 35.
- 2 Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (2004). *Natalité et interventions publiques*, Québec, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Direction des communications, p. 35. (Gouvernement du Québec).
- 3 Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (2004). *Natalité et interventions publiques*, Québec, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Direction des communications, p. 35. (Gouvernement du Québec).
- 4 Gordon Cleveland et Michael Krashinsky (2003). « Huit mythes à propos des services éducatifs et de garde à l'enfance: résumé », *Child care briefing notes*, p. 6.
- 5 Gilles Pronovost (2006). « Services de garde: retour sur les faits », *Le Devoir*, 28 février, p. A7.
- 6 Silvia Galipeau (2006). « Pour en finir avec la mère parfaite », *La Presse*, 13 mai, p. act. 2-3.
- 7 Silvia Galipeau (2006). « Les femmes au foyer haussent le ton », *La Presse*, 26 février, p. act. 5.
- 8 Alain Noël (2004). « Comment situer les politiques publiques de soutien économique aux familles québécoises par rapport à ce qui se fait ailleurs? », dans Conseil de la famille et de l'enfance. *Les Actes du Forum: soutien économique aux familles, oui, mais comment?*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, p. 24 (Gouvernement du Québec).
- 9 Alain Noël (2004). « Comment situer les politiques publiques de soutien économique aux familles québécoises par rapport à ce qui se fait ailleurs? », dans Conseil de la famille et de l'enfance. *Les Actes du Forum: soutien économique aux familles, oui, mais comment?*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, p. 24 (Gouvernement du Québec).
- 10 Statistique Canada (2005). « Étude: les bons emplois disparaissent-ils au Canada? », *Le Quotidien*, mercredi 26 janvier. [En ligne]
<http://www.statcan.ca/Daily/Francais/050126/q050126a.htm>
(Site consulté le 28 novembre 2006).
- 11 Christian Lévesque (2005). « À la défense des étudiants-chercheurs: avoir 30 ans, être parent et fréquenter l'université », *Le Devoir*, 26 mars, p. G8.
- 12 Conseil du statut de la femme (2004). *Étudiante et mère: un double défi: les conditions de vie et les besoins des mères étudiantes*, Québec, Conseil du statut de la femme, Service des communications, 119 p. (Gouvernement du Québec).
- 13 Ministère de l'Éducation (2001). *Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*, Québec, Ministère de l'Éducation, p. 39 (Gouvernement du Québec).
- 14 Renée B.-Dandurand (1992). « La famille n'est pas une île. Changements de société et parcours de vie familiale », dans Gérard Daigle (sous la dir. de). *Le Québec en jeu: comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 373-374.
- 15 Conseil du statut de la femme (2002). *Des nouvelles d'elles: les jeunes femmes du Québec: document d'information sur les jeunes Québécoises de 15 à 29 ans*, Québec, Conseil du statut de la femme, p. 83-85 (Gouvernement du Québec).
- 16 Conseil du statut de la femme (2002). *Des nouvelles d'elles: les jeunes femmes du Québec: document d'information sur les jeunes Québécoises de 15 à 29 ans*, Québec, Conseil du statut de la femme, p. 83 (Gouvernement du Québec).
- 17 Michael Baker, Jonathan Gruber et Kevin Milligan (2006). « Quelles leçons tirer du programme universel de services de garde à l'enfance du Québec? », *e-brief*, 1er février, [5] p.
- 18 Gordon Cleveland et Michael Krashinsky (2003). « Huit mythes à propos des services éducatifs et de garde à l'enfance: résumé », *Child care briefing notes*, p. 2.

- 19 Claire Fournier et Carl Drouin (2004). *La qualité éducative dans les garderies privées: faits saillants*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 15 p. (Gouvernement du Québec); Claire Fournier et Carl Drouin (2004). *La qualité éducative dans les installations de centres de la petite enfance: faits saillants*, Québec, Institut de la Statistique du Québec, 15 p. (Gouvernement du Québec); Claire Fournier et Carl Drouin (2004). *La qualité éducative dans les services de garde en milieu familial coordonnés par les centres de la petite enfance: faits saillants*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 11 p. (Gouvernement du Québec); Christa Japel, Richard E. Tremblay et Sylvana Côté (2005). *La qualité ça compte! Résultats de l'Étude longitudinale du développement des enfants au Québec concernant la qualité des services de garde*, Montréal, Institut de recherche en politiques publiques, 46 p.
- 20 Daphné Bédard (2006). « Mères à la maison : les nouvelles superwomen », *Le Soleil*, 10 décembre, p. A10-11.
- 21 Daphnée Dion-Viens (2006). « On fait fi de la prévention : augmentation des troubles de comportement à l'école », *Le Soleil*, 11 mai.
- 22 Gilles Pronovost (2006). « Services de garde : retour sur les faits », *Le Devoir*, 28 février, p. A7.
- 23 Conseil de la famille et de l'enfance (2000). *Pour une plus grande complicité entre les familles et les écoles*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 36 p. (Gouvernement du Québec).
- 24 Propos recueillis par Lynda Gosselin (2006). « Les grands tournants du cheminement scolaire », *Action parents*, vol. 30, no 3, mai-juin, p. 7.
- 25 Jean-Marie Bouchard et autres (1994). *Déficiences, incapacités et handicaps : processus d'adaptation et qualité de vie de la famille*, Montréal, Guérin Universitaire, p. 139.
- 26 Lynda Gosselin (2006). « Les grands tournants du cheminement scolaire », *Action parents*, vol. 30, no 3, mai-juin, p. 7.
- 27 Lynda Gosselin (2006). « Les grands tournants du cheminement scolaire », *Action parents*, vol. 30, no 3, mai-juin, p. 7.
- 28 Daphnée Dion-Viens (2006). « On fait fi de la prévention : augmentation des troubles de comportements à l'école », *Le Soleil*, 11 mai.
- 29 Propos recueillis par Lynda Gosselin (2006). « Les grands tournants du cheminement scolaire », *Action parents*, vol. 30, no 3, mai-juin, p. 7.
- 30 Sylvie Groulx (2006). *La classe de Madame Lise*, [enregistrement vidéo], 90 min.
- 31 Fédération des comités de parents du Québec (2004). *Les défis de la conciliation travail-famille pour les parents d'élèves*, Beauport, Fédération des comités de parents du Québec, p. 2.
- 32 Émilie Côté (2006). « Question controversée », *La Presse*, 11 octobre, p. A2.
- 33 Léa Méthé Myrand (2006). « Les parents d'élèves sont las d'être tenus à l'écart », *Le Soleil*, 28 mai.
- 34 Conseil canadien sur l'apprentissage (2006). *L'Enquête sur les attitudes des Canadiens à l'égard de l'apprentissage*. [En ligne] <http://www.ccl-cca.ca/ccl> (Site consulté 7 novembre 2006).
- 35 Conseil de la famille et de l'enfance (2005). *5 Bilans et perspectives : le rapport 2004-2005 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, p. 133. (Gouvernement du Québec).
- 36 Conseil de la famille et de l'enfance (2005). *5 Bilans et perspectives : le rapport 2004-2005 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, p. 133 (Gouvernement du Québec); Conseil supérieur de l'éducation (2006). *Les services de garde en milieu scolaire : inscrire la qualité au cœur des priorités*, Québec, Conseil supérieur de l'éducation, p. 19 (Gouvernement du Québec).

- 37 La Presse (2006). « Rentrée... et sortie de fonds », *La Presse*, 20 août, p. LPA3.
- 38 Lynda Gosselin (2006). « Les grands tournants du cheminement scolaire », *Action parents*, vol. 30, no 3, mai-juin, p. 8.
- 39 Propos recueillis par Lynda Gosselin (2006). « Les grands tournants du cheminement scolaire », *Action parents*, vol. 30, no 3, mai-juin, p. 8.
- 40 Catherine Delisle (2006). « École : les parents doivent assumer leurs responsabilités », *Le Quotidien*, 15 mai, p. 10.
- 41 La Presse (2006). « Rentrée... et sortie de fonds », *La Presse*, 20 août, p. LPA3.
- 42 Marc Tison (2006). « Le retour du temps (des) frais », *La Presse*, 20 août, p. LPA3.
- 43 Fonds Desjardins. *Coût des études postsecondaires*. [En ligne] <http://www.fondsdesjardins.com/fr/etudes/cout.jsp> (site consulté le 26 juillet 2005).
- 44 Fonds Desjardins. *Coûts des études postsecondaires*. [En ligne] <http://www.fondsdesjardins.com/fr/etudes/cout.jsp> (site consulté le 26 juillet 2005).



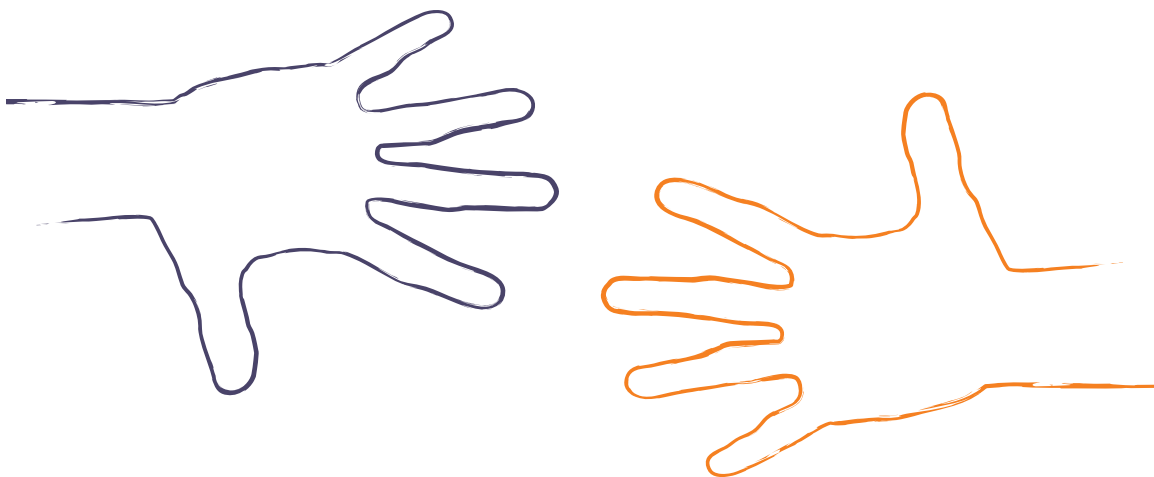
LA RELATION

PARENT-ENFANT

SE TRANSFORME

Chapitre 3 **Chapitre 3**





La relation parent-enfant **se transforme**

Selon les échelles de mesure du stress, le deuxième événement familial générateur de stress, après le décès d'un des membres de la famille, est la rupture du couple. Même lorsque la séparation se passe pour le mieux, constatent chercheurs et intervenants sociaux, elle constitue un événement transitionnel bouleversant dont les effets sont majeurs et se font sentir à court et à long terme. Cette situation crée des besoins particuliers à la fois chez les parents et les enfants.

Cette scission ne met pas réellement fin à la famille puisque, du point de vue de l'enfant, celui-ci a encore son père, sa mère, ses sœurs et ses frères, mais c'est le point final d'une forme de famille dite intacte, soit la vie au quotidien avec les deux parents biologiques ou adoptifs. « C'est une réalité, dira une mère, que l'on mesure parfois seulement après plusieurs mois et qui ressurgit sans que l'on s'y attende. Par exemple, mon nouveau conjoint ne partagera jamais les émotions ressenties lors de la naissance de mes enfants. C'est tout un pan de souvenirs que l'on garde pour soi. » Des deuils sont à faire, et ils sont nombreux, ajoute-t-on. C'est la fin d'un épisode familial, mais le début d'une série de transformations dans l'espace et dans le temps, car dans la plupart des cas l'un des parents ou les deux formeront éventuellement une union avec un nouveau partenaire, ce qui encore une fois exigera de multiples adaptations.

Soulignons que la séparation conjugale n'est devenue « socialement acceptable » que depuis quelques décennies, puisque ce n'est qu'en 1968 qu'est entrée en vigueur la Loi sur le divorce au Canada. Pour certains, la nouvelle norme sociale allait devenir celle de l'authenticité et de l'autonomie: « Là où naguère il était choquant et honteux de divorcer, il serait désormais considéré comme malhonnête et malsain de continuer à vivre avec quelqu'un que l'on n'aime pas¹. » Les propos recueillis lors des consultations, sans condamner ni dramatiser outre mesure la rupture, viennent nuancer davantage cette conception. Des chercheurs soutiennent que la séparation dans un contexte où il y a des enfants est plus complexe qu'on le croit généralement. Certaines personnes s'inquiètent des ruptures précoces et y voient un lien avec l'individualisme et l'immaturité d'individus qui ont de la difficulté à faire face aux aléas de la vie. D'autres constatent l'existence d'une certaine tendance à banaliser l'événement en arguant que la majorité des enfants s'en sort sans séquelle. Si plusieurs estiment que, particulièrement pendant les premières années de la vie des enfants, l'accès à des services de soutien pour les couples-parents pourrait favoriser le maintien de la relation conjugale, il apparaît que l'approche à adopter n'est pas de culpabiliser les parents qui se séparent, mais de comprendre ce que représente cette rupture.

Puisque ce rapport cherche à cerner les défis que posent aux familles certaines transitions de la vie, il est apparu essentiel d'aborder la relation parent-enfant dans un contexte où celle-ci se transforme à la suite de la rupture du couple et à la suite de la recomposition familiale. Une diversité quasi infinie de situations peut se présenter.

L'objectif du Conseil est de faire ressortir, à partir de l'information recueillie, quelles sont les adaptations qu'impose la situation, en cherchant à comprendre la réalité des deux parents et celle des enfants, ce qui devrait permettre de mieux connaître les effets de cette transition sur le lien parent-enfant. Il sera question dans ce chapitre de la période entourant la rupture conjugale et de celle concernant une nouvelle cohabitation conjugale impliquant des enfants d'unions antérieures.



3.1

3.1 L'adaptation au moment de la rupture du couple

La première partie de ce chapitre portera sur la période entourant la rupture du couple^I. Il ne s'agit pas d'une analyse de la situation des familles dites monoparentales^{II}. Il n'est pas non plus dans l'intention du Conseil de porter un jugement sur les raisons entourant la rupture ni d'analyser les effets du mode de garde choisi. Ce qui est souhaité est d'attirer l'attention sur cette période de vulnérabilité qui appelle un soutien particulier pour préserver l'équilibre émotionnel de chacun des membres de la famille et aussi assurer les meilleures conditions possibles pour le développement des enfants.

3.1.1 S'adapter dans un contexte générateur de conflits

Après la rupture du couple qui a des enfants, la cellule familiale se divise pour donner naissance à deux entités distinctes². Généralement, chacun des parents veut préserver la relation qu'il a établie avec ses enfants, particulièrement dans les cas où les pères se sont impliqués dans l'éducation et les soins apportés aux enfants. S'enclenchent alors des échanges et des négociations concernant le partage des biens et de la garde des enfants. Or, même lorsque les personnes concernées recherchent l'établissement de compromis acceptables pour l'un et l'autre, il s'agit d'un contexte possiblement conflictuel, puisque à tout moment l'état émotionnel engendré par ce changement peut venir saborder la démarche. Les bases des compromis ne sont plus les mêmes. Auparavant, ceux-ci étaient basés sur le sentiment amoureux, sur le projet de vie commun. Avec la rupture, les compromis tiennent davantage à la continuité des responsabilités parentales.

Un portrait difficile à saisir

Notons tout d'abord qu'il est difficile d'avoir le portrait exact de la situation des couples avec enfants qui se séparent au Québec. Les données concernant les couples mariés continuent d'être publiées régulièrement (tableaux 15 et 16), mais ne sont plus représentatives de l'ensemble des couples, puisqu'un grand nombre de ceux-ci choisissent de ne pas légaliser leur union, même au moment de la naissance des enfants^{III}. En outre, au moment des ruptures, certains parents, dans une proportion impossible à déterminer, s'entendent sur les modalités de garde sans faire officialiser leur décision et sans avoir recours au Programme de

- I À moins d'avis contraire, la situation décrite fera référence autant aux ruptures de couples mariés qu'à celles de couples en union libre.
- II La monoparentalité peut aussi s'exercer dans un contexte où dès la naissance l'enfant a été élevé par un seul parent ou dans les situations où un des parents est décédé.
- III En 30 ans, le taux de naissances hors mariage est passé de 8,2 % en 1971 à 59,2 % en 2003 (*Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Un portrait statistique des familles au Québec, tableau 1.15, p. 53*).

perception des pensions alimentaires. Par contre, des recherches faites lors d'études longitudinales donnent certaines indications concernant la garde des enfants. Ainsi, il est admis que les mères obtiennent majoritairement la garde exclusive des enfants, surtout quand ils sont en bas âge, et que, depuis quelques années, on assiste à une augmentation de la garde partagée¹. Toutefois, une question demeure : le choix du mode de garde correspond-il à une décision éclairée et consensuelle des parents?

TABLEAU 15 Âge du premier mariage au Québec en 2002, selon le sexe

Âge moyen au premier mariage pour les hommes	30,6 ans
Âge moyen au premier mariage pour les femmes	28,8 ans
Total des mariages en 2002	21 998

Tiré de : Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, *Un portrait statistique des familles au Québec*, tableau 1.8, p. 46.

TABLEAU 16 Nombre et pourcentage des couples qui divorcent avant leur 30^e anniversaire de mariage, Canada, Québec, 2002

	Canada	Québec
Taux de divorce total (2002)	37,6 %	47,6 %
Durée moyenne du mariage chez les personnes divorcées	14,2 ans (2002)	10,5 ans (2000)

Tiré de : Sources : Statistique Canada *Le Quotidien*, 18 novembre 2003 et *Rapport sur l'état de la population du Canada*, éditions 2000 et 2002, numéro de catalogue 91-209-XPE.

La difficulté à obtenir une information complète sur le sujet semble accentuer la formulation de présupposés ou d'impressions difficiles à valider. On laisse entendre que le père et la mère ne jouissent pas d'un même traitement auprès des instances judiciaires et que les compétences maternelles sont reconnues d'office tandis que celles du père doivent être démontrées. Le débat est ouvert. Certains soutiennent qu'il existe un parti pris à l'égard des mères et souhaitent l'instauration de dispositions qui donneraient la préséance systématique à la

¹ Il est difficile d'obtenir de l'information concernant la garde partagée puisque dans les recensements et dans la plupart des enquêtes, les enfants ne peuvent se retrouver dans deux familles à la fois. Ils se retrouvent donc répartis selon le jour de l'observation de l'enquête. Certaines données existent, mais seulement pour les couples divorcés. Selon l'ISQ, lors des divorces prononcés en 2000, 23% des enfants allaient connaître une garde partagée. Il s'agit du double de cas (11%) par rapport à 1990 (Louis Duchesne, 2002, « Les enfants et le divorce : de plus en plus de garde partagée », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 7, n° 1, p. 1). L'Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire en 2002 offre aussi quelques renseignements sur le mode de garde. Les deux tiers (67%) des élèves du secondaire répondent qu'ils vivent avec leurs deux parents, 11% dans une famille monoparentale, 12 %, dans une famille recomposée, et 7 % font la navette entre le foyer de leur père et celui de leur mère (Louis Duchesne, *La situation démographique au Québec : bilan 2005 : les familles au tournant du XXI^e siècle*, p. 34).

garde partagée¹. D'autres font état de leur sentiment de n'avoir pu obtenir une juste entente faute de ressources financières pour entreprendre des procédures judiciaires. Par ailleurs, la majorité s'accorde pour déclarer que c'est l'intérêt de l'enfant qui doit primer et non celui des parents, et rappelle que chaque cas est unique.

Dans un contexte où le climat émotif est agité, le risque est réel que le manque de données valides et de constats scientifiquement reconnus laisse place aux clichés et aux préjugés. Au moment de la séparation, des idées préconçues peuvent affecter le jugement des individus concernés, certains étant convaincus que tout est joué d'avance et qu'ils ne pourront pas faire reconnaître leur point de vue au regard du mode de garde. De l'avis de certains observateurs, des efforts additionnels devraient être faits pour augmenter la crédibilité du système judiciaire dans l'opinion populaire sur toutes les questions qui concernent les ruptures du couple. D'autres souhaitent que la médiation et les approches non judiciaires soient mieux connues et davantage utilisées. En effet, elles permettent généralement aux membres des familles de jouer un rôle plus actif dans la recherche de solutions mutuellement satisfaisantes.

Les risques de séparation

Des études longitudinales faites auprès d'enfants québécois ont permis d'établir que les risques de séparation conjugale apparaissent plus tôt qu'avant dans la vie des enfants. Ainsi, parmi les enfants nés au début des années 1960, 20 % avaient, à l'âge de 16 ans, passé une partie de leur vie avec un parent seul. Une décennie plus tard, 20 % étaient dans la même situation dès l'âge de 12 ans, à celui de 7 ans au début des années 1980, et à 5 ans pour les plus récentes cohortes³. Dans l'ensemble, sur cinq enfants nés dans une famille biparentale en 1983-1984, au moins un (20,5 %) a connu la séparation de ses parents avant l'âge de 10 ans⁴. Les taux varient selon le statut matrimonial et selon que les parents ont cohabité ou non avant le mariage¹¹. Les auteurs de cette recherche résument ainsi les deux conséquences les plus frappantes de l'instabilité croissante des couples pour la vie familiale des enfants : « de plus en plus d'enfants passent une partie de leur vie avec un parent seul, à partir d'un âge de plus en plus précoce. [...] Pour les enfants, l'entrée dans la monoparentalité risque fort d'être la première d'une série de transitions familiales⁵ » (talbeau 17).

Dans l'ensemble, sur cinq enfants nés dans une famille biparentale en 1983-1984, au moins un (20,5 %) a connu la séparation de ses parents avant l'âge de 10 ans

- I De telles dispositions sont le sujet de débats dans plusieurs pays (France, Allemagne). Cette présence a existé pendant quelques années dans les lois californiennes.
- II « Les enfants dont les parents étaient mariés et n'avaient pas vécu ensemble avant leur mariage étaient les moins susceptibles de connaître la séparation de leurs parents (13,6 %). Ceux dont les parents mariés avaient cohabité avant le mariage couraient un risque presque deux fois supérieur (25,4 %). La probabilité doublait encore pour les enfants dont les parents n'étaient pas mariés à leur naissance : plus de la moitié d'entre eux ont connu la séparation de leurs parents avant leur dixième anniversaire de naissance » (Heather *Juby* et autres, « Une nouvelle étape de la vie familiale : la naissance d'un enfant en famille recomposée », dans Statistique Canada, *Rapport sur l'état de la population du Canada 2000*, p.186).

TABLEAU 17 Transitions familiales depuis la naissance, enfants âgés de 6 à 13 ans en 1996-1997, Canada

	Transitions pour les enfants nés dans une famille où les parents vivaient ensemble à leur naissance (mariés ou en union libre)	Transitions pour les enfants nés dans une famille où les parents ne vivaient pas ensemble à leur naissance (parent seul, séparé ou veuf et ne vivant pas en union libre)
Taux d'enfants sans transition familiale depuis la naissance	78 %	16 %
Taux d'enfants ayant connu une transition familiale depuis la naissance	8 %	45 %
Taux d'enfants ayant connu deux transitions familiales depuis la naissance	8 %	18 %
Taux d'enfants ayant connu trois transitions familiales depuis la naissance	5 %	17 %
Taux d'enfants ayant connu quatre transitions familiales depuis la naissance	2 %	4 %

Note : Une transition se produit quand survient un changement dans l'état matrimonial du parent et peut inclure un mariage ou un remariage, un divorce, une séparation, l'éclatement d'une union libre ou le décès d'un parent.

Source : People Patterns Consulting, remaniement du texte de Heather Juby et autres, 2004, *Moving On: The expansion of the family network after parents separate*, Ottawa, Ministère de la Justice.

Tiré de : Institut Vanier de la famille, *Profil des familles canadienne III, tableau 2*, p. 54.

Une façon d'évaluer les probabilités de séparation des parents est d'utiliser des tables spécifiques. Cet exercice fait ressortir une forte corrélation entre le milieu familial à la naissance et la trajectoire familiale subséquente. Par exemple, il est constaté que les enfants nés dans une famille recomposée sont plus susceptibles de voir leur famille se briser que les enfants nés dans une famille intacte et que le risque varie selon le type de famille recomposée¹.

¹ L'étude constate qu'à l'âge de 10 ans, le taux de séparation vécu par les enfants nés dans une famille recomposée est deux fois plus élevé que pour les enfants nés dans une famille intacte. Il est noté aussi que les risques sont plus élevés chez les familles dont le conjoint n'a pas d'enfant issu d'une union antérieure qui cohabite régulièrement avec la famille recomposée (Heather Juby et autres, « Une nouvelle étape de la vie familiale : la naissance d'un enfant en famille recomposée », dans Statistique Canada, *Rapport sur l'état de la population du Canada 2000*, p. 205-206).

Le risque de rupture a aussi été mis en relation avec certaines caractéristiques socio-économiques. On observe notamment que les enfants des ménages à très faible revenu demeurent significativement plus à risque de voir leurs parents se séparer alors qu'ils sont très jeunes, que ceux-ci soient mariés ou non^I.

Dans une récente recension de littérature scientifique, des chercheurs de l'Université Laval avançaient que 30 % des enfants et des adolescents québécois ne vivent pas au quotidien avec leurs deux parents. Selon leur estimation, en 2000, 14 % des enfants de moins de six ans vivaient au sein d'une famille monoparentale⁶. Un enfant québécois sur trois serait susceptible de connaître la rupture de ses parents avant d'atteindre l'âge de 10 ans⁷. Ces statistiques invitent à tenter de mieux comprendre ce qui se passe pendant cette transition familiale.

Des périodes d'émotions intenses

Au cours de la période de la rupture, deux moments forts peuvent être distingués : l'annonce de la séparation et la cessation de la vie commune. Une à trois années seraient nécessaires pour s'adapter à ce choc; la première serait la plus difficile pour les enfants⁸. Diverses situations peuvent se présenter, et chaque cas est unique. Par exemple, la rupture peut survenir après une mûre réflexion échelonnée sur une longue période sur la qualité de la relation conjugale. Dans beaucoup de cas, un événement déclencheur provoquera l'électrochoc. La décision peut être consensuelle, mais on dit que généralement l'un des conjoints décide et que l'autre subit. Les femmes décident de la rupture dans la majorité des cas, mais cela ne veut pas dire qu'elles ne se sentent pas la personne délaissée^I. « La personne qui laisse a peut-être une longueur d'avance, estime une participante aux consultations, car, lorsqu'elle se décide, elle est prête, sa réflexion est faite, elle a vu des options, mais, ajoute-t-on, c'est assurément difficile pour chaque conjoint; même lorsque l'un quitte l'autre pour entreprendre une nouvelle relation amoureuse, il ressentira souvent des déchirements à cause de ses enfants. »

...la séparation constitue
une transition émotionnelle
douloureuse

Les constats tirés de la littérature scientifique et les observations de cliniciens et d'intervenants autant que de personnes qui ont vécu la situation convergent : la séparation constitue une transition émotionnelle douloureuse. Il s'agit d'une période d'émotions intenses qui peut provoquer chez chacun des membres de la famille un état de stress élevé et soutenu susceptible de créer un sentiment persistant de tristesse, de nostalgie, d'anxiété, de regret, un état qui affecte les activités quotidiennes. Selon les circonstances entourant l'événement, on parlera d'un état de choc, de détresse psychologique, de crise émotionnelle, de sentiment de culpabilité, de colère, de peine, de désillusion, d'agressivité, de rejet, de l'impression d'avoir raté une chose en laquelle on croyait profondément.

- I Autre constat : on observe que, lorsque la mère est plus âgée ou que lorsqu'elle possède un diplôme de niveau supérieur à celui du père, les enfants sont également plus à risque de vivre une séparation parentale précoce (*Institut de la statistique du Québec, Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ 1998-2000) : de la naissance à 29 mois : le couple*, p. 59).
- II Dans 80 % des cas, ce serait les femmes qui prennent la décision de se séparer (Richard Cloutier, Lorraine Filion et Harry Timmermans, *Les parents se séparent... Pour mieux vivre la crise et aider son enfant*, p. 24).

Étant donné les troubles du sommeil et les peurs concernant l'avenir que vivent les personnes concernées, des experts estiment qu'elles doivent prendre des décisions au moment où elles ne sont pas en pleine maîtrise de leurs facultés physiques et psychologiques. Pourtant, rappelle-t-on, ces décisions sont lourdes de conséquences puisqu'elles affectent la trajectoire de vie des enfants.

La particularité des ruptures conjugales impliquant des enfants est qu'il faut dissoudre la relation conjugale tout en préservant la relation parentale. Une situation qui a tendance à accroître les risques de défoulement, soutiennent des psychologues^I. Souvent on ne reconnaît plus la personne que l'on a aimée, on ne se reconnaît plus comme individu, on ne se reconnaît plus comme parent.

La particularité des ruptures conjugales impliquant des enfants est qu'il faut dissoudre la relation conjugale tout en préservant la relation parentale

On note que la capacité d'écoute est généralement très faible durant cette période, que chacun des parents est animé par le besoin impérieux d'avoir raison, d'imposer son point de vue, de blesser l'autre, ce qui n'est certes pas favorable à une réflexion raisonnable⁹. Le ressentiment fait ressortir toutes les frustrations du passé, accroissant ainsi la difficulté à prendre des décisions éclairées. Par conséquent, la rupture est susceptible de se transformer en ces crises interminables dont les manifestations nourrissent l'imaginaire collectif, en particulier par la voie des médias^{II}.

Des témoignages recueillis reflètent l'état émotionnel que provoque cette transition. « Tu fais tout ce que tu peux pour rester debout », dira une personne concernée. Une autre confirme l'état d'affaissement ressenti : « Tu as tellement de choses à faire... moi, j'aurais eu besoin qu'on m'accompagne, qu'on m'aide à faire tout ce qui devait être fait. » Certains insistent sur l'importance pour l'individu qui vit la situation de comprendre ce qui se passe, d'en parler pour chercher à retrouver un état moins destructeur et à récupérer de l'énergie. Certains ne parviendront jamais à passer à travers seuls, estime-t-on, d'où la nécessité de leur offrir de l'aide et un accompagnement.

Les motifs de litiges

Au moment de la rupture, de nombreux motifs de litiges se présentent et s'entrecroisent. La garde des enfants peut, par exemple, devenir une pomme de discorde et un outil de pouvoir. Des cas d'abus de part et d'autre sont évoqués autant dans la littérature spécialisée que dans les témoignages, notamment de fausses accusations pouvant conduire à la déchéance de l'autorité parentale ou au harcèlement physique et psychologique. Puisque le mode de garde aura des conséquences sur le versement ou non d'une pension alimentaire, il s'en trouve pour soutenir que le choix de ce mode serait chez certains davantage lié aux aspects financiers qu'au réel désir de prendre soin quotidiennement des enfants.

I Richard Cloutier Lorraine Filion et Harry Timmermans, *Les parents se séparent... Pour mieux vivre la crise et aider son enfant*, p. 14.

II Par exemple, des journaux et des revues prêtent attention à chacune des ruptures des couples du milieu artistique. Le cinéma véhicule des clichés concernant les éternels conflits conjugaux à la suite de la séparation.

Les opinions diffèrent sur le type de garde à privilégier. Certains considèrent que la garde exclusive devrait être accordée à la mère lorsque les enfants sont en bas âge. D'autres s'y opposent et affirment que le père est tout autant en mesure d'apporter les soins appropriés aux enfants. La garde physique alternée¹, communément appelée garde partagée, fait de plus en plus d'adeptes, considérant qu'elle respecte un principe généralement reconnu, soit que les enfants ont besoin de leurs deux parents. Ce mode aurait aussi l'avantage de préserver les liens parent-enfant et de répartir plus équitablement les responsabilités parentales dans l'organisation de la vie quotidienne. Des réserves sont toutefois émises. La garde partagée, devenue politiquement correcte, ne serait pas toujours adaptée à la situation ni aux besoins des enfants. « Lorsque des parents sont rendus devant les tribunaux, ce ne sera pas évident de s'entendre dans le quotidien d'une garde partagée », fait-on remarquer. En outre, des chercheurs attirent l'attention sur les risques que le harcèlement et la violence psychologiques continuent dans un contexte de contacts soutenus des ex-conjoints autour de la garde alternée des enfants¹⁰. Par ailleurs, la formule des parents non gardiens qui voient leurs enfants une fin de semaine sur deux semble mener dans bien des cas à un relâchement rapide de l'engagement parental. On constate donc qu'il n'y a pas de formule parfaite et qu'il y a lieu d'être prudent et avisé à l'égard du mode de garde à privilégier dans l'intérêt des enfants.

Outre le mode de garde, le fait que les ententes soient imposées au cours d'un processus judiciaire ou négociées à l'amiable est susceptible d'influencer la capacité d'adaptation à la situation. La déjudiciarisation du processus souhaitée par la plupart, dont le Conseil de la famille et de l'enfance¹¹, a certainement contribué à limiter les situations de litiges. L'accès à des services professionnels gratuits de médiation est reconnu comme une avancée sur le plan du soutien au rôle parental et jouit d'un accueil favorable chez un grand nombre de parents,

comme le confirme le témoignage suivant : « Ces rencontres furent pénibles, se rappelle une mère, mais après, leur père et moi étions fiers d'avoir réussi à trouver un terrain d'entente par nous-mêmes. » Par ailleurs, dira une autre participante, « la médiation, ça ne convient pas à tout le monde », un point de vue que partagent certains observateurs émettant des réserves sur le *momentum*. Ils soutiennent que, compte tenu de l'état émotionnel, le moment pourrait être peu propice pour prendre des décisions éclairées, surtout quand il y a des tentatives d'intimidation. Certains suggèrent de régler les litiges par étapes ou de façon provisoire de manière à laisser le temps aux personnes de se remettre du choc. D'autres soutiennent la nécessité d'avoir non seulement accès à un service de médiation, mais aussi parallèlement à des services psychologiques dans les plus brefs délais.

Les négociations autour du partage des biens et de la fixation de la pension alimentaire dépassent largement le seul aspect financier. On sait pertinemment que, dans ce processus, rancœurs et frustrations peuvent s'exprimer. Par ailleurs, si les abus psychologiques sont difficiles à évaluer, l'iniquité financière est plus facilement observable. Encore là, l'établissement, au Québec, d'un cadre de référence sur la fixation du montant de la contribution de chacun des parents semble avoir

Les négociations autour du partage des biens et de la fixation de la pension alimentaire dépassent largement le seul aspect financier

1 Au Canada, sur les plans fiscal et administratif, une garde physique de l'enfant pendant 40 à 50 % du temps est considérée comme une garde alternée.

atténué les problèmes. Il n'en demeure pas moins que la question économique a toute son importance et a été maintes fois soulevée lors des consultations: « Lorsque le revenu familial était déjà insuffisant, la rupture provoque l'émergence de deux familles pauvres », soutient-on. Les ressources financières ne sont pas nécessairement gages d'une « séparation réussie », mais semblent néanmoins avoir une influence importante sur le choix des parents. À cet égard, une étude canadienne révèle que « Les parents qui ont fait des études plus poussées et disposent d'un revenu plus élevé optent plus souvent pour la garde partagée¹² ». Il y a certes là un lien à établir avec le double revenu et la participation des mères au marché du travail.

Les personnes mariées doivent en plus entreprendre des démarches pour obtenir légalement la séparation ou le divorce. Au Québec, les dispositions liées au partage du patrimoine familial provoquent chez certains parents concernés des frustrations additionnelles, puisque les conséquences du partage auront des effets significatifs sur leur niveau de vie à la retraite, par exemple en retardant celle-ci.

Notons aussi que, dans certains cas, des proches se sentent lésés par le litige. À ce sujet, des grands-parents ont déploré le peu de cas fait du maintien de la relation entre grands-parents et petits-enfants; certains auraient souhaité pouvoir être entendus lorsque la cause était devant un juge.

Cet aperçu montre à quel point les sources de conflits sont nombreuses et importantes. En outre, ce sont des litiges qu'il faut régler en même temps que s'instaure la nouvelle organisation familiale.

Les ressources financières ne sont pas nécessairement gages d'une « séparation réussie », mais semblent néanmoins avoir une influence importante sur le choix des parents

3.1.2 S'adapter aux changements multiples et simultanés

La rupture du couple avec enfants provoque une profonde réorganisation du temps et des espaces familiaux. Plusieurs problèmes se posent simultanément et, dans bien des cas, les changements s'exerceront sur une courte période. Il faut prévoir les effets de la garde des enfants sur la vie professionnelle, ajuster le budget, réaménager le lieu de résidence à la suite du partage des biens communs et, selon le cas, déménager.

La première difficulté qui apparaît est d'apprendre à vivre seul: « Lorsque l'on vit à deux, on ne se rend pas toujours compte de la contribution de l'autre, on a souvent l'impression que c'est nous qui faisons tout, mais la réalité nous rattrape vite », dira une femme divorcée. Une autre personne qui a connu la rupture a attiré l'attention du Conseil sur la période transitoire, « celle où tu n'as pas encore accès à des ajustements des prestations gouvernementales parce que les procédures ne sont pas complétées, et justement parce que ce n'est pas réglé, tu te retrouves en même temps avec presque pas de ressources ». Cette période s'avère particulièrement difficile, d'autant plus, ajoute-t-on, que « ce sont les enfants qui paient le prix de cette situation ». C'est une période où la solidarité intergénérationnelle semble jouer puisque les recherches font état du retour au domicile parental d'un certain nombre de nouveaux séparés ainsi que de dons faits par les proches à cette occasion.

L'installation physique

Parmi les problèmes que pose la réorganisation familiale, celui du logement est crucial. Que la famille ait été propriétaire ou locataire, le choix du lieu de résidence apparaît l'une des plus importantes préoccupations des parents, mais surtout, notent les chercheurs, des jeunes, qui s'inquiètent beaucoup de l'endroit où ils vont demeurer. On observe une diversité des formules adoptées par les parents pour sécuriser leurs enfants. Par exemple, certains habiteront des logements adjacents. À cet égard, quoiqu'il soit reconnu que la proximité des lieux de résidence des deux parents est nécessaire pour l'exercice de la garde partagée, une certaine distance est recommandée pour préserver l'intimité de chacun des parents, particulièrement lorsque de nouveaux partenaires entrent dans leur vie.

Certains diront que leur incapacité à assumer les frais d'un logement convenable pour accueillir leurs enfants s'est avérée un élément déterminant dans le choix du mode de garde. Ils estiment que l'accès à un logement à prix abordable serait susceptible de faciliter les ententes sur la garde partagée. Par ailleurs, des conseillers financiers (notamment ceux de l'Association coopérative d'économie familiale) ont remarqué que, devant l'urgence de la situation, des parents ont tendance à payer un coût de logement qui dépasse largement leur capacité financière, ce qui accentue les risques d'endettement pouvant conduire à la faillite. Certaines personnes ont aussi déploré que les services d'aide publique à l'habitation tardent à prendre en compte les besoins des parents séparés. Il s'avérerait en effet difficile pour un parent qui accueille ses enfants à temps partiel d'avoir accès à un logement subventionné comportant une chambre supplémentaire.

Parmi les problèmes que pose la réorganisation familiale, celui du logement est crucial

L'accès difficile à un logement convenable amènerait plus d'un parent à devoir changer de quartier et même de région, des choix qui complexifient le maintien des relations parentales et l'exercice de la garde partagée. Il a été fait mention, pendant les consultations, des enfants qui doivent franchir régulièrement de longues distances, souvent seuls dans des transports en commun, pour se rendre chez l'autre parent.

La question du logement est particulièrement déterminante pour le développement de l'enfant puisqu'elle est liée à la qualité de son milieu de vie. Maintes recherches établissent les risques d'isolement et de repli sur soi des jeunes qui perdent leurs points de repère à la suite d'un déménagement. Ils sont affectés par la perte de leur réseau d'amis, de leurs habitudes de voisinage et possiblement par le fait de s'éloigner d'une partie de leur parenté, d'où des risques de développer des troubles de comportement, estime-t-on. Cela amène certaines personnes à considérer que le déménagement, particulièrement à l'adolescence, peut s'avérer plus néfaste que la rupture elle-même.

Avec la dissolution de l'union survient aussi le partage des biens, lequel peut s'avérer une étape difficile pour certains et qui occasionne des frais additionnels pour s'installer. On se rappellera que le niveau d'épargne des ménages est presque nul et que les revenus de travail des adultes non établis professionnellement sont généralement peu élevés. Dans ce contexte, les entrées de revenus à la suite des ententes financières conclues compensent rarement les besoins financiers immédiats, d'où un recours accru au crédit, qui est déjà à un niveau inquiétant chez un grand nombre de familles. C'est ainsi que le stress financier est défini comme étant un des éléments les plus difficiles à vivre durant cette période. « Avant, au moins on vivait ce stress à deux », entendra-t-on d'un parent qui se dit toujours sur le qui-vive par rapport à l'avenir. Cette précarité temporaire risque d'ailleurs trop souvent de devenir permanente, si on se fie aux maints constats de recherche sur les risques de pauvreté des familles qui ont connu une rupture conjugale.

La difficile conciliation famille-travail

Avoir la responsabilité complète de la maisonnée risque d'accentuer la difficulté à concilier les obligations familiales et professionnelles. Les témoignages de parents qui auraient souhaité une plus grande compréhension de leur milieu de travail pour les aider à traverser cette période de bouleversements ne manquent pas. Plusieurs auraient désiré pouvoir ajuster leur horaire en fonction des contraintes imposées par la nouvelle organisation familiale. « La garde partagée, dira un parent, ne règle pas tout, la semaine où on a les enfants, on souhaiterait une réduction du nombre d'heures travaillées; l'autre semaine, il faut se rattraper pour toutes les corvées ménagères; dans les faits, on court tout le temps. » On observe aussi que ce milieu serait encore trop peu réceptif à la situation des pères qui assument la garde des enfants. Pour leur part, des mères seules à prendre soin de leurs enfants feraient face aux préjugés qui s'exercent à l'égard de leur situation.

Les répercussions de la nouvelle organisation familiale seraient particulièrement ressenties par les parents qui exercent des activités de travail atypiques et/ou qui ont des horaires irréguliers. On évoque aussi les difficultés des personnes qui ont été éloignées du marché du travail durant une certaine période, d'autant plus que peu ou pas de soutien financier ne leur est consenti pour qu'elles puissent se réorienter professionnellement après la rupture conjugale. Dans certains cas, devant l'impossible conciliation des horaires et du rythme de travail exigé, des parents séparés seront amenés vers un retrait partiel ou complet du marché du travail à la suite de la rupture conjugale.

Les répercussions de la nouvelle organisation familiale seraient particulièrement ressenties par les parents qui exercent des activités de travail atypiques

L'adaptation financière et ses conséquences

Des risques sont associés à la rupture conjugale, et des contextes particuliers peuvent accroître les difficultés d'adaptation à la nouvelle situation. Nous n'analyserons pas ces contextes de façon approfondie, mais ils seront néanmoins mentionnés.

Selon des chercheurs, « [l]es conflits et l'appauvrissement ressortent comme les deux principaux ennemis à combattre en contexte de transitions familiales; les deux étant parfois d'intimes complices¹³ ». Ce propos concorde avec celui de plusieurs observateurs de la situation familiale. En outre, maintes données sur la situation économique viennent confirmer les risques de pauvreté chez les ménages dirigés par un seul parent^I. On observe en effet que les revenus des familles biparentales sont généralement deux fois supérieurs à ceux des ménages composés d'un seul parent^{II} (tableau 18). De plus, au Québec, en 2000, le taux de faible revenu dans les ménages des familles monoparentales était de 25,4 %, comparativement à 5,7 % chez les couples avec enfants¹⁴ (tableau 19). Malgré une certaine amélioration au cours de la dernière décennie^{III}, particulièrement liée au fait que davantage de mères ont des revenus de travail^{IV}, la situation demeure préoccupante.

Les conflits et l'appauvrissement ressortent comme les deux principaux ennemis à combattre en contexte de transitions familiales; les deux étant parfois d'intimes complices

- I La situation économique des parents gardiens est davantage connue, ce qui n'est pas le cas des parents non gardiens qui vivent seuls et qui assument des responsabilités financières à l'égard de leurs enfants, en plus des frais lorsqu'ils les accueillent périodiquement.
- II En 2000, au Québec, le revenu médian, après impôt, des familles avec enfants (0 à 17 ans) était de 47 800\$ pour les familles biparentales; 24 600\$ pour les familles monoparentales (*Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Un portrait statistique des familles au Québec*, tableau 5.1.2, p. 271).
- III Le taux de faible revenu après impôt (MFR) des familles monoparentales est passé de 34,6 % en 1996 à 25,4 % en 2000 (*Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Un portrait statistique des familles au Québec*, tableau 5.17, p. 313).
- IV Le taux d'activité des mères de 20 à 44 ans dont l'enfant le plus jeune a moins de 16 ans est passé de 36,1 % en 1976 à 80 % en 2003 chez les femmes de foyer biparental; le taux d'activité des mères vivant seules avec leurs enfants est passé de 45,4 % à 75,6 % durant la même période (*Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Un portrait statistique des familles au Québec*, tableau 4.3, p. 244).

TABLEAU 18 Revenu moyen et revenu médian après impôt des familles avec au moins un enfant mineur, Québec, 2000

Type de famille	Revenu moyen après impôt \$	Revenu médian après impôt \$
Toutes les familles	47 377	43 195
Total Familles biparentales	53 285	47 800
1 enfant	48 053	44 735
2 enfants	55 162	52 210
3 enfants ou plus	56 649	49 320
Total Familles monoparentales	26 015	24 600
1 enfant	23 637	21 550
2 enfants ou plus	28 263	27 420
Total Mères seules	24 786	23 835
Total Pères seuls	31 274	30 315

Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, compilation effectuée par le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine.

Tiré de : Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, *Un portrait statistique des familles au Québec*, tableau 5.1.2, p. 271.

TABLEAU 19 Répartition en nombre et en pourcentage des familles à faible revenu après impôt¹, selon le type de famille, Québec, 2000

Type de famille	Taux de faible revenu %
Toutes les familles	7,8
Couples sans enfant	4,9
Couples avec enfants de moins de 25 ans	5,7
Familles monoparentales	25,4
Autres familles	6,1

1. Estimation fondée sur la mesure de faible revenu (MFR) après transferts et impôts.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, compilation effectuée par l'Institut de la statistique du Québec, site Internet, 14 janvier 2004.

Tiré de : Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, *Un portrait statistique des familles au Québec*, tableau 5.17, p. 313.



Dans tous les pays développés, on constate un risque d'appauvrissement après une rupture conjugale impliquant des enfants

Dans tous les pays développés, on constate un risque d'appauvrissement après une rupture conjugale impliquant des enfants. On observe toutefois que les politiques publiques peuvent atténuer les conséquences négatives de la rupture, notamment en offrant un soutien financier adéquat pour éviter une détérioration rapide du niveau de vie des enfants. À cet égard, à partir d'une comparaison de données entre différents pays, Alain Noël, professeur et chercheur qui a aussi occupé les fonctions de directeur du Centre de recherche sur les politiques et le développement social de l'Université de Montréal, convient que la monoparentalité comporte assurément un risque de pauvreté. Il estime par ailleurs que « c'est un risque que le soutien de l'État peut contrer et que certains pays réussissent presque à éliminer »¹⁵. Il note que, malgré un taux plus élevé de familles monoparentales qu'au Canada, les pays scandinaves arrivent à maintenir à un faible taux le nombre d'enfants vivant dans des familles à faible revenu¹.

3.1.3 Les contextes particuliers

Famille avec un enfant handicapé

La rupture conjugale dans les familles où un des enfants nécessite des soins constants à cause d'une maladie ou d'un handicap mérite une attention particulière. On se rappellera que, parmi ces familles, la proportion de foyers monoparentaux est considérable (voir chapitre 1). Des chercheurs qui ont analysé cette situation évoquent l'ampleur de la détresse de ces familles. La rupture serait ressentie par le parent gardien et, souvent, par l'enfant handicapé comme un double deuil (deuil de la normalité de l'enfant, deuil de la famille intacte). La situation serait particulièrement déchirante pour les membres de la fratrie qui, dans certains cas, sont partagés entre le désir de vivre avec le parent qui quitte le foyer et la culpabilité d'abandonner le parent qui prend soin du frère ou de la sœur qui a une incapacité.

Famille avec un enfant adopté

Les parents adoptants ne sont pas à l'abri d'une rupture, un événement particulièrement bouleversant pour des enfants adoptés, surtout si l'adoption a été tardive, car, soutiennent certains spécialistes, ces enfants seraient particulièrement vulnérables aux changements (voir chapitre 1). La situation peut ainsi faire ressortir toutes les peurs d'abandon liées au passé. À l'instar des enfants non adoptés, ils sont susceptibles de ressentir la rupture comme une trahison des parents, ce qui peut les conduire à développer des troubles sévères de comportement.

¹ Par exemple, dans les années 1990, le taux de familles monoparentales en Suède était estimé à 21,3 % et le taux de pauvreté dite relative était de 2,6 %. En comparaison, avec un taux moindre (12,2 %) de ce type de famille, le Canada affichait un taux de pauvreté relative de 15,5 % (tiré de Alain Noël, « Comment situer les politiques publiques de soutien économique aux familles québécoises par rapport à ce qui fait ailleurs », dans Conseil de la famille et de l'enfance, *Les Actes du Forum : soutien économique aux familles, oui, mais comment?*, tableaux 2-3, p. 23-24).

Famille recomposée

Les risques de ruptures chez les familles recomposées ont déjà été évoqués. Il se peut que les enfants issus de cette union aient de la difficulté à se tailler une place au sein de la fratrie élargie après la séparation de leurs parents. Néanmoins, même si des liens d'affection s'étaient établis dans la fratrie ou entre le beau-parent et les enfants, la rupture du couple risque de les couper définitivement, puisque le recours à des dispositions légales concernant la garde des enfants qui ne sont pas issus de l'union est impossible dans ces cas. Cette situation serait ressentie par certains enfants comme une véritable perte affective.

Paternité non reconnue légalement

Dans certains cas, des couples avaient convenu de ne pas faire inscrire le nom du père sur l'acte de naissance. Or, une étude québécoise faite auprès de ces couples soulève une difficulté additionnelle qui survient au moment de la rupture, soit celle de faire d'abord reconnaître la paternité, ce qui ne se fait pas sans mal surtout dans un contexte de pauvreté financière.

Un contexte de violence

La dissolution familiale dans des contextes de violence peut provoquer de véritables drames familiaux. Il peut s'agir de cas où la dissolution de l'union conjugale survient pour mettre fin à une situation de violence physique ou psychologique. Dans d'autres cas, c'est la décision de rompre qui provoquera des réactions de violence inattendues. Ces cas existent, il ne faut pas chercher à les nier même s'ils ne constituent qu'une mince proportion des cas de ruptures conjugales. Les enfants de ces familles ressentent généralement des sentiments ambigus, à la fois de soulagement et de tristesse.

L'adaptation sera facilitée, soutiennent des intervenants sociaux, si la rupture permet une diminution des conflits, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas. Dans ce contexte s'ajoute parfois des situations d'incarcération de l'un des parents. Il est possible que l'intervention des services de la protection de la jeunesse soit nécessaire. Ces situations exigent que l'accompagnement soit offert à chacun des membres de la famille, ce qui ne serait pas toujours le cas, déplorent certaines personnes.

Le contexte culturel

Certains intervenants ont rapporté lors des consultations que la séparation conjugale est encore difficilement acceptée dans certaines cultures. Par conséquent, lorsque la rupture se produit, le climat familial s'est souvent gravement détérioré, soutient-on : Une personne témoigne : « Dans plusieurs communautés culturelles, divorcer ne va pas de soi. Si on le fait, ça va contre la culture. On le fait dans des cas très, très extrêmes, après plusieurs années de souffrance. » Parfois, on n'ose pas aviser la famille élargie de la séparation, se privant d'un éventuel soutien

I L'obstacle est relatif au fait que la reconnaissance de la paternité engendrerait probablement des procédures gouvernementales de recouvrement des sommes versées lorsque la mère était prestataire de l'aide sociale (Francine Allard et autres, *Maintien de l'engagement paternel après la rupture: point de vue de mères vivant en situation de pauvreté: étude exploratoire*, 61 p.).

ou se prémunissant contre une forme de rejet. Une représentante d'un organisme multiculturel a noté que certains pères réagissent à la rupture en coupant radicalement les liens avec leurs enfants: « On ne peut même pas envisager la garde partagée, car le père n'est même pas là physiquement », déplore-t-elle. Ces pères auraient tendance à fonder une nouvelle famille et à occulter leur passé familial, ce qui accentue les blessures chez les enfants de l'union précédente.

3.1.4 L'exercice de la coparentalité

Les modes de vie changent, et souvent des mots doivent être inventés pour refléter une nouvelle situation. Il en est ainsi de la coparentalité. Auparavant, le mot parent n'était utilisé qu'au pluriel, alors qu'on l'utilise de plus en plus au singulier. C'est ainsi que s'exprime le besoin de nommer les personnes qui ont la responsabilité d'enfants sans renvoyer à leur sexe^I. Le terme parentalité reflète l'idée que, peu importe le type de famille ou le mode de garde, les parents sont responsables de leurs enfants.

La coparentalité n'est pas inscrite dans des lois québécoises, mais l'article 600 du Code civil reconnaît que, sauf exceptions, « [l]es père et mère ont à l'égard de leur enfant le droit et le devoir de garde, de surveillance et d'éducation »^{II}.

L'exercice de la coparentalité, selon des psychologues et des travailleurs sociaux, serait influencé par la qualité des relations avant la rupture, par les circonstances entourant celle-ci et par la façon dont les changements sont vécus

On s'éloigne cependant du terme souvent utilisé de famille monoparentale pour faire référence aux parents séparés. Selon le contexte, ce terme est utile pour décrire la réalité d'un ménage où un seul parent est présent avec ses enfants dans la résidence familiale. Toutefois, certaines personnes trouvent plus judicieuse l'appellation foyer monoparental¹⁶. Ajouter un qualificatif au mot famille (monoparentale, recomposée) leur apparaît réducteur et marginalisant. « On est rarement monoparental à 100 % », affirme-t-on, puisque la majorité des enfants demeurent en contact avec

les deux parents¹⁷. On remarque aussi que l'exercice de la coparentalité varie en intensité et en qualité, ce qui amène à considérer qu'« au cœur de la rupture se retrouve la redéfinition des rôles parentaux¹⁸ ».

Distinguer relation conjugale et relation parentale

L'exercice de la coparentalité, selon des psychologues et des travailleurs sociaux, serait influencé par la qualité des relations avant la rupture, par les circonstances entourant celle-ci et par la façon dont les changements sont vécus. D'après des spécialistes de la question, cela reposerait « sur l'interaction entre les caractéristiques individuelles des parents et des enfants, les relations familiales et les facteurs extra-familiaux qui soutiennent ou minent le bien-être des membres de la famille au moment où ils font face aux changements et aux défis qu'amène la transition¹⁹. »

I Par exemple, depuis l'entrée en vigueur des dispositions sur le mariage de personnes de même sexe et sur la filiation, le Québec reconnaît que les deux parents peuvent être de même sexe.

II L'article ajoute que « [s]i l'un des d'eux décède, est déchu de l'autorité parentale ou n'est pas en mesure de manifester sa volonté, l'autorité est exercée par l'autre ».

Le défi que pose l'exercice de la coparentalité est de réussir à mettre fin à la relation conjugale tout en préservant la relation parentale: passer du *couple-conjoint* au *couple-parent*, selon l'expression de certains auteurs²⁰. Or, il peut être difficile de faire cette distinction lorsque l'on est encore amoureuse ou amoureux. Le recours à une aide professionnelle peut être approprié. À cet égard, des chercheurs remettent en question certaines approches thérapeutiques qui, selon eux, s'inscrivent mal dans l'exercice de la coparentalité²¹. Par exemple, des traitements visent à détacher complètement la personne de l'être aimé. Or, dans l'exercice de la coparentalité, un certain niveau de relation affective serait facilitant. Rester en bons termes sans refouler ses émotions représente un défi de taille pour certaines personnes qui doivent s'approprier le fait que la conjointe ou le conjoint n'existe plus comme tel, mais que le co-parent continue d'exister.

De l'avis de certains spécialistes, lorsque le couple réussit à conserver une certaine amitié, cela n'empêche ni la souffrance ni les occasions de conflits, mais cela peut réduire la mesquinerie et les comportements avilissants et déshonorants. En effet, rappelle-t-on, les conflits entre parents sont susceptibles d'être plus dommageables que la rupture elle-même. Les études consultées démontrent que la qualité de communication et de collaboration des deux parents sont des facteurs déterminants dans l'acceptation et l'adaptation des enfants à leur nouvelle vie. En outre, la façon dont les parents règlent leurs conflits offre un modèle adéquat ou inadéquat à leurs jeunes enfants ou à leurs adolescentes et adolescents.

La coparentalité implique donc que les deux parents reconnaissent et apprécient la capacité parentale de l'autre²². « On ne se rend pas toujours compte de la force de caractère que cela demande, de faire une place à l'autre parent », évoque une personne. « Il faut être bien dans sa peau, soutient-elle, et cesser de jouer aux victimes de part et d'autre. » Assurément, la manière dont chacun des parents s'impliquait dans le quotidien des enfants avant la rupture influence le niveau de confiance des parents l'un envers l'autre. Par ailleurs, une situation nouvelle peut amener des comportements nouveaux. Ainsi, ce n'est pas parce que l'un des parents ne s'occupait pas régulièrement des soins à donner aux enfants qu'il ne sera pas en mesure de le faire adéquatement dans le nouveau contexte.

La manière dont chacun des parents s'impliquait dans le quotidien des enfants avant la rupture influence le niveau de confiance des parents l'un envers l'autre

Tout comme à la naissance de l'enfant, l'engagement du père dépend beaucoup de l'espace que lui laisse la mère, soutiennent certaines personnes²³. D'autres constatent qu'il n'y a pas que des pères évincés de leur rôle parental, un certain nombre d'entre eux font le choix délibéré de mettre un terme à leur relation avec leurs enfants. À ce sujet, il est rappelé que l'abandon de la relation parentale peut se produire chez la mère comme chez le père. La situation de parents aux prises avec des problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie peut détériorer rapidement toute relation parent-enfant. Il est aussi fait mention de cas où l'annonce de la grossesse est la source de la rupture conjugale; surmonter ces deux transitions majeures demande de grandes capacités d'adaptation.

La communication à maintenir

C'est parce que la coparentalité est un moyen de combattre l'appauvrissement (économique, social, émotif) et ainsi de donner à l'enfant le maximum de soutien à son développement qu'elle constitue un facteur de protection, soutiennent des intervenants et chercheurs²⁴. Elle peut aussi constituer un facteur de risque, considérant les nombreuses occasions de conflits. Si la plupart des parents séparés semblent adhérer au principe de la coparentalité, son exercice au quotidien ne se fait pas sans problèmes. Certains observent « une coparentalité parallèle », évoquant ainsi un manque de coordination parentale²⁵. Si les parents ne se parlent pas, il y a risque de voir se manifester chez leurs enfants des tentatives de manipulation, reconnaît-on. C'est pourquoi il est recommandé, particulièrement dans le cas de la garde alternée, de mettre en œuvre une stratégie de communication efficace, par exemple en utilisant un carnet, un moyen qui semble retenu par des parents concernés, mais qui répugne à d'autres qui considèrent plutôt que, lorsqu'ils ont la garde, ils n'ont pas à rendre de comptes à l'autre parent. Cette attitude qui ne peut qu'engendrer des conflits, certains l'expliquent par la peur d'être contrôlé, ce qu'illustrent les commentaires suivants : « Les vieux démons du passé hantent et sont toujours là, prêts à ressurgir. » « Il faut beaucoup de patience pour y arriver, demeurer poli et respectueux de l'autre; négocié gagnant-gagnant, ce n'est pas évident tout le temps. »

Les particularités des parents non gardiens

L'exercice de la coparentalité pour les parents non gardiens entraîne de sérieuses difficultés d'adaptation. Cela demande de trouver sa juste place. Autant la pression sociale semble forte pour que les mères aient la garde des enfants, autant l'exercice de la paternité est valorisé dans la société moderne. Ces tendances semblent poser un dilemme aux parents non gardiens. En outre, dit-on, « on parle souvent de la situation des pères de fin de semaine, mais il existe aussi des mères dans la même situation, et ce n'est pas plus facile ». Tout comme c'est le cas pour le parent gardien, le parent qui n'a pas la garde régulière doit s'adapter au nouveau contexte, son réseau social est modifié, et sa condition économique peut être aussi précaire. Ce qui semble le plus douloureux, d'après des témoignages recueillis, est la perte du temps quotidien avec ses enfants : « Lorsque l'on vit tous les jours avec ses enfants, on oublie à quel point ils comptent dans notre vie... leur présence nous manque... ça fait mal en dedans de nous... d'autant plus que l'on sait qu'ils grandissent vite. »

On parle souvent de la situation des pères de fin de semaine, mais il existe aussi des mères dans la même situation, et ce n'est pas plus facile

Les études suggèrent que le maintien du contact avec le parent non gardien viendrait contribuer au bien-être de l'enfant. À cet égard, on observe des différences dans le comportement des deux parents. Les pères non gardiens auraient tendance à adopter « une relation amicale d'égal à égal avec leur enfant plutôt que de maintenir un rôle traditionnel de figure d'autorité », cela fait en sorte que ceux-ci seraient moins portés à superviser le comportement de leur enfants²⁶. La fréquence des contacts avec ceux-ci diminuerait avec le temps. Selon les résultats d'enquêtes, en 1998, 30% des enfants, qui vivaient avec leur mère, voient leur père chaque semaine, 16% toutes les deux semaines, 25% de

façon sporadique, 15% ne le voient jamais²⁷. Les raisons les plus souvent évoquées pour expliquer l'implication décroissante du père envers ses enfants sont « la distance résidentielle, un faible statut socio-économique et le remariage²⁸. »

Par ailleurs, contrairement à ce qui se passe pour les pères, le temps de contact des mères non gardiennes et de leurs enfants aurait tendance à s'accroître avec le temps. On estime qu'elles entretiennent « à peu près deux fois plus le contact avec leur enfant que les pères n'ayant pas la garde »²⁹. Elles seraient aussi moins enclines à sortir de la vie de leur enfant ou à diminuer le contact avec lui lorsqu'il y a remariage. Celles-ci réussiraient davantage à entretenir une relation positive avec eux. Comment expliquer cet écart? Est-ce lié à une attitude plus réceptive des pères gardiens, qui reconnaissent davantage les compétences parentales de leur ex-conjointe? Se pourrait-il que les femmes aient plus de facilité que les hommes à trouver de petites attentions qui maintiennent les liens affectifs malgré une présence limitée auprès de l'enfant? L'information recueillie tend à souscrire qu'il est difficile pour plusieurs d'entre eux de planifier les visites et de trouver des façons de maintenir les liens dans ce contexte particulier.

Quoiqu'il en soit, c'est une période difficile pour les deux parents. Celui qui assume la majeure partie du temps de garde avec les enfants a peu de répit et est soumis aux contraintes du quotidien. L'autre doit apprendre à utiliser de manière optimale la période où il a accès aux enfants. Certains affirment que, si plus de femmes se rendaient compte de la difficulté de garder contact en ne voyant les enfants qu'une fin de semaine sur deux, il y aurait peut-être une plus grande ouverture. Ils disent que « [l]es problèmes des enfants après le divorce pourraient être réduits par une libéralisation de l'accès au parent visiteur ». En contrepartie, il se dégage des recherches que, « [m]ême si un minimum de contacts est nécessaire, [...] la qualité de la relation et les circonstances entourant ces contacts prévalent sur leur fréquence³⁰ ». On observe qu'une implication parentale ferme et cohérente jumelée à une relation chaleureuse avec le parent non gardien favoriserait l'adaptation de l'enfant lorsque les parents sont peu en conflits. En contrepartie, lorsque la relation des parents est conflictuelle, les rencontres pourraient amplifier les difficultés de l'enfant. Un parent croit « qu'il faut avoir beaucoup de temps avec les enfants pour dégager du temps de qualité ». D'autres donneront maints exemples de situations où le parent non gardien a annulé les visites prévues pour des raisons jugées non valables, ce qui chaque fois a provoqué chez les enfants un sentiment de frustration et de la tristesse. Cela nous amène à aborder la question du risque que, peu importe le mode de garde, la relation parent-enfant se fragilise.

La fragilité de la relation parent-enfant

Précisons tout d'abord que les recherches confirment que la plupart des enfants qui ont vécu une réorganisation familiale dans un contexte de rupture « ont une perception très positive de leur relation avec leurs deux parents biologiques. Le père biologique garderait clairement son statut de père, même s'il n'habite pas avec ses enfants et même en présence d'un beau-parent³¹ ». Les chercheurs et les intervenants sociaux suggèrent que la qualité de la relation parent-enfant et le degré de soutien émotionnel des deux parents sont des facteurs déterminants



pour l'adaptation de l'enfant au moment de cette transition familiale. Par ailleurs, on doit prêter attention à la fragilité de la relation, particulièrement au cours des mois suivant la rupture.

Il est en effet observé qu'au cours des deux premières années de la séparation, la disponibilité et l'efficacité parentales ont tendance à diminuer. Le fonctionnement des parents en tant que personnes, mais aussi leurs capacités parentales, leurs pratiques éducatives et leur disponibilité psychologique pour l'enfant seraient affectés. La situation devient particulièrement préoccupante lorsque l'un des parents vit des difficultés d'adaptation sur le plan psychologique (ex. : dépression).

Il est en effet observé qu'au cours des deux premières années de la séparation, la disponibilité et l'efficacité parentales ont tendance à diminuer

Les changements comportementaux peuvent s'expliquer par le fait que la séparation crée une série de facteurs de stress pour les parents, particulièrement si la situation financière est précaire. Ces situations stressantes diminueraient les compétences parentales et le temps consacré aux enfants, selon les constats de recherche de Anne-Marie Ambert³². La chercheuse observe que des parents supportent un si grand fardeau émotif qu'ils deviennent, du moins temporairement, déprimés. D'autres s'investiront dans la recherche intensive d'une nouvelle compagne ou d'un nouveau compagnon, certains dans leurs activités professionnelles. Chacune de ces situations est susceptible de les rendre beaucoup moins disponibles pour leurs enfants et de les empêcher de répondre à leurs besoins. « Tous ces facteurs apportent de l'instabilité et de l'insécurité à la vie familiale et, par ricochet, nuisent aux enfants sur le plan émotif », évoque-t-elle.

Devant leurs propres problèmes, des parents chercheraient à devenir le copain de leurs enfants. D'autres se confient à eux. Certains leur délèguent des responsabilités trop grandes pour leur âge. Ces pratiques de « parentification » peuvent entraîner des problèmes chez les jeunes, notent des spécialistes¹. D'un autre côté, on déplore l'attitude du « parent du dimanche », évoquant notamment certains parents non gardiens qui ne se comportent pas comme des parents responsables. À cet égard, des recherches font ressortir que les enfants s'en tirent mieux lorsque chacun des parents fournit un soutien émotif associé à des exigences sur le plan du comportement, impose des limites et applique une discipline cohérente³³.

La relation parent-enfant est aussi influencée par la façon dont chacun des parents s'adapte à la nouvelle situation. Or, un grand nombre de variables personnelles et interactionnelles sont en jeu, dont la capacité d'accepter la fin de l'union, le niveau de maturité de chacun, le fait d'être ou non à l'origine de la séparation, la capacité de collaborer avec l'ex-conjoint sur le terrain de la parentalité et le sentiment de haine et les blessures ressentis pendant la rupture. Toutes ces variables vont influencer le climat dans lequel l'enfant évoluera et ont un effet sur la relation qui s'installera entre l'enfant et ses parents après la rupture. Des tensions constantes peuvent amener certains enfants à refuser tout contact avec l'un des parents.

¹ Il est fait référence aux situations où l'enfant exerce des responsabilités assimilables à celles d'un parent, par exemple prendre soin de ses sœurs et frères et parfois devenir le parent de son parent. Ces responsabilités dépasseraient celles qui sont dévolues aux enfants du même âge.

Ainsi, des chercheurs observent que « de nombreux parents connaissent une baisse spectaculaire de leur capacité à s'occuper de leurs enfants, à leur assurer une routine régulière ainsi qu'à les protéger des facteurs de stress et des dangers³⁴ ». Cette diminution des capacités parentales serait propice au développement d'un climat de conflits et et au développement de problèmes chez les enfants. Cela se refléterait notamment sur le plan de l'affection et des pratiques disciplinaires. Dans certains cas, on remarque un accroissement de la sévérité, dans d'autres, une plus grande permissivité. On observe aussi chez les ex-conjoints qui sont aux prises avec d'importants conflits interpersonnels une tendance à appliquer une discipline et une supervision moins consistantes et dans certains cas à manifester moins d'empathie envers leur enfant.

En analysant le comportement des jeunes après la séparation de leurs parents, des chercheurs concluent que « [l]es enfants considérés comme les mieux adaptés huit mois après la séparation sont ceux qui se sont vu assurer une continuité de leur milieu de vie et qui ont connu une plus grande stabilité économique, géographique et sociale³⁵ ». Somme toute, il s'agit d'enfant pour lesquels la séparation des parents a occasionné moins de changements ou encore, des changements moins radicaux, tels vivre dans le même quartier, fréquenter la même école. Des enfants qui s'adaptent, certes, mais qui n'en demeurent pas moins vulnérables, rappelle-t-on.

Les enfants considérés comme les mieux adaptés huit mois après la séparation sont ceux qui se sont vu assurer une continuité de leur milieu de vie et qui ont connu une plus grande stabilité économique, géographique et sociale

3.1.5 Des enfants résilients, mais pas invulnérables!

Il est certain que l'enfant vit des émotions lors d'une séparation et que sa vie est bouleversée, tout au moins momentanément. Une mère qui souhaite que des services de consultation psychologique soient proposés aux enfants concernés dira : « Si nous, en tant que parent, on a de la peine de se séparer, nos enfants doivent en avoir aussi. » Une jeune femme dont les parents se sont séparés alors qu'elle était au secondaire confirme : « Ça fait quelque chose de voir ses parents se séparer quand c'était ton modèle de couple. » Elle ajoute que la réorganisation familiale crée un flou disciplinaire, un éclatement des limites qui peut entraîner le jeune sur une mauvaise pente. La perte de la relation quotidienne avec l'un des parents, souvent le déménagement et la baisse des ressources financières ne sont pas sans conséquence chez les jeunes, fait-on valoir. Ces témoignages vont dans le sens des constats de recherche révélant que la situation est stressante pour les enfants, peu importe leur âge.

Certains considèrent que les adultes ont tendance à surestimer la capacité d'adaptation des enfants et à minimiser leurs difficultés. Ce n'est pas parce que la majorité des enfants n'ont pas de problèmes pathologiques qu'ils ne présenteront pas de problèmes de comportement, mettent en garde des spécialistes. À cet égard, on constate une diversité d'opinions sur les risques associés à la séparation des couples ayant des enfants³⁶. Il y aurait une tendance à imputer tous les troubles de comportement des jeunes au fait que leurs parents soient séparés en oubliant

I Titre inspiré d'un chapitre de Marie-Christine Saint-Jacques et autres (sous la dir. de), *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale : bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, p. 4.

de mentionner que ces troubles peuvent se présenter chez des jeunes qui vivent avec leurs deux parents. D'autres associent davantage les difficultés des jeunes aux conflits entre les parents ou encore au niveau de pauvreté.

La divergence des opinions tient notamment à la méthodologie utilisée. On remarque que les effets de la séparation conjugale chez les enfants ont été souvent abordés comme si la séparation était un événement isolé ou étudiés à partir d'un bassin d'enfants suivis cliniquement^I. Certains déplorent aussi la tendance à comparer les enfants vivant dans une famille biparentale intacte avec ceux vivant dans une famille monoparentale³⁷. Selon eux, la véritable analyse des effets doit se faire à partir d'études longitudinales où la famille se compare à elle-même. Ce faisant, l'analyse du contexte et du parcours de vie de l'enfant serait plus susceptible de faire ressortir ses difficultés et les facteurs qui influencent son adaptation.

De plus en plus, les recherches avancent que ce n'est pas tant la séparation que la pauvreté qui entraîne des risques. On suggère que les effets pervers associés au fait de grandir dans un milieu socio-économiquement pauvre pourraient expliquer les conséquences que l'on associe habituellement aux ruptures conjugales. « Ainsi, si nous devons éliminer ou même réduire considérablement l'incidence et l'ampleur de la pauvreté chez l'enfant, les conséquences du divorce sur ces derniers seraient beaucoup moins négatives », avance-t-on^{II}.

Les réactions à la séparation varient énormément, en fonction d'une multiplicité de facteurs. Certains sont liés aux caractéristiques de l'enfant (ex.: son sexe, son âge, sa personnalité, le stade de son développement), d'autres s'avèrent des variables extrinsèques dont certaines sont familiales (ex.: le climat familial, la préparation de l'enfant à la séparation, l'attitude des parents) ou extra-familiales (ex.: soutien des institutions sociales, voisinage)³⁸. Malgré les divergences sur le niveau de risque couru dans un contexte de rupture, on peut dire que, dans l'ensemble, compte tenu des nombreux changements qui surviennent sur une très courte période, les enfants réussissent à s'adapter, mais montrent des signes de vulnérabilité. Celle-ci résulterait de l'interaction entre la personnalité et l'environnement, une combinaison complexe de facteurs étroitement liés les uns aux autres.

Les enfants auront à relever de nombreux défis au moment de la rupture de leurs parents et ont des besoins particuliers à cet égard. La littérature scientifique énumère, avec toutes les nuances qu'il faut apporter considérant les multiples facteurs en cause suite à une rupture, une longue liste de conséquences possibles chez l'enfant. Certaines sont à court terme et d'autres s'exprimeront à plus long terme. Par exemple, on note chez les jeunes concernés une tendance à se replier sur eux-mêmes, ce qui laisse présager un besoin d'être aidés à développer leurs capacités de communication. Les risques courus ont été le sujet de nombreux ouvrages

Les enfants auront à relever de nombreux défis au moment de la rupture de leurs parents et ont des besoins particuliers à cet égard

I Les lacunes des études démontrent la complexité d'étudier une problématique multifactorielle aussi vaste que celle de l'effet de la séparation des parents sur l'enfant (Monique V.G.-Morval (sous la dir. de), *Stress et famille : vulnérabilité, adaptation*, p. 128).

II Le commentaire s'applique aussi aux séparations hors mariage (Anne-Marie Ambert, *Divorce : faits, causes et conséquences*, p. 22).

spécialisés³⁹; ils ne seront pas détaillés dans ce rapport. Retenons cependant que, outre les conditions économiques, ce qui apparaît déterminant est le climat dans lequel les jeunes vivent.

Les études attribuent en effet aux conflits avant et après la séparation des parents une large part des risques que les jeunes développent des troubles de différente nature. On observe en effet que des enfants continuent d'être exposés à la violence après la rupture conjugale, avec tout ce que cela représente comme charge émotionnelle à porter: le poids du secret, les conflits de loyauté, la peur⁴⁰. Les querelles incessantes, le dénigrement respectif constitueraient les plus grandes sources de détresse pour l'enfant.

Certes, la rupture est considérée comme un événement de la vie de l'enfant qui met grandement à l'épreuve ses capacités d'adaptation. « [L]'expérience d'un événement stressant comme le divorce est susceptible de produire chez l'individu un état temporaire de désorganisation de la personnalité qui peut être confondu ou pris erronément pour un état psychopathologique⁴¹ », soutient-on. Toutefois, comme tout événement générateur de crise, il peut comporter un potentiel pathogène, mais aussi constituer une expérience de croissance⁴². À ce sujet, certaines personnes observent que la séparation des parents constitue parfois la solution la plus appropriée pour optimiser la croissance personnelle et l'équilibre émotionnel de l'enfant.

...la rupture est considérée comme un événement de la vie de l'enfant qui met grandement à l'épreuve ses capacités d'adaptation

L'enfant ne perçoit pas toujours la rupture comme dramatique ou destructrice, constate-t-on⁴³. Par exemple, parmi les conséquences positives possibles pour l'enfant, des intervenants dans le domaine notent l'augmentation de la qualité du temps passé avec chacun de ses parents lorsque ceux-ci composent de façon constructive avec leur rupture: « L'enfant est [alors] exposé à un modèle qui peut l'aider à développer de bonnes capacités à traiter avec ses propres sentiments et accroître ses habiletés dans ses relations interpersonnelles futures », soutient une spécialiste de la question⁴⁴. Somme toute, ajoute-t-elle, la situation peut aider à développer la capacité à composer efficacement avec le changement. Un élément clé serait la façon dont, à l'intérieur de la famille, les personnes ont appris à résoudre leurs désaccords ou à faire face aux stress qui surviennent inévitablement dans le cycle de la vie familiale.

La séparation ajoute aux défis des enfants, et ce, durant toutes les phases de leur développement. Les enfants qui ont bénéficié de l'aide de leurs parents pour composer avec les différents événements transitionnels (ex.: la rentrée scolaire) avant la rupture auraient de meilleures chances de mieux vivre cette période de multiples changements. Cela confirme l'importance de soutenir les parents et les enfants dans les multiples adaptations que nécessite la vie familiale.

Chercheurs et intervenants accordent aussi une importance majeure au maintien des relations avec l'environnement, tout particulièrement dans les mois qui suivent la dissolution du couple. Ainsi, les jeunes seraient davantage capables de s'adapter à la situation lorsque les relations significatives dans leur entourage demeurent intactes, par exemple celles avec la fratrie, les amies et amis à l'école, les grands-parents et la famille élargie.

S'adapter à la rupture de leurs parents pose des défis de taille. Ceux-ci sont énoncés dans la littérature scientifique⁴⁵. Idéalement au cours de la première année suivant la séparation, l'enfant est appelé à reconnaître la réalité de la rupture conjugale, à s'exclure des conflits parentaux et à reprendre ses habitudes de vie. Les autres défis seront d'accepter les pertes encourues, de trouver une façon de réduire sa colère et, de cesser les reproches. Enfin, il lui faudra accepter la rupture comme définitive. Selon des chercheurs, ces tâches sont rarement totalement complétées au cours des deux premières années qui suivent la rupture. Ces efforts d'adaptation s'ajoutent à d'autres contraintes de la vie (par exemple, le changement de niveau scolaire), ce qui exige de puiser davantage dans ses ressources personnelles et environnementales.

L'ampleur des défis à relever crée une diversité de besoins, dont celui d'être respecté en étant informé adéquatement de tout ce qui touche sa vie et en étant mis à l'écart des conflits parentaux. On observe aussi le besoin de pouvoir exprimer ses émotions sans contrainte, d'aimer librement ses deux parents, d'avoir des contacts réguliers et fréquents avec chacun d'eux, mais aussi avec ses proches⁴⁶.

3.1.6 Le soutien de l'environnement

La rupture du couple se révèle aussi un moment d'émotions pour les proches. « Chaque fois que cela arrive à des gens que l'on aime, on est peiné pour eux, mais aussi pour nous, car on sait que les choses ne seront plus jamais les mêmes. » Ce commentaire est évocateur d'une réalité appréhendée. « Les rassemblements familiaux ne seront plus pareils. » Dans plusieurs cas, il faudra faire le deuil d'un gendre ou d'une belle-fille, d'un beau-frère ou d'une belle-sœur dont on appréciait la compagnie. À cette perte s'ajoutent des craintes : « Ça leur est arrivé, ça pourrait nous arriver. » L'événement ébranle l'environnement familial et social.

L'expression de la solidarité familiale

Les grands-parents qui sont présents dans le quotidien des enfants sont particulièrement préoccupés par la situation. Ils craignent pour le bien-être de leur enfant et de leurs petits-enfants. Ils espèrent que tout ira pour le mieux; c'est parfois le cas, mais, malheureusement, les choses ne se passent pas toujours bien. Des grands-parents se sentent dépossédés de leurs petits-enfants et impuissants. Ils peuvent aussi être consternés par les agissements de leur propre fille ou fils. En outre, à l'occasion, les réactions des proches peuvent envenimer les conflits. Toutefois, on constate que, dans l'ensemble, la réorganisation après la rupture conjugale engendre l'expression de la solidarité familiale : « J'étais très inquiète, confie une mère, d'annoncer la rupture à mes parents compte tenu de leur âge et de leurs principes, mais je fus grandement étonnée de leur attitude de compréhension et surtout j'ai apprécié le soutien qu'ils m'ont apporté. »

La solidarité familiale s'exprime sur les plans moral, matériel et organisationnel. Ainsi, les proches des personnes qui vivent une rupture s'avèrent la première source de soutien. Cependant, « après quelques mois, fait remarquer une personne qui a vécu l'expérience, on te dit d'en revenir, mais toi, tu n'es pas encore capable de t'en remettre après tant d'années de vie commune ». Ainsi, malgré l'expression évidente de la solidarité familiale, il apparaît que dans le cas de ruptures conjugales même

les liens entre ascendants et descendants sont fragilisés, d'où l'importance d'avoir accès à des services communautaires et publics qui peuvent répondre aux besoins des personnes concernées, affirme-t-on. On pense ici aux parents en procédure de séparation et à leurs enfants, mais aussi aux proches; chacune de ces personnes peut avoir besoin d'être informée et outillée pour faire face aux changements de façon que toutes puissent s'aider mutuellement.

...il apparaît que dans le cas de ruptures conjugales même les liens entre ascendants et descendants sont fragilisés, d'où l'importance d'avoir accès à des services communautaires et publics qui peuvent répondre aux besoins des personnes concernées

La littérature scientifique et les commentaires recueillis font ressortir les avantages d'un bon réseau social pour les adultes et les enfants au moment de la rupture conjugale. Ce serait les familles qui possèdent le plus de ressources qui s'en sortiraient le mieux: ressources individuelles de chacun, ressources du groupe familial, ressources sociales (accessibilité aux proches et à la communauté environnante). La perte du soutien émotionnel est un facteur qui aurait un effet significatif sur les difficultés d'adaptation. Les informations recueillies tendent à montrer qu'après la séparation, la taille du réseau social, les contacts avec la parenté de même que la participation à des activités d'organisations ou des clubs sociaux favoriseraient l'adaptation pendant la transition familiale.

Plusieurs observent que le besoin fondamental n'est pas d'être pris en charge, mais plutôt d'obtenir une aide ponctuelle, offerte à proximité, dans des délais raisonnables, pour faciliter les transitions difficiles. En fait, les parents ne souhaiteraient pas tant la multiplication de nouveaux programmes qu'une extension de ce qui existe déjà. De l'avis de plusieurs intervenants, il faut aider les membres de la famille à découvrir leurs propres ressources plutôt que leur proposer des solutions préétablies ne respectant pas leur singularité. Cela amène des chercheurs à considérer que l'effet du stress sur les parents séparés et sur les enfants se détermine par l'équilibre entre les risques associés et les ressources dont les gens disposent⁴⁷.

Les services d'aide

Au moment d'une rupture, il arrive que des personnes soient en état de détresse psychologique grave. Dans ces cas, l'intervention d'un proche n'est pas nécessairement judicieuse ou suffisante, d'où la nécessité d'avoir recours à des services spécialisés. Or, de l'avis de plusieurs, les ressources ne sont pas toujours disponibles: « Les listes d'attente pour consulter un psychologue sont très longues, parfois de six mois à deux ans dans des CLSC », entend-on. En outre, les gens n'ont pas toujours l'argent pour consulter des spécialistes dans le privé. Nombreux ont été ceux qui ont souligné l'importance du soutien de la communauté pendant cette période difficile de la vie familiale. Il a été fait mention du rôle important que doivent jouer le réseau de la santé et des services sociaux et les organismes d'aide du milieu communautaire, mais aussi de l'attitude des différents milieux de vie, notamment du milieu du travail, de l'environnement scolaire et des services de garde.

Une question de santé publique

Quoique les connaissances pour intervenir auprès des personnes concernées par la rupture soient répandues, il se dégage des propos recueillis que les lieux où elles peuvent aller chercher l'aide psychologique et les outils nécessaires pour réduire les risques de détérioration de la situation manquent. Le nombre de ruptures augmente, mais les services ne suivraient pas le rythme. On évoque la tendance à banaliser les difficultés et les conséquences liées aux ruptures notamment sur le plan de la santé. De l'avis de nombreux observateurs, le soutien à la famille au moment de la rupture conjugale doit être considéré comme une question de santé publique. Les risques associés à cette importante transition sont importants. Il est fait mention de troubles physiques, comportementaux (violence, toxicomanie, alcoolisme...) et psychologiques (pouvant conduire au suicide). Certains estiment que les besoins sont là, mais qu'il y aurait peu de soutien pour ces familles. « Les programmes existent, mais ne subsistent pas longtemps par manque de financement récurrent », entend-on.

Des spécialistes de diverses disciplines rappellent que l'enfant ou l'adolescente ou adolescent n'exprime pas nécessairement son malaise par la parole et que c'est son comportement qui peut se modifier pendant cette période de transition. Il est déploré que trop peu de services soient offerts aux enfants par les CLSC. Quelques projets sont menés dans certains milieux pour aider les enfants qui traversent la rupture de leurs parents, mais ces projets seraient en nombre insuffisant. Pourtant, estime-t-on, l'écoute d'une personne qualifiée pourrait leur permettre de réussir à exprimer leurs émotions pour parvenir par la suite à mieux communiquer ce qu'ils ressentent avec leurs parents⁴⁸. Ces constats montrent l'utilité des groupes d'entraide aussi bien pour les enfants que pour leurs parents.

Des services spécialisés

Outre l'aspect psychologique, certains aspects organisationnels nécessitent le soutien de la collectivité. Il est fait référence notamment aux parents qui ont besoin d'un lieu neutre pendant les changements de garde, ce qui aurait un effet bénéfique chez les enfants qui en voient d'autres vivre la même situation. Ce service apparaît particulièrement nécessaire pour les parents qui, suite à un jugement de la Cour supérieure ou suite à des conditions imposées par un Centre jeunesse ne peuvent entrer en contact avec leurs enfants qu'en présence d'une tierce-personne autorisée. De l'avis d'intervenants communautaires, ces services permettent de maintenir les liens tout en assurant la sécurité de l'enfant. Or, une problématique liée au financement du service est soulevée. La Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF), suite à un sondage effectué en mars 2006 auprès de ses membres concernant les services de supervision de droits d'accès, constatait une diminution importante du nombre de familles

accueillies depuis 2004. Les organismes concernés (notamment des Maisons de la famille), disent avoir dû cesser d'offrir ce service ou réduire son accès « pour éviter d'y déverser trop de fonds provenant du financement de la mission »¹.

Les milieux éducatifs

Plusieurs commentaires ont porté sur le rôle essentiel du milieu scolaire pour détecter et soutenir les jeunes qui vivent des difficultés d'adaptation à la nouvelle situation. Une mère qui a vécu l'expérience dit avoir été réconfortée par le fait que sa fille a bénéficié de la compréhension et du soutien de son enseignante durant cette période. Elle ajoute : « Mon fils n'a pas eu la même chance, tout son monde s'est écroulé, il ne s'en est pas encore remis. » Certains s'étonnent que des professeurs ne soient pas toujours informés de la situation. À leur avis, il s'agit d'un signe du manque de communication et de confiance entre les milieux familial et scolaire. « Est-il possible que ces parents craignent que leurs enfants soient marginalisés parce qu'ils ne vivent plus dans une famille intacte? » s'interroge-t-on. Par ailleurs, il apparaît que, pour plusieurs parents, l'attitude du personnel des centres de la petite enfance a été des plus réconfortantes. Des chercheurs avancent « qu'au moment de la séparation ces lieux de soutien peuvent jouer un rôle sécurisant pour les enfants, mais aussi pour les parents. » Par les occasions de contacts quotidiens avec le personnel et avec d'autres parents, il apparaît que les services de garde constituent pour plusieurs parents une source de soutien informel et parfois formel dans cette période difficile⁴⁹. Les parents « peuvent alors échanger sur leurs difficultés et les solutions possibles et ainsi éviter l'isolement social susceptible de survenir, observe-t-on⁵⁰ ».

...il apparaît que les services de garde constituent pour plusieurs parents une source de soutien informel et parfois formel dans cette période difficile

Les milieux de travail

Il ne fait nul doute que les parents qui vivent une séparation traversent une période pendant laquelle ils auront plus de difficultés à se concentrer sur leurs activités professionnelles. Des effets sont à prévoir, ne serait-ce que les absences requises par le processus judiciaire ou la réorganisation. Or, rien n'est prévu dans la Loi sur les normes du travail pour permettre à une personne salariée de s'absenter, même pour des raisons majeures, en relation avec la séparation. Il apparaît que, dans ce domaine, il faut se fier à la bonne volonté de l'employeur. Certaines entreprises, toutefois peu nombreuses parmi les petites et moyennes entreprises, offrent des services d'aide à leurs employés, ce qui s'avère des plus utile dans les circonstances. Si plusieurs personnes rapportent avoir obtenu le soutien de leurs collègues et de leurs gestionnaires, d'autres disent avoir vécu cette période très difficilement, certaines auraient même donné leur démission ou auraient été congédiées.

1 Selon la FQOCF, le gouvernement du Québec avait manifesté, au printemps 2005, son intention d'injecter des fonds pour rendre disponibles dans tous les territoires locaux des services de supervision de droits d'accès découlant des ordonnances de la Cour supérieure. Un an plus tard, sur le budget d'un million de dollars prévu, moins de dix mille dollars auraient été accordés directement aux organismes concernés. Le problème se situerait, en outre, dans l'impossibilité de consacrer des budgets locaux spécialement à ces services. Selon l'information recueillie en date du 15 décembre 2006, la situation demeure problématique (Louisane Côté, 2006, « Les ressources supervision des droits d'accès à la croisée des chemins », *Le familial*, vol. 31, no 1, printemps/été, p. 16-17).

L'équilibre public-privé

On note une certaine ambiguïté des instances publiques à l'égard du soutien aux familles au moment de la séparation. D'une part, on cherche à préserver la vie privée, mais, d'autre part, devant les risques associés à la dissolution de l'union conjugale, l'État se sent investi du devoir d'intervenir, particulièrement dans le souci de préserver le bien-être des enfants. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, un équilibre est à trouver, comme le laisse entendre le témoignage suivant : « L'enjeu consiste à trouver un équilibre entre l'intrusion abusive des pouvoirs publics dans la gestion des relations familiales et la privatisation excessive ou l'abandon du couple et de la famille menacée par une fragilité telle que l'avenir de la société est remis en question⁵¹. »

Certes, la décision de mettre fin à une relation est d'ordre personnel, soutient-on. Il arrive qu'elle apparaisse prématurée ou injustifiée, mais ce jugement de valeur ne doit pas faire perdre de vue la réalité vécue par les familles qui vivent la situation. Le Québec s'est doté de services pour aider les couples qui rompent leur union lorsque des enfants mineurs sont impliqués (services de médiation, services de perception de pension alimentaire, supplément financier pour les familles monoparentales). Toutefois, les consultations menées ont permis de constater que des améliorations sont souhaitées tant sur le plan des services que sur celui de l'aide financière. L'objectif visé est de prévenir des situations d'appauvrissement qui mettraient en péril la santé physique et psychologique des membres des familles concernées et pour soutenir adéquatement celles qui vivent une situation de pauvreté. Pour certaines personnes, il s'agit d'un événement majeur, mais transitionnel et, dans ce sens, un soutien approprié (moral et financier) serait susceptible de favoriser l'adaptation et le retour à un nouvel équilibre dans les meilleurs délais. À ce sujet, d'autres remettent en question le bien-fondé des règles d'accès à l'aide sociale (Loi sur l'aide aux personnes et aux familles), lesquelles laissent bien peu de ressources aux familles pour se relever financièrement⁵². Enfin, de l'avis de chercheurs et d'intervenants sociaux, toutes les familles qui vivent une rupture d'union ont besoin de soutien pour préserver de saines relations entre les enfants et leurs deux parents.



I Selon le principe d'une aide de dernier recours, la valeur des avoirs (argent, biens) est prise en compte dans l'admissibilité à l'aide financière. Compte tenu des règles, des familles devront liquider des avoirs et conserver peu d'épargne avant d'être aidées par l'État.

3.2

3.2 L'adaptation au moment de la recomposition familiale

Dans la deuxième partie de ce chapitre, le Conseil de la famille et de l'enfance a choisi de s'intéresser à la situation engendrée par la décision de cohabiter dans un contexte où des enfants sont issus d'unions antérieures. Le terme famille recomposée, désormais largement reconnu, sera ici utilisé puisqu'il fait référence à une réalité connue, toutefois le terme constellation familiale recomposée serait davantage approprié, selon certains auteurs⁵². D'aucune manière, l'usage du terme famille recomposée ne cherche à remettre en question l'influence et le rôle des deux parents biologiques auprès de l'enfant. Le Conseil de la famille et de l'enfance répète sa confiance en l'exercice de la coparentalité, à moins qu'elle ne soit préjudiciable pour l'enfant¹.

Rappelons qu'il ne s'agit pas en soi d'un phénomène nouveau puisque, jusqu'au XVII^e siècle, un mariage sur trois était en fait un remariage et que la fréquence du phénomène est restée élevée jusqu'au début du XX^e siècle¹¹. Ce qui particularise la situation actuelle est que ces recompositions ne s'exercent généralement plus dans un contexte de veuvage, mais plutôt à la suite d'une ou de plusieurs ruptures de couples.

L'intérêt pour cette configuration familiale est assez récent au Québec, puisque la recherche en langue française dans le domaine de la recomposition familiale était quasiment inexistante il y a 25 ans⁵³. Le Conseil de la famille et de l'enfance fut l'un des premiers organismes au Québec à se pencher sur cette situation en publiant en 1995 un avis, *La famille... composée autrement*⁵⁴, et un guide pratique, *L'art de mieux vivre une recomposition familiale*⁵⁵. Pour décrire la situation actuelle de ces familles, le Conseil s'inspire ici notamment des propos recueillis auprès des personnes concernées par la situation, d'intervenants communautaires et aussi de la littérature scientifique et spécialisée. Dans cette section, l'accent sera mis sur la relation parent-enfant pendant les premières étapes de la cohabitation et sur les effets de celle-ci sur les plans personnel, relationnel, organisationnel et financier.

3.2.1 Décider de cohabiter sans modèle défini

Il existe une diversité de modèles de familles dites recomposées. Les reconnaître et les caractériser s'avère difficile compte tenu du fait que les données statistiques ne reflètent pas nécessairement la globalité de la réalité de ces familles. À cela s'ajoute le manque d'uniformité dans la terminologie utilisée dans les différentes

- I Par exemple dans des situations de violence où des autorités judiciaires ont statué qu'il y a un risque pour l'intégrité physique ou psychologique de l'enfant.
- II Antérieurement, au Québec, il était d'usage d'utiliser le terme *enfants du premier ou du second lit* pour parler des enfants vivant dans une famille recomposée (Marie-Christine Saint-Jacques et Claudine Parent, *La famille recomposée: une famille composée sur un air différent*, p. 19).

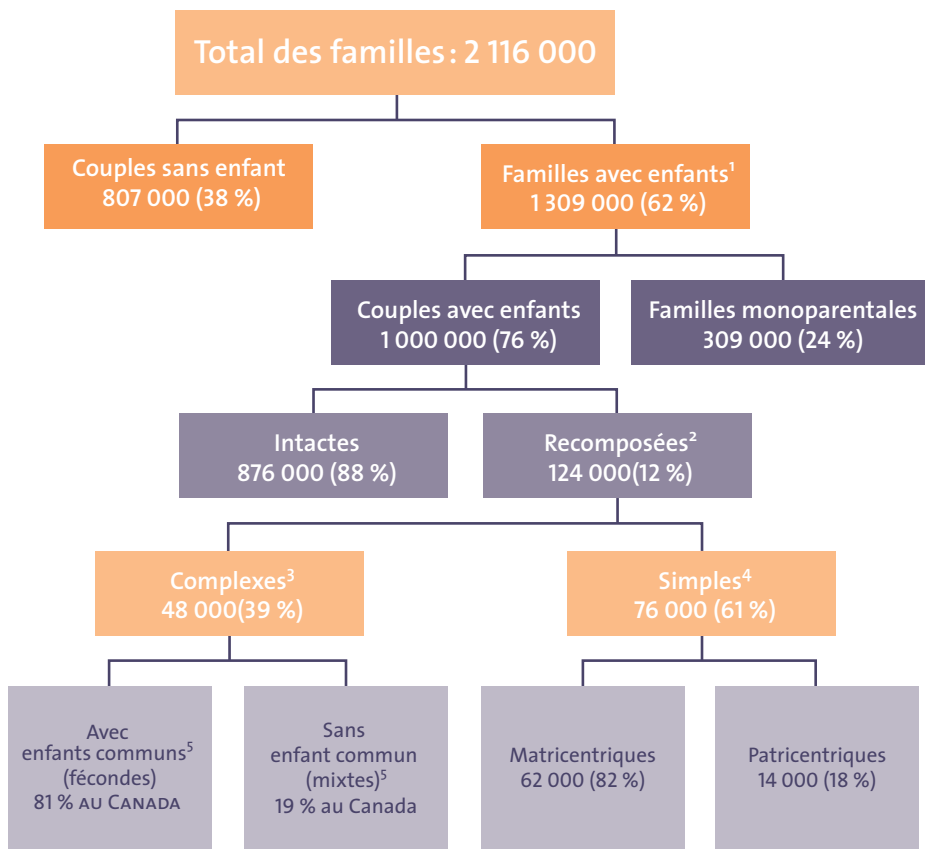
études^I. Précisons tout d'abord que les recensements effectués par Statistique Canada basés sur la résidence ne distinguent pas les familles recomposées des autres types de familles. Il faut compter sur l'Enquête sociale générale et sur les enquêtes longitudinales pour obtenir quelques données statistiques sur le sujet. Toutefois, celles-ci demeureront partielles puisqu'elles concernent les enfants résidant sous le même toit, excluant ceux qui y vivent de façon moins régulière ou sporadique. Or, de l'avis du Conseil, tous ces enfants, y compris ceux qui vivent dans le foyer de façon intermittente, font face aux difficultés d'adaptation qu'amène la nouvelle situation.

Dans une famille dite intacte, tous les enfants du ménage sont les enfants biologiques et/ou adoptifs des deux membres du couple; la famille recomposée est pour sa part constituée d'au moins un enfant d'une union antérieure de l'un des conjoints vivant sous le même toit.

En 2001, 124 000 familles québécoises étaient recomposées, soit 12 % des familles de couples avec enfants de tous âges^{II}. C'est 17 000 familles de plus qu'en 1995, ce qui représente une augmentation de 16 % en six ans⁵⁶. Parmi les familles recomposées, dans 61 % des cas, ce sont les enfants d'un seul des conjoints qui vivent sous le même toit de façon régulière (famille recomposée dite simple) et, majoritairement (78 %), ce sont les enfants de la conjointe (matricentrique). Dans les autres cas, il sera fait mention de familles « complexes ». Des auteurs distinguent celles-ci en deux groupes : celles où des enfants des deux conjoints cohabitent et celles dont au moins un enfant issu de l'union cohabite avec au moins un enfant d'une union précédente d'un des conjoints⁵⁷. À titre indicatif (les données québécoises n'étant pas disponibles), notons que dans la majorité (81%) des familles canadiennes dites « complexes », on retrouve des enfants nés de la nouvelle union⁵⁸ (figure 3).

- I Par exemple, au Canada, les données concernant les familles recomposées font référence aux unions libres et aux mariages; aux États-Unis, le terme *familles recomposées* est réservé aux remariages. Dans certains cas, on distingue les belles-familles des familles recomposées. Par exemple, selon l'Institut Vanier de la famille, la belle-famille se dit d'une famille dans laquelle au moins un des enfants du ménage est issu d'une union précédente de l'un des parents; pour sa part, une famille recomposée compterait au moins un enfant d'une relation précédente, plus un enfant issu de la relation actuelle. (*Institut Vanier de la famille, Profil des familles canadiennes III*, p. 57).
- II L'information concernant les familles avec enfants de moins de 18 ans datent de 1998. La proportion des familles recomposées chez ces familles était de 10,4% (Institut de la statistique du Québec, *Portrait social du Québec : données et analyses*, p. 93).

FIGURE 3 Familles selon la structure, Québec, 2001



1. Enfants de tous âges.

2. Enfants vivant sous le même toit.

3. Les conjoints ont des enfants d'unions précédentes vivant sous le même toit ou il y a un enfant né de la nouvelle union et au moins un enfant d'une union précédente.

4. Les enfants d'un seul des conjoints habitent de façon permanente avec la famille (avec la mère : matricentrique; avec le père : patricentrique).

5. Les données pour le Québec ne sont pas disponibles (Source : Marie Christine Saint-Jacques et autres (sous la direction), 2004, *Séparation, monoparentalité et recombinaison familiale : bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, p. 68).

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale*, éditions 1995 et 2001, Cansim, tableau 112-0001 : « Familles selon la structure, Québec ».

Tiré : ISQ, compilation spéciale, 11 juillet 2005.

Lorsque l'on regarde l'évolution de l'ensemble des familles avec enfants au Québec entre 1995 et 2001, on constate que le taux de familles intactes est resté stable, que le taux de familles monoparentales a diminué, alors qu'en contrepartie le taux de familles recomposées a été à la hausse (tableau 20). Il s'agit d'un portrait statique qui ne reflète pas tous les mouvements des parcours de vie conjugale (succession de ruptures, de périodes de monoparentalité et de recompositions), mais qui montre que la monoparentalité est de moins en moins une condition permanente. Par rapport à l'ensemble du Canada, la proportion de familles recomposées au Québec est similaire à celle observée dans les autres provinces (12 % de tous les couples canadiens avec enfants en 2001)⁵⁹. La situation apparaît comparable à ce que l'on retrouve dans plusieurs pays d'Europe et aux États-Unis⁶⁰.

TABLEAU 20 Familles avec enfants selon la structure, Québec 1995-2001

Familles avec enfants ¹				
	1995		2001	
Familles biparentales intactes	900 000	67 %	876 000	67 %
Familles recomposées	107 000	8 %	124 000	10 %
Familles monoparentales	337 000	25 %	309 000	23 %
Total	1 344 000		1 309 000	

1. Familles avec enfants de tous âges.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale*, éditions 1995 et 2001, Cansim, tableau 112-0001 : « Familles selon la structure, Québec ».

Tiré de ISQ, compilation spéciale, 11 juillet 2005.

Compte tenu du nombre de ruptures conjugales et du fait que celles-ci surviennent plus tôt dans la vie de l'enfant, la probabilité que celui-ci vive dans une famille recomposée s'accroît avec les années. C'est ce qui se dégage d'études longitudinales. Par exemple, « près d'un petit enfant québécois sur quatre, né en 1987-1988, a connu, à l'âge de six ans, la vie en famille monoparentale principalement parce que ses parents se sont séparés. Deux à trois ans après la rupture, 45 % de ces enfants ont vu un de leurs parents former une nouvelle union. Dix ans plus tard, ce pourcentage a atteint 85 %⁶¹ ». Ces familles ne sont toutefois pas à l'abri de nouvelles ruptures. Par ailleurs, disent des chercheurs, au-delà d'une certaine période (généralement estimée approximativement à cinq ans), le taux de séparation des familles recomposées ne serait pas plus élevé que celui des familles intactes⁶².

En ce qui concerne l'état matrimonial, la proportion des couples de familles recomposées vivant en union libre est élevée. On remarque toutefois une augmentation du nombre de couples mariés depuis 1995 (hausse de 9 000) qui a fait passer le taux de familles recomposées dont les conjoints sont mariés de 22 % à 27 %. Ce taux demeure toutefois nettement inférieur à celui des couples mariés en famille intacte (77 %) et des couples mariés sans enfant (68 %) (tableau 21).

TABLEAU 21 État matrimonial selon la structure, Québec 1995-2001

État matrimonial					
		1995		2001	
Couples sans enfant	Mariés	535 000	70 %	755 000	68 %
	Union libre	227 000	30 %	255 000	32 %
Total		762 000	100 %	807 000	100 %
Couples dans familles intactes	Mariés	767 000	85 %	673 000	77 %
	Union libre	132 000	15 %	203 000	23 %
Total		900 000	100 %	876 000	100 %
Couples dans familles recomposées	Mariés	24 000	22 %	33 000	27 %
	Union libre	84 000	78 %	91 000	73 %
Total		108 000	100 %	124 000	100 %

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale*, éditions 1995 et 2001, Cansim, tableau 112-0001 : « Familles selon la structure, Québec ».

Tiré de ISQ, compilation spéciale, 11 juillet 2005.

Par ailleurs, certains observateurs ont remarqué que le phénomène des couples non cohabitants est fréquent lorsqu'il y a présence d'enfants¹. Dans ces cas, dans les collectes statistiques, l'un des conjoints sera le plus souvent considéré comme étant chef de famille monoparentale, tandis que l'autre sera désigné comme personne seule. Des personnes qui ont choisi ce mode de vie disent l'avoir fait pour restreindre les occasions de conflits. Ainsi, il apparaît que la décision de cohabiter formellement ne se prend pas sans appréhensions. Cette décision est d'autant plus importante que le projet de vie commune s'articule sans modèle défini précisant les rôles de chacun et sans qu'il existe de consensus social sur le modèle à privilégier.

¹ Certains chercheurs parlent de « beaux-parents par intermittence », comparativement à des beaux-parents à domicile. Dans le langage courant, on entendra « le *chum* de ma mère » ou « la *blonde* de mon père ».



3.2.2 Un long processus d'adaptation

Il apparaît que ce qui distingue particulièrement les familles recomposées des autres est la complexité et la variété des relations entre les personnes. Ainsi, aux efforts d'adaptation du couple s'ajoute la dimension parentale. Pour certains auteurs, « le plus gros défi des familles recomposées est d'établir des relations constructives entre leurs membres⁶³ ». Les familles recomposées ne seraient pas plus conflictuelles que les autres, mais leurs membres seraient plus exposés à plusieurs sources de conflits. Pensons notamment que des relations harmonieuses doivent s'établir entre les nouveaux conjoints, avec les ex-conjoints, entre les enfants et leur beau-parent, entre les enfants des deux familles, avec les familles élargies⁶⁴. Dans ce contexte, a-t-on souligné lors du colloque *Regards sur la diversité*

...le plus gros défi des familles recomposées est d'établir des relations constructives entre leurs membres

*des familles: mieux comprendre pour mieux soutenir*⁶⁵, un enfant peut se retrouver avec deux parents, deux « quasi-parents », doubler sa fratrie, avoir huit grands-parents et même davantage si ceux-ci vivent eux-mêmes une nouvelle relation conjugale.

Or, il est reconnu que, peu importe l'âge des personnes et leur parcours de vie, toute nouvelle cohabitation conjugale et familiale s'inscrit dans un processus d'adaptation qui s'échelonne sur plusieurs années. Le temps est assurément un élément qui joue un rôle majeur dans l'adaptation à cette situation. Au fur et à mesure que les personnes apprennent à se connaître au quotidien, des étapes se franchissent.

La recomposition familiale serait un processus évolutif qui comprendrait sept étapes. Il est estimé qu'un délai de quatre à sept ans est nécessaire pour parvenir à une véritable intégration familiale, les trois premières étapes prenant de deux à trois ans.

L'encadré ci-dessous présente sommairement ces étapes.

Les sept étapes de la recomposition

Étape fantaisie : espoirs et deuils
Étape de l'immersion : le choc des cultures
Étape de la prise de conscience : entre le statu quo et le changement
Étape de la mobilisation : déchirements
Étapes de l'action : actions basées sur une connaissance suffisante
Le rapprochement : la confiance mutuelle
La résolution : la consolidation

Inspiré de Papernow, tiré de Marie-Christine Saint-Jacques et Claudine Parent (2002). *La famille recomposée: une famille composée sur un air différent*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, p. 43-59.

On retiendra de la première étape la volonté de réussite des couples et la tendance à sous-estimer les difficultés d'adaptation. Suivra l'étape d'immersion, où le couple vit le choc des cultures. Puisque les habitudes de vie sont différentes, de nouvelles règles doivent être établies. À cette étape, les membres de la famille sont conscients des problèmes, mais auraient de la difficulté à déterminer clairement ce qui ne

I Cette description, inspirée de Papernow, est tirée de Marie-Christine Saint-Jacques et Claudine Parent, *La famille recomposée: une famille composée sur un air différent*, p. 43-59.

va pas parce que chacun vit l'événement à partir d'un point de vue différent. La troisième étape est caractérisée par l'ambivalence. Par exemple, le beau-parent se sentira étranger et exclu de la famille. Pour sa part, le parent serait déchiré entre ses enfants et son partenaire de vie. Il ressentirait de la culpabilité de faire vivre ces changements à ses enfants et, par conséquent, tarderait à procéder aux ajustements nécessaires à une cohabitation harmonieuse. Les étapes suivantes seront axées sur la construction de liens conjugaux et familiaux : des actions concertées, une confiance mutuelle et la création de nouvelles traditions familiales. Ce processus touche chaque membre du ménage, mais chacun ne franchit pas les étapes au même rythme, ce qui complexifie davantage la relation, estime-t-on.

3.2.3 Une adaptation de tous les membres de la famille

Ce n'est pas parce que l'on utilise le terme *famille* que les membres d'une famille recomposée se sentent « en famille ». Plusieurs observations viennent confirmer que, particulièrement au début de la cohabitation, la dynamique ressemble davantage à celle de deux clans (mes enfants, tes enfants) vivant sous le même toit qu'à une véritable recomposition. La transformation de la dynamique exige certains ajustements, dont la capacité d'accepter qu'il y a des deuils à faire.

Des deuils à faire

Il est reconnu que toute décision implique des choix et, par conséquent, pour le succès d'une recomposition familiale, chaque membre doit renoncer à certains éléments de sa vie antérieure, par exemple, faire le deuil de voir ses parents de nouveau réunis ou de l'intimité parent-enfant créée durant la période de monoparentalité. Chercheurs et intervenants s'entendent pour dire que la capacité de chacun des membres de la famille d'accepter ces pertes influencera l'adaptation ou la non-adaptation à la nouvelle situation et aura un effet sur la survie du projet familial.

Le vécu antérieur de chacun influence assurément sa capacité à s'adapter à la nouvelle situation. Des chercheurs estiment en effet que le nombre de transitions familiales est à considérer, puisque leurs effets sont cumulatifs et qu'en soi chacune de ces transitions apporte des changements porteurs de stress⁶⁶. Le temps écoulé depuis la dernière union, l'importance des changements et le nombre de personnes impliquées sont tous des éléments qui influent sur la capacité des enfants à faire des deuils.

Cohabiter appelle aussi à des compromis sur les habitudes de vie

Le choc des cultures

Cohabiter appelle aussi à des compromis sur les habitudes de vie. Les conjoints ne partagent pas nécessairement les mêmes valeurs ni les mêmes principes d'éducation. « J'étais convaincue que l'amour arrangerait tout, mais ce fut le choc des cultures », dira une mère qui a vécu l'expérience. Les conjoints et les enfants font rapidement face aux différences dans l'organisation de la vie quotidienne. Ils se rendent compte qu'ils n'ont pas de passé commun, qu'ils ne partagent pas nécessairement les mêmes manières de faire les choses, et peuvent même avoir des convictions et des croyances différentes, comme le laisse entendre le témoignage suivant : « On finit par devoir négocier tous les petits aspects de

la vie courante, par exemple comment tenir des ustensiles. Pour moi, c'est une question de bonnes manières. Si je laisse passer, ce sont mes enfants qui finissent par perdre leurs habitudes. C'est difficile de s'entendre dans le couple lorsqu'on discute de cela parce qu'on devient tous les deux sur la défensive.»

De ce choc, dont l'intensité varie d'une situation à l'autre, émergeront éventuellement de nouvelles règles, de nouvelles façons d'être et de faire qui s'inscriront dans l'histoire de la nouvelle entité. Malgré cela, la nouvelle cohabitation créerait inévitablement des situations conflictuelles, pas nécessairement problématiques, mais qu'il ne faudrait pas sous-estimer, selon des personnes consultées. C'est une situation qu'il faut suivre de près, estime-t-on, car certains membres de la famille peuvent présenter des symptômes qui indiquent qu'une intervention professionnelle est nécessaire pour éviter, notamment, une dépression ou des comportements violents.

La nouvelle situation est aussi susceptible d'engendrer des réactions non prévisibles chez les ex-conjointes et les ex-conjoints. Certaines de ces personnes peuvent s'inquiéter pour leurs enfants et avoir de la difficulté à accepter la nouvelle union. L'équilibre qui s'était établi dans l'exercice de la coparentalité risque d'être compromis. La nouvelle cohabitation peut aussi modifier leur attitude à l'égard de leurs enfants et souvent leur comportement sur le plan du soutien financier¹.

Ainsi, l'écart entre les attentes liées à l'idéalisation d'une vie conjugale et familiale parfaite et les difficultés de la vie quotidienne amène des remises en question : « A-t-on pris la bonne décision en choisissant de cohabiter? » Plusieurs personnes qui ont vécu l'expérience disent s'être posé cette question et avouent ne pas avoir été préparées adéquatement à la cohabitation.

Selon certains commentaires recueillis, les couples se lanceraient dans la cohabitation sans toujours savoir ce que cela implique. Certains expliquent cette situation par le fait que les familles recomposées prennent souvent pour modèle les familles traditionnelles et n'évaluent pas adéquatement l'ampleur des changements que la cohabitation risque de provoquer⁶⁷. Il serait hasardeux de se représenter la famille recomposée comme un nouveau type de famille nucléaire, évoque-t-on. Particulièrement au début de la cohabitation, la famille recomposée apparaît une organisation familiale qui demande que l'on prenne en compte ses particularités et pour laquelle il serait approprié de favoriser une approche particulière. Des intervenants dans le domaine soutiennent que cette préparation passe par l'accès à une information pertinente et une sensibilisation aux adaptations que nécessite la cohabitation dans un contexte où il y a des enfants à charge. Or, de l'avis de certains, les couples et la société en général seraient peu sensibilisés au défi que pose cette transition.

1 Agnès Martial, chargée de recherche au Centre de la Recherche Scientifique a constaté que les ex-conjoints voient aisément le nouveau conjoint d'une femme comme un nouveau pourvoyeur de ressources si ses revenus sont élevés. Si c'est le contraire, l'ex-conjoint aurait peur que la pension alimentaire qu'il verse serve à faire vivre le nouveau conjoint. La situation se complexifie lorsque le nouveau couple décide, par exemple, de réduire ses heures travaillées; la personne qui paie la pension alimentaire se sentirait alors flouée (Agnès Martial, 2005, « L'entretien de l'enfant au sein des constellations familiales recomposées », *Enfances, Familles, Générations*, no 2, printemps, site consulté le 30 septembre 2005).

Des atouts d'une cohabitation réussie

Pour atténuer le choc et mieux vivre les premières étapes de la cohabitation, certains aspects prennent une grande importance. Selon Marie-Christine Saint-Jacques, professeure et chercheuse à l'Université Laval, les habiletés de communication et les techniques de résolution de problèmes se révèlent des atouts à développer⁶⁸. À ces éléments s'ajoute la capacité de demander de l'aide avant que le ressentiment ou la rancune s'installe. Selon elle, cette capacité serait une des clés principales du succès d'une cohabitation réussie. On souligne aussi que le soutien d'un proche et les conseils d'un intervenant sont susceptibles de dénouer rapidement des situations qui semblaient insurmontables⁶⁹.

Tout comme la rupture, la recomposition susciterait chez les jeunes un grand besoin d'exprimer leurs émotions. Celles-ci étant souvent négatives, ils ont parfois de la difficulté à communiquer avec leurs parents. Les couples aussi auraient besoin d'échanger sur ce qu'ils vivent. « Ils se sentent parfois dépassés et ne savent pas où s'adresser », entend-on. Certains disent s'être sentis honteux d'avouer qu'ils ne réussissaient pas à s'adapter à la recomposition. Or, le soutien serait rare pour celles et ceux qui vivent cette situation. Une personne dit avoir eu de la difficulté à avoir accès aux ressources professionnelles du CLSC : « Il faut que ta situation soit très problématique pour que l'on s'occupe de toi. » Ce constat rejoint les observations de certains chercheurs, qui estiment que « [l]e soutien aux jeunes de familles recomposées constitue le parent pauvre de l'intervention dans le domaine des transitions familiales⁷⁰. » Certaines personnes souhaitent que l'école soit attentive aux comportements des enfants durant cette période où ils peuvent être déstabilisés. Des organismes offrent des services aux familles recomposées, mais, il s'avère que ceux-ci ne sont pas disponibles partout au Québec.

Le soutien aux jeunes de familles recomposées constitue le parent pauvre de l'intervention dans le domaine des transitions familiales

3.2.4 La vulnérabilité des enfants

En règle générale, les enfants vivant une recomposition ont eu l'occasion, avant la cohabitation, d'être en contact avec la nouvelle conjointe ou le nouveau conjoint de son parent et, selon le cas, avec les enfants de celle-ci ou de celui-ci. Plusieurs apprécient ce nouveau contexte et y trouvent des avantages, d'autant plus, soutiennent des chercheurs, que les enfants recherchent la normalité et, en ce sens, trouvent dans la famille recomposée une façon de se rapprocher de la famille traditionnelle. C'est ainsi que certains jeunes en viennent à accepter le beau-parent comme « un mal nécessaire ».

Les enfants veulent le bonheur de leurs parents. Le fait de voir leur mère ou leur père s'épanouir dans cette nouvelle relation amoureuse après l'avoir vu déprimer après la rupture ou vivre l'isolement au cours de la période de monoparentalité, est susceptible d'en amener certains à adopter une attitude positive à l'égard de la recomposition. Toutefois, l'organisation familiale ne facilite pas toujours l'établissement de liens significatifs, par exemple lorsque la cohabitation se fait à temps partiel (ex. : garde partagée) ou de façon occasionnelle (ex. : une fin de semaine sur deux) ou lorsque l'organisation des lieux est déficiente (ex. : nombre de chambres insuffisant).

Des indices révèlent une certaine vulnérabilité chez les enfants, lesquels doivent s'adapter à une situation qu'ils n'ont pas choisie. À titre illustratif, mentionnons qu'on estime qu'environ 10 % de l'ensemble des enfants québécois éprouvent des problèmes de comportement nécessitant une intervention clinique; cette proportion est de 17 à 29 % chez les jeunes vivant dans des familles recomposées⁷¹. Comment expliquer cet écart? Est-ce lié à la rupture des parents ou à la recomposition? Est-ce que d'autres éléments sont en cause?

Des chercheurs laissent entendre que la difficulté à dissocier les conséquences de la séparation de celles de la recomposition aurait pu contribuer à générer une image plutôt négative des familles recomposées. Or, en distinguant les familles recomposées après une séparation de celles qui font suite à un veuvage, il est apparu qu'une partie des risques que les jeunes adoptent des comportements inadéquats serait davantage associée aux difficultés d'adaptation à la suite de la rupture qu'à la recomposition elle-même⁷². Leurs constats les amènent à conclure que « la majorité des jeunes de familles recomposées fonctionnent normalement, mais [que] leur niveau d'adaptation est généralement plus faible que celui des jeunes de familles biparentales intactes sans pour autant pouvoir être qualifié de problématique ou de pathologique⁷³ ».

Plusieurs éléments influencent la capacité des enfants à s'adapter à la nouvelle situation, notamment leur âge¹. On ne s'étonnera pas de constater que les familles qui entreprennent la cohabitation au moment où les jeunes vivent leur adolescence sont susceptibles de connaître plus de difficultés. Les conflits en relation avec la recherche d'identité peuvent être amplifiés lorsqu'à l'adolescence, les jeunes s'opposent à l'image d'autorité d'un beau-parent. Des familles recomposées de plus longue date, ayant atteint un certain équilibre, peuvent se retrouver déstabilisées au moment où les enfants deviennent adolescents. Par ailleurs, la recomposition au moment de l'adolescence se ferait dans un contexte particulier qualifié par des chercheurs de « sexualité superposée »⁴. En effet, les comportements amoureux du nouveau couple et l'émergence de la sexualité à l'adolescence peuvent provoquer une certaine concurrence amoureuse entre générations.

Il ressort toutefois que les processus familiaux (par exemple la qualité des relations, le climat, le soutien des proches) auraient plus d'influence sur la capacité d'adaptation des jeunes que la structure familiale seule⁷⁴. Tout comme dans l'ensemble des familles, certains éléments influencent l'adaptation des jeunes vivant une recomposition familiale: les caractéristiques des parents, le niveau de bien-être, la santé mentale des figures parentales ainsi que la manière dont les rôles sont exercés. La loyauté de l'enfant à l'autre parent est aussi évoquée dans la littérature spécialisée comme une possible source de stress chez les jeunes vivant dans une famille recomposée. « Il faut une certaine ouverture du côté des enfants pour la survie de la recomposition », entend-on. À cet égard, le soutien social de la communauté influence l'adaptation⁷⁵.

- I La façon de s'adapter aux changements varie selon le sexe de l'enfant. Toutefois, les résultats d'études ne permettent pas de dégager un consensus sur cette question.
- II Par exemple, l'adolescente ou l'adolescent peut être amoureux du conjoint ou de la conjointe de son parent. Le parent peut réagir mal au comportement séducteur de son enfant. Le beau-parent peut avoir des comportements ambivalents à l'égard de l'attitude de l'adolescente ou de l'adolescent.

En fait, l'entourage immédiat et la communauté en général peuvent contribuer ou nuire au projet, soutient-on à la fois dans le domaine de la recherche et dans celui de l'intervention sociale.

3.2.5 La relation parentale à préserver

La période du début de la nouvelle cohabitation constitue donc une transition pendant laquelle les enfants – jeunes et moins jeunes – sont davantage vulnérables. Or, on observe, au début de la recomposition familiale, une tendance à une certaine détérioration des relations parent-enfant⁷⁶. Des experts rappellent en effet qu'à chacune des transitions, le fonctionnement familial est affecté, notamment le niveau d'implication parentale et l'encadrement des enfants. Que ce soit au moment de conflits conjugaux, de la rupture ou de la recomposition familiale, une partie de l'énergie que le parent peut consacrer à sa relation avec ses enfants et à l'exercice de ses rôles parentaux risque d'être détournée vers d'autres objets⁷⁷. Dans ces circonstances, le défi majeur est de préserver la relation parentale. On pense ici à la qualité de la relation avec le parent qui entreprend la nouvelle cohabitation, mais aussi à la relation avec son autre parent, qui peut, lui aussi, par son attitude, soutenir l'enfant dans son processus d'adaptation.

La recomposition poserait le défi d'établir une relation conjugale solide tout en maintenant des relations parentales harmonieuses. Une des premières difficultés que vivent les parents concernés serait d'apprendre à assumer leurs choix s'ils veulent que leurs enfants acceptent à leur tour la nouvelle situation⁷⁸. Tel que mentionné précédemment, une certaine ambiguïté existe chez des parents qui entreprennent la cohabitation. Plusieurs témoignages font ressortir les déchirements ressentis lorsqu'il faut à la fois tenter de combler ses besoins personnels, ceux de sa conjointe ou de son conjoint et ceux des enfants. Un parent confie : « On veut préserver à tout prix notre relation avec nos enfants, ne rien bousculer, ne rien imposer, mais en même temps on sait qu'il faut faire des compromis pour que tout le monde dans la famille y trouve son compte. »

La recomposition poserait le défi d'établir une relation conjugale solide tout en maintenant des relations parentales harmonieuses

D'autres commentaires font ressortir la difficulté à instaurer un encadrement et de la discipline dans le nouveau contexte. « Lorsque la famille passe de trois à six personnes, on ne peut plus gérer les activités quotidiennes de la même façon, estime une mère. Il faut à la fois faire appel à la coopération et imposer de nouvelles règles. Or, au fond de nous, on a peur que cela nuise à la relation avec nos enfants. » À ce sujet, on rappelle que les enfants sont sensibles aux signaux non verbaux du parent. L'attitude ambiguë de celui-ci peut parfois engendrer de la manipulation et un non-respect des consignes.

« Le plus difficile, dira un parent, a été de voir s'installer la distance dans la relation avec mes enfants. » Il peut, en effet, être difficile pour un enfant de partager avec un tiers un parent qu'il avait auparavant pour lui tout seul et qui était à la fois son confident et son compagnon de jeu. À ce sujet, certaines recherches ont observé que les jeunes peuvent avoir tendance à se replier sur eux-mêmes ou à provoquer des conflits. Il arriverait que l'enfant, incapable de communiquer son sentiment de frustration, évacue celui-ci par des récriminations à l'égard du beau-parent.

Il ne faut cependant pas idéaliser la qualité de la relation parent-enfant avant la cohabitation, rappelle-t-on : « Lorsque la relation était problématique avant la recomposition familiale, c'est certain que les risques sont élevés que cela se perpétue. » La relation parent-enfant peut évoluer de multiples façons après la recomposition, notent des chercheurs. Par exemple, une relation de type fusionnel où le parent ne laissait pas d'autonomie à son enfant peut s'améliorer lorsque le parent vit une relation amoureuse épanouissante. Par contre, la peur que cette relation cesse peut amener certains parents à prêter moins attention aux besoins des enfants et, dans des cas extrêmes, à faire preuve de négligence parentale.

3.2.6 La relation beau-parent et enfant à établir

Si quelques séries télévisées proposent une vision positive de la famille recomposée, on constate qu'encore aujourd'hui l'image de la méchante belle-mère ou du beau-père abuseur est toujours présente. Or, le profil des beaux-parents d'aujourd'hui n'est pas nécessairement celui d'une personne sans expérience auprès des enfants. Souvent, celle-ci portera à la fois le chapeau de parent et de beau-parent. En outre, l'attitude du parent à l'égard des enfants de son nouveau conjoint ou de sa nouvelle conjointe est susceptible de modifier le regard que pose l'enfant sur son propre parent.

La relation entre les beaux-parents et les enfants de la conjointe ou du conjoint apparaît comme étant l'élément le plus problématique au moment d'une nouvelle cohabitation et celui qui entraînerait le plus de stress dans la famille recomposée

L'analyse des relations dans les familles recomposées est d'autant plus complexe que la recomposition n'est pas une réalité homogène. Dans certains cas, les deux parents biologiques jouent un rôle actif auprès de leurs enfants; dans d'autres, l'un des parents est absent de leur vie. La relation beau-parent et enfant peut être amicale et même appréciée par les enfants; dans d'autres circonstances, elle sera conflictuelle. Il apparaît que la relation entre les beaux-parents et les enfants de la conjointe ou du conjoint apparaît comme étant l'élément le plus problématique au moment d'une nouvelle cohabitation et celui qui entraînerait le plus de stress dans la famille recomposée.

De nombreux ouvrages font référence à la beau-parentalité. Dans tous les cas, cette relation est qualifiée de difficile à définir. Certains auteurs proposent des approches, mais aucun consensus ne se dégage clairement sur la façon d'exercer la beau-parentalité. Le beau-parent doit-il intervenir auprès des enfants? Si oui, jusqu'où? À partir de quel moment? S'il est généralement recommandé au beau-parent de prendre le temps d'établir un climat de confiance avant d'intervenir sur le plan disciplinaire, cela peut devenir difficile dans le quotidien. « Va-t-on laisser l'enfant mettre le feu, parce qu'en tant que beau-parent on n'a pas d'autorité parentale? » Certes non, convient-on, mais cela met bien en évidence la mince frontière entre l'exercice d'un rôle d'adulte responsable et celle d'un « quasi parent ».

Le statut légal de beau-parent reste aussi à définir. Dans plusieurs cas, celui-ci devient au fil du temps une personne significative pour les beaux-enfants. Certaines personnes souhaitent une reconnaissance sociale et légale du beau-parent au moment de la cohabitation et aussi au moment de la rupture. À cet égard, des provinces canadiennes accordent des droits (ex.: droit de visite) aux

beaux-parents, mais aussi des obligations alimentaires. Cette question doit être traitée avec circonspection, souligne-t-on, afin de tenir compte du choix des couples à l'égard de l'union libre et de respecter les parents au moment de donner des droits parentaux à des personnes non apparentées.

Vivre avec les enfants de l'autre pose des problèmes particuliers, non pas exclusifs aux couples des familles recomposées, mais dont certains aspects peuvent être exacerbés. Par exemple, un parent serait plus difficilement réceptif aux commentaires négatifs d'un beau-parent à l'égard de ses enfants. « La question des enfants, même lorsqu'ils ne vivent pas toujours avec nous, est devenue le centre de nos différends, ça mine notre couple », a-t-on entendu. Certains parents se sentent évalués dans leurs compétences parentales, ce qui est susceptible d'accentuer les difficultés du beau-parent à communiquer son point de vue à sa conjointe ou à son conjoint.

Lorsque chacun des conjoints a des enfants d'union antérieure, il est aussi nécessaire d'assurer l'équité à chacun des membres de la famille, « sans attendre rien en retour, car l'affection n'est pas assurée », dira une personne qui a vécu l'expérience. Elle a confié que le plus difficile pour elle avait été d'accepter une réalité socialement non avouable, celle de ne pas avoir pu développer de liens affectifs avec les enfants de l'autre. « On se respecte, mais on ne s'aime pas. C'est difficile de se l'admettre à soi-même, parce que cela te renvoie une image négative, tu te sens une mauvaise personne, ça peut même détruire ton estime personnelle », a-t-elle avoué.

Les différentes publications relatives à ce thème font référence aux sentiments contradictoires des beaux-parents à l'égard des enfants et rendent compte de la tendance chez les couples à répéter les rôles parentaux traditionnels. Cela pourrait expliquer, selon certains auteurs, pourquoi, particulièrement chez les femmes, naît la volonté d'être une « super belle-mère »; elles risquent cependant de s'épuiser émotionnellement et parfois de s'effondrer devant la difficulté à jouer ce rôle parfaitement.

On fait aussi état du malaise des beaux-parents dont les ponts sont coupés avec leurs enfants ou qui ont avec eux des contacts moins fréquents. Ainsi, vivre avec les enfants de l'autre sans avoir près de soi les leurs susciterait de vives émotions chez certains beaux-parents. Les répercussions de la situation sont aussi visibles chez les enfants de ces derniers: « Il est compréhensible que l'enfant réagisse lorsqu'il voit son père ou sa mère partir en vacances avec d'autres enfants, sans que lui puisse en profiter. »

Enfin, on observe que l'image que les enfants ont du beau-parent peut se transformer, notamment lorsqu'un nouveau-né s'ajoute à la famille. Les chercheurs constatent que cet événement peut être l'occasion d'un rapprochement de tous les membres de la famille, comme si elle devenait une « vraie famille ». Cette naissance ne met cependant pas à l'abri des difficultés et même des ruptures, particulièrement lorsque la naissance survient dans les deux premières années de cohabitation, constatent des chercheurs⁷⁹.

3.2.7 Les répercussions sur la fratrie

La multiplicité des formes de garde amène logiquement une très grande variété de compositions de la « fratrie de fait ». La littérature parle de « quasi sœurs et quasi frères ». Pour leur part, les enfants de ces familles semblent davantage utiliser les termes *demi-sœurs et demi-frères*, même s'ils n'ont pas de parents biologiques communs. Il est reconnu que plusieurs éléments viennent influencer l'adaptation à la nouvelle situation dont le fait d'habiter à temps plein ou à temps partiel avec le parent. Des chercheurs ont en effet remarqué une plus forte proportion de ruptures d'union chez les couples de familles recomposées lorsque les enfants de l'un des conjoints n'habitent pas de façon permanente avec la famille⁸⁰. L'âge et le stade de développement sont aussi des facteurs à prendre en considération. Par exemple, au moment de l'adolescence, le jeu de la séduction peut poser problème entre les membres d'une fratrie recomposée.

L'enfant unique peut apprécier ce nouvel environnement ou au contraire refuser carrément la relation avec les autres enfants. « La bonne relation entre les enfants avant la cohabitation n'est pas un gage que cela se passera bien après », dira un parent, qui poursuivra en disant qu'il faut s'attendre à tout. La gestion des conflits entre les enfants peut vite devenir insoutenable pour les nouveaux conjoints, d'après certains témoignages, puisque chacun des parents aura tendance à analyser la situation à partir des liens affectifs établis avec ses enfants. La situation peut aussi devenir intolérable pour un enfant qui n'arrive pas à développer des affinités avec les autres enfants. Comme il ne réussit pas à faire sa place au sein du groupe, la relation avec son parent peut en venir à se détériorer puisque qu'il peut attribuer son malaise à la décision de celui-ci de former une famille recomposée. C'est une situation qui, dans certains cas, amène des jeunes à vouloir se réfugier auprès de l'autre parent, ce qui pourrait expliquer le changement de mode de garde plus fréquent lors de l'adolescence.

Pour éviter ces difficultés liées au développement de l'attachement entre chacun des membres de la nouvelle entité, des spécialistes insistent sur l'importance de créer des occasions de plaisir en famille, de préserver des moments d'intimité pour le couple, entre parents et enfants, mais aussi entre le beau-parent et les enfants de la conjointe ou du conjoint. À ce sujet, des personnes consultées ont ajouté que la situation économique fait toute une différence : « Former une famille recomposée dans un contexte de pauvreté, c'est quintupler les risques d'avoir des problèmes. »

3.2.8 Les aspects organisationnels et financiers

Les aspects financiers et organisationnels ont été évoqués à maintes reprises comme étant susceptibles de mettre en péril la recomposition. Faire vie commune implique nécessairement une définition des rôles de chacun. Or, il apparaît que, chez les familles qui entreprennent une recomposition familiale, cela peut représenter des difficultés particulières. « Je me sens encore monoparentale », dira une mère pour exprimer la difficulté de convenir du partage des tâches lorsque le conjoint n'est pas le parent de l'enfant. Ainsi, selon le cas, l'implication du beau-parent peut alléger la responsabilité parentale ou ajouter aux difficultés de l'organisation familiale. Les familles recomposées sont, elles aussi, concernées par

la difficile conciliation famille-travail. Outre les activités courantes, elles doivent tenir compte des activités récréatives et scolaires des enfants du couple ainsi que de l'emploi du temps des ex-conjointes et ex-conjoints et de leur partenaire de vie, selon le cas.

Au sein des familles recomposées, l'argent est un sujet délicat qui est susceptible de susciter des discordes entre les nouveaux conjoints et aussi entre les parents séparés. Certains lient cet état de fait aux blessures du passé, mais aussi à la peur de se faire flouer ou ne pas être traité avec équité, des sentiments que peuvent ressentir les ex-conjointes et ex-conjoints et les nouveaux beaux-parents.

Des spécialistes soutiennent que, parmi les éléments préparatoires à la cohabitation, l'une des questions importantes est celle de la gestion de l'argent. Il est recommandé d'ouvrir les livres, de parler d'argent entre conjoints. Dresser un budget commun constituerait l'une des meilleures façons de se connaître, précisera une planificatrice financière qui soutient qu'il : «est aussi difficile d'unir deux familles que leurs finances⁸¹». La question la plus délicate aurait trait au partage des dépenses pour les enfants de l'un et de l'autre. Mettre tout en commun dans le cas d'une famille recomposée risque d'être le début de la fin, estiment certains experts, considérant que les valeurs personnelles sous-tendent tous les comportements financiers.

Des économies souvent surestimées

On trouve très peu d'information sur l'état des finances des familles recomposées. Notons toutefois que, dans une étude longitudinale, l'Institut de la statistique du Québec a observé que les enfants nés dans une famille recomposée affichent une situation économique plus précaire que ceux nés dans une famille biparentale intacte⁸².

L'aspect financier est un élément incontournable de la décision de cohabiter. Toutefois, même si la cohabitation génère des gains financiers, on aurait généralement tendance à les surestimer. Outre les coûts de l'aménagement de la résidence et/ou du déménagement, les habitudes de dépenses prises antérieurement par les uns sont susceptibles d'être adoptées par les autres, engendrant ainsi des coûts additionnels. Il est aussi rappelé que, dans un contexte de recomposition familiale, aménager un espace adéquat pour vivre devient une clé importante du succès de la cohabitation. C'est ainsi que, pour prendre un bon départ, il est conseillé d'adapter le logement et idéalement de déménager dans un lieu nouveau¹. Le souci de concilier les besoins des membres de la nouvelle famille engendrerait des coûts additionnels qui ne procureront pas nécessairement d'économies significatives à court ou à moyen terme. L'achat d'une voiture plus grande sera souvent nécessaire. Il est aussi recommandé de réserver des sommes à des activités familiales, lesquelles s'avèrent dans les circonstances essentielles pour l'établissement de liens durables.

L'aspect financier est un élément incontournable de la décision de cohabiter. Toutefois, même si la cohabitation génère des gains financiers, on aurait généralement tendance à les surestimer

¹ Sous certaines réserves toutefois s'il s'agit d'un changement de localité ou de quartier qui a un effet important sur les habitudes de vie des enfants.

Un passé financier qui impose des contraintes

Si dans la plupart des cas la cohabitation permet de hausser le revenu disponible, le passé financier de chacun des partenaires est susceptible de réduire de façon importante la marge de manœuvre réelle de la famille. Notons par exemple les dettes accumulées au moment de séparations conjugales antérieures et/ou de la période de monoparentalité ainsi que la pension alimentaire payée pour les enfants d'unions antérieures. À cet égard, certains groupes font des pressions pour que soit davantage prise en compte la nouvelle situation familiale lorsqu'il s'agit d'établir le montant de la pension alimentaire^I. Selon des études, le fait de ne bénéficier que d'un faible revenu inciterait davantage des personnes à cohabiter, mais entraînerait du même coup des relations plus instables⁸³. Toutefois, des conditions économiques favorables ne garantiraient pas à elles-seules la réussite de l'adaptation dans la famille recomposée. Des chercheurs soutiennent que « [c]et effet positif peut être amoindri, voire annulé par d'autres caractéristiques propres au processus de recombinaison⁸⁴ ».

L'effet des mesures fiscales

Il est constaté qu'une des grandes difficultés au moment d'une recombinaison familiale est d'établir l'équité dans la contribution financière de chacun des conjoints en fonction de leur responsabilité parentale respective. À cet égard, il apparaît que les relations développées entre les membres de la famille influencent les comportements. Le psychologue clinicien Gilles Cloutier évoque : « Avant que quelqu'un débourse de l'argent pour les enfants de l'autre, une relation affective doit s'établir, ce qui demande beaucoup de temps⁸⁵ ». Cela nous amène à aborder la question des « conjoints fiscaux ».

Dans la fiscalité québécoise et canadienne, la comptabilisation des revenus familiaux présume que l'ensemble des ressources des deux conjoints sert à subvenir aux besoins de la famille, même si l'un d'eux n'est pas le parent des enfants. Il est ainsi établi qu'après une année de cohabitation^{II}, le revenu familial servira à établir l'admissibilité aux mesures de transfert^{III}. Puisque ces mesures tiennent généralement compte des ressources financières et que l'aide financière consentie diminue rapidement avec le niveau de revenu, les pertes peuvent être considérables pour la nouvelle famille^{IV}. C'est ainsi qu'avec l'ajout d'un deuxième revenu, des familles, particulièrement celles ayant des revenus modestes, devront assumer une baisse de l'aide fiscale à laquelle s'ajoutera l'augmentation des

- I Notamment, l'Action des nouvelles conjointes du Québec et l'Association des secondes épouses et conjoints inc.
- II Si un enfant est issu de l'union, le délai ne s'applique plus.
- III Par exemple, les crédits de TVQ et de TPS, la mesure Soutien aux enfants, la Prestation fiscale canadienne pour enfants, la mesure Prime au travail, etc.
- IV À titre d'illustration, deux parents de familles monoparentales ayant chacun un enfant à charge et chacun un salaire de 20 000\$ par an « perdront », s'ils décident de vivre ensemble l'équivalent de 13 000\$ annuellement à cause des impôts et des cotisations supplémentaires et des pertes de prestations gouvernementales. Simulation faite à partir des données de janvier 2005. (*Conseil de la famille et de l'enfance, 5 Bilans et perspectives : le rapport 2004-2005 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, p. 81-82).

impôts et des cotisations^I. Des parents concernés par la situation la déplorent. « Ce fut vraiment un choc lorsque je me suis rendu compte de la perte que cela représentait. Pourtant, on avait vraiment besoin de cette aide », a dit une mère, qui a ajouté que cela avait accru les difficultés à boucler le budget et amplifié le malaise vis-à-vis de son conjoint, qui contribuait indirectement davantage aux soins des enfants que leur père biologique.

La suppression ou la réduction du soutien gouvernemental qui découlent des règles fiscales amèneraient certaines personnes à se demander si elles doivent ou non cohabiter ou encore si elles doivent déclarer leur nouvelle situation conjugale. Une participante aux consultations rappelle que le processus de recomposition est long et après une année de cohabitation, les couples n'en sont pas nécessairement rendus à assumer conjointement les frais liés aux enfants de l'un d'eux. Au moment où les couples doivent assumer des frais pour s'établir et où les bénéfices retirés du partage des coûts de cohabitation ne sont pas encore significatifs, certaines personnes souhaitent tout au moins que la comptabilisation fiscale des revenus soit étalée sur plusieurs années, ce qui correspondrait davantage à la réalité de la recomposition familiale.

Le processus de recomposition est long et après une année de cohabitation, les couples n'en sont pas nécessairement rendus à assumer conjointement les frais liés aux enfants de l'un d'eux

Des problèmes engendrés par certaines modalités d'application des mesures financières pour la famille ont été portés à l'attention du Conseil^{II}. Ces mesures sont établies en fonction du nombre et du rang des enfants dans le ménage^{III}. Lorsque chacun des conjoints a des enfants, il devient alors difficile d'établir le partage équitable des allocations. Dans le cas d'une garde alternée, s'ajoutent des règles de versement qui ne correspondraient pas toujours aux réalités familiales, soutient-on. Par exemple, les parents qui ont la garde partagée ont à payer chaque mois des frais pour leurs enfants. Or, ce n'est que depuis janvier 2007 que ceux-ci peuvent recevoir simultanément la prestation Soutien aux enfants^{IV}.

Un autre aspect a été soulevé, soit le fait que d'aucune manière la fiscalité ne tient compte des frais liés à l'entretien des enfants non cohabitants^V. « En voulant régler un problème en défiscalisant les pensions alimentaires, on a peut-être mis de côté l'équité à l'égard des parents qui assument des frais pour leurs enfants même si ceux-ci ne vivent pas avec eux régulièrement », entendra-t-on.

I Phénomène connu sous le nom de *taux marginaux d'imposition*. La littérature parle aussi de « la taxe à l'union ou à la recomposition », pour désigner ce phénomène.

II Il a été fait référence à la Prestation fiscale canadienne pour enfants et à la mesure Soutien aux enfants. La Prestation universelle pour la garde d'enfants n'existait pas au moment de la consultation.

III Le montant des allocations au Québec est différent selon que l'enfant est le premier, le deuxième ou le troisième de la famille.

IV En date du 10 janvier 2007, aucune disposition n'est prévue pour modifier le versement de la Prestation fiscale canadienne pour enfants. Les prestations continuent d'être versées six mois à un parent et six mois à l'autre.

V Depuis le 1^{er} mai 1997, le traitement fiscal des pensions alimentaires versées pour les enfants a été modifié. Sauf exceptions, les débiteurs (les personnes qui paient) ne doivent pas déduire les pensions pour enfants de leur revenu. De leur côté, les créanciers (les personnes qui reçoivent) ne doivent pas les inclure dans leur revenu. (Revenu Québec, <http://www.revenu.gouv.qc.ca> Site consulté le 15 décembre 2006).

La protection légale à assurer

La vie en famille recomposée invite particulièrement les parents à se doter de dispositions pour se protéger et protéger ses enfants advenant la rupture ou le décès de sa conjointe ou de son conjoint. Au Québec, le Code civil s'applique uniquement aux couples mariés ou unis civilement, ce qui exclut les couples en union libre. Or, on remarque que l'information qui circule n'est pas toujours adéquate. Par exemple, de nombreux conjoints de fait croient, à tort, être concernés par les dispositions du Patrimoine familial.

Certains programmes de soutien du revenu (ex.: Commission de la santé et de la sécurité du travail, Société de l'assurance automobile, Aide de dernier recours) reconnaissent les conjoints de fait, mais la définition de *conjoint* varie selon les programmes. De l'avis de personnes consultées, prendre des dispositions testamentaires apparaît d'autant plus nécessaire que les nouveaux conjoints veulent généralement assurer l'équité à leurs enfants et ne veulent pas nécessairement que leur nouveau partenaire hérite de tous leurs biens en cas de décès, comme c'est souvent le cas chez les couples mariés depuis longtemps⁵¹. Les nouveaux couples ont donc intérêt à se doter d'une entente adaptée à leur situation. Or, l'enregistrement légal, auprès d'un notaire par exemple, implique des frais professionnels qui s'ajoutent à l'ensemble des frais qu'entraîne la cohabitation. Cela fait en sorte, estime-t-on, que cette démarche risque d'être reportée, souvent abandonnée. Pourtant, déplorent des spécialistes du domaine, il est reconnu que des litiges pourraient être évités par des mesures préventives.

3.2.9 Des familles à reconnaître

L'analyse de la situation permet d'entrevoir le défi important qui se pose aux couples qui ont des enfants et qui décident de cohabiter. Certains chercheurs observent que trop souvent ces familles sont ignorées ou considérées à problème, alors qu'elles manifestent avant tout un besoin d'être reconnues⁸⁶. Il ressort en effet des consultations que les familles recomposées souhaitent être considérées comme toutes les autres familles, mais, comme l'ensemble des familles, elles affirment aussi leur désir d'être accompagnées lorsque le besoin s'en fait sentir.

L'information recueillie montre que la situation demeure source de préjugés ou de malaises chez les proches et dans la communauté. On ne sait trop comment nommer ces réalités familiales. Ces mots qui manquent sont le reflet d'une situation en mouvement, a-t-on rappelé lors du colloque *Regards sur la diversité des familles: mieux comprendre pour mieux soutenir*⁸⁷. À certains égards, la recomposition ferait encore l'objet de dénigrement. « On donne peu de chances de survie aux couples qui entreprennent ce projet », entend-on. Dans certains milieux, le seul fait de dire que l'on vit en famille recomposée est mal vu, avancement certaines personnes.

Trop souvent ces familles sont ignorées ou considérées à problème, alors qu'elles manifestent avant tout un besoin d'être reconnues

I Or, certains régimes ne permettent pas aux cotisants de choisir leurs héritiers et imposent des règles qui favorisent le conjoint actuel. C'est le cas, par exemple, du Régime de rentes.

Par ailleurs, on note que l'accueil de la famille recomposée par la famille élargie se fait de mieux en mieux. Des chercheurs ont mis en évidence le rôle déterminant des grands-parents dans l'accueil des petits-enfants de la nouvelle conjointe ou du nouveau conjoint. On rappelle l'influence positive qu'ils peuvent avoir sur leurs enfants et petits-enfants qui traversent cette période d'adaptation.

Ces constats amènent des familles et des intervenants à souhaiter que soient entreprises des actions pour lutter contre l'image négative de la famille recomposée véhiculée par certains milieux. Il apparaît qu'il faut apprendre, tant à l'intérieur même de la famille recomposée que dans la société en général, à faire face ensemble aux différences. Selon la chercheuse Heather Juby, « [l]e véritable enjeu consiste à gérer les changements le mieux possible individuellement et socialement, afin d'assurer le bien-être des enfants durant leurs jeunes années, quelles que soient la simplicité ou la complexité de leurs parcours familiaux⁸⁸ ». La prise en compte et l'acceptation de l'émergence de nouveaux modèles familiaux sont, pour la sociologue Irène Théry, « à la fois un enjeu de sens, de liberté et de justice⁸⁹. »



Notes bibliographiques

- 1 Jean-François Dortier (2002). « La famille aujourd'hui: bouleversements et recomposition », dans Jean-François Dortier (sous la dir. de). *Familles: permanence et métamorphoses: histoire, recomposition, parenté, transmission*, France, Éditions Sciences humaines, p. 7.
- 2 Richard Cloutier (2001). « La coparentalité », dans Richard Cloutier, Lorraine Filion et Harry Timmermans. *Les parents se séparent... Pour mieux vivre la crise et aider son enfant*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, p. 79.
- 3 Heather Juby et autres (2006). « Une nouvelle étape de la vie familiale: la naissance d'un enfant en famille recomposée », dans Statistique Canada. *Rapport sur l'état de la population du Canada 2000*, Ottawa, Statistique Canada, p. 186.
- 4 Heather Juby et autres (2006). « Une nouvelle étape de la vie familiale: la naissance d'un enfant en famille recomposée », dans Statistique Canada. *Rapport sur l'état de la population du Canada 2000*, Ottawa, Statistique Canada, p. 186.
- 5 Heather Juby et autres (2006). « Une nouvelle étape de la vie familiale: la naissance d'un enfant en famille recomposée », dans Statistique Canada. *Rapport sur l'état de la population du Canada 2000*, Ottawa, Statistique Canada, p. 187-188.
- 6 Marie-Christine Saint-Jacques et autres (sous la dir. de) (2004). *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale: bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. XX1, p. XXV.
- 7 Francine Cyr et Geneviève Carobene (2004). « Le devenir des enfants de parents séparés: bilan d'une réalité complexe », dans Marie-Christine Saint-Jacques et autres (sous la dir. de). *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale: bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 3.
- 8 Lorraine Filion (2001). « L'enfant au cœur de la séparation », dans Richard Cloutier, Lorraine Filion et Harry Timmermans. *Les parents se séparent... Pour mieux vivre la crise et aider son enfant*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, p. 63.
- 9 Harry Timmermans (2001). « Le choc psychologique de la séparation », dans Richard Cloutier, Lorraine Filion et Harry Timmermans. *Les parents se séparent... Pour mieux vivre la crise et aider son enfant*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, p. 15.
- 10 Denise Côté (2005). « La violence conjugale en situation de garde partagée », dans Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec. *8e Symposium québécois de recherche sur la famille: « Famille, médias, culture »: cahier des résumés des conférences et communications*, Trois-Rivières, Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec, p. 23.
- 11 Conseil de la famille et de l'enfance (2003). *L'allègement du processus judiciaire en matière familiale: mieux soutenir les parents et les enfants lors des contentieux familiaux*, Avis, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 56 p. (Gouvernement du Québec).
- 12 Sharon Moyer (2004). *Les ententes relatives à la garde des enfants: caractéristiques et répercussions*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, p. iii (Gouvernement du Canada).
- 13 Richard Cloutier (2001). « La coparentalité », dans Richard Cloutier, Lorraine Filion et Harry Timmermans. *Les parents se séparent... Pour mieux vivre la crise et aider son enfant*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, p. 77.
- 14 Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (2005). *Un portrait statistique des familles au Québec*, Québec, Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Direction des relations publiques et des communications, tableau 5.17, p. 313 (Gouvernement du Québec).
- 15 Alain Noël (2004). « Comment situer les politiques publiques de soutien économique aux familles québécoises par rapport à ce qui se fait ailleurs », dans Conseil de la famille et de l'enfance. *Les Actes du Forum: soutien économique aux familles, oui, mais comment?*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, p. 23. (Gouvernement du Québec).
- 16 Jocelyne Dahan et Anne Lamy (2005). *Un seul parent à la maison: assurer au jour le jour*, Paris, Albin Michel, p. 14.

- 17 Jocelyne Dahan et Anne Lamy (2005). *Un seul parent à la maison : assurer au jour le jour*, Paris, Albin Michel, p. 14.
- 18 Ariane Émond (1996). « Aux yeux des mères », dans Conseil de la famille. *Recueil de réflexions sur la stabilité des couples-parents*, Québec, Conseil de la famille, p. 117. (Gouvernement du Québec).
- 19 Richard Cloutier (2001). « La coparentalité », dans Richard Cloutier, Lorraine Filion et Harry Timmermans. *Les parents se séparent... Pour mieux vivre la crise et aider son enfant*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, p. 72.
- 20 Richard Cloutier (2001). « La coparentalité », dans Richard Cloutier, Lorraine Filion et Harry Timmermans. *Les parents se séparent... Pour mieux vivre la crise et aider son enfant*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, p. 74.
- 21 Richard Cloutier (2001). « La coparentalité », dans Richard Cloutier, Lorraine Filion et Harry Timmermans. *Les parents se séparent... Pour mieux vivre la crise et aider son enfant*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, p. 80-81.
- 22 Michel Lemieux (2005). « La cohésion familiale: la survie du couple parental », dans Conseil de la famille et de l'enfance. *Colloque « Regards sur la diversité des familles » : mieux comprendre pour mieux soutenir*. [En ligne] <http://www.agora.qc.ca/colloque/cfe2005.nsf> (Gouvernement du Québec).
- 23 Richard Cloutier (2001). « Les transitions familiales », dans Richard Cloutier, Lorraine Filion et Harry Timmermans. *Les parents se séparent... Pour mieux vivre la crise et aider son enfant*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, p. 39.
- 24 Richard Cloutier (2001). « La coparentalité », dans Richard Cloutier, Lorraine Filion et Harry Timmermans. *Les parents se séparent... Pour mieux vivre la crise et aider son enfant*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, p. 84.
- 25 Richard Cloutier (2001). « La coparentalité », dans Richard Cloutier, Lorraine Filion et Harry Timmermans. *Les parents se séparent... Pour mieux vivre la crise et aider son enfant*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, p. 78.
- 26 Francine Cyr et Geneviève Carobene (2004). « Le devenir des enfants de parents séparés : bilan d'une réalité complexe », dans Marie-Christine Saint-Jacques et autres (sous la dir. de). *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale: bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 17.
- 27 Nicole Marcil-Gratton et Céline Le Bourdais (1999). *Garde des enfants, droits de visite et pension alimentaire : résultats tirés de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes : rapport de recherche*, Ottawa, Ministère de la Justice, Équipe sur les pensions alimentaires pour enfants, p. VI. (Gouvernement du Canada).
- 28 Francine Cyr et Geneviève Carobene (2004). « Le devenir des enfants de parents séparés : bilan d'une réalité complexe », dans Marie-Christine Saint-Jacques et autres (sous la dir. de). *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale: bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 18.
- 29 Francine Cyr et Geneviève Carobene (2004). « Le devenir des enfants de parents séparés : bilan d'une réalité complexe », dans Marie-Christine Saint-Jacques et autres (sous la dir. de). *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale: bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 16-19.
- 30 Francine Cyr et Geneviève Carobene (2004). « Le devenir des enfants de parents séparés : bilan d'une réalité complexe », dans Marie-Christine Saint-Jacques et autres (sous la dir. de). *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale: bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 18.
- 31 Heather Juby, Céline Le Bourdais et Nicole Marcil-Gratton (2004). *Et la vie continue : expansion du réseau familial après la séparation des parents : rapport de recherche*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, p. ix (Gouvernement du Canada).
- 32 Anne-Marie Ambert (2005). *Divorce : faits, causes et conséquences*, Ottawa, Institut Vanier de la Famille, p. 22.

- 33 Anne-Marie Ambert (2005). *Divorce: faits, causes et conséquences*, Ottawa, Institut Vanier de la Famille, p. 22.
- 34 Anne-Marie Ambert (2005). *Divorce: faits, causes et conséquences*, Ottawa, Institut Vanier de la Famille, p. 22.
- 35 Francine Cyr (1986). «Vulnérabilité et adaptation», dans Monique V.G.-Morval et autres (sous la dir. de). *Stress et famille: vulnérabilité, adaptation*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 173.
- 36 Francine Cyr et Geneviève Carobene (2004). «Le devenir des enfants de parents séparés: bilan d'une réalité complexe», dans Marie-Christine Saint-Jacques et autres (sous la dir. de). *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale: bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 3-31.
- 37 Richard Cloutier (2001). «La coparentalité», dans Richard Cloutier, Lorraine Filion et Harry Timmermans. *Les parents se séparent... Pour mieux vivre la crise et aider son enfant*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, p. 83.
- 38 Francine Cyr (1986). «Recherches sur le divorce», dans Monique V.G.-Morval et autres (sous la dir. de). *Stress et famille: vulnérabilité, adaptation*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 140-149.
- 39 Voir notamment Anne-Marie Ambert (2006). *Les familles monoparentales: caractéristiques, causes, répercussions et questions*, Ottawa, Institut Vanier de la Famille, p. 17-18; Anne-Marie Ambert (2005). *Divorce: faits, causes et conséquences*, Ottawa, Institut Vanier de la Famille, p. 21-22.
- 40 Francine Cyr et Geneviève Carobene (2004). «Le devenir des enfants de parents séparés: bilan d'une réalité complexe», dans Marie-Christine Saint-Jacques et autres (sous la dir. de). *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale: bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 18-23.
- 41 Francine Cyr (1986). «Les enfants et le divorce», dans Monique V.G.-Morval et autres (sous la dir. de). *Stress et famille: vulnérabilité, adaptation*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 124.
- 42 Francine Cyr (1986). «Les enfants et le divorce», dans Monique V.G.-Morval et autres (sous la dir. de). *Stress et famille: vulnérabilité, adaptation*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 125.
- 43 Francine Cyr (1986). «Les enfants et le divorce», dans Monique V.G.-Morval et autres (sous la dir. de). *Stress et famille: vulnérabilité, adaptation*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 125.
- 44 Francine Cyr (1986). «Les enfants et le divorce», dans Monique V.G.-Morval et autres (sous la dir. de). *Stress et famille: vulnérabilité, adaptation*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 125.
- 45 L'auteur évoque les travaux de Judith S. Wallerstein. Francine Cyr (1986). «Les enfants et le divorce», dans Monique V.G.-Morval et autres (sous la dir. de). *Stress et famille: vulnérabilité, adaptation*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 125.
- 46 Lorraine Filion (2001). «Mythes concernant la famille séparée et la parole de l'enfant», dans Richard Cloutier, Lorraine Filion et Harry Timmermans. *Les parents se séparent... Pour mieux vivre la crise et aider son enfant*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, p. 122-123.
- 47 Francine Cyr et Geneviève Carobene (2004). «Le devenir des enfants de parents séparés: bilan d'une réalité complexe», dans Marie-Christine Saint-Jacques et autres (sous la dir. de). *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale: bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 27.
- 48 Lorraine Filion (2001). «Mythes concernant la famille séparée et la parole de l'enfant», dans Richard Cloutier, Lorraine Filion et Harry Timmermans. *Les parents se séparent... Pour mieux vivre la crise et aider son enfant*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, p. 126; Renée Giguère (2005). «L'instauration du lien parent-enfant: les liens dans les familles en changement», dans Conseil de la famille et de l'enfance. *Colloque «Regards sur la diversité des familles»: mieux comprendre pour mieux soutenir*. [En ligne]
<http://www.agora.qc.ca/colloque/cfe2005.nsf> (Gouvernement du Québec).

- 49 Sophie Ménard et Jean-Marie Miron (2004). « Les services de garde et les enfants de parents séparés : bilan et défis », dans Marie-Christine Saint-Jacques et autres (sous la dir. de). *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale : bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 300-309.
- 50 Sophie Ménard et Jean-Marie Miron (2004). « Les services de garde et les enfants de parents séparés : bilan et défis », dans Marie-Christine Saint-Jacques et autres (sous la dir. de). *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale : bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 305.
- 51 Claude Michaud (1996). « Le mariage et la famille : des réalités dessoudées », dans Conseil de la famille. *Recueil de réflexions sur la stabilité des couples-parents*, Québec, Conseil de la famille, p. 205 (Gouvernement du Québec).
- 52 Agnès Martial (2005). « L'entretien de l'enfant au sein des constellations familiales recomposées », *Enfances, Familles, Générations*, no 2, printemps. [En ligne] <http://www.erudit.org/revue/efg/2005/v/n2/010914ar.html> (site consulté le 30 septembre 2005).
- 53 Marie-Christine Saint-Jacques et autres (2004). « L'adaptation des enfants et des adolescents de familles recomposées », dans Marie-Christine Saint-Jacques et autres (sous la dir. de). *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale : bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 65.
- 54 Conseil de la famille (1995). *La famille...composée autrement*, Avis, Québec, Conseil de la famille, 75 p. (Gouvernement du Québec).
- 55 Conseil de la famille (1995). *L'art de mieux vivre une recomposition familiale*, Québec, Conseil de la famille, 21 p. (Gouvernement du Québec).
- 56 Statistique Canada (2001) « Familles selon la structure, Québec, ESG 1995 et 2001 », *Cansim, Tableau 112-0001 : Enquête sociale générale (ESG)*, Compilation spéciale ISQ, 11 juillet 2005.
- 57 Marie-Christine Saint-Jacques et autres (2004). « L'adaptation des enfants et des adolescents de familles recomposées », dans Marie-Christine Saint-Jacques et autres (sous la dir. de). *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale : bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 68.
- 58 Statistique Canada (2002). « La diversification de la vie conjugale au Canada », *Le Quotidien*, 11 juillet. [En ligne] <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/020711/q020711a.htm> (site consulté le 15 décembre 2006).
- 59 Marie-Christine Saint-Jacques et autres (2004). « L'adaptation des enfants et des adolescents de familles recomposées », dans Marie-Christine Saint-Jacques et autres (sous la dir. de). *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale : bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 68.
- 60 Marie-Christine Saint-Jacques et autres (2004). « L'adaptation des enfants et des adolescents de familles recomposées », dans Marie-Christine Saint-Jacques et autres (sous la dir. de). *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale : bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 68.
- 61 Marie-Christine Saint-Jacques et autres (2004). « L'adaptation des enfants et des adolescents de familles recomposées », dans Marie-Christine Saint-Jacques et autres (sous la dir. de). *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale : bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 69.
- 62 Propos de la chercheuse Marie-Christine Saint-Jacques recueillis par Marc Tison (2004). « ... et ça recommence ! », *La Presse*, 24 octobre, p. LPA3.
- 63 Marie-Christine Saint-Jacques et autres (2004). « L'adaptation des enfants et des adolescents de familles recomposées », dans Marie-Christine Saint-Jacques et autres (sous la dir. de). *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale : bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 70.
- 64 Voir Marie-Christine Saint-Jacques et Claudine Parent (2002). *La famille recomposée : une famille composée sur un air différent*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, p. 24.

- 65 Conseil de la famille et de l'enfance (2005). *Colloque « Regards sur la diversité des familles » : mieux comprendre pour mieux soutenir*. [En ligne] <http://www.agora.qc.ca/colloque/cfe2005.nsf> (Gouvernement du Québec).
- 66 Marie-Christine Saint-Jacques et autres (2004). « L'adaptation des enfants et des adolescents de familles recomposées », dans Marie-Christine Saint-Jacques et autres (sous la dir. de). *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale: bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 76.
- 67 Marc Tison (2004). « Une recomposition, ça se planifie », *La Presse*, 24 octobre, p. LPA3.
- 68 Marie-Christine Saint-Jacques et Claudine Parent (2002). *La famille recomposée: une famille composée sur un air différent*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, p. 50.
- 69 Marie-Christine Saint-Jacques et Claudine Parent (2002). *La famille recomposée: une famille composée sur un air différent*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, p. 132.
- 70 Marie-Christine Saint-Jacques et Claudine Parent (2002). *La famille recomposée: une famille composée sur un air différent*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, p. 124.
- 71 Marie-Christine Saint-Jacques et autres (2004). « L'adaptation des enfants et des adolescents de familles recomposées », dans Marie-Christine Saint-Jacques et autres (sous la dir. de). *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale: bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 79.
- 72 Marie-Christine Saint-Jacques et autres (2004). « L'adaptation des enfants et des adolescents de familles recomposées », dans Marie-Christine Saint-Jacques et autres (sous la dir. de). *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale: bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 90.
- 73 Marie-Christine Saint-Jacques et autres (2004). « L'adaptation des enfants et des adolescents de familles recomposées », dans Marie-Christine Saint-Jacques et autres (sous la dir. de). *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale: bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 79.
- 74 Marie-Christine Saint-Jacques et autres (2004). « L'adaptation des enfants et des adolescents de familles recomposées », dans Marie-Christine Saint-Jacques et autres (sous la dir. de). *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale: bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 85.
- 75 Marie-Christine Saint-Jacques et autres (2004). « L'adaptation des enfants et des adolescents de familles recomposées », dans Marie-Christine Saint-Jacques et autres (sous la dir. de). *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale: bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 77.
- 76 Marie-Christine Saint-Jacques et autres (2004). « L'adaptation des enfants et des adolescents de familles recomposées », dans Marie-Christine Saint-Jacques et autres (sous la dir. de). *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale: bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 86.
- 77 Marie-Christine Saint-Jacques et autres (2004). « L'adaptation des enfants et des adolescents de familles recomposées », dans Marie-Christine Saint-Jacques et autres (sous la dir. de). *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale: bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 76.
- 78 Guylaine Fortin (2000). « Les familles recomposées: vie de famille », *Petit Monde*. [En ligne] <http://www.petitmonde.com/iDoc/Article.asp?id=8147> (site consulté le 29 juin 2005).
- 79 Heather Juby et autres (2006). « Une nouvelle étape de la vie familiale: la naissance d'un enfant en famille recomposée », dans Statistique Canada. *Rapport sur l'état de la population du Canada 2000*, Ottawa, Statistique Canada, p. 209.
- 80 Heather Juby et autres (2006). « Une nouvelle étape de la vie familiale: la naissance d'un enfant en famille recomposée », dans Statistique Canada. *Rapport sur l'état de la population du Canada 2000*, Ottawa, Statistique Canada, p. 209.

- 81 Propos de Lison Chèvrefils recueillis par Marc Tison (2004). «Une recomposition, ça se planifie», *La Presse*, 24 octobre, p. LPA3.
- 82 Institut de la statistique du Québec (2002). *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002): de la naissance à 29 mois: grandir dans un environnement en changement*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 2, no2, p. 46. (Gouvernement du Québec).
- 83 Marie-Christine Saint-Jacques et autres (2004). «L'adaptation des enfants et des adolescents de familles recomposées», dans Marie-Christine Saint-Jacques et autres (sous la dir. de). *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale: bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 77.
- 84 Marie-Christine Saint-Jacques et autres (2004). «L'adaptation des enfants et des adolescents de familles recomposées», dans Marie-Christine Saint-Jacques et autres (sous la dir. de). *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale: bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 91.
- 85 Marc Tison (2004). «Familles recomposées, finances décomposées», *La Presse*, 24 octobre, p. LPA1.
- 86 Marie-Christine Saint-Jacques et Claudine Parent (2002). *La famille recomposée: une famille composée sur un air différent*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, p. 28-29.
- 87 Conseil de la famille et de l'enfance (2005). *Colloque «Regards sur la diversité des familles»: mieux comprendre pour mieux soutenir*. [En ligne] <http://www.agora.qc.ca/colloque/cfe2005.nsf> (Gouvernement du Québec); Conseil de la famille et de l'enfance (2005). *Prendre en compte la diversité des familles*, Avis, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 133 p. (Gouvernement du Québec).
- 88 Heather Juby et autres (2006). «Une nouvelle étape de la vie familiale: la naissance d'un enfant en famille recomposée», dans Statistique Canada. *Rapport sur l'état de la population du Canada 2000*, Ottawa, Statistique Canada, p. 212.
- 89 Conseil de la famille et de l'enfance (2005). *Prendre en compte la diversité des familles*, Avis, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, p. 16-17. (Gouvernement du Québec).

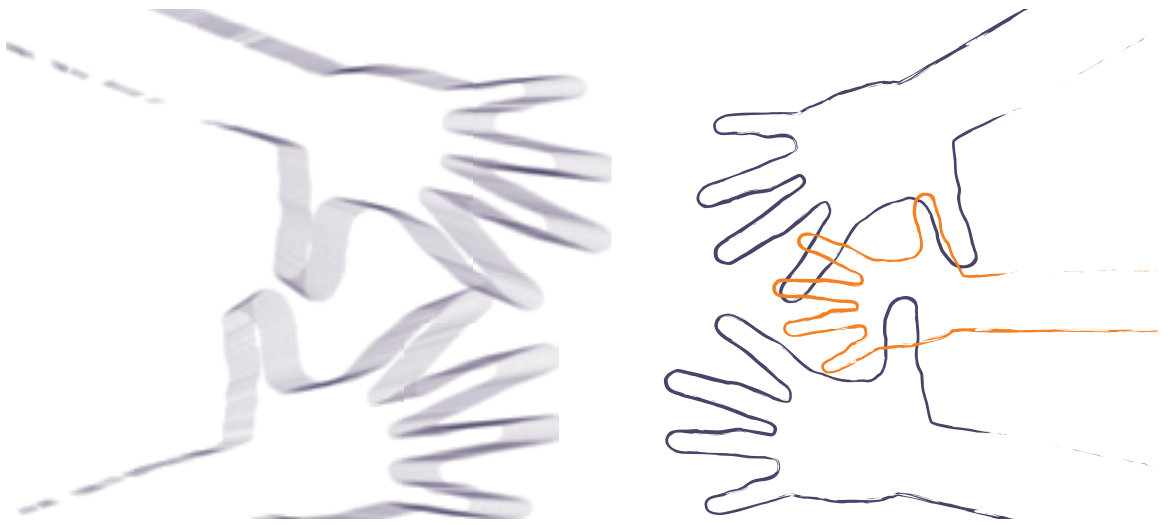
LA RELATION

PARENT-ENFANT

SE PROLONGE

Chapitre 4





La relation parent-enfant se prolonge

L'enfant grandit; toute la famille a traversé avec lui des événements heureux et d'autres plus tumultueux¹. Le voilà maintenant jeune adulte. Un jour ou l'autre, il quittera le domicile familial et, dans la majorité des cas, il deviendra à son tour parent. Au cours de ces multiples transitions, la relation parent-enfant se prolonge et se transforme, ce qui, invariablement, entraîne certains ajustements et possiblement quelques difficultés.

La période d'entrée dans la vie adulte de l'enfant correspond aussi à de multiples transformations dans la vie des parents. Notamment, elle coïncide souvent avec la transition vers la retraite. Au moment où ils s'approprient leur rôle de grands-parents, ils seront peut-être aussi appelés à soutenir leurs propres parents dont l'autonomie diminue.

Tout comme à chacune des transitions familiales importantes, de multiples facteurs influenceront la relation parent-enfant. Ce chapitre vient donc clore la boucle au regard de l'évolution de cette relation au gré des différentes transitions familiales. Voyons, à partir de la littérature spécialisée et des témoignages recueillis, comment les familles s'adaptent à cette nouvelle étape de la vie.

¹ Certaines périodes transitionnelles ont été évoquées dans ce rapport, d'autres, dans des publications antérieures du Conseil, notamment *Les familles avec adolescents, entre le doute et l'incertitude : le rapport 2001-2002 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*.

4.1

4.1 L'adaptation à l'entrée dans la vie adulte de l'enfant

4.1.1 Le phénomène Tanguy et les enfants boomerangs^I

Il est reconnu que la prolongation des études, les dettes accumulées, la difficulté à obtenir un emploi stable et bien rémunéré ainsi que l'accès limité à des programmes de protection du revenu^{II} contribuent à retarder l'autonomie financière des jeunes générations et incitent les parents à soutenir financièrement plus longtemps leurs enfants majeurs, que ceux-ci habitent ou non au domicile familial.

De plus en plus, il est fait référence au phénomène « Tanguy »^{III} pour décrire la cohabitation prolongée d'enfants adultes avec leurs parents. En outre, certains auteurs appellent « enfants boomerangs » ceux qui reviennent au domicile familial après une absence prolongée. Mais à partir de quel âge est-on considéré comme un « Tanguy »? Dix-huit ans? Vingt-cinq ans? Trente ans? On constate que les perceptions diffèrent selon les individus et les communautés.

Les données statistiques offrent quelques indications sur ces phénomènes^{IV}. On note tout d'abord une prolongation de la cohabitation. Les résultats du dernier recensement ont révélé que 41 % des 3,8 millions de jeunes canadiens âgés de 20 à 29 ans vivaient avec leurs parents en 2001 (27 % en 1981). Au Québec, chez le même groupe d'âge, la proportion est passée de 31,9 % en 1981 à 39,2 % en 2001^V. On dénombre davantage de garçons que de filles habitant avec leurs parents après leur majorité (tableau 22).

I Pour mieux saisir la situation des jeunes adultes, voir aussi le chapitre 1.

II Par exemple, l'aide sociale, l'assurance-emploi.

III Inspiré du film d'Étienne Chatillez, (2001) *Tanguy*, [Enregistrement vidéo], 109 min.

IV Il faut distinguer les données tirées du recensement et celles de l'Enquête sociale générale, ce qui peut provoquer des écarts au plan des données statistiques. Certaines sources comptabilisent les familles et d'autres comptabilisent les enfants, plusieurs enfants majeurs pouvant se retrouver dans une même famille.

V La plus forte augmentation a toutefois été observée au cours des années 1990. En 1991, 33 % des jeunes adultes canadiens habitaient à la maison et, en 1996, ce chiffre s'établissait à 39 %. La proportion était de 47,1 % en Ontario. Ce taux a augmenté dans toutes les provinces et dans tous les territoires canadiens; on note par ailleurs des écarts importants entre les différentes régions (Statistique Canada, *Profil des familles et des ménages canadiens: la diversification se poursuit*, p. 8; 31).

TABLEAU 22 Répartition en nombre et en pourcentage des jeunes hommes et des jeunes femmes de 18 à 34 ans vivant avec leurs parents, selon le groupe d'âge, Québec, 2001

Modalité de vie Enfants vivant avec leurs parents	18-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans
Jeunes hommes ¹	85 220	155 390	53 885	25 660
Jeunes femmes ¹	75 960	112 885	29 045	11 705
Total²	161 175	268 270	82 940	37 365

1. Enfants vivant à la maison avec les parents ou un seul ou encore les deux grands-parents en l'absence des parents, ce qui est notamment le cas de 2 110 jeunes hommes de 15 à 29 ans et d'un certain nombre de 30 à 34 ans (nombre inférieur à 270).

2. Les totaux affichés diffèrent de la somme de leurs composantes, Statistique Canada arrondissant les données.

Sources : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2001, compilation effectuée par le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine à partir des données du tableau 14 de la commande spéciale CO-0701 (univers des ménages privés).

Institut de la statistique du Québec, compilation à partir des données de Statistique Canada, Recensement du Canada de 2001, « Situation domestique et familiale selon l'âge et le sexe, Québec, 2001 » (univers des ménages collectifs), site Internet.

Tiré de : Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, *Un portrait statistique des familles au Québec*, tableaux 3.3.10 et 3.3.11, p. 219 et 221.

En 2001, on comptait 372 730 familles québécoises où vivaient seulement des enfants majeurs; parmi celles-ci, dans 191 765 familles le plus jeune enfant avait entre 18 et 29 ans^I (tableau 23). La majorité des enfants majeurs vivent dans des familles biparentales. Toutefois, à partir de 35 ans, six enfants sur dix vivent encore à la maison familiale habitent avec un parent seul, le plus souvent avec leur mère^{II} (tableau 24). Sont inclus parmi les enfants majeurs résidant avec leurs parents les enfants adultes présentant des handicaps physiques ou mentaux dont les parents assument la prise en charge à long terme; toutefois, nous ne pouvons préciser le nombre de familles concernées.

I Parmi les familles avec au moins un enfant mineur de 0 à 17 ans, il y a des enfants majeurs, mais on ne peut les dénombrer (*Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Un portrait statistique des familles au Québec*, tableau 3.1.7, p. 104).

II Le niveau de faible revenu familial de ces familles peut contribuer à expliquer cette tendance.

TABLEAU 23 Répartition en nombre des familles avec enfants, selon le type de famille et le fait qu'elles ont au moins un enfant mineur ou qu'elles n'ont que des enfants majeurs, Québec, 1996 et 2001

	1996			2001			Total
	Avec au moins un enfant mineur (0 à 17 ans)	Avec seulement des enfants majeurs (18 ans ou plus)	Total	Avec au moins un enfant mineur (0 à 17 ans)	Avec seulement des enfants majeurs (18 ans ou plus)	Dont le plus jeune a 18-29 ans	
Familles avec enfants	947 055	339 465	1 286 520	895 085	372 730	191 765	1 267 820
Familles biparentales	752 920	224 160	977 080	692 075	240 145	131 335	932 225
Familles monoparentales	194 135	115 305	309 440	203 005	132 585	60 425	335 590

Les totaux affichés diffèrent de la somme de leurs composantes, Statistique Canada arrondissant les données.

Des changements apportés à la notion de famille entre les deux recensements peuvent influencer légèrement à la hausse la proportion de certaines catégories, particulièrement celle des familles monoparentales.

Dans les 895 085 familles avec au moins un enfant mineur de 0 à 17 ans, il est possible de retrouver (sans pouvoir les quantifier) des enfants majeurs.

Sources : *Ministère de la Famille et de l'Enfance, Conseil de la famille et de l'enfance et Bureau de la statistique du Québec, 1999, Un portrait statistique des familles et des enfants au Québec 1999*, tableau 3.7, p. 75, à partir des données de Statistique Canada (pour 1996).

Statistique Canada, Recensement du Canada de 2001, compilation effectuée par le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine à partir des données du tableau 2 de la commande spéciale CO-0700 (pour 2001).

Tiré de : *Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Un portrait statistique des familles au Québec*, tableau 3.1.7, p. 104.



TABLEAU 24 Répartition en nombre et en pourcentage des enfants des familles de recensement selon le type de famille dans laquelle ils vivent et le groupe d'âge des enfants, Québec, 2001

Groupe d'âge des enfants	Total des enfants ¹	Enfants vivant dans des familles biparentales	%	Enfants vivant dans des familles monoparentales	%
18-24 ans	429 445	331 615	77,2	97 830	22,8
25-29 ans	82 940	60 855	73,4	22 085	26,6
30-34 ans	37 365	24 065	64,4	13 305	35,6
35 ans ou plus	87 520	33 185	39,9	54 330	62,1

1. Les totaux affichés diffèrent de la somme de leurs composantes, Statistique Canada arrondissant les données.

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 2001, compilation effectuée par le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine à partir des données du tableau 9 de la commande spéciale CO-0700.

Tiré de : *Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Un portrait statistique des familles au Québec*, tableau 3.3.2, p. 207.

Près du quart des enfants canadiens majeurs qui habitent avec leurs parents seraient en fait des personnes qui reviennent au domicile familial. Selon une récente étude, « [l]e retour au domicile parental au moins à une reprise a augmenté avec chacune des cinq générations successives, en commençant par la première vague des baby-boomers nés de 1947 à 1951 »^I. En général, les raisons évoquées pour expliquer le retour au domicile parental sont les études, suivies des difficultés financières à la suite de la perte d'un emploi ou la fin d'une relation conjugale^{II}.

Lorsque l'on compare, au Canada, les comportements domiciliaires de deux générations, on constate effectivement une prolongation de la cohabitation familiale, mais dans une proportion qui n'est peut-être pas aussi grande que l'on pourrait s'y attendre. C'est ainsi que, chez les hommes de la première génération des baby-boomers, 59 % avaient quitté le domicile familial avant leurs 21 ans, comparativement à 46 % pour ceux de la génération X. Pour leur part, 74 % des

I La probabilité que les personnes nées entre 1947 et 1951 reviennent vivre chez leurs parents au cours des cinq années suivant leur départ du domicile parental étaient d'environ 12 % chez les hommes et de 10 % chez les femmes. Les hommes nés entre 1972 et 1976 auraient tendance à y retourner dans une proportion de 32 %; les femmes, de 28 %. Les jeunes Québécois sont souvent plus âgés que ceux des autres provinces quand ils quittent le domicile parental. Cependant, une fois partis, ils sont les moins susceptibles d'y revenir (Pascale Beaupré, Pierre Turcotte et Anne Milan, 2006, « Fiston revient à la maison : tendances et indicateurs du retour au domicile parental », *Tendances sociales canadiennes*, octobre, no 82, p. 28-34; Statistique Canada, 2006, « Étude : le retour au domicile parental », *Le Quotidien*, 3 octobre, site consulté le 3 novembre 2006).

II Parmi les jeunes sondés, 27 % évoquent la fin ou l'abandon des études; 25 %, des raisons financières; 11 %, une rupture d'union (Pascale Beaupré, Pierre Turcotte et Anne Milan, 2006, « Fiston revient à la maison : tendances et indicateurs du retour au domicile parental », *Tendances sociales canadiennes*, octobre, no 82, p. 30-31).

femmes de la première génération de baby-boomers avaient quitté la maison pour la première fois avant leur 21^e anniversaire, par rapport à 55 % des femmes de la génération X^I.

L'augmentation du taux de cohabitation parent-enfant adulte est réelle, mais cela ne signifie pas pour autant qu'elle est problématique. Plusieurs études proposent un éclairage sur le phénomène des départs hâtifs et tardifs^{II}. La situation familiale, les conditions économiques générales, les occasions d'emploi, les pressions financières vécues au sein de la famille ainsi que les relations familiales sont évoquées comme motifs. À cela s'ajoutent des aspects culturels, le statut matrimonial des parents, leur âge et leur état de santé.

À titre indicatif, mentionnons que le niveau de revenu des parents ne serait pas un élément directement déterminant. On retrouve des enfants adultes cohabitants dans les différentes classes socio-économiques^{III}. Par contre, le lieu d'habitation

Le lieu d'habitation ainsi que le type de logement sont des éléments déterminants pour la cohabitation prolongée

ainsi que le type de logement sont des éléments déterminants pour la cohabitation prolongée. C'est ainsi que la difficulté à se loger sans gruger une forte proportion de ses revenus est souvent évoquée comme un élément important de la décision de demeurer plus longtemps au domicile familial. À cet égard, on note une proportion plus importante de jeunes adultes habitant avec leurs parents dans les grands centres urbains que dans les petites localités ou en milieu rural^{IV}. En outre, les maisons unifamiliales de type maison de plain-

piéd offrent généralement suffisamment d'espace pour faciliter la cohabitation. « Vivre avec mes parents m'aide à avoir une certaine qualité de vie, dira un jeune, sinon je n'en aurais pas vraiment. »

Les enfants dont les parents sont nés en dehors du Canada auront aussi tendance à demeurer plus longtemps au domicile familial^V. Certains évoquent des éléments liés à la culture (aide aux aînés) et à la religion (cohabitation du couple non envisagée hors mariage) pour expliquer cette tendance.

I L'étude concerne les personnes nées entre 1952 et 1956 et celles nées entre 1972 et 1976 au Canada (Pascale Beaupré, Pierre Turcotte et Anne Milan, 2006, « Quand fiston quittera-t-il la maison? Transition du domicile parental à l'indépendance », *Tendances sociales canadiennes*, août, no 82, p. 8-9).

II L'information est tirée principalement de l'Enquête sociale générale de 2001. Consulter particulièrement les numéros de la revue *Tendances sociales canadiennes* publiés au printemps 2006 et en août 2006.

III Les enfants vivant dans des familles aisées financièrement peuvent soit demeurer plus facilement dans le domicile familial, soit se faire aider financièrement par leurs parents pour leur installation dans un autre logement. Par ailleurs, dans des familles à faible revenu, la cohabitation peut être souhaitée pour s'entraider financièrement, tandis qu'au contraire, chez d'autres, des pressions peuvent être exercées pour que l'enfant quitte le foyer.

IV Par exemple, le taux de cohabitation est de 41 % à Vancouver, de 28 % à Montréal et de 17 % dans les régions rurales ou les petites villes (Martin Turcotte, 2006, « Les parents ayant des enfants adultes à la maison », *Tendances sociales canadiennes*, printemps, no 80, p. 3).

V Les parents sud-américains et asiatiques sont plus susceptibles d'habiter avec leurs enfants adultes. Par exemple, la cohabitation serait trois fois plus courante dans les familles dont les parents sont nés en Asie que dans les familles dont les parents sont nés au Canada. La durée de présence au Canada des parents immigrants, peu importe le pays d'origine, influence aussi les écarts concernant la durée de cohabitation (Martin Turcotte, 2006, « Les parents ayant des enfants adultes à la maison », *Tendances sociales canadiennes*, printemps, no 80, p. 3-4).

Les jeunes adultes vivant dans une famille monoparentale, recomposée ou nombreuse (trois enfants et plus) ont tendance à partir plus tôt¹. La recherche d'intimité ou la volonté d'acquérir une plus grande autonomie peuvent contribuer au départ hâtif.

Le niveau de scolarité des parents ne serait pas un élément significatif; toutefois, l'âge des parents lorsqu'eux-mêmes ont quitté la résidence familiale le serait¹. Ceux qui l'ont fait avant l'âge de 18 ans sont beaucoup moins susceptibles que les autres d'habiter avec un enfant adulte. Si le parent a quitté le foyer familial après ses 21 ans, il existe de fortes probabilités que ses enfants fassent de même. Deux témoignages illustrent ces constats de recherche. Une mère dira en parlant de son fils : « C'était clair pour moi, je l'avais prévenu qu'à sa majorité, il devrait se trouver un appartement. Je me suis débrouillée jeune, il faut qu'il apprenne lui aussi. C'est un service que je lui rends. » Ce point de vue diffère de celui d'une autre mère, qui affirme que le fait de demeurer chez ses parents lui a donné un coup de pouce avant qu'elle se trouve un bon emploi. Elle dira : « Je souhaite offrir à mes enfants le même avantage, c'est pour moi un incitatif à ce qu'ils continuent leurs études postsecondaires, et ça les aide financièrement avant de s'installer. »

Selon les chercheurs consultés, le niveau de scolarité des jeunes a une influence sur le premier départ du domicile familial : « Les hommes qui ont fréquenté un établissement d'enseignement postsecondaire avaient 12 % plus de chances de quitter le domicile parental tôt comparativement aux jeunes hommes du même âge qui ne possédaient qu'un diplôme d'études secondaires². » La situation sur le territoire et la qualité de l'emploi obtenu après les études peuvent être des éléments expliquant cette tendance.

Des écarts sont aussi signalés entre le comportement des jeunes hommes et celui des jeunes femmes, celles-ci quittant généralement plus tôt le domicile familial. Au Québec, de 1981 à 2001, la part des 20-24 ans vivant avec leurs parents est passée de 57 % à 63 % chez les hommes et de 37 % à 48 % chez les femmes³. Toutefois, les raisons évoquées sont différentes de celles des générations précédentes, car les jeunes femmes ne quittent plus majoritairement le domicile parental pour se marier.

Sans le soutien financier des parents, observe-t-on, les jeunes sont davantage contraints de se cantonner dans des emplois précaires, parfois ceux qu'ils occupaient durant leurs études. « Les obligations financières des jeunes et le peu d'épargne dont ils disposent, dira un intervenant communautaire, rendent difficile la prise de risques, par exemple abandonner un emploi de commis qui procure un revenu régulier pour accepter une offre d'emploi de courte durée dans son domaine d'études. » Plus les obligations financières sont importantes, plus les jeunes adultes sont susceptibles de cumuler plusieurs emplois précaires, ce qui ne facilite pas la recherche intensive d'emploi dans le secteur désiré.

1 (Pascale Beaupré, Pierre Turcotte et Anne Milan, 2006, « Quand fiston quittera-t-il la maison? Transition du domicile parental à l'indépendance », *Tendances sociales canadiennes*, août, no 82, p. 11). Si les jeunes adultes vivant dans une famille monoparentale ont tendance à partir plus tôt, ceux qui ne le font pas semblent habiter avec leurs parents beaucoup plus longtemps que dans les familles biparentales. En effet, en 2001, 25,8 % des familles biparentales comptaient des enfants majeurs, comparativement à 39,5 % pour les familles monoparentales (*Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Un portrait statistique des familles au Québec*, tableau 3.1.7, p. 104).

Si la situation se prolonge, les connaissances professionnelles acquises risquent de devenir obsolètes. Riche de son expérience de présidente du Conseil permanent de la jeunesse, Clairandrée Cauchy soutenait en 2001 que, si les jeunes « collent » plus longtemps à la maison, « c'est qu'ils ont peur de partir sans filet, que souvent ils n'ont pas les moyens de partir ou encore qu'ils ont peur de revenir entre deux contrats⁴ ».

4.1.2 Les syndromes du « nid vide » et du « nid plein »

Au-delà de tous les facteurs socio-économiques pouvant expliquer le comportement des jeunes à l'égard de la cohabitation avec leurs parents à l'âge adulte, un élément se distingue : le climat familial. La qualité de la relation parent-enfant qui s'est établie au fil du temps garde toute son importance lorsque l'enfant entre dans la vie adulte. Selon les circonstances entourant le départ de la maison, parents et enfants peuvent ressentir une satisfaction mutuelle. Par ailleurs, certains parents peuvent être affectés par ce qui est communément appelé le syndrome du « nid vide », soit une difficulté à s'adapter à la nouvelle situation. En contrepartie, la cohabitation prolongée peut aussi être associée à des problèmes particuliers : on parlera alors du syndrome du « nid plein » (appelé aussi « nid comblé »).

La qualité de la relation parent-enfant qui s'est établie au fil du temps garde toute son importance lorsque l'enfant entre dans la vie adulte

Accepter la cohabitation n'est pas sans entraîner des conséquences sur le revenu parental. On estime de 2 000 \$ à 3 500 \$ les frais inhérents à la présence d'un enfant majeur à la maison, et cela exclut le coût des études^I. Dans la majorité des cas, il semble que la situation soit acceptée de bon gré par les parents, certains iront même jusqu'à permettre à la conjointe ou au conjoint de leur enfant de s'installer dans leur demeure^{II}. Plus généralement, les parents assumeront des frais additionnels pour accueillir régulièrement les amies et amis de leurs enfants.

De nombreux parents disent apprécier la compagnie de leurs enfants adultes et se montrent satisfaits de la qualité de leur relation. Même à cet âge, soutient-on, la présence des enfants apporte un soutien affectif et une présence qui est fort appréciée. Toutefois, on observe que les raisons à l'origine de la cohabitation jouent sur les relations interpersonnelles au sein de la famille. Si le jeune est aux études ou s'il a un projet professionnel réaliste, la tendance des parents est de sentir qu'ils partagent la démarche de leur enfant et qu'ils contribuent ainsi à lui assurer un bel avenir. Ce sentiment leur procure une valorisation. Par contre, si les parents n'adhèrent pas au style de vie de leur enfant et à ses choix professionnels et si son attitude à l'égard du travail leur apparaît inappropriée, le risque est grand que cela suscite chez eux un mélange de colère et de culpabilité. Le témoignage d'un parent traduit sa détresse : « C'est difficile de voir son fils unique de 25 ans ne pas avoir d'intérêts dans la vie, ne pas être autonome. J'ai le sentiment d'avoir raté quelque chose, je ne sais plus quoi faire. »

I Estimation sommaire d'une planificatrice financière : 50 \$ par semaine pour la nourriture; 125 \$ de plus sur la facture annuelle d'électricité; 325 \$ pour les coûts d'emprunt de la voiture au cours de l'année; autres frais (ex.: soins dentaires) (Marc Tison, 2005, « Jeunes adultes, les coûts et bénéfices », *La Presse*, 24 avril, p. 2).

II En 1996, 2 % des jeunes couples habitaient au domicile d'un de leurs parents; en 2001, ce taux avait doublé (Marc Tison, 2005, « Une cohabitation consentie », *La Presse*, 24 avril, p. 3).

Des chercheurs expliquent que la réaction des parents vis-à-vis de la cohabitation avec des enfants majeurs est souvent associée au fait que le départ de la maison constitue un geste symbolique. Il représente en principe l'entrée dans la vie adulte. Collectivement, on reconnaît que, au moment de cette transition, l'enfant est devenu une femme ou un homme autonome et responsable. Dans ce sens, ce départ procure généralement aux parents la satisfaction d'avoir réussi à s'acquitter de leur devoir d'élever leur enfant. Des parents expriment qu'ils sentent avoir réussi leur rôle d'éducateurs.

Toutefois, même dans les meilleures conditions, lorsque la cohabitation se prolonge, la majorité des parents se questionne sur l'attitude à adopter. Leur rend-on service en les hébergeant, en les soutenant financièrement? Est-ce qu'on les couve trop? Devrait-on être plus exigeant? On sent qu'il ne s'agit pas seulement d'une question de cohabitation, mais de relation à préserver, comme le révèle le témoignage d'un parent expliquant pourquoi il cherche à se faire concilier vis-à-vis de la cohabitation : « Il serait dommage de briser la belle relation que nous avons établie au fil du temps. Si le départ est précipité et se fait à la suite d'une chicane, j'ai peur d'une coupure définitive entre nous. »

Il ne s'agit pas seulement d'une question de cohabitation, mais de relation à préserver

Il est aussi observé que le niveau de tolérance et l'approche à l'égard de la cohabitation avec des enfants majeurs ne sont pas nécessairement les mêmes pour la mère et pour le père, une situation qui peut se complexifier si des beaux-parents sont impliqués. Ainsi, on observe que la cohabitation et surtout le soutien économique qu'elle implique deviennent, dans certaines familles, une source potentielle de conflits entre les parents, entre le parent et le beau-parent, entre le parent, le beau-parent et l'enfant, et, éventuellement, dans la fratrie. Par exemple, un parent pourra être fâché de certains achats faits par le jeune tandis que lui ne se les permet pas.

De plus, les non-dits, les hésitations dans certaines familles à aborder franchement la question de la cohabitation peuvent indiquer des difficultés de communication. Les parents sont sensibles au risque d'abus et de manipulation. Chacun a ses limites et espère que son enfant ne les dépassera pas, mais n'exprime toutefois pas toujours correctement ses attentes. Il en serait de même pour le jeune adulte, quoique peu de recherches nous informent sur la perception que les jeunes ont de cette cohabitation prolongée.

L'information recueillie fait ressortir que, la plupart du temps, les parents souhaitent des améliorations dans le comportement de l'enfant adulte avec lequel ils cohabitent. Le peu de participation aux tâches domestiques se révèle un élément qui irrite plus d'un parent. « Ils semblent nous prendre pour acquis comme si on était à leur service », entend-on. Plusieurs font état de manquements au respect, par exemple emprunter la voiture sans la demander, ne jamais mettre d'essence, ne pas replacer les objets lorsqu'on les utilise, ne pas aviser de son retard lorsqu'on est attendu pour le repas. Ce sont là des façons d'agir que les parents ont cherché à inculquer à leurs enfants; ils s'attendent à ce qu'elles soient acquises. Avoir à les répéter à un adulte est pour plusieurs parents inacceptable.



À ce stade de leur vie, des parents disent souhaiter penser à leurs propres besoins. À l'occasion, ils sentent leurs enfants envahissants. « Quand ils étaient jeunes, on pouvait leur dire d'aller se coucher, mais là, ils arrivent et partent à toute heure du jour et de la nuit... c'est difficile d'avoir notre intimité », confie-t-on.

Lorsque l'enfant majeur revient dans le foyer familial après une absence de plusieurs années, la « lune de miel » risque d'être de courte durée, chacun se rendant compte que les habitudes de vie respectives ne sont plus les mêmes. « Aussitôt qu'ils mettent les pieds dans la maison, constate un parent, c'est comme s'ils redevaient des ados. » En contrepartie, un jeune qui a vécu l'expérience dira que ce n'est pas évident de respecter un horaire familial (par exemple, les heures de repas) après avoir goûté à plus de liberté.

La question financière préoccupe particulièrement les parents. Doit-on demander une pension? Pour certains, il est légitime d'exiger des frais de pension, mais cet usage ne semble pas généralisé. « C'est difficile de demander une contribution financière, surtout si les jeunes sont encore aux études ou sans emploi », disent certains. Pour d'autres parents, il s'agit d'une question de principe: « c'est une façon de leur apprendre à gérer leur budget ». Certains redonneront l'argent perçu ultérieurement, par exemple au moment où l'enfant s'installera en appartement. Plusieurs parents affirment que l'instruction constitue en quelque sorte l'héritage de leurs enfants et assument de bon gré les frais générés par la cohabitation durant les études et au cours de la période d'insertion professionnelle. Certains déplorent toutefois que la fiscalité ne prenne pas ou très peu en compte la charge financière des enfants majeurs. On note cependant qu'il existe des échanges de services qui peuvent venir compenser cette charge.

Chez des parents qui ont la charge quotidienne d'enfants majeurs nécessitant une assistance à cause d'un handicap physique ou mental, la cohabitation prolongée est un rappel constant de la lourde responsabilité qu'ils assument

Certains parents se disent soucieux de préserver l'équité pour tous leurs enfants, y compris ceux qui sont devenus autonomes. À cet égard, il est observé que le sentiment de frustration est plus important chez les parents qui ont plus d'un enfant majeur à leur charge à la maison. Lorsqu'il y a des enfants mineurs à la maison, on constate qu'à chaque départ d'un enfant du foyer familial, les relations entre les parents et les autres enfants se modifient et qu'une nouvelle dynamique familiale s'instaure.

Chez des parents qui ont la charge quotidienne d'enfants majeurs nécessitant une assistance à cause d'un handicap physique ou mental, la cohabitation prolongée est un rappel constant de la lourde responsabilité qu'ils assument. Un parent explique que c'est difficile de voir les enfants des autres quitter le domicile, de constater que d'autres parents ont des projets personnels, ont plus de temps pour leurs loisirs et plus d'argent pour eux. « C'est un nouveau deuil à faire, celui de la retraite paisible... c'est frustrant », dira-t-il.

Ce sentiment de frustration est constaté chez d'autres parents, notamment chez ceux qui se sentent piégés parce qu'ils estiment que les enfants profitent de leur hospitalité sans offrir grand-chose en retour et, dans certains cas, leur occasionnent d'importants problèmes. C'est ainsi que des parents vont donner un délai à l'enfant pour quitter le foyer. Des parents avouent avoir déménagé dans un

logement plus petit pour mettre fin à la cohabitation. D'autres, dont les enfants éprouvent des problèmes de comportement ou de dépendance^I, disent se sentir dans une impasse. Par exemple, lorsque l'enfant adulte n'est pas admissible à l'aide sociale, ils se sentent dans l'obligation de pourvoir à ses besoins. «Même si les enfants ont des "jobbines", cela ne les rend pas pour autant autonomes», dira l'un d'eux. Dans des cas exceptionnels, certains parents vont carrément mettre l'enfant à la porte en argumentant que c'est une façon de lui dire de se prendre en charge, tout en étant conscients du risque qu'il s'enfonce dans la pauvreté à long terme.

À ce sujet, des personnes s'interrogent sur l'approche des gouvernements à l'égard des jeunes adultes qui vivent des difficultés d'insertion dans la société^{II}. «Est-ce qu'en les laissant vivre dans la pauvreté, on les aide vraiment?», se questionne une personne au sujet des mesures d'aide sociale. «Est-ce pertinent d'évoquer le principe de solidarité familiale pour réduire une prestation lorsqu'il y a cohabitation avec ses parents?»^{III} Des intervenants sociaux estiment qu'un départ hâtif de la maison (par exemple, autour de 18 ans) risque d'entraîner des conséquences malheureuses pour le jeune, surtout lorsque les relations familiales sont conflictuelles. Les jeunes peuvent avoir l'impression de ne pas pouvoir compter sur leurs parents s'ils ont besoin d'aide. Dans ces cas, on affirme que le risque est plus important de les voir cheminer dans la vie avec un faible réseau d'entraide familial et social, avec toutes les répercussions que cela peut avoir, notamment lorsqu'eux aussi deviendront parents.

Par ailleurs, des recherches scientifiques et des témoignages confirment que des parents peuvent ressentir un vide lorsque les enfants quittent le domicile familial, particulièrement le dernier ou celui avec lequel ils avaient plus d'affinités. Cette situation affecte non seulement les mères, mais aussi les pères⁵, comme le laissent entendre les propos suivants : «Mon mari semble plus affecté que moi par le départ de notre fille». Ce vide a des répercussions dans la relation du couple. Ceux qui n'avaient pas développé d'autres centres d'intérêt communs que les enfants sont appelés à vivre plus intensément le choc de la solitude après le départ du dernier enfant. La solitude peut aussi se vivre difficilement pour un parent seul. À cet égard, une mère relate : « Lorsque ma fille a quitté la maison, j'ai presque fait une dépression. » Elle ajoute : « J'ai repris goût à la vie avec l'arrivée du premier petit-enfant. »

I Dépendance notamment aux drogues, à l'alcool.

II Si l'enfant majeur fait une demande d'aide sociale, le revenu des parents est généralement pris en compte dans la détermination de l'admissibilité à l'aide financière, ce qui peut l'exclure ou réduire sa prestation, même si les parents ne contribuent pas dans les faits à sa subsistance.

III On fait référence au Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles. Sauf exception, l'adulte qui habite avec ses parents verra sa prestation mensuelle de base réduite de 100 \$. Dans ces cas, celle-ci sera de 443 \$ par mois pour un adulte. Cette prestation peut être réduite avec l'application de la disposition relative à la contribution parentale.

4.2

4.2 L'adaptation au moment de l'arrivée du petit-enfant

Généralement, les jeunes prolongent la cohabitation avec leurs parents pour des raisons économiques, mais éventuellement d'autres raisons les amèneront à voler de leurs propres ailes. La rencontre de l'âme sœur constitue souvent un élément déclencheur. Ensuite, vient le moment où un jeune couple annonce à ses proches la venue d'un enfant.

Des chercheurs soutiennent que cet événement est symbolique. «Autour d'un petit-enfant, on assiste à une recomposition et à une redéfinition des rapports et des équilibres relationnels et de pouvoir au sein de la famille» ainsi qu'à un remaniement des liens familiaux⁶. Ainsi, «devenir parent n'engage pas seulement à renoncer à sa place d'enfant, mais confronte également au vieillissement de ses propres parents⁷». En outre, l'enfant crée des liens inaliénables, chacun des membres de la famille est appelé à se voir d'un œil nouveau. On observe notamment que, au moment de cette transition, chaque conjoint semble attendre de ses beaux-parents une nouvelle reconnaissance. Pour ceux-ci, la belle-fille ou le gendre n'est plus la *blonde* de leur fils ou le *chum* de leur fille, mais la mère ou le père de leur petit-enfant.

Devenir grand-parent est une étape importante de la vie familiale. Selon la sociologue Renée B. Dandurand, les recherches récentes sur l'entraide familiale en milieu urbain montrent que le maillon le plus fort entre les générations vivant en ménages distincts demeure celui qui unit les parents et les descendants quand ceux-ci deviennent à leur tour conjoints et parents. Et ce lien concernerait plus particulièrement la relation mère-fille⁸. Claudine Attias-Donfut, spécialiste des relations intergénérationnelles, constate que c'est souvent à la naissance d'un petit-enfant que la descendance s'accomplit pleinement: «Il se produit alors une véritable révolution dans les relations entre les générations, une permutation symbolique des places. L'arrivée du nouveau-né repousse chacun le long de l'échelle généalogique⁹.» Elle observe que «les liens que vont nouer les grands-parents avec leur petit-enfant sont de puissants révélateurs de la qualité des liens de filiation¹⁰.»

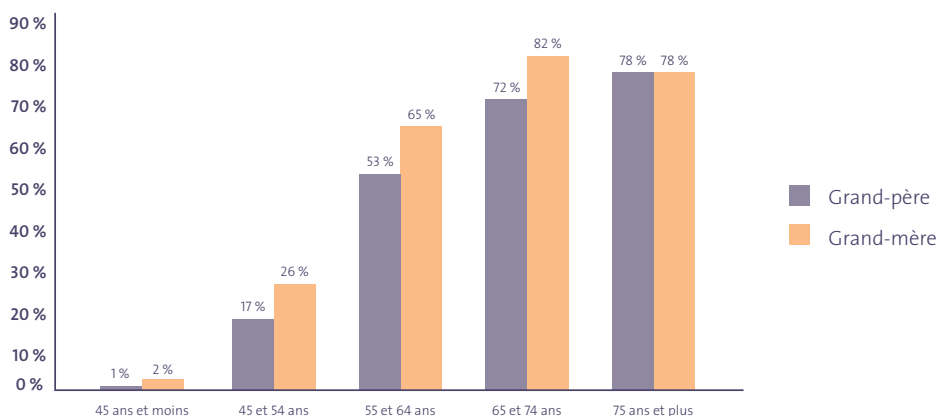
Les liens que vont nouer les grands-parents avec leur petit-enfant sont de puissants révélateurs de la qualité des liens de filiation

Si la symbolique de l'arrivée d'un enfant est demeurée constante dans le temps, le profil des grands-parents s'est, à certains égards, modifié. On estimait à environ 5,7 millions le nombre de grands-parents au Canada en 2001¹¹. Avec la prolongation de la vie, il est de moins en moins rare de voir quatre générations coexister à la naissance du premier petit-enfant de la famille. La majorité des nouvelles grands-mères auront été actives sur le marché du travail. Un plus grand nombre de nouveaux grands-pères se seront impliqués dans les soins aux enfants. Plusieurs grands-parents auront connu une rupture conjugale au moment où

leurs enfants étaient en bas âge. Contrairement aux générations précédentes, celle d'aujourd'hui verra plus rarement des grands-parents ayant encore la charge d'enfants mineurs^I. Les grands-parents sont aussi appelés à avoir moins de petits-enfants qu'en ont eu leurs propres parents; chaque grand-parent avait en moyenne 4,7 petits-enfants en 2001^{II}.

Il faut aussi s'attendre que l'entrée dans la grand-parentalité devienne de plus en plus tardive avec le report de la naissance du premier enfant. Seulement 2 % des femmes et 1 % des hommes âgés de 45 ans et moins étaient grands-parents en 2001 (figure 4). Dans le groupe des 55-64 ans, près des deux tiers des femmes et un peu plus de la moitié des hommes étaient grands-parents. Environ 80 % des femmes âgées de 65 ans et plus étaient grands-mères, alors que 74 % des hommes de cet âge étaient grands-pères¹². La majorité des grands-parents vivent en couple (tableau 25). Les données recueillies lors du recensement de 2001 font ressortir que 53 % de tous les grands-parents étaient retraités; 30 % faisaient partie de la population active, et 11 % des répondants disaient avoir pour activité principale de fournir de l'aide ménagère ou de prendre soin des enfants¹³ (tableau 26).

FIGURE 4 Âge des grands-parents au Canada, 2001



Note: La proportion des grands-pères de moins de 45 ans est à utiliser avec prudence, considérant le faible échantillonnage.

Source: Statistique Canada, Enquête sociale canadienne (ESG), 2001.

Tiré de: Anne Milan et Brian Hamm (2003). « Les liens entre les générations: grands-parents et petits-enfants », *Tendances sociales canadiennes*, hiver, no 71, p. 4.

- I Il est possible toutefois que des enfants majeurs habitent avec les parents. Le phénomène des deuxièmes familles ou des familles recomposées peut par ailleurs faire en sorte que l'on soit à la fois grands-parents (beaux-grands-parents) et parents (beaux-parents) d'enfants mineurs.
- II En 1991, on observait que, chez les grands-parents canadiens de 65 ans, 5 % avaient un petit-enfant; 29 % en avaient de deux à quatre; 25 % en avaient de cinq à neuf; 18 % en avaient dix ou plus (Carolyn J. Rosenthal et James Gladstone, *Être grand-parent au Canada*, p. 5. Voir aussi Anne Milan et Brian Hamm, 2003, « Les liens entre les générations: grands-parents et petits enfants », *Tendances sociales canadiennes*, hiver, no 71, p. 4).

TABLEAU 25 État civil des grands-parents au Canada, 2001

Mariés	68 %
Union libre	4 %
Veuves, veufs	18 %
Divorcés, séparés ou n'avaient jamais été mariés	4 %

Source : Statistique Canada, l'Enquête sociale canadienne (ESG)

Tiré de : Anne Milan et Brian Hamm (2003). « Les liens entre les générations : grands-parents et petits-enfants », *Tendances sociales canadiennes*, hiver, no 71, p. 3.

TABLEAU 26 Statut professionnel des grands-parents au Canada, 2001

Retraités	53 %
Actifs sur le marché du travail	30 %
Déclarés au foyer ou prendre soin des enfants	11 %
Non défini	6 %

Source : Statistique Canada, Enquête sociale canadienne (ESG), 2001,

Tiré de : Anne Milan et Brian Hamm (2003). « Les liens entre les générations : grands-parents et petits-enfants », *Tendances sociales canadiennes*, hiver, no71, p. 3.

4.2.1 Les réactions au statut de grand-parent

Il n'y a pas de mode d'emploi pour devenir parent et il n'y en a pas davantage pour devenir grand-parent, rappelle Francine Ferland, auteure de plusieurs ouvrages sur ce sujet. Elle constate que « [l]es contextes dans lesquels ce rôle grand-parental s'exerce, tout autant que la façon de l'assumer, sont très variables d'une famille à l'autre, d'une culture à l'autre¹⁴. » On pourrait être tenté de penser que l'annonce de l'arrivée d'un premier petit-enfant provoque chez toutes les personnes un grand sentiment de joie et que toutes s'appêtent à devenir des « grands-parents gâteaux ». Or, l'exercice de la grand-parentalité apparaît plus complexe. Les recherches font ressortir qu'entre l'image des grands-parents merveilleux, disponibles, toujours ravis de s'occuper avec tendresse et compétence des petits-enfants et celle des grands-parents trop occupés pour faire de la place aux petits-enfants, il existe un éventail de positions¹⁵.

L'arrivée d'un petit-enfant va générer une prise de conscience du temps qui passe. Ainsi, à ce moment, certains auront l'impression de perdre vingt ans, et d'autres d'en prendre autant. Pour les uns, cela va provoquer une « sorte de renouveau biologique, comme une occasion de revivre sa jeunesse¹⁶. » Une grand-mère raconte que cela lui a permis de revivre un peu la naissance de ses propres enfants, mais la partie heureuse seulement¹⁷. Des grands-parents auront hâte de jouer leur rôle de personnes-ressources. Certains voudront rattraper le temps perdu et être de meilleurs grands-parents qu'ils ont été parents. Pour d'autres, moins capables d'accepter ce nouveau statut, l'événement dérange. Des grands-parents refuseront *a priori* de s'impliquer ou se sentiront distants et sans lien intime avec leurs petits-enfants¹⁸. Enfin, malheureusement, certains grands-parents n'ont tout simplement pas la capacité physique ou mentale de prendre soin sans aide de leurs petits-enfants.



Quoiqu'une diversité de moyens de communication soit utilisée par les familles pour maintenir les contacts, on observe que la distance physique peut aussi influencer les relations. En effet, une étude a démontré que, si une distance de moins de dix kilomètres sépare grands-parents et petit-enfant, ce dernier leur rend visite en moyenne cent fois par année, alors qu'à une distance de 120 kilomètres et plus, les visites du petit se réduisent à environ trois ou quatre par année¹⁹. L'arrivée de l'enfant serait aussi un moment charnière pour le retour dans la région d'origine, cet événement provoquant chez certains jeunes parents le besoin de se rapprocher de la parenté²⁰.

4.2.2 Les multiples changements

La fréquence des relations n'est toutefois pas un gage de leur qualité. Un ensemble de facteurs influencent l'exercice de la grand-parentalité. L'arrivée des premiers petits-enfants survient généralement dans la vie des grands-parents au moment où eux-mêmes doivent s'adapter à de multiples changements. Ceux-ci sont de différents ordres : physiques, psychologiques, familiaux, financiers et professionnels. Ils affectent le bien-être personnel, la relation conjugale et les liens intergénérationnels. Tous ces facteurs sont susceptibles d'expliquer la réaction des grands-parents à l'annonce de l'arrivée d'un premier petit-enfant et d'influencer le type de relation qui s'établira avec les nouveaux parents et les petits-enfants.

L'arrivée des premiers petits-enfants survient généralement dans la vie des grands-parents au moment où eux-mêmes doivent s'adapter à de multiples changements

Certains disent que les quinquagénaires vivent une deuxième crise d'adolescence, s'élançant dans une nouvelle vie. Plusieurs personnes confient qu'elles ont ressenti un sentiment d'urgence, une soif de vivre pleinement. L'entrée dans la vie adulte des enfants correspondrait à une période où les individus ressentent des sentiments variés, parfois contradictoires. L'espérance de pouvoir profiter de davantage de temps pour combler des besoins personnels cohabite avec les inquiétudes à l'égard de l'avenir. Selon le parcours de vie, l'état de santé et la condition financière, chacun ressentira plus ou moins intensément la sérénité ou l'angoisse suscitée par cette nouvelle période de vie qui s'ouvre à lui.

Les transformations physiques et psychologiques

Il est reconnu que des transformations physiques et psychologiques affectent le comportement des femmes et des hommes. C'est particulièrement au milieu de la vie que l'on se rend compte que les capacités physiques diminuent et que la situation n'ira pas en s'améliorant. « C'est souvent à ce moment que l'on prend conscience des effets de nos mauvaises habitudes alimentaires et de notre sédentarité », reconnaît une personne concernée. « On se rend compte que l'on peut vivre encore longtemps et on veut rester autonome le plus longtemps possible. »

Les changements hormonaux se répercuteraient sur la façon d'envisager la vie, sur les bilans que l'on fait, sur la dynamique du couple. Plusieurs femmes prendraient conscience qu'elles ont beaucoup donné aux autres en négligeant une partie de leurs propres besoins. « Les besoins des autres primaient sur mes propres besoins », constate une personne consultée, qui ajoute : « Mon défi pour cette phase de vie devient donc l'attention à mes besoins, la considération de moi.

Le désir de donner, oui, mais pas au prix de me renier complètement.» D'un autre côté, des hommes qui ont généralement été centrés sur leurs besoins et sur leurs réalisations personnelles et professionnelles auraient tendance à ressentir un plus grand besoin d'entrer en contact avec les autres, « de donner, d'être à l'écoute des besoins de l'autre ». Les attentes des uns et des autres peuvent aussi différer. Pour plusieurs, l'émancipation de leurs enfants constitue un moment propice pour réaliser des projets personnels longtemps reportés à cause de la charge financière qu'ils représentaient. « Enfin penser à nous! » reflète la pensée d'un bon nombre de parents à cette étape de leur vie.

Les transformations des liens familiaux

Au moment où la relation avec les enfants se transforme avec l'arrivée du petit-enfant, celle avec les parents se modifie aussi. Des personnes assument à la fois des responsabilités à l'égard de leurs enfants et des responsabilités familiales à l'égard de leurs parents ou d'un proche en perte d'autonomie (par exemple les beaux-parents, un membre de la fratrie). Cette double responsabilité, évoquée notamment par le vocable de *génération sandwich*, constitue une préoccupation majeure, particulièrement pour les femmes, lesquelles se retrouvent majoritairement à exercer le rôle d'aidantes. Des femmes en fin de carrière qui ont refusé de mettre de côté leurs activités professionnelles pour élever leurs enfants disent

appréhender le moment qu'elles devront peut-être assumer à long terme le rôle d'aidantes auprès de leurs parents. Certaines hésiteraient à prendre leur retraite de crainte de se voir confiner à un rôle d'aidantes à temps plein auprès de leurs proches.

On observe que la diminution des préoccupations à l'égard des enfants, qui deviennent autonomes, s'accompagne d'un accroissement de celles qui concernent les parents en perte d'autonomie. Cette préoccupation affecte le bien-être des personnes concernées et a des effets sur leur qualité de vie. « Avant, on parlait entre

Avant, on parlait entre femmes des difficultés que l'on avait avec nos enfants, maintenant notre principal sujet d'inquiétude, ce sont nos parents

femmes des difficultés que l'on avait avec nos enfants, maintenant notre principal sujet d'inquiétude, ce sont nos parents », constate une personne dans la cinquantaine. Le dilemme qui se pose à plusieurs est d'aider tout en respectant l'autonomie des aînés. « C'est bien beau de respecter leur choix de rester chez eux, mais on voit bien qu'ils ne sont plus toujours capables sans aide », dira une personne qui entretient à la fois sa maison et celle de son père veuf. « Ceux qui ont les moyens peuvent payer pour des services, mais, encore là, plusieurs parents âgés n'aiment pas voir des étrangers dans leur maison », ajoute-t-on.

Certains s'inquiètent de l'évolution de leur relation avec leurs parents. Des difficultés de communication et parfois des conflits surgissent entre les enfants et leurs parents ainsi que dans la fratrie. Par exemple, les avis peuvent diverger lorsqu'il s'agit d'assurer les soins ou l'hébergement après une hospitalisation d'un proche; certains seront déchirés entre le mieux-être de leur père et celui de leur mère. De part et d'autre, il est fait mention du besoin d'être mieux informé sur la façon d'agir et d'être mieux soutenu pour s'adapter à cette nouvelle situation.

Des personnes vivent difficilement la perte des facultés cognitives d'un de leurs parents. « C'est bouleversant, chaque fois que je vais la voir, elle ne me reconnaît

plus », confie une personne dont la mère souffre d'Alzheimer et qui en fait graduellement le deuil. La perte des facultés d'un parent renvoie à son propre vieillissement. Inévitablement, des décès surviendront dans l'environnement familial, sources de vives émotions et, pour certains, de responsabilités successorales. « Même à notre âge, c'est un coup dur lorsque l'on réalise que l'on est orphelin », entend-on.

La littérature scientifique traitant du vieillissement et de la vulnérabilité des personnes du grand âge rejoint les témoignages recueillis. Plusieurs études décrivent les multiples effets sur les familles, notamment sur la conciliation famille-travail²¹. Il est fait état d'épuisement physique et psychologique chez des aidants familiaux. Des chercheurs constatent que généralement les enfants sont favorables à l'idée d'apporter un soutien affectif et instrumental à leurs parents (par exemple, les accompagner à une visite médicale, les activités récréatives), mais ils ont de fortes réticences à accepter le rôle de soignants, surtout lorsque cela implique des soins intimes²². Dans des cas ultimes, la relation est renversée, observent des spécialistes. Le parent devient comme un enfant, ce qui ne se fait pas sans conséquences importantes sur celles et ceux qui vivent cette permutation des rôles.

Les personnes qui sont engagées dans un rôle d'aidant voient généralement diminuer leur disponibilité physique et mentale pour les autres membres de la famille. Dans le cas des nouveaux grands-parents, cela influence la relation qu'ils auront avec leurs petits-enfants.

La transition vers la retraite

Au moment de l'arrivée des petits-enfants, la situation des grands-parents vis-à-vis du travail s'avère très variée¹. Un grand nombre d'entre eux se dirigent vers la retraite et d'autres s'approprient leur nouveau statut de retraités. La situation professionnelle influence assurément l'exercice de la grand-parentalité, par les disponibilités de temps qu'elle laisse à chacun. Or, les consultations menées et les constats de recherche laissent voir que cette étape de la vie s'accompagne de transformations majeures qui, elles aussi, sont susceptibles d'affecter l'équilibre émotionnel de l'individu et, par conséquent, la relation qu'il a avec ses proches.

Selon des personnes consultées, il y aurait des retraites réussies et d'autres moins. La préparation à la retraite serait très importante, et ils étaient nombreux à déplorer le peu de sensibilisation à cette réalité dans les milieux de travail. Quand les personnes se sentent poussées vers la sortie, la période précédant la fin de la vie professionnelle peut être difficile. « On ne reconnaît pas notre expertise, on nous fait sentir de trop », relate un participant aux consultations. « J'aurais voulu continuer à exercer ma profession mais je n'étais plus capable de suivre le rythme », dit une retraitée, qui déplore le peu de dispositions qui permettent de continuer à travailler dans son domaine, mais avec des tâches adaptées à son état, tout en pouvant compter sur un revenu de retraite pour compenser le manque à gagner.

¹ En 2005, 68 % des hommes âgés de 55 à 64 ans avaient un emploi, alors que c'était le cas de 59 % d'entre eux en 1998; 51 % des femmes avaient un emploi en 2005, comparativement à 41 % six ans auparavant (Statistique Canada, 2006, « Enquête sociale générale: L'emploi du temps des Canadiens âgés », *Le Quotidien*, 26 juillet, site consulté le 26 juillet 2006).

La cinquantaine serait particulièrement difficile à vivre pour les personnes qui n'apprécient pas leurs fonctions, car elles disent se sentir coincées, sachant qu'il leur sera difficile de se faire embaucher ailleurs ou qu'elles ont trop à perdre relativement à leur régime collectif de retraite si elles partent. La situation est particulièrement pénible pour celles et ceux qui perdent leur gagne-pain, comme le signale le témoignage suivant : « C'est très dur pour le moral. Après des tentatives de recherche d'emploi, on finit par prendre sa retraite, mais c'est une retraite forcée. » Plusieurs personnes ont confié au Conseil que la période entourant la décision de prendre sa retraite, surtout lorsque des pressions s'exercent dans le milieu de travail, donne lieu à des moments d'angoisse qui affectent le moral et les relations interpersonnelles. « Ma retraite, je l'ai acceptée à l'usure », confie un retraité. À propos des difficultés vécues lors de cette période, un autre avoue : « c'est venu ternir la joie que je ressentais d'avoir des petits-enfants ».

Les recherches et les témoignages font ressortir que les nouveaux retraités doivent s'adapter à de multiples changements. La perte du réseau social serait un des éléments les plus difficiles à vivre. « Si toute ta vie tu ne te valorisais que par le travail, tu risques la dépression », prévient un retraité. Des ajustements sont aussi nécessaires dans la vie de couple. Le départ des enfants et la fin de la vie professionnelle apparaissent une occasion de rapprochement pour les uns et d'éloignement pour les autres. Le nombre de divorces après plusieurs années de mariage est un indice des difficultés que peuvent éprouver les couples¹. La rupture ne se fait pas sans conséquence chez les enfants, comme le laisse entendre une personne qui a vécu l'expérience : « Lorsque mes parents ont divorcé, je me suis sentie prise entre les deux. Mon père n'était pas vraiment autonome dans la maison et ma mère avait de la difficulté à vivre seule. »

Après l'euphorie des premiers mois de la retraite viennent les remises en question. Les chercheurs le constatent, le risque d'isolement est important à cette période de la vie. « Heureusement qu'il y avait la Maison des grands-parents », dira un participant aux consultations. Ils furent nombreux à souligner l'importance de ces lieux de rencontre. « On rend service aux autres et en particulier aux enfants, mais aussi on peut échanger avec d'autres personnes qui vivent la même chose que nous. » Il a aussi été fait mention de la difficulté à gérer son temps. « Le bénévolat, c'est important pour ne pas se sentir seule, mais ce n'est pas si facile que cela de trouver un milieu qui nous convienne », dira une personne qui a fait plusieurs essais avant de trouver l'activité qui lui convenait. On déclare aussi qu'il faut avoir les moyens de faire du bénévolat. Les frais de déplacement, par exemple, peuvent s'avérer une grosse dépense pour des personnes à faible revenu.

D'autres témoignages présentent l'image d'une personne retraitée active et très occupée. « Depuis que je suis à la retraite, mon agenda n'a jamais été aussi rempli », dit une personne consultée. Chez certains, cette période correspond à une période de rêve. « On n'a plus d'horaire imposé, on choisit ce que l'on veut faire, on est en forme, c'est la belle vie! », un témoignage qui rejoint des résultats de sondages

¹ Sur les 17 054 divorces prononcés en 2000, 2 256 (13,2 %) survenaient après 20 à 24 ans de mariage et 1 660 (9,7 %), après 25 à 29 ans de mariage (*Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Un portrait statistique des familles au Québec*, tableau 1.12, p. 50).

montrant qu'un grand nombre de retraitées et de retraités apprécient cette étape de leur vie. Certaines personnes découvrent des activités qui les valorisent. Certaines feront un retour sur le marché du travail^I, mais il ne s'agirait pas d'une tendance significative au Canada, observent des chercheurs, qui notent toutefois que de plus en plus les statuts de travailleur et de retraité se combinent et alternent dans le temps^{II}. Ainsi, dans certains cas, la recherche d'un emploi rémunéré s'avère une nécessité financière; d'autres le font pour d'autres raisons, plus personnelles^{III}.

La retraite provoque aussi chez certaines personnes nées à l'extérieur du Québec le désir de retourner dans leur pays d'origine, mais le fait de devoir quitter leurs enfants majeurs leur impose des choix difficiles. Certains décideront d'alterner les séjours dans le pays d'origine et le pays d'accueil, ce qui inévitablement aura des répercussions sur leur disponibilité auprès de leurs petits-enfants. Par ailleurs, certaines études laissent voir que cette période peut être difficile pour les personnes immigrantes qui n'ont pu accumuler les ressources suffisantes pour leur retraite, travaillant parfois dans des secteurs non qualifiés, peu rémunérés ou présentant plus de risques sur le plan de la santé^{IV}.

L'aspect financier

Lors des consultations, ils furent nombreux à souligner que « liberté 55 » était un slogan publicitaire qui ne reflétait pas la réalité de la majorité. La situation financière de cette génération ne serait pas aussi reluisante qu'on peut le penser. Notons, par exemple, l'étude publiée par BMO Groupe financier qui révèle que bon nombre (73 %) des baby-boomers ont quelques difficultés à boucler leur budget, la majorité étant encore aux prises avec des dettes importantes. Près de 20 % de ce groupe n'aurait pas encore épargné pour la retraite. Trois baby-boomers sur cinq ayant des enfants de 18 ans et plus offrent un soutien financier à leur progéniture. Pour ajouter à cette charge, le quart de ces mêmes baby-boomers dont les parents sont toujours vivants doivent s'occuper d'un de leurs parents, voire des deux, de façon régulière²³.

La situation financière au seuil de la retraite est assurément le reflet des conditions de travail antérieures. « Ce n'est pas tout le monde qui aura connu un emploi stable, bien rémunéré, avec de bonnes couvertures en cas de maladie ou de retraite », déplore-t-on. Bon nombre de personnes à cet âge ne peuvent compter que sur l'aide financière de l'État. En outre, bien des aléas de la vie peuvent avoir



- I Selon une étude de Statistique Canada, un peu plus du cinquième (22 %) des personnes qui ont pris leur retraite entre 1992 et 2002 à l'âge de 50 ans ou plus sont retournées exercer un travail rémunéré quelconque (Statistique Canada, 2005, « Étude: Le travail après la retraite », *Le Quotidien*, 23 septembre, site consulté le 10 octobre 2006).
- II Des chercheurs font ressortir la diversification des situations (Stephane Crespo, *Une étude exhaustive des formes de transition vers la retraite*, 272 p.). La tendance au retour sur le marché du travail serait plus forte aux États-Unis qu'au Canada. Des retraités étasuniens retourneraient notamment en emploi pour avoir accès au régime collectif de soins de santé offert par certaines entreprises.
- III On évoque l'amour du travail, le désir de rendre service, l'ennui à la retraite (Statistique Canada, 2005, « Étude: Le travail après la retraite », *Le Quotidien*, 23 septembre, site consulté le 10 octobre 2006).
- IV Cette situation n'est pas réservée aux seules personnes immigrantes (Claudio Bolzman, « L'avenir des immigrants âgés », dans Stefano Cavalli, et Jean-Pierre Franière (sous la dir. de), *L'avenir. Attentes, projets, (dés)illusions, ouvertures*, p. 1-11).

réduit les ressources financières. Il est fait référence notamment à la maladie, au handicap, mais aussi aux ruptures conjugales. C'est aussi au moment de la retraite, fait remarquer une conseillère financière, que des femmes se rendent compte des conséquences de leurs arrêts de travail à l'occasion des maternités. Certaines de celles-ci devront retarder le moment de leur retraite; d'autres partiront avec de grosses pénalités actuarielles. C'est une situation que déplorent les personnes qui auraient souhaité des contributions compensatoires au régime de retraite, d'autant plus, rappelle une retraitée, qu'à l'époque où les femmes ont eu leurs enfants, le remplacement du revenu était faible et le congé, très court. «C'était une amélioration par rapport à nos mères, mais rien de comparable avec les congés parentaux d'aujourd'hui», ajoute-t-elle.

Les écarts entre les salaires des femmes et ceux des hommes, le niveau de protection sociale advenant l'incapacité à exercer des activités de travail rémunérées, le faible taux d'épargne de l'ensemble des ménages, le faible revenu d'une majorité de familles monoparentales sont des indices que la situation financière au moment de l'entrée dans la grand-parentalité peut être précaire. Une étude récente de Statistique Canada signale notamment les risques d'appauvrissement à la suite du décès du conjoint. Le veuvage aurait une incidence sur le revenu des femmes de tous les groupes de revenu. «Non seulement les veuves ont-elles vu leur revenu rajusté diminuer, mais un grand nombre d'entre elles l'ont vu tomber au-dessous du seuil de faible revenu durant le veuvage», soutiennent les chercheurs¹.

Parmi ceux qui se disent privilégiés, nombreux se félicitent d'avoir investi dans une propriété. «Heureusement que ma maison est payée. Ce fut de l'épargne forcée, mais aujourd'hui, c'est mon seul véritable avoir», dira un parent qui s'inquiète pour la nouvelle génération, laquelle risque d'avoir de moins en moins accès à la propriété. Cela amène d'ailleurs des parents qui le peuvent à faire des legs de leur vivant à leurs enfants pour l'achat d'une résidence. Cependant, «avoir une maison ne signifie pas qu'on a des liquidités, soutient un grand-père, c'est très stressant de penser aux réparations qu'il y aura à faire.» En fait, toute la question du logement semble préoccuper plusieurs personnes à cette période de leur vie. «Habiter un condo coûte plus cher que le prix que je pourrais avoir pour mon bungalow», dira un retraité. «De plus, il faut penser à l'avenir, qu'est-ce qu'il va nous rester en épargne lorsque l'on aura 90 ans?» s'interroge-t-on.

Certains soulèvent le dilemme de plusieurs personnes à l'aube de la retraite: réaliser des projets personnels au début du troisième âge et risquer de vivre pauvrement au quatrième âge ou épargner pour s'assurer des services de qualité à la fin de sa vie pour ne pas être à la charge de ses enfants et de la collectivité. Les propos d'une retraitée active reflète les préoccupations de plusieurs: «Nous sommes en pleine forme et avons plein de projets, comme faire des voyages, mais les ressources financières manquent pour nous permettre de vivre une retraite à notre goût.» En outre, plusieurs témoignages recueillis lors des consultations confirment que la génération concernée a certaines appréhensions à l'égard

Toute la question du logement semble préoccuper plusieurs personnes à cette période de leur vie

¹ Cinq ans après être devenues veuves, 8,7% des femmes vivaient en situation de faible revenu, comparativement à 5,1% des hommes. Le revenu est mesuré selon le revenu familial total avant impôt en dollars constants de 2003, et a été rajusté pour tenir compte de la taille et de la composition de la famille (Statistique Canada, 2006, «Étude: Le décès d'un conjoint et les conséquences sur le revenu», *Le Quotidien*, 10 juillet, site consulté le 10 juillet 2006).

des services publics de santé. « La tendance est au maintien à domicile, mais qui offrira les services lorsqu'il y aura de moins en moins de jeunes et que ceux-ci seront scolarisés et peu intéressés par ce secteur d'emploi, surtout si les salaires sont aussi bas? » se questionne-t-on. Une autre personne déplore l'attitude de certains intervenants, qui insistent « fortement » pour que les proches prennent en charge les soins aux membres de la famille en perte d'autonomie ou après une hospitalisation. Elle ajoute : « on nous laisse entendre que c'est temporaire et que l'on va nous apporter de l'aide, mais la réalité est tout autre ».

Plusieurs posent un regard sévère sur certaines politiques et orientations institutionnelles. « Tu vois tes parents obligés de vivre séparément parce qu'il y a peu d'endroits pour accueillir simultanément des personnes autonomes et non autonomes », constate une personne qui déplore que, lorsque cela est possible, les frais d'hébergement soient trop élevés pour une grande partie des aînés. Cette inquiétude rejoint le commentaire d'une quinquagénaire : « Les économies de mon père fondent au soleil pour payer les frais de maintien à domicile. Qu'est-ce qu'il va lui arriver lorsqu'il sera sans le sou? Lorsque ce sera à notre tour?¹ »

Cet aperçu des transformations entourant cette période de la vie vient rappeler la multiplicité des facteurs pouvant influencer l'exercice de la grand-parentalité. Comment des personnes retraitées qui ont perdu leurs repères et qui se sentent isolées accueilleront-elles leurs petits-enfants? Comment des grands-parents qui donnent des soins à leurs parents (ou à leur conjointe ou conjoint) en perte d'autonomie vivront-ils cette expérience de la grand-parentalité? Comment des personnes actives et soucieuses de leur bien-être s'approprient-elles leur rôle de grand-parent?

4.2.3 Un modèle à définir

Le milieu scientifique définit l'appropriation du statut de grands-parents comme un processus « marqué par la diversité, par la complexité, et par le changement²⁴ ». C'est un rôle social englobant de multiples relations qui amène certains spécialistes à considérer que le rôle de grand-parent est peut-être plus complexe que celui de parent « puisqu'il engage davantage de personnes et que les attentes face à ce rôle sont moins définies²⁵ ». Ce flou autour du rôle de grand-parent ne serait pas nécessairement une mauvaise chose, convient-on, puisqu'il permettrait à chacun de définir son rôle à partir d'un large éventail de possibilités. Toutefois, cela laisserait à des grands-parents « l'impression de naviguer sans boussole » dans l'exercice de ce nouveau rôle²⁶.

Des grands-parents qui exercent ce rôle avec plaisir et affection montrent à quel point il est bénéfique. Les grands-parents sont considérés comme essentiels dans les familles contemporaines en matière de construction identitaire, de maintien des valeurs et de transmission de savoirs et de biens. Ils jouent un rôle

¹ D'autres font mention de frais très élevés pour les services dans des centres d'hébergement privés. Le fait que le montant de la contribution dans les centres d'hébergement publics est établi en fonction du revenu familial peut placer la conjointe ou le conjoint de la personne hébergée dans une situation financière précaire.

de socialisation et de mémoire, et contribuent à l'équilibre des petits-enfants, soutient-on. Pourtant, malgré le fait qu'ils sont des figures familiales marquantes, certains considèrent qu'ils sont « les grands oubliés de notre société », tout particulièrement les grands-pères²⁷. Même si de nombreuses recherches ont porté sur les grands-parents, « peu d'entre elles se sont penchées sur la manière dont ce rôle est négocié et encore moins sur la nature de ces négociations²⁸ ». Pour cette raison, il serait encore difficile de saisir pleinement toute l'ampleur de la diversité de l'exercice de la grand-parentalité.

4.2.4 Des relations à développer

Des chercheurs observent que les rôles sociaux des grands-parents prennent racine dans le lien qu'ils ont construit avec chacun de leurs enfants, « cette fonction s'échafaudant bien avant l'arrivée d'un nouveau venu dans la chaîne des générations²⁹ ». Au moment de l'arrivée de l'enfant, parents et grands-parents s'approprient graduellement leur nouveau rôle. En outre, les relations intergénérationnelles seront appelées à évoluer aussi dans le temps en s'adaptant à chacune des étapes de la vie¹.

La solidarité familiale favorise les échanges, et chacun des membres de la famille en tire avantage. Les jeunes enfants qui ont des contacts avec leurs grands-parents sont susceptibles de bénéficier d'une précieuse source d'affection, une « oasis de sécurité et de stabilité », dit-on³⁰. En retour, les grands-parents apprécient généralement la présence de leurs petits-enfants, laquelle ajoute un nouveau sens à leur vie. Il est démontré que les petits-enfants ont une influence sur la stimulation intellectuelle et physique des aînés, par exemple. Il n'est pas rare, en effet, de voir des grands-parents à « quatre pattes » en train de jouer avec leurs petits-enfants. Dans l'ensemble, les nouveaux parents bénéficieront du soutien moral, instrumental (par exemple pour le gardiennage) et financier de leurs parents respectifs.

On note toutefois que cette période s'accompagne aussi de tensions. Des ajustements s'avèrent nécessaires entre parents et grands-parents. Encore là, la manière de communiquer est importante. On parle des plaisirs et des pièges de la grand-parentalité³¹. Des chercheurs spécialisés en cette matière évoquent la règle du « ni trop proche ni trop loin » pour exprimer toute l'habileté qu'exige l'exercice de la grand-parentalité.

Cette distance à conserver constituerait une des principales difficultés des nouveaux grands-parents. Certains cherchent à s'investir intensément dans leur nouveau rôle et tombent parfois dans la démesure. « Aimer ses petits-enfants vient naturellement, mais il n'est pas évident de doser cet amour et ses manifestations pour le bénéfice de tous », souligne-t-on³². Selon des intervenants sociaux, le défi est d'offrir une présence chaleureuse mais non étouffante, de jouer son rôle tout en respectant l'intimité des parents. Or, la juste mesure n'est pas toujours facile à trouver, comme le laisse entendre le commentaire suivant d'un jeune parent : « Ma mère arrive sans prévenir pour voir le bébé. C'est embarrassant et parfois ça provoque des chicanes dans notre couple. »

1 Par exemple, la relation sera différente lorsque les petits-enfants vivront leur adolescence. La relation varie aussi selon l'évolution de l'état de santé des grands-parents. Des auteurs font référence aux deux temps de la grand-parentalité : celui des grands-parents autonomes et celui des grands-parents nécessitant des soins constants (Claudine Attias-Donfut et Martine Segalen, *Grands-parents : la famille à travers les générations*, p. 19).

Par ailleurs, le désir des grands-parents de côtoyer fréquemment leurs petits-enfants apparaît légitime. « Ils grandissent tellement vite », dira l'un d'eux, qui se dit déçu quand les enfants ne viennent pas régulièrement. Or, la fréquence des contacts semble constituer une source d'irritation. Plusieurs nouveaux parents disent avoir ressenti une pression à cause des attentes de leurs parents. « C'est difficile de satisfaire tous les grands-parents; à les écouter, on passerait toutes nos fins de semaine avec eux. » Cette situation se complexifie lorsque les grands-parents sont séparés, comme le signale quelqu'un qui vit l'expérience: « Ça fait beaucoup de monde à satisfaire, et parfois on se sent coupable de leur dire que l'on a autre chose au programme. » Un autre ajoute: « Ça devient compliqué, il faudrait aller aussi souvent chez les uns que chez les autres. » La coordination des visites durant les congés spéciaux ou lors d'événements festifs serait devenue un véritable casse-tête pour les jeunes couples. « Il faudrait se séparer en quatre à Noël », explique un parent qui dit pouvoir compter sur la compréhension de ses grands-parents, mais qui est sensible à leur déception.

Le désir d'un rapprochement lorsque l'enfant devient parent à son tour est démontré, mais l'intensité du besoin de rapprochement chez des grands-parents ne correspondrait pas nécessairement à celui des enfants, une situation qu'un chercheur évoque en ces termes: « Les petits-enfants servent finalement de trait d'union entre deux générations qui n'auraient, sans cela, peut-être plus rien à se dire³³. » En effet, on observe que, dans une certaine mesure, la relation entre les grands-parents et les petits-enfants est tributaire de l'attitude des parents. Certains encouragent la relation, d'autres se sentent menacés ou envahis.

Les petits-enfants servent finalement de trait d'union entre deux générations qui n'auraient, sans cela, peut-être plus rien à se dire

On se rappellera qu'à partir de l'adolescence une saine distance correspondant à l'entrée graduelle dans la vie adulte s'est établie dans la relation parent-enfant. L'arrivée de l'enfant réveillerait chez certaines personnes des blessures du passé. Un parent confie: « Cette naissance m'a forcé à me rapprocher de mes parents, alors que je n'en avais pas tellement le goût. » C'est ainsi que l'on constate que la relation grands-parents-parents peut s'avérer harmonieuse, conflictuelle ou encore ambivalente. Dans certaines familles, la relation passée constitue une barrière, un fossé difficile à franchir, mais que parfois la présence de petits-enfants peut réussir à amenuiser. « C'est une question de confiance », selon une participante qui croit que les enfants qui ont souffert de l'attitude d'un parent peuvent avoir de la difficulté à partager leur enfant. Elles peuvent aussi craindre l'influence de la présence de ce grand-parent sur leur nouvelle vie familiale.

Le respect des compétences mutuelles apparaît un élément potentiellement litigieux. Des parents estiment se sentir jugés. Parfois, les critiques sont directes, souvent, ce sont plutôt des allusions qui peuvent blesser. Comme nous le mentionnions dans le premier chapitre, les nouveaux parents éprouvent le besoin d'être réconfortés dans leur rôle et non déstabilisés. L'attitude des grands-parents à cet égard est déterminante. En effet, des chercheurs observent que certains d'entre eux adoptent une attitude d'entraîneur, alors qu'il serait préférable d'aider les parents à se rendre compte qu'ils sont les mieux placés pour décider de ce dont l'enfant a besoin³⁴. « On a avantage à se rappeler comment on se sentait lorsqu'on était de jeunes parents », dira une grand-mère consciente des

problèmes que peuvent susciter certaines interventions même avec l'intention d'éviter de mauvaises expériences à ses enfants. Les spécialistes dans ce domaine suggèrent davantage d'opter pour une « neutralité bienveillante », d'offrir une « écoute chaleureuse » aux nouveaux parents, de sorte à les rassurer dans leurs compétences. « Plus les parents ont confiance en eux, mieux ils réussissent à transmettre ce sentiment à leur enfant », argumente-t-on.

Plusieurs études notent l'intensification des rapports mère-fille au moment de la naissance d'un premier petit-enfant^I. De nouvelles mamans peuvent se sentir particulièrement affectées par l'ingérence excessive ou l'attitude directive de leur mère ou de leur belle-mère. Des risques de conflits de compétence sont notés. Des jeunes femmes disent avoir l'impression parfois de devoir conquérir leur titre de mère. Lorsqu'elles prennent de l'assurance, observent des chercheurs, la relation aurait tendance à s'harmoniser.

Un des rôles du grand-parent est de soutenir les parents et d'être un substitut lorsque requis. La garde de l'enfant s'avère révélatrice du climat établi dans la relation entre les grands-parents et les parents, constate-t-on. La fréquence du gardiennage aurait des effets significatifs sur la relation^{II}. Dans certains cas, cela serait à l'origine de tensions psychologiques. D'un autre côté, il est reconnu que le fait que les grands-parents gardent occasionnellement les enfants pour offrir un répit aux parents ou pour les dépanner, surtout lorsque les deux parents travaillent, constitue une contribution appréciée par les parents. La garde des enfants représente aussi, au dire d'un bon nombre de grands-parents, un moment privilégié pour entrer en relation avec sa petite-fille ou son petit-fils. Pour que cette expérience soit vécue sereinement de part et d'autre, on insiste cependant sur l'importance de respecter les mêmes grands principes de base. Il faut éviter les incohérences éducatives, surtout pour des enfants plus vieux, et s'entendre sur les éléments essentiels à l'égard des soins et de l'éducation des enfants. Or, cela ne se fait pas sans difficultés.

Chez des parents, on remarque une tendance à reprocher aux grands-parents de laisser tout passer aux petits-enfants, de ne pas être assez stricts et de ne pas respecter leurs façons de faire. La situation inverse s'observe aussi. Par ailleurs, des grands-parents font valoir leur expérience et demandent que l'on respecte leur sens des responsabilités. Dans ces différends se profile l'acceptation des rôles respectifs, soutient-on. Il s'agit pour les parents d'accepter que les grands-parents apportent à l'enfant à la fois une ressemblance et une différence par rapport à leurs façons de faire. Les grands-parents, pour leur part, doivent accepter que la responsabilité première de l'enfant relève des parents. On rappelle que le rôle des grands-parents est davantage de soutenir ceux-ci dans l'appropriation de cette responsabilité que de prendre leur place.

I La relation père-fils ou mère-fils à cette période de vie ne semble pas avoir suscité un intérêt soutenu chez les chercheurs.

II Par exemple, des chercheurs croient que la garde quotidienne de l'enfant par les grands-parents peut devenir ambiguë et problématique; les conflits quant aux méthodes éducatives risquent de surgir davantage puisque les grands-parents sont alors intimement liés au quotidien des enfants (Francine Ferland, *Grands-parents aujourd'hui: plaisirs et pièges*, p. 97-98). D'autres évoquent une interdépendance qui serait souvent à l'origine de tensions psychologiques entre les mères et les grands-mères (Mariacristina Picchio et Tullia Musatti, 2001, « Autour du petit-enfant : entre mères et grands-mères », *La revue internationale de l'éducation familiale*, vol. 5, no 1, p. 51).

Le respect mutuel intervient aussi dans la question de la garde de l'enfant. Si certains grands-parents déplorent le peu de contacts avec leurs petits-enfants, d'autres disent se sentir parfois trop sollicités ou, tout au moins, peu respectés. Ce serait l'attitude des parents qui serait souvent mise en cause. « Des fois, je sens que l'on nous prend pour acquis », relate une grand-mère qui constate la tendance de ses enfants à appeler à la dernière minute, même lorsqu'il aurait été possible de prévoir le besoin de garde. « Ce n'est pas que l'on n'aime pas profiter de la présence de nos petits-enfants, mais ils ne demandent même pas si nous avons d'autres projets », ajoute-t-elle. Dans quelques cas, des grands-parents gardent leurs petits-enfants par contrainte et non par choix, ce qui provoquerait une insatisfaction susceptible de ternir la relation.

Les propos recueillis amènent à constater que les services relatifs aux enfants se négocient généralement avec les grands-mères. Or, de plus en plus de grands-pères participent et veulent contribuer aux soins à donner aux enfants. L'image des grands-pères qui s'occupent de leurs petits-enfants seulement lorsque ceux-ci ont quitté le bas âge serait dépassée. Plusieurs des nouveaux grands-pères auront été des pères présents auprès de leurs enfants et impliqués dans les tâches domestiques. Ce désir de s'impliquer est parfois ralenti par celui de leur conjointe, comme le signale une personne consultée : « Tout comme à l'arrivée de leur propre enfant, les grands-pères doivent apprendre à prendre leur place et les grands-mères, à leur laisser de l'espace. »

Tout comme à l'arrivée de leur propre enfant, les grands-pères doivent apprendre à prendre leur place et les grands-mères, à leur laisser de l'espace

Certains ont observé que l'arrivée d'un petit-enfant dans le réseau familial peut entraîner des manifestations d'envie ou de jalousie dans le couple de grands-parents et, possiblement, entre les grands-parents maternels et paternels. « La course aux cadeaux » est déplorée et est susceptible de provoquer des tensions chez les parents, qui se sentent parfois mal à l'aise devant l'attitude des grands-parents. De jeunes parents s'expriment : « Je comprends qu'ils font cela pour bien faire, mais, des fois, c'est trop. » « Ils paient des fortunes pour des vêtements que l'enfant ne portera que quelques fois, tandis qu'on en arrache financièrement. Ils pourraient nous consulter sur les dépenses. » « On a notre fierté. Si on dit non à leurs cadeaux, ils sont fâchés. Lorsqu'on accepte, on a parfois l'impression de leur être redevables. »

L'ambiguïté des sentiments se remarque aussi chez les nouveaux parents. Certains expriment le besoin de continuer à recevoir l'affection de leurs parents. Une jeune femme dit : « Mon père a une attitude pleine d'amour à l'égard de mon enfant qu'il n'a jamais eue avec moi. » Une autre confie : « Dès que ma fille est née, je n'existais plus pour ma mère³⁵. » Ce sentiment d'abandon peut aussi être ressenti par des grands-parents qui constatent avec regret que leur enfant ne leur prête plus autant attention.

L'examen de cette période de la vie met aussi en perspective toute la question de la transmission des valeurs et des traditions familiales à la nouvelle génération. Des grands-parents disent avoir ressenti plus intensément le besoin que se perpétuent certains gestes ou certaines activités. Quoique généralement les enfants adhèrent aux valeurs familiales, il peut en aller tout autrement lorsqu'il s'agit de certains usages ou de certaines coutumes. La célébration du baptême

chez les familles d'origine chrétienne est une illustration des différences qui peuvent se manifester entre les générations de parents. Le besoin de souligner la venue du nouvel enfant demeure présent, mais les pratiques religieuses ou culturelles peuvent avoir changé pour la nouvelle génération de parents. Il arrive aussi que des couples d'origine différente cherchent des compromis acceptables pour leurs familles respectives. C'est ainsi que l'on observe la naissance de nouveaux rituels qui cherchent à concilier les besoins des membres de la famille élargie, ce qui n'est pas nécessairement facile pour les nouveaux parents³⁶.

Certains observateurs soutiennent que le défi de cette période transitionnelle est d'assurer la prolongation d'une saine relation parent-enfant tout en construisant celle entre grand-parent et petit-enfant. Selon le cas et au fil du temps, les grands-parents doivent aussi être attentifs aux besoins de tous leurs petits-enfants et aux particularités de chacune des familles. Cela nous amène à aborder la question de l'exercice de la grand-parentalité dans des contextes particuliers.

4.2.5 Les contextes particuliers

Tout au long des étapes de la vie, le rôle des solidarités familiales se révèle important, et l'implication des grands-parents est susceptible de faire une grande différence dans le bien-être des enfants et des petits-enfants. Pensons à la période des relevailles, aux naissances multiples, à l'accueil d'un enfant handicapé ou gravement malade. L'attitude des grands-parents s'avère déterminante au moment de l'intégration dans la famille d'enfants adoptés ou d'une famille recomposée. Le rôle positif qu'ils peuvent être amenés à jouer au moment des ruptures conjugales a déjà été mentionné.

L'influence des grands-parents serait aussi significative dans un contexte de pauvreté. Il ressort, en effet, d'une étude québécoise que le soutien des grands-parents constitue un facteur important de protection de la santé pour les jeunes enfants qui vivent dans une famille de « position sociale inférieure de manière continue »¹. Cela amène les auteurs de l'étude à recommander de « mettre en œuvre des actions qui encouragent le resserrement des liens intergénérationnels, puisque l'aide instrumentale ou émotive fournie par les grands-parents a été reconnue comme pouvant protéger la santé de leurs petits-enfants désavantagés³⁷. »

La dynamique relationnelle subit aussi l'influence de la cohabitation intergénérationnelle. Lors de l'Enquête sociale générale de 2001, près de 4 % des Canadiens, soit environ 930 000 personnes, vivaient au sein d'un ménage multigénérationnel, c'est-à-dire composé d'au moins trois générations. Le Québec serait la province qui en compte le moins, soit 1,6 %³⁸. Le taux de cohabitation multigénérationnelle est plus élevé dans certaines communautés culturelles. Toutefois, les avantages et les difficultés associés à cette cohabitation apparaissent peu étudiés.

¹ Parmi les parents interrogés (toutes classes sociales confondues), 30 % déclarent pouvoir compter sur le soutien émotif et instrumental des grands-parents (ex.: répit, garde d'enfant, préparation de repas). Cette statistique ne tient pas compte du soutien financier (Ginette Paquet, *Partir du bas de l'échelle: des pistes pour atteindre l'égalité sociale en matière de santé*, p. 83-84). La distance physique entre les résidences des parents et des grands-parents ainsi que le fait que les grands-parents sont encore actifs sur le marché du travail sont des hypothèses avancées pour expliquer le faible taux de soutien des grands-parents.

Il arrive que des grands-parents exercent l'entière responsabilité parentale de leurs petits-enfants. Selon les données du recensement de 2001, environ 56 700 grands-parents canadiens vivaient avec leurs petits-enfants sans la présence des parents de ces derniers³⁹. Près de 57 000 enfants habitaient avec ces grands-parents. Parmi ces jeunes, un peu moins de la moitié (25 200) étaient âgés de 14 ans et moins⁴⁰. « C'est généralement l'incapacité ou le refus des parents de s'occuper de leurs enfants qui incite les grands-parents à prendre soin de ceux-ci à temps plein », notent les chercheurs de Statistique Canada⁴⁰. Parmi les raisons à l'origine de cette prise en charge se retrouvent l'abus d'alcool et de drogues, les troubles mentaux, les grossesses chez les adolescentes, les situations de violence et de négligence, le décès d'un parent, etc. Ainsi, des cas exceptionnels et dramatiques soumettent les grands-parents concernés à des décisions déchirantes, par exemple devoir dénoncer aux autorités compétentes les comportements parentaux inappropriés de leurs enfants. Des chercheurs attirent l'attention sur les risques associés à cette situation de garde exclusive des grands-parents. Il fut observé notamment un plus grand risque de troubles de comportement chez les enfants concernés, une tendance à l'isolement social, des difficultés financières accrues et un accroissement des problèmes de santé des grands-parents. Selon certains auteurs, ces grands-parents bénéficieraient de peu de services adaptés à leur situation. Ils auraient besoin d'un meilleur accès à l'information sur les groupes d'entraide afin d'obtenir du soutien dans l'exercice de leur rôle de parents suppléants⁴¹.

Il arrive que des grands-parents exercent l'entière responsabilité parentale de leurs petits-enfants... ces grands-parents bénéficieraient de peu de services adaptés à leur situation

Un autre élément à considérer est le maintien de la relation entre grands-parents et petits-enfants à la suite d'une rupture du couple ou du décès d'un des parents. Cette question apparaît préoccupante pour les grands-parents, qui, par l'entremise de différents regroupements, ont sensibilisé les milieux politiques et judiciaires aux difficultés que vivent certains d'entre eux lorsque des conflits majeurs accompagnent le règlement sur la garde de l'enfant. Compte tenu des effets de la décision sur le maintien de la relation avec leurs petits-enfants, des grands-parents auraient souhaité que leurs besoins soient mieux pris en compte pendant le processus de séparation. Plusieurs revendiquent le droit des petits-enfants à leurs grands-parents. Ils invoquent les dispositions du Code civil du Québec (art. 611) précisant que « père et mère ne peuvent sans motifs graves faire obstacle aux relations personnelles de l'enfant avec ses grands-parents »⁴¹. Certains se retrouvent donc dans l'obligation de recourir aux tribunaux pour obtenir des droits de visite, une situation qui ne facilite certes pas le développement d'une saine relation intergénérationnelle.

I Ces enfants représentent 0,4 % de la population totale de ce groupe d'âge, environ la même proportion qu'en 1991. C'est au Québec que la proportion est la moins élevée (0,2 %) des provinces et des territoires canadiens (Statistique Canada, 2003, « Les grands-parents et les petits-enfants », *Le Quotidien*, 9 décembre, site consulté le 17 janvier 2006).

II Le Code civil reconnaît des « droits de contact » aux grands-parents. Toutefois, certains s'étonnent du fait que ces droits ne s'accompagnent plus, depuis 1996, d'obligation alimentaire à l'égard des petits-enfants. L'article 585 du Code civil limite cette obligation au père et à la mère. À noter que des litiges peuvent survenir sans nécessairement faire suite à une rupture et ne sont pas limités aux relations avec les ex-conjoints. Un parent peut vouloir limiter l'accès aux petits-enfants à sa mère ou à son père.

Des grands-parents se disent aussi préoccupés par les modifications apportées à la Loi sur la protection de la jeunesse en 2006, modifications qui, dans l'intérêt de l'enfant et dans l'objectif de favoriser pour lui un projet de vie à long terme, pourraient accélérer le processus d'adoption de jeunes enfants lorsque les parents ne sont pas en mesure d'en prendre soin. Des grands-parents craignent être séparés de leurs petits-enfants et d'assister à la rupture de la filiation existante.

Ainsi, la grand-parentalité d'aujourd'hui, tout en comprenant un bon nombre des attributs qu'elle a toujours eus, se vit dans un contexte qui en a changé l'exercice. Des grands-parents contemporains côtoieront plus longuement leurs petits-enfants, lesquels seront moins nombreux. De plus en plus de grands-parents devront éventuellement s'adapter au rôle d'arrière-grand-parent, se retrouvant avec toute une expérience de vie à partager. Notons aussi que plusieurs personnes, à l'âge de la retraite, joueront ce rôle bienveillant auprès de jeunes enfants qui ne leur sont pas apparentés, les recompositions familiales et les possibilités de bénévolat leur offrant cette occasion de contribuer au développement et à l'épanouissement des petits-enfants de leur environnement en devenant des « grands-parents de cœur ».



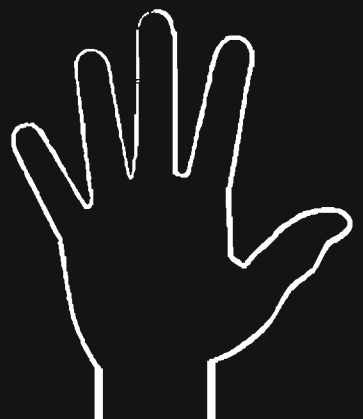


Notes bibliographiques

- 1 Martin Turcotte (2006). « Les parents ayant des enfants adultes à la maison », *Tendances sociales canadiennes*, printemps, no 80, p. 4-5.
- 2 Pascale Beaupré, Pierre Turcotte et Anne Milan (2006). « Quand fiston quittera-t-il la maison? Transition du domicile parental à l'indépendance », *Tendances sociales canadiennes*, août, no 82, p. 14.
- 3 Marc Molgat et Johanne Charbonneau (2003). « Les relations sociales », dans Madeleine Gauthier (sous la dir. de). *La jeunesse au Québec*, Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC, Presses de l'Université Laval, p. 73-74. Voir aussi Pascale Beaupré, Pierre Turcotte et Anne Milan (2006). « Quand fiston quittera-t-il la maison? Transition du domicile parental à l'indépendance », *Tendances sociales canadiennes*, août, no 82, p. 8.
- 4 Clairandrée Cauchy (2003). « Emploi atypique et précarité chez les jeunes : une main-d'œuvre à bas prix, compétente et jetable! », dans Conseil permanent de la jeunesse. *Actes du colloque Vivre à l'ère précaire : causes et conséquences de l'emploi atypique chez les jeunes*, Québec, Conseil permanent de la jeunesse, p. 16 (Gouvernement du Québec).
- 5 Conseil de la famille (1993). *La paternité : les transformations sociales récentes*, Québec, Conseil de la famille, p. 38-39 (Gouvernement du Québec).
- 6 Mariacristina Picchio et Tullia Musatti (2001). « Autour du petit-enfant : entre mères et grands-mères », *La revue internationale de l'éducation familiale*, vol. 5, no 1, p. 45. Voir aussi : Anne Thévenot (2006). « Fonction des grands-parents dans l'accès à la parenté de leurs enfants : un remaniement des liens familiaux », *Informations sociales*, no 132, p. 36.
- 7 Anne Thévenot (2006). « Fonction des grands-parents dans l'accès à la parenté de leurs enfants : un remaniement des liens familiaux », *Informations sociales*, no 132, p. 40.
- 8 Renée B.-Dandurand (1992). « La famille n'est pas un île. Changements de société et parcours de vie familiale », dans Gérard Daigle (sous la dir. de). *Le Québec en jeu : comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 375.
- 9 Claudine Attias-Donfut (2002). « Des générations solidaires », dans Jean-François Dortier (sous la dir. de). *Familles permanence et métamorphoses : histoire, recomposition, parenté, transmission*, France, Éditions Sciences humaines, p. 115.
- 10 Claudine Attias-Donfut (2002). « Des générations solidaires », dans Jean-François Dortier (sous la dir. de). *Familles permanence et métamorphoses : histoire, recomposition, parenté, transmission*, France, Éditions Sciences humaines, p. 115.
- 11 Les données statistiques de cette section sont tirées principalement de Anne Milan et Brian Hamm (2003). « Les liens entre les générations : grands-parents et petits-enfants », *Tendances sociales canadiennes*, hiver, no 71, p. 3.
- 12 Anne Milan et Brian Hamm (2003). « Les liens entre les générations : grands-parents et petits-enfants », *Tendances sociales canadiennes*, hiver, no 71, p. 3.
- 13 Statistique Canada (2003). « Les grands-parents et les petits-enfants », *Le Quotidien*, 9 décembre. [En ligne] <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/031209/q031209b.htm> (Site consulté le 26 janvier 2006).
- 14 Francine Ferland (2003). *Grands-parents aujourd'hui : plaisirs et pièges*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, p. 16.
- 15 Marie-Claude Mietkiewicz (2001). « Les fonctions éducatives des grands-parents à travers les dessins de leurs petits-enfants », *La revue internationale de l'éducation familiale*, vol. 5, no 1, p. 29-30.
- 16 Carolyn J. Rosenthal et James Gladstone (2000). *Être grand-parent au Canada*, Ottawa, Institut Vanier de la famille, p. 6.
- 17 Francine Ferland (2003). *Grands-parents aujourd'hui : plaisirs et pièges*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, p. 39.

- 18 Carolyn J. Rosenthal et James Gladstone (2000). *Être grand-parent au Canada*, Ottawa, Institut Vanier de la famille, p. 7.
- 19 Francine Ferland (2003). *Grands-parents aujourd'hui: plaisirs et pièges*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, p. 34. L'auteur fait référence à : Judy Ford (1997). *Les merveilleuses façons d'être grands-parents*, Laval, Les Éditions Modus Vivendi, 153 p.
- 20 Patrice Leblanc et Pierre Noreau (2000). « Les jeunes quittent les régions pour la ville : migration à sens unique », dans Madeleine Gauthier et autres (sous la dir. de). *Être jeune en l'an 2000*, Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC, Les Presses de l'Université Laval, p. 28.
- 21 Voir notamment : Conseil de la famille et de l'enfance (2004). *Vieillesse et santé fragile: un choc pour la famille*, Avis, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 91 p. (Gouvernement du Québec).
- 22 Nancy Guberman et autres (2006). *Valeurs et normes de la solidarité familiale: statu quo, évolution, mutation?*, Cavendish, Centre de santé et de services sociaux Cavendish, 101 p.
- 23 BMO Groupe financier (2006). *Les baby-boomers: une génération stressée, endettée, mais heureuse -Étude BMO*, communiqué de presse, 12 juillet. [En ligne] http://www2.bmo.com/bmo/files/news%20release/4/2/bmo_boomerstudy_july1206_fr.htm (Site consulté le 13 juillet 2006).
- 24 Carolyn J. Rosenthal et James Gladstone (2000). *Être grand-parent au Canada*, Ottawa, Institut Vanier de la famille, p. 19.
- 25 Francine Ferland (2003). *Grands-parents aujourd'hui: plaisirs et pièges*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, p. 143.
- 26 Carolyn J. Rosenthal et James Gladstone (2000). *Être grand-parent au Canada*, Ottawa, Institut Vanier de la famille, p. 20.
- 27 Sandrine Vincent (2005). *Être grands-parents aujourd'hui: synthèse bibliographique*, Paris, Allocations familiales, p. 29.; Claudine Attias-Donfut et Martine Segalen (1998). *Grands-parents: la famille à travers les générations*, Paris, Éditions Odile Jacob, p. 11.
- 28 Carolyn J. Rosenthal et James Gladstone (2000). *Être grand-parent au Canada*, Ottawa, Institut Vanier de la famille, p. 19.
- 29 Anne Thévenot (2006). « Fonction des grands-parents dans l'accès à la parenté de leurs enfants: un remaniement des liens familiaux », *Informations sociales*, no 132, p. 36.
- 30 Francine Ferland (2003). *Grands-parents aujourd'hui: plaisirs et pièges*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, p. 28.
- 31 Francine Ferland (2003). *Grands-parents aujourd'hui: plaisirs et pièges*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, 146 p.
- 32 Francine Ferland (2003). *Grands-parents aujourd'hui: plaisirs et pièges*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, p. 70.
- 33 Sandrine Vincent (2005). *Être grands-parents aujourd'hui: synthèse bibliographique*, Paris, Allocations familiales, p. 29.
- 34 Francine Ferland (2003). *Grands-parents aujourd'hui: plaisirs et pièges*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, p. 60.
- 35 Francine Ferland (2003). *Grands-parents aujourd'hui: plaisirs et pièges*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, p. 64.
- 36 Denise Lemieux (2000). « Les nouvelles formes de formation des couples: les rituels réinventés », dans Madeleine Gauthier et autres (sous la dir. de). *Être jeune en l'an 2000*, Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC, Les Presses de l'Université Laval, p. 112-115.
- 37 Ginette Paquet et Denis Hamel (2005). *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002): de la naissance à 4 ans: des alliés pour la santé des tout-petits vivant au bas de l'échelle sociale*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 3, fascicule 4, p. 9.

- 38 Anne Milan et Brian Hamm (2003). « Les liens entre les générations: grands-parents et petits-enfants », *Tendances sociales canadiennes*, hiver, no 71, p. 4.
- 39 Anne Milan et Brian Hamm (2003). « Les liens entre les générations: grands-parents et petits-enfants », *Tendances sociales canadiennes*, hiver, no 71, p. 7.
- 40 Anne Milan et Brian Hamm (2003). « Les liens entre les générations: grands-parents et petits-enfants », *Tendances sociales canadiennes*, hiver, no 71, p. 7.
- 41 Rollande Deslandes et autres (2004). « Les nouvelles familles et l'école », dans Marie-Christine Saint-Jacques et autres (sous la dir. de). *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale: bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 321.



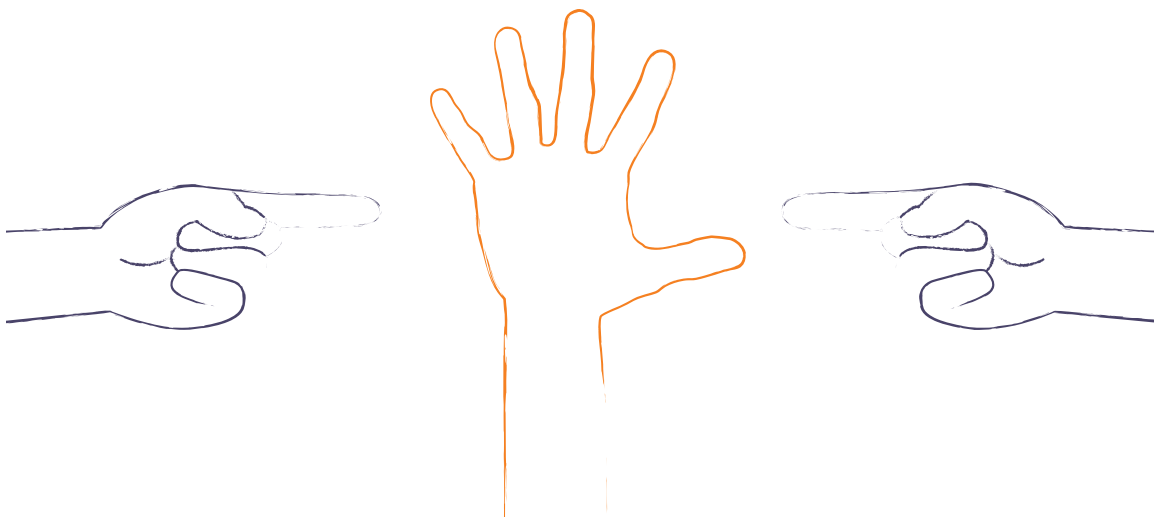
DES BESOINS

ET DES PISTES

D'ACTION

Chapitre 5 **Chapitre 5**





Des besoins et des pistes d'action

Comme chaque année, le Conseil de la famille et de l'enfance publie son rapport sur la situation et les besoins des familles et des enfants. Rappelons que l'objectif pour le rapport 2005-2006 était d'analyser plus en profondeur les éléments susceptibles d'influencer la qualité de vie des familles pendant les transitions qu'elles vivent ainsi que les adaptations que ces transitions exigent. Pour chacune de ces périodes transitionnelles, le Conseil s'est particulièrement intéressé à l'établissement et à la préservation d'une saine relation parent-enfant.

Ce rapport s'appuie sur une diversité de sources d'information, dont plusieurs rencontres tenues dans différentes régions du Québec. Il était important pour le Conseil de juxtaposer la parole de parents aux constats de recherche, aux observations d'intervenants spécialisés et aux commentaires de représentants d'organismes.

Tout parcours de vie a nécessairement ses aléas. En soulevant les difficultés que les familles peuvent éprouver, l'intention n'est pas de noircir leur situation. Dans la très grande majorité des cas, la vie familiale et le lien qui s'établit entre parents et enfants procurent de grandes satisfactions. Certes, il n'y a pas de façon unique de s'adapter aux multiples événements qui se succèdent tout au long de la vie familiale. S'il est vrai que l'exercice de la parentalité pose un défi important, il n'est pas insurmontable et il comporte sa part de grands bonheurs. Le bon jugement des parents et surtout l'amour qu'ils portent à leurs enfants sont de puissants

atouts pour les aider à franchir les étapes de la vie familiale avec sérénité et satisfaction. Les participantes et les participants aux consultations menées par le Conseil l'ont affirmé de manière éloquent.

L'accent mis sur certains événements transitionnels a fait ressortir l'évolution de la relation parent-enfant, laquelle s'installe graduellement dès l'arrivée du bébé, s'ouvre sur le monde lorsque l'enfant commence à côtoyer d'autres adultes (éducatrices et éducateurs, enseignantes et enseignants), se transforme et se prolonge avec l'entrée dans la vie adulte de l'enfant et l'arrivée d'un petit-enfant dans la famille. La famille est l'institution essentielle qui encadre et préserve cette chaîne de générations. Quoique, la plupart du temps, les familles parviennent avec succès à établir de bonnes relations, il arrive que certains problèmes exposent la relation parent-enfant à des difficultés. À l'examen de la situation, il ressort clairement que des besoins se manifestent de manière plus criante pendant certaines transitions familiales. Ces besoins appellent une intervention appropriée au bon moment afin d'assurer la permanence du lien parent-enfant et d'éviter sa détérioration éventuelle.



5.1

5.1 Des constats généraux

Parmi la multitude d'événements qui peuvent influencer sur le parcours de vie des familles, le Conseil en a retenu huit qui demandent de multiples adaptations, tant de la part des parents que des enfants.

Le Conseil s'est intéressé, dans un premier temps, à la situation et aux aspirations des jeunes qui vivent leur première cohabitation avec l'être aimé. Il est ressorti que la précarité professionnelle et l'insécurité financière sont des facteurs qui influencent de façon importante la réalisation du désir d'enfant.

L'analyse de la situation des familles qui accueillent un enfant a pour sa part mis en évidence les multiples transformations qui s'opèrent, qu'il s'agisse ou non d'un premier enfant ou que celui-ci soit né de l'union ou adopté. Certains constats mettent en relief une plus grande vulnérabilité des familles dans les mois entourant l'événement, vulnérabilité qui s'accroît pour celles qui vivent l'annonce d'un diagnostic de handicap chez leur enfant.

Suivant une perspective temporelle, l'attention du Conseil s'est concentrée ensuite sur la période postnatale. Celle-ci est le moment de choix parfois difficiles. Les parents veulent prendre les bonnes décisions, mais, devant les différents facteurs en jeu, des inquiétudes surgissent à l'égard d'un retour éventuel sur le marché du travail et, selon le cas, du mode de garde à privilégier.

La rentrée scolaire s'avère aussi une période d'appréhension pour les membres de la famille, particulièrement lorsque l'enfant fait son entrée à l'école primaire, passe au secondaire ou accède aux études postsecondaires. L'examen de la situation rappelle que la relation famille-école est toujours à reconstruire pour chaque famille.

Quoique la majorité des enfants vivent avec leurs deux parents, il est apparu opportun d'analyser les adaptations que demandent la rupture et la recomposition familiale. Compte tenu des transformations rapides et des conséquences que ces transitions peuvent avoir sur l'exercice des compétences parentales, la façon dont chaque membre de la famille s'adapte à la nouvelle situation est susceptible d'affecter la relation parent-enfant.

Enfin, le parcours familial se complète lorsque l'enfant devient majeur et, éventuellement, parent à son tour. Ce thème a permis d'explorer la relation parent-enfant dans la situation où les jeunes habitent plus longtemps avec leurs parents. En outre, il a illustré la très grande diversité de situations des personnes qui deviennent grands-parents, certaines exerçant le rôle d'aidant familial pour leurs parents en perte d'autonomie. Ces constats montrent aussi l'importance d'avoir très tôt développé de saines relations parent-enfant et de réussir à les maintenir au fil du temps.



5.2 Des besoins analogues

Au cours de son analyse, le Conseil a constaté que certains besoins sont analogues dans chacune des périodes transitionnelles étudiées. Ainsi, pour faire face à des événements qui étaient jusqu'alors inédits pour eux (par ex. : l'arrivée d'un enfant, son entrée à l'école, etc.), les parents manifestent le besoin de disposer de l'information relative à leur situation. Ces périodes d'adaptation demandent aussi de faire preuve d'habiletés personnelles et de compétences parentales, lesquelles pourraient être davantage soutenues. En traversant ces étapes de vie, les parents expriment le besoin d'une reconnaissance de leur implication tant dans leurs fonctions quotidiennes que sur le plan économique. Enfin, ils souhaitent que les milieux de vie dans lesquels ils évoluent se montrent accueillants à l'égard de la famille. Les besoins exprimés invitent à des réflexions sur nos pratiques sociétales et sur les actions gouvernementales, ce qui amène le Conseil à soumettre à la réflexion collective des pistes d'action afin d'améliorer la situation et le mieux-être des familles québécoises.

Avant d'aborder des pistes d'action en relation avec les besoins manifestés, le Conseil souhaite présenter quelques constats qu'il dégage de l'étude de l'ensemble des périodes examinées.

Une diversité familiale de plus en plus acceptée

À l'instar de bien d'autres études, le Rapport du Conseil fait clairement ressortir les mutations du système familial. La pluralité et la multiplicité de ses structures sont indéniables; le retour à un modèle unique apparaît illusoire. Ce qui retient toutefois l'attention du Conseil est que cette diversité des formes familiales est de plus en plus reconnue et acceptée. Cela se manifeste notamment au sein des familles élargies où, par exemple, les grands-parents accueillent volontiers les enfants de la conjointe ou du conjoint de leur fils ou de leur fille qui vivent dans une famille recomposée.

L'importance des réseaux d'entraide

Un autre élément qui traverse tout le parcours de vie est l'importance des réseaux d'entraide. Les familles ont besoin de l'appui de leur famille, de leur communauté, de l'action publique locale et nationale. Au moment d'événements transitionnels, la plupart des parents peuvent compter sur la solidarité familiale, d'où l'importance de reconnaître et de soutenir l'exercice de cette solidarité. Toutefois, les proches ne sont pas nécessairement disponibles dans le quotidien des familles. Cela amène plusieurs personnes à exprimer le besoin de retrouver dans leur collectivité immédiate les ressources appropriées pour soutenir l'exercice de leurs responsabilités parentales. Des parents, ainsi que des grands-parents, disent souhaiter des lieux ou des activités favorisant les échanges sur ce qu'ils vivent. Ces témoignages sont des indices que des besoins ne sont pas comblés. Diverses suggestions, qu'il serait judicieux d'examiner, sur les formes que pourraient prendre ces activités ont été faites tout au long du rapport.

Les familles ont besoin de l'appui de leur famille, de leur communauté, de l'action publique locale et nationale

L'équilibre entre l'intervention préventive et l'intervention curative

Les propos recueillis à l'égard de la nécessité de disposer de réseaux sociaux amènent à aborder toute la question de l'équilibre à trouver entre l'intervention de nature préventive et celle de nature curative. Des parents ont manifesté le besoin que l'aide leur soit offerte au lieu qu'ils aient à la revendiquer lorsque leur situation soulève des difficultés d'adaptation plus importantes, comme c'est le cas parfois au moment de naissances multiples, de l'accueil d'un enfant adopté qui présente des troubles d'attachement, de l'entrée à l'école d'un enfant handicapé ou en difficulté ou encore lorsqu'une personne vit difficilement une rupture conjugale ou une recomposition familiale.

À maintes reprises, des parents ont fait part de leur sentiment d'avoir dû s'acharner pour recevoir le soutien approprié pour leur famille. Cela en a amené plusieurs à souhaiter l'instauration d'un plus grand nombre de mesures préventives, avant que les parents soient « au bout du rouleau ». Ces propos rejoignent ceux de chercheurs, de spécialistes et d'intervenants qui s'entendent pour dire que les actions dans le domaine de l'enfance et des compétences parentales ne peuvent souffrir de délais, puisque l'enfance ne dure pas et qu'une non-intervention ou une intervention insuffisante ou inadéquate peuvent être lourdes de conséquences à long terme chez les enfants.

Certaines périodes charnières entraînent des difficultés, et le Conseil constate que l'isolement guette les familles qui les vivent; certaines se replieront sur elles-mêmes. Cet aspect a notamment été signalé concernant la période des relevailles.

Il apparaît donc essentiel, dans un premier temps, de reconnaître les besoins des enfants et des parents pendant ces périodes et, dans un deuxième temps, de déterminer collectivement si nos approches institutionnelles et communautaires sont réellement soutenantes pour les familles qui vivent ces changements.

Les constats dégagés dans ce rapport invitent donc à des remises en question ou à des changements de culture concernant certaines pratiques à l'égard des familles, et ce, dans toutes les sphères de la société. Si les ressources financières consenties pour le soutien aux familles sont essentielles, l'approche adoptée à leur égard est tout aussi importante. Par exemple, on remarque que l'intervention auprès des familles s'organise trop souvent en silo. Des parents déplorent le fait qu'ils ne sont pas suffisamment consultés. Le Conseil constate que les familles veulent qu'on les aide à trouver elles-mêmes les moyens de surmonter leurs difficultés et non pas qu'on leur prescrive quoi faire.

Des mesures préventives existent, sous diverses formes : les centres de la petite enfance en sont un exemple. Par contre, sont-elles suffisantes? Atteignent-elles leur cible? Il était impossible de les évaluer dans le cadre de ce rapport. Toutefois, le Conseil retient que l'équilibre entre les interventions de nature préventive et curative demeure fragile, d'où l'avantage de soutenir le développement d'un continuum de services intégrés et multidisciplinaires dans le domaine familial.

Les constats dégagés dans ce rapport invitent donc à des remises en question ou à des changements de culture concernant certaines pratiques à l'égard des familles, et ce, dans toutes les sphères de la société

L'équilibre entre le domaine privé et le domaine public

Ce qui transcende aussi les diverses sections de ce rapport est l'équilibre à trouver entre ce que l'on reconnaît comme relevant du domaine privé et ce qui relève plutôt du domaine public. En d'autres mots, quelles sont les responsabilités parentales et quelles sont celles de la société à l'égard des enfants? Dans tous les chapitres, il serait possible de trouver des exemples. Nous en retiendrons deux. Le premier concerne la prise en charge d'un membre de la famille qui nécessite des soins spécialisés. Il s'agit d'une illustration éloquente de la difficulté de départager les responsabilités de chacun dans le quotidien. L'information recueillie auprès des familles et des chercheurs tend à montrer qu'il existe des écarts entre le soutien aux familles concernées et leurs besoins. C'est ainsi que, dans certains cas, des personnes assument des responsabilités qui se comparent davantage à celles de soignants à temps plein qu'à celles de parents. Un autre exemple de cet équilibre difficile à trouver est l'apparente ambiguïté de l'intervention de l'État dans les ruptures conjugales impliquant des enfants. Par exemple, tout en respectant les choix individuels et conjugaux et les décisions privées, on a instauré un système de perception des pensions alimentaires. Ces constats invitent à pousser plus loin la réflexion sur les attentes mutuelles et les responsabilités de chacun.

5.3 Des pistes d'action

L'analyse des propos recueillis et de constats scientifiques amènent le Conseil à proposer quelques pistes d'action susceptibles de favoriser le mieux-être des familles. Celles-ci sont regroupées sous les thèmes suivants : information, développement des compétences, reconnaissance de la contribution parentale, soutien économique et société accueillante.

Information

Il est reconnu que l'accès à l'information est susceptible de faciliter l'adaptation aux changements. Une personne bien informée est en mesure de prendre de meilleures décisions et, ainsi, d'avoir le sentiment d'un meilleur contrôle sur sa vie. Le premier besoin que le Conseil dégage est celui d'être informé.

À maintes occasions lors des consultations, les parents ont exprimé ce besoin. Celui-ci se manifeste plus intensément lorsqu'ils ont à franchir une nouvelle étape de la vie familiale qui touche une variété d'éléments de la vie quotidienne. Par exemple, ils auraient besoin de renseignements sur les procédures à suivre pour être admis à des programmes ou pour recevoir des services. Une jeune femme avoue que, malgré le fait qu'elle soit diplômée universitaire, une fois enceinte, elle s'est sentie désemparée devant toute cette information dispersée sur la santé, la grossesse, la naissance et le congé parental. D'autres ont confié qu'ils auraient eu besoin de nouvelles connaissances pour les aider à prendre des décisions éclairées. Cela a été le cas notamment de parents qui désiraient entreprendre une recomposition familiale. Par ailleurs, des parents ont déploré que, lorsque la

documentation existe, elle ne soit pas nécessairement gratuite. Il y aurait certes un certain nombre d'ouvrages spécialisés en librairie ou en bibliothèque concernant des thèmes telle l'adaptation au moment de la naissance d'un enfant, de la rupture, etc., mais peu de guides sur ces sujets seraient produits ou diffusés par les réseaux institutionnels soutenant l'adaptation dans ces transitions familiales.

Des parents consultés ont évoqué des cas où l'information fournie n'était pas adéquate ou était incomplète. Certains commentaires laissaient voir des lacunes dans la façon dont l'information est donnée, notamment dans le cas de parents qui ont vécu l'annonce du diagnostic de handicap de leur enfant ou de parents à qui on a appris que leur enfant faisant son entrée à l'école avait des difficultés d'apprentissage. Dans ces cas, tout comme dans d'autres, certains parents auraient souhaité que l'on prenne davantage de temps pour leur expliquer la situation et pour écouter ce qu'ils avaient à dire.

Parfois mal dirigés, des parents diront s'être sentis ballottés dans le labyrinthe des services ou avoir eu l'impression d'être noyés par le flot de l'information. Il apparaît que la généralisation de l'accès à Internet a contribué à accroître ce phénomène puisqu'il met une multiplicité d'information à la disposition de tous, sans nécessairement permettre d'en établir la validité.

On remarque que, pendant les périodes transitionnelles, l'équilibre émotionnel peut être ébranlé. Dans la spirale des événements, il arrive que des personnes soient déstabilisées et consultent à la dernière minute. Lorsque l'information souhaitée n'est pas accessible rapidement, cela provoquerait un stress additionnel.

Selon le Conseil, souvent, l'information à trouver existe, mais il faudrait améliorer sa qualité et son accessibilité

Selon le Conseil, souvent, l'information à trouver existe, mais il faudrait améliorer sa qualité et son accessibilité. Sur ce plan, on décèle des lacunes tant dans les domaines public et parapublic que communautaire, et ce, à l'échelle nationale, régionale et locale. Notons, à titre d'exemple, que les services téléphoniques d'aide ou d'orientation semblent peu connus des parents. Ainsi, des services tels Services Québec (auparavant appelé Communication-Québec) ou des services téléphoniques d'aide aux devoirs mériteraient d'être mieux connus. Plusieurs parents ont avoué en outre ne pas connaître les organismes communautaires de leur localité (par exemple, la Maison de la famille) ou mal les connaître, de telle sorte qu'ils ne pensent pas que leurs services puissent les concerner.

Les services en ligne créés par le gouvernement du Québec ces dernières années semblent avoir rejoint un certain nombre de familles, mais encore faut-il que celles-ci aient accès à Internet. De plus, la multiplicité des sources d'information ne rend pas toujours facile le repérage de l'information pertinente. Pour sa part, l'information écrite ne rejoint pas toutes les familles, particulièrement celles qui ne maîtrisent pas le français (ou l'anglais) ou celles dont les membres ont des difficultés de communication écrite.

À titre indicatif, énumérons certaines pistes d'action qui ont été portées à l'attention du Conseil. Dans le domaine public, l'amélioration de l'offre de service par voie téléphonique serait susceptible de réduire les aspects qui irritent les utilisateurs qui se sentent ballottés d'un service à l'autre. L'idée d'un guichet unique d'information et

d'orientation conçu en fonction des besoins des familles suscite un grand intérêt. À cet égard, un projet tel le numéro d'Info-sociale, le 211, semble être une réponse appropriée aux besoins manifestés par les parents qui souhaitent être dirigés rapidement vers les services appropriés¹. La publication de répertoires de ressources apparaît aussi souhaitable. La convivialité des sites Internet serait enfin un atout.

Ces constats invitent aussi à améliorer les outils d'information destinés aux familles, ce qui, selon le Conseil, passe par une meilleure connaissance de leurs besoins et une plus grande sensibilité des divers milieux à leurs difficultés. De cette façon, les outils de communication devraient les rejoindre davantage. Ceux-ci doivent nécessairement se présenter sous diverses formes (publications, information virtuelle, préposés aux renseignements, etc.) et s'adapter aux caractéristiques et aux besoins des personnes concernées (ex. : langage approprié, information adaptée aux groupes d'âge concernés). En outre, il y a lieu de prêter une attention spéciale aux personnes qui ont de la difficulté à communiquer verbalement ou par écrit.

La nécessité d'agir de manière préventive est maintes fois ressortie des commentaires recueillis. À cet égard, une plus large diffusion de la mission des CLSC et des services offerts par les réseaux institutionnels et communautaires pourrait répondre à plusieurs des besoins manifestés par les familles. Enfin, le Conseil constate qu'il est d'une grande importance de tout mettre en œuvre pour inculquer tôt le réflexe de se documenter sur une nouvelle situation, d'où l'implication souhaitée des services éducatifs, et ce, dès la petite enfance.

Développement des compétences

En dehors de la capacité de s'informer, d'autres compétences personnelles influencent la capacité d'adaptation des individus, des couples et des familles aux transitions de vie. Certains apprentissages se font tôt et se poursuivent tout au long de la vie. L'analyse des périodes transitionnelles a mis en évidence l'importance de développer ses capacités de communication et d'acquérir des techniques de résolution de problèmes.

Particulièrement lorsqu'ils ont à s'adapter à de nouvelles situations, les jeunes et moins jeunes manifestent le besoin d'une aide extérieure pour améliorer certains aspects de leur savoir-être et de leur savoir-faire. L'information recueillie fait ressortir le besoin des parents d'être soutenus dans l'acquisition d'habiletés et de compétences personnelles et parentales tout au long de la vie. Or, certains ont confié qu'ils hésitaient à consulter de peur d'être marginalisés ou mal jugés. À ce sujet, des personnes ont rappelé qu'il faut créer un climat de confiance et qu'il ne s'agit pas d'imposer l'aide, mais de rendre accessibles des services et des outils permettant de développer ses compétences, de combler ses lacunes ou, tout simplement, de se rassurer vis-à-vis de ses façons de faire.

¹ Selon Centraide Québec, un tel service d'information et d'orientation sur les services est susceptible de faciliter l'accès aux services pour les personnes qui ne savent pas où s'adresser pour obtenir de l'aide. Il s'agit aussi d'un moyen favorisant leur autonomie dans la recherche de solutions aux difficultés qu'elles éprouvent (Centraide Québec, <http://www.centraide-quebec.com>, site consulté le 14 novembre 2006).



Parmi les moyens pour améliorer leurs compétences, plusieurs parents, rendus à différents moments du parcours familial, ont fait part de leur besoin de partager leur vécu avec d'autres. Cela incite à considérer l'utilité de soutenir la création de lieux d'échange entre pairs, tout en s'assurant de rendre accessibles des services spécialisés de proximité dans des délais acceptables pour les personnes qui en manifestent le besoin.

Le Conseil retient de ces éléments la nécessité de renforcer les occasions de développement personnel et de soutenir l'apprentissage tout au long de la vie. Les milieux éducatifs devraient s'avérer propices à l'acquisition de ces habiletés qui sont essentielles pour surmonter les difficultés. Les réseaux de services de garde et l'école ont beaucoup à apporter à ces égards. Le bas âge et l'adolescence sont tout particulièrement des moments de vie où l'on fait l'apprentissage de la

relation avec l'autre et où l'on fréquente de nouveaux milieux de socialisation. Plusieurs personnes consultées souhaitent des interventions préventives dirigées vers les enfants, les adolescents, les jeunes adultes, les parents et les grands-parents pour les amener à préciser leurs besoins et les inviter à demander de l'aide au besoin.

De l'avis du Conseil, pour répondre aux besoins manifestés, il apparaît essentiel que les services à la famille soient accessibles à tous. Pour cette raison, dans le domaine familial, il faut permettre la coexistence de services universels et de services spécialisés. L'accès à

tous doit être préservé parce qu'à un moment ou un autre, toute famille peut avoir besoin de services de façon transitoire. Cela n'exclut pas toutefois que des services plus intensifs soient destinés aux familles en difficulté. Mais il serait déplorable que des familles non reconnues comme à risque n'aient pas accès à une aide ponctuelle lorsqu'elles traversent des moments de plus grande vulnérabilité.

L'accès à tous doit être préservé parce qu'à un moment ou un autre, toute famille peut avoir besoin de services de façon transitoire

Reconnaissance de la contribution parentale

L'exercice de la parentalité est exigeant, il demande des investissements en temps, en ressources financières et, avant tout, en ressources personnelles. L'engagement affectif des parents envers leurs enfants leur procure de grandes joies, mais exige en retour une attention quotidienne soutenue et une prise de responsabilités consciencieuse. Les parents manifestent le besoin que soient reconnues leur contribution à la société et l'ampleur de leur tâche. Ils souhaitent une reconnaissance et une valorisation du rôle de parent, peu importe la composition familiale ou l'activité des parents. Les parents soignants ou aidants, qui exercent des responsabilités accrues, souhaitent également que cette contribution particulière soit reconnue.

Ce besoin de reconnaissance se manifeste à chacune des étapes de la vie familiale. Il appelle le ralliement des forces vives de la société en faveur des familles. À ce sujet, le Conseil se joint aux recommandations de celles et ceux qui souhaitent que soient accentuées la promotion et la valorisation de la parentalité, notamment par des activités de sensibilisation auprès de différents milieux.

Les besoins manifestés invitent à s'assurer que les politiques publiques reconnaissent et valorisent la contribution des personnes qui assument des responsabilités parentales. L'adoption d'une politique familiale globale est évoquée comme étant l'élément clé susceptible de satisfaire les besoins des familles dans leur diversité et la multiplicité des parcours de vie. Pour reprendre la définition de chercheurs, cette politique se doit d'intégrer « de manière cohérente toutes les facettes susceptibles d'influencer le mieux-être de toutes les familles (ex. : le droit, le système éducatif, le logement, l'environnement, l'économie, la santé, le travail, etc.)¹ ». Cette politique devrait prendre en compte les différents aspects de la vie familiale (moral, financier, organisationnel) et les différentes étapes de la vie. Les efforts des dernières années ont été surtout dirigés vers la petite enfance, mais les consultations confirment que d'autres moments de la vie familiale mériteraient un soutien plus intensif.

La reconnaissance sociale des responsabilités parentales suppose que l'on s'assure de suivre l'évolution de la situation des familles et que l'on analyse régulièrement les obstacles à leur mieux-être et au développement des enfants. En fait, le Conseil retient de l'ensemble de l'information recueillie l'importance de favoriser une intervention préventive non seulement auprès des enfants, mais de toute la famille.

Soutien économique

Le besoin de reconnaissance qu'ont exprimé les parents concerne aussi le soutien économique. Les personnes consultées souhaitent que soit reconnue à sa juste valeur leur contribution économique à la société. L'exercice de la parentalité constitue un apport social important, ne serait-ce que par le fait que l'enfant contribuera éventuellement dans l'avenir au développement économique et au maintien des services publics pour l'ensemble de la population. Pour les parents consultés, la reconnaissance publique de leur contribution passe par un soutien économique adéquat qui prend en compte leurs réalités.

Ce qui est ici soulevé est le partage des responsabilités entre la famille et la société. Les parents assument des frais pour les soins et l'éducation de leurs enfants, et cela a une incidence sur la répartition du revenu disponible. À cet égard, il convient d'examiner la structure de l'aide aux familles. Cette aide peut prendre diverses formes : dispositions fiscales, aide financière directe, allocation de biens et de services à coût réduit (ex. : accès au logement subventionné), tarification selon le nombre de personnes dans la famille, etc.

L'information recueillie permet de constater qu'à chacune des transitions familiales, les membres de la famille sont plus susceptibles de vivre un stress financier. Le Conseil note des risques d'appauvrissement et même de pauvreté chez les personnes qui assument des responsabilités économiques à l'égard d'enfants. Ces risques peuvent s'accroître lorsque la famille traverse une période de plus grande vulnérabilité, par exemple au moment d'une rupture conjugale ou lorsque des enfants présentent des besoins spéciaux.

Les personnes consultées souhaitent que soit reconnue à sa juste valeur leur contribution économique à la société

¹ Julie Paquette et Marie-Claude Michaud (2005). *Agir sur les politiques familiales : la recherche : un outil indispensable : fiches synthèses de transfert de connaissances*, Montréal, Familles en mouvance et Dynamiques intergénérationnelles, p. 30.

À partir de sa connaissance des milieux familiaux, le Conseil constate que les parents sont généralement satisfaits des progrès faits en matière de soutien aux familles, particulièrement dans le domaine de la petite enfance. Toutefois, des améliorations sont souhaitées concernant l'accès aux mesures et l'application de certaines modalités opérationnelles. Ainsi, des parents soutiennent que l'aide financière ne compense pas toujours adéquatement le coût des enfants. Ce commentaire rejoint l'un des thèmes abordés par le Conseil dans le *Rapport 2004-2005 sur la situation et les besoins des familles et des enfants : 5 bilans et perspectives*. À cette occasion, l'analyse d'études de cas types avait, en effet, fait ressortir que l'aide financière des gouvernements se réduit rapidement selon le revenu familial et que le montant universel alloué demeure modeste¹.

Le Conseil soulevait alors certains défis qu'il demeure encore pertinent de rappeler, dont celui d'assurer l'équité à l'ensemble des familles. Comment être équitable à l'égard des parents qui ont des enfants à charge par rapport à ceux qui n'en ont pas? Comment être équitable avec les familles à faible revenu et celles dont les revenus sont plus élevés? Comment assurer l'équité entre les parents eux-mêmes selon le type de garde? Ces questionnements se retrouvent en trame de fond de l'étude de chacune des périodes transitionnelles.

Il se dégage aussi de cette étude le besoin d'une aide qui prenne mieux en compte les réalités familiales, par exemple la réalité des deux parents qui doivent s'adapter à une séparation récente. Les recherches scientifiques ont mis en évidence qu'il est possible, par des mesures adéquates, d'atténuer les effets néfastes de la rupture sur le niveau de vie des familles concernées et, ainsi, de soutenir la préservation d'une saine relation de chacun des parents avec ses enfants.

Le Conseil croit aussi qu'une aide financière ponctuelle versée au moment de l'arrivée d'un enfant et de l'entrée à l'école pourrait atténuer la pression qui s'exerce alors sur les finances familiales et faciliterait ainsi l'adaptation des familles dans ces périodes transitionnelles.

Des propos de parents et d'intervenants des domaines familial et éducatif laissent voir que l'adéquation entre les besoins des familles et l'allocation de ressources ne serait pas toujours équilibrée. On a attiré l'attention du Conseil sur des disparités territoriales, autant dans les centres urbains qu'entre les régions. À cet égard, la situation particulière des familles en milieu rural a été évoquée, puisqu'elles ne disposeraient pas toujours des services appropriés à leurs besoins. Le Conseil rappelle qu'il est essentiel que les familles québécoises, quelle que soit leur localisation sur le territoire, puissent bénéficier des services requis par l'exercice de leurs responsabilités parentales. Ainsi, il est important que soient évaluées les situations susceptibles d'entraîner des disparités territoriales au regard de l'aide aux enfants et aux familles.

¹ Par exemple, en 2006, la mesure fiscale Soutien aux enfants du gouvernement du Québec prévoit un montant annuel de 575 \$ pour un enfant de famille biparentale lorsque le revenu familial dépasse 85 000 \$ (Régie des rentes du Québec, <http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/> site consulté le 16 novembre 2006). Pour sa part, la Prestation fiscale canadienne pour enfants cesse d'être versée lorsque le revenu annuel familial atteint 100 000 \$ (Agence du revenu du Canada, <http://www.cra-arc.gc.ca/menu-f.html>, site consulté le 20 novembre 2006).

Le soutien économique aux familles impose d'intervenir dans un ensemble de domaines en exerçant une attention soutenue, d'où la nécessité d'avoir le portrait le plus fidèle possible de la situation économique des familles avec enfants. Ce portrait devrait tenir compte du revenu, mais aussi des dépenses et de l'endettement de ces familles. Il apparaît essentiel que les instances publiques puissent compter sur de l'information pertinente pour prendre la mesure des effets sur les revenus familiaux de certaines orientations fiscales ou de la tarification des biens et des services. À cet égard, la création d'indicateurs famille est une option à explorer^I.

Par ailleurs, il est reconnu que la situation économique et les perspectives d'avenir affectent le climat familial et la réalisation du désir d'enfant. Le Conseil a été à même de constater que les parents aspirent à un soutien économique stable et à long terme, sans lequel l'insécurité s'installe. C'est pourquoi il répète l'importance d'assurer la pérennité de l'aide aux familles. De plus, les parents souhaitent connaître le niveau d'aide qui leur est consenti. À cet égard, la création de la mesure fiscale Soutien aux enfants semble satisfaire les besoins des parents. Ainsi, ceux-ci peuvent prévoir leur budget en toute confiance, ce qui n'est pas nécessairement le cas lorsque l'aide versée est imposable^{II}.

Bref, les difficultés évoquées dans chacun des chapitres invitent à remettre en question certaines pratiques de soutien économique afin de mieux les adapter aux réalités familiales.

Une société accueillante

Comme nous l'avons mentionné antérieurement, les solidarités s'expriment de diverses façons. Elles s'exercent notamment en s'assurant que les parents disposent des ressources nécessaires pour couvrir leurs besoins de base et ceux de leurs enfants. En cette matière, un revenu convenable et l'accès à un logement abordable apparaissent comme étant des préoccupations majeures pour les parents. De plus, l'offre de services de proximité (services de transport, services de garde, services de répit, services de santé, services sociaux, services de loisir, etc.) joue un rôle déterminant pour que les familles développent un sentiment de sécurité et pour assurer leur qualité de vie.

Or, l'observation de la situation révèle que les milieux de vie (milieux éducatifs, milieux du travail, milieux commerciaux, etc.) ne sont pas toujours accueillants et adaptés aux réalités familiales. La gestion du temps apparaît difficile et constitue une source de tensions au sein des familles. Les besoins manifestés par celles-ci invitent à favoriser, dans chacun des milieux, des mesures susceptibles d'améliorer un meilleur équilibre entre la vie personnelle, familiale et professionnelle. Le Conseil souhaite que l'adoption d'une politique de conciliation famille-travail soit un moteur de changement en cette matière.

- I À l'instar d'indices permettant de suivre la situation économique, certains indicateurs pourraient être élaborés pour suivre l'évolution de la situation des familles dans sa globalité.
- II Le gouvernement du Canada, avec la nouvelle Prestation universelle pour la garde d'enfants, verse une prestation de 100 \$ par mois par enfant de moins de six ans aux familles. Cette prestation est imposable. Ainsi, il est difficile pour des parents de connaître, avant la période des déclarations d'impôt, quel est le niveau réel d'aide consentie.

De plus, les parents veulent pouvoir compter sur des mesures qui leur offrent de véritables choix concernant les soins et l'éducation des enfants. En effet, plusieurs parents ont évoqué leur sentiment d'impuissance, parfois leur frustration dans des situations où ils ont l'impression de ne pas disposer des moyens appropriés pour exercer correctement leurs responsabilités parentales. C'est le cas, notamment, de parents qui font face au handicap ou à la maladie de leur enfant et qui sont en attente de services spécialisés pour eux. Citons aussi les inquiétudes des parents à l'égard du choix de l'école au moment du passage au secondaire, où l'aspect financier limite les choix réels.

Des parents qui ont décidé de demeurer plus longtemps à la maison après le congé parental disent se sentir isolés et blâmés. D'autres qui sont retournés sur le marché du travail affirment avoir dû prendre des décisions concernant le mode de garde sans avoir eu de véritable choix. Ils soutiennent que, devant les contraintes de tous ordres (ex. : listes d'attente, services dont les horaires ne sont pas compatibles avec ceux de leur emploi), ils ont dû se rabattre sur les seules occasions qu'ils ont trouvées. Cela aurait fait naître chez certains parents un sentiment d'insécurité, puisqu'ils ne sont pas convaincus qu'il s'agissait de la meilleure décision pour l'enfant. Puisqu'il offre des choix, le Régime québécois d'assurance parentale reçoit un accueil favorable des parents, tout particulièrement à cause de sa flexibilité. Par ailleurs, il est souhaité que l'on poursuive en ce sens en améliorant notamment les programmes de remplacement du revenu pour tenir compte des obligations familiales tout au long de la vie. On évoque, par exemple, la

possibilité de créer une banque de congés parentaux rémunérés que les parents pourraient prendre notamment au moment des transitions familiales qui exigent une attention particulière pour qu'une saine relation parent-enfant se maintienne.

Le regard posé sur certaines périodes du parcours familial a fait ressortir que les exigences à l'égard des familles sont élevées. À maintes occasions, des parents ont dit avoir ressenti la pression de leur environnement et de la société en général. Par exemple, on s'attend que les parents soient des travailleurs exemplaires et des éducateurs parfaits. Certains diront avoir souhaité de l'aide plutôt que des regards réprobateurs lorsque leurs enfants avaient des difficultés.

Enfin, pendant les événements transitionnels, notamment la rupture des parents ou la recomposition familiale, les enfants et les parents deviennent plus vulnérables. Ce sont d'ailleurs tous les proches (la famille élargie, les amis et amies) qui sont susceptibles d'être concernés par ces changements.

Le Conseil voit dans l'établissement et le maintien d'une saine relation parent-enfant tout au long de la vie la pierre angulaire d'une société meilleure. D'où l'intérêt pour tous de soutenir l'exercice de la parentalité et de la coparentalité, peu importe la structure familiale, le mode de garde des enfants et la trajectoire de vie. Ainsi, ce qui se dégage de ce rapport vient renforcer les convictions du Conseil à l'égard d'une nécessaire concertation des milieux dans le but de créer une gamme de services qui témoigneront de la volonté d'offrir un milieu de vie accueillant pour les familles.

...ce qui se dégage de ce rapport vient renforcer les convictions du Conseil à l'égard d'une nécessaire concertation des milieux dans le but de créer une gamme de services qui témoigneront de la volonté d'offrir un milieu de vie accueillant pour les familles



Conclusion **Conclusion**



Conclusion

Procéder à l'examen attentif des transitions vécues par les familles au long de leur parcours fut un exercice extrêmement éclairant pour le Conseil de la famille et de l'enfance, qui y puise de précieux enseignements. Certes, de nombreux autres événements, tels que la perte d'un emploi, la maladie d'un membre de la famille ou le décès d'un proche, exercent une influence déterminante sur la vie familiale. Quel que soit l'événement cependant, les périodes transitionnelles sont de toute évidence propices à la multiplication de facteurs de stress chez l'individu parce qu'elles impliquent un aspect nouveau, inconnu, suscitent diverses émotions et donnent parfois l'impression de perdre le contrôle sur sa vie. Dès lors, les familles se retrouvent dans une situation de plus grande vulnérabilité, ce qui peut déstabiliser l'équilibre familial tout au moins pour une certaine période.

De plus, le climat d'incertitude provoqué par le changement peut s'accompagner de tensions dans le couple, de conflits entre les parents et les enfants et de mésententes entre les membres de la famille élargie. Or, on constate que l'adaptation d'un individu à de nouvelles situations est étroitement liée aux capacités personnelles développées au fil du temps et au soutien environnemental dont il dispose. Ainsi, la capacité d'établir des relations interpersonnelles s'avère un précieux atout pour franchir les obstacles de la vie. Généralement, cet apprentissage se fait au sein de la famille, en particulier en développant une relation parent-enfant épanouissante. Cette relation demande toutefois d'être préservée au fil du temps; les solidarités intergénérationnelles en sont l'expression. Ces constats renforcent notre conviction qu'il est nécessaire d'investir dans le développement des individus et le soutien de l'exercice des compétences parentales.

Un examen à poursuivre

Cerner la situation des familles qui traversent des périodes charnières n'est pas aisé puisque beaucoup d'éléments sont intangibles. En outre, puisque ces transitions se font généralement sans déclencher de difficultés majeures, la situation est souvent peu étudiée et les besoins des familles sont moins mis en évidence. Ce rapport invite à accentuer les recherches sur la famille dans une perspective dynamique qui prenne en compte l'ensemble du cycle de vie et des mutations en cours.

Ce rapport invite à accentuer les recherches sur la famille dans une perspective dynamique qui prenne en compte l'ensemble du cycle de vie et des mutations en cours

Tout au long de son analyse, le Conseil a décelé des sujets qui mériteraient une plus grande attention des instances publiques et des milieux de recherche. Par exemple, le sentiment d'isolement vécu pendant les périodes étudiées, maintes fois évoqué par des familles, tend à appuyer l'idée que l'offre de service actuelle a trop peu pris en compte ce besoin de contacts sociaux, d'échanges et de partage d'expérience.

Ce rapport inspire aussi les futurs travaux du Conseil, qui compte éventuellement produire des études et des avis sur des thèmes complémentaires, par exemple sur la situation fiscale des familles. Il s'inscrit aussi dans le plan stratégique du Conseil et contribue à une de ses orientations soit celle de développer une vision prospective de la famille.

Une approche à développer

La multiplicité et la diversité des adaptations exigées régulièrement des familles invitent à remettre en question la façon dont on les considère dans notre société. Dans notre monde du « chacun pour soi », jusqu'à quel point se préoccupe-t-on de la situation et des besoins des familles et des enfants? Le modèle de la classique famille nucléaire au parcours linéaire est de moins en moins la norme dans la société. Les approches d'intervention tiennent-elles compte des nouvelles réalités?

Prêter attention aux familles, c'est d'abord reconnaître leur contribution essentielle à notre collectivité. C'est être attentif à leur réalité et à leurs besoins. Tous devraient se sentir concernés par le bien-être des familles puisque chacun de nous a besoin, à un moment ou à un autre, du soutien familial.

Le Conseil constate que souvent de petites choses peuvent faire toute une différence dans la vie des familles : favoriser les moments d'écoute et d'échange, faire preuve d'entraide, croire au bon jugement des parents et leur offrir les outils nécessaires pour relever leur défi parental. C'est avant tout par l'attention aux détails de la vie quotidienne qu'une société se révèle préoccupée par l'humain et accueillante pour l'enfant et la famille.

En suivant la relation parent-enfant au fil du temps, ce rapport invite à considérer le soutien à la famille dans la vision la plus large possible, en considérant que, dans certaines circonstances, des parents et des enfants peuvent avoir des besoins d'aide ponctuels dont on doit se préoccuper. Le Conseil favorise une approche axée sur le parcours de vie évitant les catégorisations par tranches d'âge ou les interventions trop ciblées qui excluent des personnes dans le besoin.

Dans un contexte où la population vieillit, où la proportion des jeunes s'amenuise, il devient essentiel d'éviter d'opposer les besoins des générations. Gardons en mémoire que chacune des transitions familiales appelle des adaptations et un soutien approprié. Le Conseil espère que ce rapport contribuera à une meilleure connaissance de la situation et des besoins des familles québécoises et renforcera chez les parents la conviction que leur rôle est important et essentiel.

Bibliographie

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES (2004). *Programme de prêts et bourses : le calcul de l'aide : un nouveau programme en 2004-2005*. [En ligne]
<http://www.afe.gouv.qc.ca/reseigner/formulaires/calculAide.pdf> (Site consulté le 5 mai 2006)
(Gouvernement du Québec).

ALARY, Jacques et autres (sous la dir. de) (1999). *Familles en transformation : récits de pratique en santé mentale*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur, Le Comité de la santé mentale du Québec, 266 p. (Pratiques professionnelles).

ALLAIRE, Marjorie (2005). *Le point de vue des intervenants sociaux sur l'articulation de l'aide formelle et informelle en fonction des milieux de vie des personnes âgées*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 176 p.

ALLARD, Francine et autres (2005). *Maintien de l'engagement paternel après la rupture : point de vue de mères vivant en situation de pauvreté : étude exploratoire*, Beauport, Direction régionale de santé publique, Agence de développement de réseaux locaux de santé et de services sociaux, Capitale nationale, 61 p. (Gouvernement du Québec).

ALLARD, Francine et autres (2002). *Comment des pères en situation de pauvreté s'engagent-ils envers leur enfant? : étude exploratoire qualitative*, Beauport, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec, Direction de santé publique de Québec, 55 p. (Gouvernement du Québec).

AMBERT, Anne-Marie (2006). *Les familles monoparentales : caractéristiques, causes, répercussions, et questions*, Ottawa, Institut Vanier de la famille, 37 p. (Tendances contemporaines de la famille).

AMBERT, Anne-Marie (2005). *Divorce : faits, causes et conséquences*, Ottawa, Institut Vanier de la famille, 36 p. (Tendances contemporaines de la famille).

ASSOCIATION DES FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DE L'OUTAOUAIS (2005). *Une histoire d'amour et de défis : les différentes réalités des familles monoparentales et recomposées*, Gatineau, A.F.M.R.O., 197 p.

ASSOCIATION POUR L'INTÉGRATION SOCIALE (1998). *Annonce du diagnostic, guide à l'intention des professionnels/les de la santé*, Québec, Association pour l'intégration sociale, [8] p. (Collection Parents-soutien).

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE FORMATION ET DE RECHERCHES EN ÉDUCATION (2001). « Les grands-parents », *La revue internationale de l'éducation familiale*, vol 5, no 1, 121 p.

ATTIAS-DONFUT, Claudine et Martine SEGALIN (1998). *Grands-parents : la famille à travers les générations*, Paris, Éditions Odile Jacob, 330 p.

BAKER, Michael, Jonathan GRUBER et Kevin MILLIGAN (2006). « Quelles leçons tirer du programme universel de services de garde à l'enfance du Québec? », *e-brief*, 1er février, [5] p.

BEAUPRÉ, Pascale, Pierre TURCOTTE et Anne MILAN (2006). « Fiston revient à la maison : tendances et indicateurs du retour au domicile parental », *Tendances sociales canadiennes*, octobre, no 82, p. 28-34.

BEAUPRÉ, Pascale, Pierre TURCOTTE et Anne MILAN (2006). « Quand fiston quittera-t-il la maison? Transition du domicile parental à l'indépendance », *Tendances sociales canadiennes*, décembre, no 82, p. 8-15.

BELLEAU, Hélène et Céline ST-LAURENT (2005). « La décision d'hébergement des personnes âgées en institution : le point de vue des différents acteurs », dans Françoise-Romaine Ouellet, Renée Joyal et Roch Hurtibise (sous la dir. de). *Famille en mouvance : Quels enjeux éthiques?*, Québec, Les Presses de l'Université de Laval, p. 317-332. (Collection culture & société).

BELLEAU, Hélène et Françoise-Romaine OUELLETTE (sous la dir. de) (2005). « La famille et l'argent », *Enfances, Familles, Générations*, no 2. [En ligne]
<http://www.erudit.org/revue/efg/2005/v/n2/index.html> (Site consulté le 2 novembre 2006).

BIBBY, Reginald W. (2004). *Projet familles de demain : un sondage sur les espoirs et les rêves des Canadiens*, Ottawa, Institut Vanier de la Famille, 109 p.

- BLAIS, Marguerite (2006). *La culture sourde - Quêtes identitaires au cœur de la communication*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 316 p. (Sociologie au coin de la rue).
- BMO Groupe financier (2006). *Les baby-boomers : une génération stressée, endettée, mais heureuse-étude BMO*, communiqué de presse, 12 juillet. [En ligne] http://www2.bmo.com/news/article/0,1083,contentCode-5707_divId-3_langId-2_navCode-212,00.html (Site consulté le 13 juillet 2006).
- BMO NESBITT BURNS (2005). « Retirez le mot retraite », ordonnent 87 pour cent des Canadiens âgés de 45 ans et plus, communiqué de presse, 7 décembre. [En ligne] http://www.bmonesbittburns.com/francais/personalinvest/About/News/20051207_retirement_your_way.asp (Site consulté le 11 janvier 2006).
- BOLZMAN, Claudio (2003). « L'avenir des immigrants âgés », dans Stefano Cavalli, et Jean-Pierre Franière (sous la dir. de). *L'avenir. Attentes, projets (dés)illusions, ouvertures*, Lausanne, Éditions Réalités sociales, p. 1-11.
- BOUCHARD, Jean-Marie (1999). « Famille et savoirs à partager : des intentions à l'action », *Apprentissage et socialisation*, vol. 19, no 2, p. 47-58.
- BOUCHARD, Jean-Marie et autres (1994). *Déficiences, incapacités et handicaps : processus d'adaptation et qualité de vie de la famille*, Montréal, Guérin Universitaire, 169 p.
- BOUCHER, Nicole, Grazyna KERNER et Annick PIQUET (1989). « Révélation du handicap de l'enfant et conséquences sur son environnement : analyse bibliographique », *Handicaps et inadaptations*, no 47-48, p. 119-132.
- BRAULT, Marie-Marthe T. (2003). « Mères et filles au bout de la vie : les relations filiales entre le troisième et le quatrième âge », *Recherches et prévisions*, no 71, p. 77-80.
- BREITENBACH, Nancy (2002). « Le vieillissement conjugué ou le cumul des effets de l'âge dans les familles vieillissantes », *Les Cahiers de l'Actif*, no 312/313, mai-juin, p. 35-48.
- CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES (2006). « Jeunes couples, jeunes parents », *Informations sociales*, juin, no 132, 150 p.
- CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES (2003). « Handicaps et familles », *Informations sociales*, décembre, no 112, 138 p.
- CAMIRAND, Jocelyne et Jacinthe AUBIN (2004). *L'incapacité dans les familles québécoises : composition et conditions de vie des familles, santé et bien-être des proches*, Québec, Institut de la statistique du Québec, Office des personnes handicapées du Québec, 204 p. (Santé et bien-être) (Gouvernement du Québec).
- CENTRE D'EXCELLENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES ENFANTS (2004). *Bulletin du centre d'excellence des jeunes enfants*, vol. 3, no 1, mars, 8 p.
- CENTRE D'EXCELLENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES ENFANTS (2003). *Stress prénatal et périnatal*, Montréal, Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants, 6 p.
- CHSLD-CLSC Nord-de-l'Île (2004). *La famille et les relations intergénérationnelles : quelle place dans l'intervention? : 1^{er} volet du colloque : actes de colloque, mercredi 17 mars 2004*, [Montréal], Centre de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île et Saint-Laurent, 62 p.
- CHALMERS, Lee et Anne MILAN (2005). « La satisfaction des conjoints pendant les années de retraite », *Tendances sociales canadiennes*, printemps, no 76, p. 16-19.
- CHICOINE, Jean-François et Nathalie COLLARD (2006). *Le bébé et l'eau du bain : comment la garderie change la vie de vos enfants*, Montréal, Québec Amérique, 513 p. (Dossiers et Documents).
- CHICOINE, Jean-François, Patricia GERMAIN et Johanne Lemieux (2003). *L'enfant adopté dans le monde : en quinze chapitres et demi*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, 474 p. (Collection de l'Hôpital Sainte-Justine pour les parents).
- CLEVELAND, Gordon et Michael KRASHINSKY (2003). « Huit mythes à propos des services éducatifs et de garde à l'enfance : résumé », *Child care Briefing Notes*, 8 p.

- CLOUTIER, Richard, Lorraine FILION et Harry TIMMERMANS (2001). *Les parents se séparent... Pour mieux vivre la crise et aider son enfant*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-justine, 154 p. (Collection parents).
- COMMUNICATION-QUÉBEC (2003). *Quand un couple se sépare*, Québec, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, 72 p. (Collection Les Guides de Communication-Québec) (Gouvernement du Québec).
- CONSEIL DES AÎNÉS (2001). *La réalité des aînés québécois*, 2^e éd., Sainte-Foy, Les publications du Québec, 199 p. (Gouvernement du Québec).
- CONSEIL CANADIEN SUR L'APPRENTISSAGE (2006). *L'Enquête sur les attitudes des Canadiens à l'égard de l'apprentissage*. [En ligne] <http://www.ccl-cca.ca/CCL/Reports/SCAL/?Language=FR> (Site consulté le 7 novembre 2007).
- CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE SUR LA FAMILLE DU QUÉBEC (2002). *Comprendre la famille (2001): actes du 6^e symposium québécois de recherche sur la famille*, Trois-Rivières, Presses de l'Université du Québec, 392 p.
- CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2006). *Les familles, l'école et son service de garde: un projet éducatif partagé?*, Étude, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 64 p. (Gouvernement du Québec).
- CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2005). *5 Bilans et perspectives: le rapport 2004-2005 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 224 p. (Gouvernement du Québec).
- CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2005). *Colloque «Regards sur la diversité des familles»: mieux comprendre pour mieux soutenir*. [En ligne] <http://agora.qc.ca/colloque/cfe2005.nsf> (Site consulter le 31 octobre 2006) (Gouvernement du Québec).
- CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2005). *Créer des environnements propices avec les familles: le défi des politiques municipales*, Avis, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 154 p. (Gouvernement du Québec).
- CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2005). *Prendre en compte la diversité des familles*, Avis, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 133 p. (Gouvernement du Québec).
- CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2004). *Les Actes du Forum: soutien économique aux familles, oui, mais comment?*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 83 p. (Gouvernement du Québec).
- CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2004). *Faciliter le rôle des familles devant l'accroissement du nombre de personnes handicapées dans la société vieillissante*, Mémoire, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 24 p. (Gouvernement du Québec).
- CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2004). *Les parents au quotidien: le rapport 2003-2004 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 95 p. (Gouvernement du Québec).
- CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2004). *Vieillesse et santé fragile: un choc pour la famille*, Avis, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 91 p. (Gouvernement du Québec).
- CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2002). *Démographie et famille: avoir des enfants, un choix à soutenir*, Avis, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 110 p. (Gouvernement du Québec).
- CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2002). *Les familles avec adolescents, entre le doute et l'incertitude: le rapport 2001-2002 sur la situation et les besoins des familles et des enfants*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 119 p. (Gouvernement du Québec).
- CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2001). *Démographie et famille: les impacts sur la société de demain: les actes du colloque*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 254 p. (Gouvernement du Québec).
- CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (2000). *Pour une plus grande complicité entre les familles et les écoles*, Avis, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 36 p. (Gouvernement du Québec).
- CONSEIL DE LA FAMILLE (1996). *Recueil de réflexions sur la stabilité des couples-parents*, Québec, Conseil de la famille, 225 p. (Gouvernement du Québec).

CONSEIL DE LA FAMILLE (1995). *L'art de mieux vivre une recombinaison familiale*, Québec, Conseil de la famille, 20 p. (Gouvernement du Québec).

CONSEIL DE LA FAMILLE (1995). *La famille... composée autrement*, Avis, Québec, Conseil de la famille, 75 p. (Gouvernement du Québec).

CONSEIL DE LA FAMILLE (1995). *Les familles des personnes handicapées*, Avis, Québec, Conseil de la famille, 46 p. (Gouvernement du Québec).

CONSEIL DE LA FAMILLE (1994). *Familles et grands-parents : une solidarité renouvelée*, Avis, Québec, Conseil de la famille, 77 p. (Gouvernement du Québec).

CONSEIL DE LA FAMILLE (1993). *La paternité : les transformations sociales récentes*, Québec, Conseil de la famille, 93 p. (Études et Recherches; 4) (Gouvernement du Québec).

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE (2005). *L'accessibilité : c'est de valeur! : contrer les obstacles aux études postsecondaires*, Québec, Conseil permanent de la jeunesse, 113 p. (Gouvernement du Québec).

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE (2003). *Actes du colloque vivre à l'ère précaire, causes et conséquences de l'emploi atypique chez les jeunes*, Québec, Conseil permanent de la jeunesse, 79 p. (Gouvernement du Québec).

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE (2002). *Évolution de la population des 15-29 ans, Québec, 1991, 1996 et 2001*. [En ligne] http://www.cpj.gouv.qc.ca/fr/stat_demo.html (Site consulté 2 novembre 2006).

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE (2001). *Emploi atypique et précarité chez les jeunes : une main-d'œuvre à bas prix, compétente et jetable!*, Québec, Conseil permanent de la jeunesse, 114 p. (Gouvernement du Québec).

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2004). *Étudiante et mère : un double défi : les conditions de vie et les besoins des mères étudiantes*, Québec, Conseil du statut de la femme, 119 p. (Gouvernement du Québec).

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2002). *Des nouvelles d'elles : les jeunes femmes du Québec : document d'information sur les jeunes Québécoises de 15 à 29 ans*, Québec, Conseil du statut de la femme, 97 p. (Gouvernement du Québec).

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (2006). *Les services de garde en milieu scolaire : inscrire la qualité au cœur des priorités : avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport*, Québec, Conseil supérieur de l'éducation, 140 p. (Gouvernement du Québec).

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (2004). *L'encadrement des élèves au secondaire, au-delà des mythes, un bilan positif*, Ste-Foy, Conseil supérieur de l'éducation, 83 p. (Gouvernement du Québec).

CÔTÉ, Denise (2005). « La violence conjugale en situation de garde partagée », dans Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec, *8^e Symposium, cahier des résumés des conférences et communications*, Trois-Rivières, Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec, p. 23.

CÔTÉ, Sylvana (2006). « Les enfants pauvres gagnent à fréquenter une garderie », *Forum*, février, vol. 40, no 20. [En ligne] http://www.iformum.umontreal.ca/Forum/20052006/20060213/R_enfantsPauvres.html (Site consulté le 13 février 2006).

CRESPO, Stéphane (2005). *Une étude exhaustive des formes de transition vers la retraite*, Montréal, INRS Urbanisation, Culture et Société, 272 p.

CYR, Francine (1986). « Les enfants et le divorce », dans Monique V.G. Morval (sous la dir. de). *Stress et famille : vulnérabilité, adaptation*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 123-185.

DAIGLE, Gérard (sous la dir. de) (1992). *Le Québec en jeu : comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 811 p.

DAHAN, Jocelyne et Anne LAMY (2005). *Un seul parent à la maison : assurer au jour le jour*, Paris, Albin Michel, 136 p.

- DANDURAND, Renée B.- (1992). « La famille n'est pas une île. Changements de société et parcours de vie familiale », dans Gérard Daigle (sous la dir. de). *Le Québec en jeu : comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 357-383.
- DE ROSNAY, Joël et autres (2005). *Une vie en plus : la longévité, pour quoi faire?*, Paris, Éditions du Seuil, 220 p.
- DIONNE, Carmen et Nadia ROUSSEAU (2006). *Évaluation qualitative de la situation des familles où vit une personne handicapée : programme de subventions à l'expérimentation*, Drummondville, Office des personnes handicapées du Québec, 162 p. (Gouvernement du Québec).
- DORTIER, Jean-François (sous la dir. de) (2002). *Familles : permanence et métamorphoses : histoire, recomposition, parenté, transmission*, France, Éditions Sciences Humaines, 312 p.
- DUCHESNE, Louis et Feryaz KILIC, (2005). « Les couples non cohabitants », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 10, no 1, p. 4-5 (Gouvernement du Québec).
- DUCHESNE, Louis (2005). *La situation démographique au Québec : bilan 2005 : les familles au tournant du XXI^e siècle*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 345 p. (Démographie) (Gouvernement du Québec).
- DUCHESNE, Louis (2003). *La situation démographique au Québec : bilan 2003 : les ménages au tournant du XXI^e siècle*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 362 p. (Démographie) (Gouvernement du Québec).
- DUCHESNE, Louis (2002). « Les enfants et le divorce : de plus en plus de garde partagée », *Données sociodémographiques en bref*, octobre, vol. 7, no 1, p. 1-2 (Gouvernement du Québec).
- DREYER, Pascal et Jean-Yves RIOU (1997). « Enquête dé clic : la longue marche des familles vers l'intégration », *Dé clic : le magazine de la famille et du handicap*, no 37, juin, p. 8-12.
- EYDOUX, Anne et autres (2006). *Les incidences de la flexibilité du temps de travail sur le champ professionnel de la petite enfance*, Paris, Allocations familiales, 67 p. (Dossier d'étude; no 76).
- FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS DU QUÉBEC (2004). *Les défis de la conciliation travail-famille pour les parents d'élèves*, Beauport, Fédération des comités de parents du Québec, 18 p.
- FERLAND, Francine (2003). *Grands-parents aujourd'hui : plaisirs et pièges*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, 146 p. (Collection de l'Hôpital Sainte-Justine pour les parents).
- FONDS DESJARDINS. *Coût des études postsecondaires*. [En ligne] <http://www.fondsdesjardins.com/fr/etudes/cout.jsp> (Site consulté le 26 juillet 2005).
- FOURNIER, Claire et Carl DROUIN (2004). *La qualité éducative dans les garderies privées : faits saillants*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 15 p. (Gouvernement du Québec).
- FOURNIER, Claire et Carl DROUIN (2004). *La qualité éducative dans les installations de centres de la petite enfance : faits saillants*, Québec, Institut de la Statistique du Québec, 15 p. (Gouvernement du Québec).
- FOURNIER, Claire et Carl DROUIN (2004). *La qualité éducative dans les services de garde en milieu familial coordonnés par les centres de la petite enfance : faits saillants*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 11 p. (Gouvernement du Québec).
- FOURNIER, Geneviève et Bruno BOURASSA (sous la dir. de) (2000). *Les 18 à 30 ans et le marché du travail : quand la marge devient la norme...*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 268 p. (Trajectoires professionnelles et marché du travail contemporain).
- GAUTHIER, Hervé (2004). « Quel est le seuil du troisième âge? », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 9, no 1, p. 7-8 (Gouvernement du Québec). GAUTHIER, Madeleine (sous la dir. de) (2003). *La jeunesse au Québec*, Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC, Les Presses de l'Université Laval, 155 p. (Regards sur la jeunesse du monde).
- GAUTHIER, Madeleine et autres (2002). *Jeunes et fécondité : les facteurs en cause, revue de la littérature et synthèse critique*, Montréal, INRS, Urbanisation, Culture et Société, 106 p.
- GAUTHIER, Madeleine et autres (2001). *La migration des jeunes au Québec : résultats d'un sondage auprès des 20-34 ans du Québec*, Montréal, INRS, Urbanisation, Culture et Société, 113 p.

GAUTHIER, Madeleine et autres (sous la dir. de) (2000). *Être jeune en l'an 2000*, Québec, Éditions de l'IQRC, 154 p.

GAUTHIER, Marie-Noëlle (1997). *Le jeu des sept familles*, Paris, Desclée de Brouwer, 132 p.

GIRARD, Chantal (2006). « Combien partent? Combien reviennent? Suivi des trajectoires migratoires des jeunes au Québec », *Données sociodémographiques en bref*, février, vol. 10, no 2, p. 1-4 (Gouvernement du Québec).

GIROUX, Michel T., Réjean TESSIER et Line NADEAU (sous la dir. de) (2005). *L'extrême prématuré: les enjeux parentaux, éthiques et légaux*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 68 p. (Collection d'enfance; 10).

GOSELIN, Lynda (2006). « Les grands tournants du cheminement scolaire », *Action Parents*, vol. 30, no 3, mai-juin, p. 6-9.

GROUPE DE TRAVAIL ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES ET ACCOMPAGNEMENT DU DÉSIR D'ENFANTS DES FAMILLES (2005). *Enjeux démographiques et accompagnement du désir d'enfants des familles: conférence de la famille 2005*, France, République française, Ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille, Délégation Interministérielle à la famille, 87 p.

GUBERMAN, Nancy et autres (2006). *Valeurs et normes de la solidarité familiale : statu quo, évolution, mutation?*, Cavendish, Centre de santé et de services sociaux Cavendish, 101 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2006). *La moitié des jeunes quittent leur région d'origine, mais le quart de ceux qui partent y reviennent*, communiqué de presse, 1^{er} février. [En ligne] <http://www.stat.gouv.qc.ca/salle-presse/communiq/2006/fevrier/fevro601b.htm> (Site consulté le 1^{er} février 2006) (Gouvernement du Québec).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2005). *Les conditions de vie des personnes âgées: d'importants changements survenus depuis les années 1980*, communiqué de presse, 29 septembre. [En ligne] <http://www.stat.gouv.qc.ca/sallepresse/communiq/2005/septembre/septo529b.htm> (Site consulté le 18 janvier 2006).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2005). *Données sociales du Québec*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 226 p. (Conditions de vie) (Gouvernement du Québec).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2005). *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec*, 2004, Québec, Institut de la statistique du Québec, 162 p. (Santé et bien-être) (Gouvernement du Québec).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2004). *Vie des générations et personnes âgées: aujourd'hui et demain*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 1, 302 p. (Collection Conditions de vie) (Gouvernement du Québec).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2002). *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002): de la naissance à 29 mois: le couple*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 2, no 11, 69 p. (Collection la santé et le bien-être) (Gouvernement du Québec).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2002). *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002): de la naissance à 29 mois: grandir dans un environnement en changement*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 2, no 2, 61 p. (Collection la santé et le bien-être) (Gouvernement du Québec).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2001). *Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 511 p. (Collection la santé et bien-être) (Gouvernement du Québec).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2001). *Portrait social du Québec: données et analyses*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 629 p. (Conditions de vie) (Gouvernement du Québec).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2000). *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002): les nourrissons de 5 mois: vie conjugale des parents*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 1, no 11, 62 p. (Collection la santé et le bien-être) (Gouvernement du Québec).

INSTITUT VANIER DE LA FAMILLE (2004). *Profil des familles canadiennes III*, 3^e éd., Ottawa, Institut Vanier de la famille, 167 p.

JAPEL, Christia, Richard E. TREMBLAY et Sylvana CÔTÉ (2005). « La qualité ça compte! : résultats de l'étude longitudinale du développement des enfants du Québec concernant la qualité des services de garde », *Choix IRPP*, vol. 11, no 4, 45 p.

JEAN, Sylvie (2006). « Le risque de pauvreté au Québec selon les indicateurs monétaires de Laeken », *Données sociodémographiques en bref*, juin, vol. 10, no 3, p. 4-5 (Gouvernement du Québec).

JUBY, Heather, Nicole MARCIL-GRATTON et Céline LE BOURDAIS (2006). « Une nouvelle étape de la vie familiale : la naissance d'un enfant en famille recomposée », dans Statistique Canada. *Rapport sur l'état de la population du Canada 2000*, Ottawa, Statistique Canada, p. 177-214. (Conjoncture démographique).

JUBY, Heather, Céline LE BOURDAIS et Nicole MARCIL-GRATTON (2005). *Et la vie continue : expansion du réseau familial après la séparation des parents : rapport de recherche*, Ottawa, Ministère de la Justice Canada, 64 p. (Gouvernement du Canada).

LACHANCE, Lise et autres (2003). « Conciliation travail-famille chez des parents d'enfants ayant une déficience intellectuelle », *Revue francophone de la déficience intellectuelle*, mai 2003, vol. 14, p. 50-55.

LACHARITÉ, Carl et Anne QUÉNIART (sous la dir. de) (2005). « Paternité : bilan et perspectives », *Enfances, Familles, Générations*, no 3, automne. [En ligne] <http://www.erudit.org/revue/efg/2005/v/n3/index.html> (Site consulté le 11 avril 2006).

LACOURSE, Marie-Thérèse (1999). *Famille et société*, 2^e éd., Montréal, Chenelière/McGraw-Hill, 356 p.

LAGACÉ, Chantale et autres (2005). *Vieillesse de la main-d'œuvre, pratiques d'entreprises, politiques publiques : développer une compréhension différenciée du phénomène pour mieux agir*, Montréal, INRS Urbanisation, Culture et Société, 202 p.

LÉGARÉ, Jacques (2005). *Le soutien aux personnes âgées en perte d'autonomie : jusqu'où les baby-boomers pourront-ils compter sur leur famille pour répondre à leurs besoins?*, Montréal, Université de Montréal, 35 p.

MALTAIS, Danielle et autres (2006). *Le point de vue des aidants sur l'articulation de l'aide formelle et informelle en fonction des milieux de vie des personnes âgées*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 182 p.

MARCIL-GRATTON, Nicole et Céline LE BOURDAIS (1999). *Garde des enfants, droits de visite et pension alimentaire : résultats tirés de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*, Ottawa, Ministère de la Justice, Équipe sur les pensions alimentaires pour enfants, 38 p. (Gouvernement du Canada).

MICHAUD, Colette (2006). *Naissance multiple : impacts sur la trajectoire personnelle et professionnelle de la femme et de son conjoint*, [Rimouski], Université du Québec à Rimouski, 371 p.

MIETKIEWICZ Marie-Claude (2001). « Les fonctions éducatives des grands-parents à travers les dessins de leurs petits-enfants », *La revue internationale de l'éducation familiale*, vol. 5, no 1, p. 29-44.

MILAN, Anne et Brian HAMM (2003). « Les liens entre les générations : grands-parents et petits-enfants », *Tendances sociales canadiennes*, hiver, no 71, p. 2-8.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2004). *Rapprocher les familles et l'école primaire*, Québec, Ministère de l'éducation, 1 portefeuille. (Gouvernement du Québec).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2004). *Rapprocher les familles et l'école secondaire*, Québec, Ministère de l'éducation, 1 portefeuille. (Gouvernement du Québec). *Ministère de l'Éducation (2001). Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*, Québec, Ministère de l'Éducation, 45 p. (Gouvernement du Québec).

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE (2004). *Natalité et interventions publiques*, Québec, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Direction des communications, 52 p. (Gouvernement du Québec).

MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE (2006). *La politique familiale, les tendances sociales et la fécondité au Québec: une expérimentation du modèle nordique?*, Québec, Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Direction des relations publiques et des communications, 110 p. (Gouvernement du Québec).

MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DES AÎNÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE (2005). *Un portrait statistique des familles au Québec*, Québec, Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Direction des relations publiques et des communications, 349 p. (Gouvernement du Québec).

MONGEAU, Suzanne, Marie-Claire LAURENDEAU et Pauline CARIGNAN (2002). « Le répit pour les familles ayant un enfant atteint d'une maladie à issue fatale », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 15, no 2, p. 169-185.

MORIN, Alexandre (2006). *Recueil statistique sur la pauvreté et les inégalités socioéconomiques au Québec*, Québec, Institut de la statistique du Québec, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale, 134 p. (Collection conditions de vie) (Gouvernement du Québec).

MOYER, Sharon (2004). *Les ententes relatives à la garde des enfants: caractéristiques et répercussions*, Ottawa, Ministère de la Justice Canada, 70 p. (Gouvernement du Canada).

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (2000). *Des réformes pour une société vieillissante*, Paris, Organisation de coopération et de développement économiques, 228 p.

PAQUET, Ginette et Denis HAMEL (2005). *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002): de la naissance à 4 ans: des alliés pour la santé des tout-petits vivant au bas de l'échelle sociale*, Québec, Institut de la statistique du Québec, vol. 3, fascicule 4, 16 p. (Gouvernement du Québec).

PAQUET, Ginette (2005). *Partir du bas de l'échelle: des pistes pour atteindre l'égalité sociale en matière de santé*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 152 p.

PAQUETTE, Julie et Marie-Claude MICHAUD (2005). *Agir sur les politiques familiales: la recherche: un outil indispensable: fiches synthèses de transfert de connaissances*, Montréal, Familles en mouvances et Dynamiques intergénérationnelles, 107 p.

PELCHAT, Diane et autres (2004). « Acquisition de savoirs professionnels et de savoirs parentaux dans le cadre du programme d'intervention PRIFAM », *La revue internationale de l'éducation familiale*, vol. 8, no 2, p. 53-72.

PICCHIO, Mariacristina et Tullia MUSATTI (2001). « Autour du petit-enfant: entre mères et grands-mères », *La revue internationale de l'éducation familiale*, vol. 5, no 1, p. 45-56.

POULIN, Marie-Josée, Geneviève SAUVAGEAU, Émilie CÔTÉ, Sylvain POULIOT, Hélène GENDREAU et Julie CUMMINGS (2006). *Programme-clientèle régional et suprarégional de psychiatrie périnatale*, [Beauport, Institut universitaire en santé mentale de Québec, Centre Hospitalier Robert-Giffard].

PROJET DE RECHERCHE SUR LES POLITIQUES (2005). *Encourager les choix touchant le travail et le départ à la retraite: rapport de projet*, Ottawa, Projet de recherche sur les politiques, [88] p. (Gouvernement du Canada).

PROTÉGEZ-VOUS (2006). « Être parent, tout un contrat! : tout ce que vous devez savoir », *Protégez-vous*, Montréal, Édition Protégez-vous, 80 p.

RBC GROUPE FINANCIER (2006). *La grande priorité financière des Canadiens: économiser pour la retraite, selon un sondage de RBC*, communiqué de presse, 9 janvier. [En ligne] <http://www.rbc.com/nouvelles/20060109rrsp.html> (Site consulté le 11 janvier 2006). ROY, Francine (2006). « D'une mère à l'autre: l'évolution de la population active féminine au Canada », *L'Observateur économique canadien*, juin, vol. 19, no 6, p. 3-10.

ROSENTHAL, Carolyn J. et James GLADSTONE (2000). *Être grand-parent au Canada*, Ottawa, Institut Vanier de la famille, 26 p. (Tendances contemporaines de la famille).

SAINT-JACQUES, Marie-Christine et autres (sous la dir. de) (2004). *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale: bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 442 p.

- SAINT-JACQUES, Marie-Christine et Claudine PARENT (2002). *La famille recomposée: une famille composée sur un air différent*, Montréal, Éditions de l'Hôpital Sainte-Justine, 135 p. (La Collection de l'Hôpital Sainte-Justine pour les parents).
- SANTÉ CANADA (2000). *Parce que la vie continue: aider les enfants et les adolescents à vivre la séparation et le divorce: un guide à l'intention des parents*, Ottawa, Santé Canada, 88 p. (Gouvernement du Canada).
- SAUSSE, Simone (1997). « Doublement étranger: l'enfant handicapé de famille immigrée », *Inforum*, no 3, p. 26-31.
- SCELLES, Régine (1995). « Les frères et sœurs: les oubliés de l'intégration scolaire des enfants porteurs d'un handicap », dans Serban Ionescu et autres. *L'intégration des personnes déficientes intellectuelles: actes du III^{ème} Congrès de l'A.I.R.H.M.*, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, p. 229-235.
- SERVICES QUÉBEC (2004). *Devenir parent*, Québec, Services Québec, Régie des rentes du Québec, 56 p. (Gouvernement du Québec).
- STATISTIQUE CANADA (2006). « Enquête sociale générale: l'emploi du temps des canadiens âgés », *Le Quotidien*, 26 juillet. [En ligne] <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/060726/q060726a.htm> (Site consulté le 26 juillet 2006).
- STATISTIQUE CANADA (2006). « Étude: le décès d'un conjoint et les conséquences sur le revenu », *Le Quotidien*, 10 juillet. [En ligne] <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/060710/q060710a.htm> (Site consulté le 10 juillet 2006).
- STATISTIQUE CANADA (2006). « Étude: départ du nid parental vers l'indépendance », *Le Quotidien*, 1^{er} août. [En ligne] <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/060801/q060801a.htm> (Site consulté le 1^{er} août 2006).
- STATISTIQUE CANADA (2006). « Étude: l'évolution de la population active féminine au Canada », *Le Quotidien*, 15 juin. [En ligne] <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/060615/q060615c.htm> (Site consulté le 20 juin 2006).
- STATISTIQUE CANADA (2006). « Étude: parents ayant des enfants adultes sous leur toit », *Le Quotidien*, 21 mars. [En ligne] <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/060321/q060321c.htm> (Site consulté le 22 mars 2006).
- STATISTIQUE CANADA (2006). « Étude: le retour au domicile parental », *Le Quotidien*, 3 octobre. [En ligne] <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/061003/q061003a.htm> (Site consulté le 3 octobre 2006).
- STATISTIQUE CANADA (2006). « Étude: revenu du quartier, scolarité de la mère et issues de grossesse au Québec », *Le Quotidien*, 6 juin. [En ligne] <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/060606/q060606c.htm> (Site consulté le 6 juin 2006).
- STATISTIQUE CANADA (2006). *Naissances Mortinaissances*, Ottawa, Statistique Canada, 33 p.
- STATISTIQUE CANADA (2006). « Programmes de revenu de retraite au Canada », *Le Quotidien*, 7 février. [En ligne] <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/060207/q060207b.htm> (Site consulté le 7 mars 2006).
- STATISTIQUE CANADA (2006). « Questions d'éducation: les étudiants sur le marché du travail », *Le Quotidien*, 27 avril. [En ligne] <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/060427/q060427b.htm> (Site consulté le 19 octobre 2006).
- STATISTIQUE CANADA (2005). « Cotisations aux régimes enregistrés d'épargne-retraite », *Le Quotidien*, 26 octobre. [En ligne] <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/051026/q051026b.htm> (Site consulté le 7 mars 2006).
- STATISTIQUE CANADA (2005). « Étude: les bons emplois disparaissent-ils au Canada », *Le Quotidien*, 26 janvier. [En ligne] <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/050126/q050126a.htm> (Site consulté le 27 avril 2006).

- STATISTIQUE Canada (2005). « Étude : le travail après la retraite », *Le Quotidien*, 23 septembre. [En ligne] <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/050923/q050923b.htm> (Site consulté le 10 octobre 2006).
- STATISTIQUE CANADA (2004). « Les grands-parents qui élèvent les enfants de leurs enfants », *Infomat*, 17 février. [En ligne] http://www.statcan.ca/francais/freepub/11-002-XIF/2004/02/04804/04804_04p_f.htm (Site consulté le 17 janvier 2006).
- STATISTIQUE CANADA (2003). « Les grands-parents et les petits-enfants », *Le Quotidien*, 9 décembre. [En ligne] <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/031209/q031209b.htm> (Site consulté le 26 janvier 2006).
- STATISTIQUE CANADA (2002). « La diversification de la vie conjugale au Canada », *Le Quotidien*, 11 juillet. [En ligne] <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/020711/q020711a.htm> (Site consulté le 15 décembre 2006).
- STATISTIQUE CANADA (2002). *Profil des familles et des ménages canadiens : la diversification se poursuit*, Ottawa, Statistique Canada, 37 p. (Série analytique du recensement de 2001 ; 003).
- TABLE DE CONCERTATION SUR LE SOUTIEN AUX FAMILLES DE LA RÉGION DE MONTRÉAL (1999). *Prévention et résolution des situations de crise chez les familles où vit une personne handicapée : rapport de recherche*, Montréal, Table de concertation sur le soutien aux familles de la région de Montréal, 104 p.
- TERRISSE, Bernard et autres (2005). *Étude des besoins d'information et de formation à l'exercice des rôles éducatifs des parents québécois ayant de jeunes enfants (naissance-12 ans) et adéquation avec les services offerts par les organismes de soutien à la famille*, Montréal, Groupe de Recherche en Adaptation Scolaire et Sociale, Université du Québec à Montréal, 104 p.
- TESSIER, Réjean et autres (2005). *L'adoption internationale au Québec de 1985 à 2002 : l'adaptation sociale des enfants nés à l'étranger et adoptés par des familles du Québec*, [Québec, École de psychologie], 36 p.
- THIBAUT, Normand (2006). « Plus de bébés au Québec en 2005 et 2006 », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 11, no 1, octobre, p. 1-3.
- TÉTREAU, Sylvie et autres (2002). *Famille en situation de handicap : comprendre pour mieux intervenir*, Sherbrooke, Éditions du CRP, 202 p. (Collection Intégration sociale).
- TREMBLAY, Diane-Gabrielle et Lucie France DAGENAIS (sous la dir. de) (2002). *Ruptures, segmentations et mutations du marché du travail*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 302 p. (Études d'économie politique ; 17).
- TURCOTTE, Martin (2006). « Les parents ayant des enfants adultes à la maison », *Tendances sociales canadiennes*, printemps, no 80, p. 2-10.
- TURCOTTE, Martin et Grant SCHELLENBERG (2005). « Stress au travail et retraite », *L'emploi et le revenu en perspective*, juillet, vol. 6, no 7, p. 15-20.
- VAILLANCOURT, Yves et Michèle CARPENTIER (sous la dir. de) (2005). *Les passerelles entre l'État, le marché et l'économie sociale dans les services de logement social d'hébergement pour les personnes âgées*, Montréal, Université du Québec à Montréal, 164 p.
- VINCENT, Sandrine (2005). *Être grands-parents aujourd'hui : synthèse bibliographique*, Paris, Allocations familiales, 52 p. (Dossier d'étude no 72).

Composition du Conseil de la famille et de l'enfance

Février 2007

Membres

M^{me} Marguerite Blais

Présidente du Conseil de la famille et de l'enfance

M^{me} Louise Chabot

Vice-présidente du Conseil de la famille et de l'enfance
ère Vice-présidente de la Centrale des syndicats du Québec

M^{me} Suzanne Amiot

Ex-vice-présidente de la Fédération des travailleurs
et travailleuses du Québec

M^{me} Sylvie Carter

Coordonnatrice au développement
Espace Chaudière-Appalaches
Administratrice du Regroupement
des organismes Espace du Québec

M^{me} Jane Cowell-Poitras

Conseillère associée
Développement social et
communautaire – Condition féminine
Conseillère de la ville de Montréal
Arrondissement de Lachine

M. Georges Konan

Président de Gala Noir et Blanc Au-delà du Racisme
Coordonnateur de la Fondation canadienne
pour les jeunes Noirs

M^{me} Maria Labrecque Duchesneau

Directrice générale de l'organisme
Au cœur des familles agricoles

M. Gilles Prud'homme

Directeur général d'Entraide
pour hommes de Montréal

M^{me} Guerline Rigaud

Directrice générale
de la Maison SAM X

M^{me} Josée Roy

Adjointe au comité exécutif de la
Confédération des syndicats nationaux

M^{me} Monique Ryan

Avocate

M. Bill Ryan

Professeur adjoint
École de service social
Université McGill

M. Paul Savary

Médecin, oto-rhino-laryngologiste

M^{me} Marjolaine Sioui

Gestionnaire des opérations
Commission de la santé et des services sociaux
des Premières Nations du Québec et du Labrador

M. Jean-Nil Thériault

Directeur des services administratifs
Université du Québec à Rimouski, Campus Lévis
Président de l'Association des centres jeunesse du Québec

Membre désignée

M^{me} Micheline Gamache

Sous-ministre adjointe
Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

Secrétaire générale

M^{me} Isabelle Bitaudeau

Remerciements

Le Conseil de la famille et de l'enfance a pu bénéficier, en cours d'élaboration de ce Rapport, du témoignage et des connaissances de plusieurs parents, intervenants professionnels, universitaires et spécialistes.

Nous tenons à rendre hommage à toutes les personnes rencontrées lors des séances de consultation pour leur disponibilité et les remercier de leur précieuse collaboration. Les échanges que nous avons eus ont éclairé le Conseil dans sa réflexion pour élaborer ce Rapport.







Conseil de la famille
et de l'enfance